

EFG International est un groupe mondial de private banking et de gestion de fortune dont le siège est à Zurich. Il a été créé sur la base d'une conviction profonde: celle que les clients attendent plus – et méritent plus – du secteur bancaire.

Les relations avec les clients sont l'essence même du private banking et le rôle d'EFG International est de créer les conditions pour qu'elles s'épanouissent. Grâce à un modèle d'affaires entrepreneurial, notre établissement attire des professionnels de très haut niveau, attachés à la liberté encadrée dont ils disposent pour agir au mieux des intérêts de leurs clients.

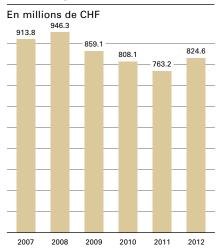
Avec environ 30 implantations, la famille d'entreprises de private banking d'EFG International couvre le monde entier. EFG International bénéficie des ressources d'EFG Bank European Financial Group, son principal actionnaire avec 56.28%, basé à Genève.

EFG INTERNATIONAL ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE

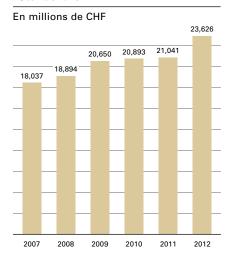
Actifs sous gestion (AUM) et sous administration (AUA) (1)



Résultat opérationnel



Total du bilan



EFG INTERNATIONAL CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

En millions de CHF 31 décembre 2012

Compte de résultat

Résultat opérationnel	824.6
Résultat net IFRS	111.0
Résultat net IFRS sous-jacent (2)	142.5

Bilan

Total de l'actif	23,626
Fonds propres	1,316

Capitalisation boursière

Cours de l'action (en CHF)	
Capitalisation boursière (actions ordinaires)	1,305

Fonds propres BRI

Total des fonds propres BRI	1,096
Ratio des fonds propres BRI	18.1%

Ratings	Long terme	Perspective
Moody's	A3	stable
Fitch	A	négative

Effectifs

Nombre total de Client Relationship Officers	477
Nombre total de collaborateurs	2,260

Cotation

Coté à la SIX Swiss Exchange, Suisse; ISIN: CH0022268228

Symboles de l'action

Reuters	EFGN.S
Bloomberg	EFGN SW

⁽¹⁾ Y compris les acquisitions annoncées.(2) Sans tenir compte de l'impact d'éléments exceptionnels.

Les praticiens internationaux de l'art du private banking

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	6
PRÉSENCE INTERNATIONALE	15
PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS	18
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION D'EFG INTERNATIONAL	26
ENGAGEMENT SOCIAL	29
GESTION DES RISQUES	32
SOCIÉTÉS MÈRES	42
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE Structure du groupe et actionnariat Structure du capital Conseil d'administration Comité exécutif Rémunérations, participations et prêts Droits de participation des actionnaires Prises de contrôle et mesures de défense Organe de révision Politique d'information	44 46 47 52 61 65 71 72 72
COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS Compte de résultat consolidé Compte consolidé des autres éléments du résultat global Bilan consolidé Variations des capitaux propres consolidés Tableau des flux de trésorerie consolidés Notes Rapport de l'organe de révision du Groupe	76 77 78 80 81 83 84
COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE Compte de résultat Bilan Notes Rapport de l'organe de révision	172 174 175 176 184
CONTACTS ET ADDESSES	100





Chers actionnaires, chers clients,

En 2012, l'économie mondiale n'a pas manqué de susciter des inquiétudes, mais les conditions se sont avérées moins changeantes que les années précédentes. La croissance des marchés émergents, les signes de reprise aux Etats-Unis et l'action concertée des pays de la zone euro et au-delà nous donnent de plus en plus l'impression qu'un tournant a été pris. Même s'il est encore trop tôt pour se prononcer sur une reprise économique durable, il y a eu quelques signes encourageants. Du reste, cela commence à se refléter depuis le début de l'année dans le regain d'activité et de confiance de nos clients.

Le secteur suisse du private banking est toujours soumis à rude épreuve, mais tout n'est pas perdu. Le private banking recèle encore un potentiel considérable, en croissance, et même les activités offshore continuent de se développer, bien qu'à un rythme plus lent et avec une composition en évolution. Parmi ses atouts, EFG International bénéficie en outre d'un modèle d'affaires hautement diversifié, en adéquation avec les tendances régionales de développement de la clientèle privée aisée. Nos activités se poursuivent depuis longtemps onshore et offshore, notre présence et notre rentabilité sur des marchés au développement rapide comme l'Asie ou l'Amérique Latine nous fournissent une base solide pour la poursuite de notre croissance.

EFG International a enregistré une bien meilleure performance en 2012. Son résultat net IFRS s'est établi à CHF 111,0 millions (contre une perte de CHF 294,1 millions en 2011), pour un résultat opérationnel de CHF 824,6 millions, soit une hausse de 8%. Le résultat net sousjacent s'est élevé à CHF 142,5 millions, en hausse de 71%. Les actifs sous gestion générateurs de revenus représentaient CHF 78,7 milliards, en légère hausse malgré l'abandon d'opérations dans le cadre de la revue des activités. L'afflux net de nouveaux capitaux se montait à CHF 3,0 milliards pour les activités poursuivies, contre CHF 0,6 milliard un an auparavant. Par ailleurs, l'afflux net de nouveaux capitaux a été plus important au second semestre. Parmi les grandes réalisations, citons l'évolution de notre position en fonds propres (ratio des fonds propres BRI de 18,1% fin 2012 contre 12,9% fin 2011; ratio des fonds propres de base «durs» (CET I) de 11,9% contre 4,1%), l'introduction en bourse d'EFG Financial Products et la mise en œuvre réussie de la revue des activités, la phase de restructuration étant maintenant terminée. Le Groupe est bien parti pour générer dès 2013 un résultat financier incrémental de CHF 35 millions, comme annoncé lors de la revue des activités. Suite au succès de la mise en œuvre de la revue des activités, EFG International continue sur sa lancée et concentre à nouveau tous ses efforts sur le private banking. En deux mots, nous renouons avec notre cœur de métier en permettant aux Client Relationship Officers hautement qualifiés de construire des relations durables avec nos clients. Désormais, nous tendons nos efforts vers une croissance rentable et contrôlée et nous nous appuyons sur les réalisations concrètes de 2012 pour mener à bien toute une série d'initiatives conçues pour exploiter le potentiel de hausse des revenus de notre Groupe.

Nous avons du travail devant nous et beaucoup d'enthousiasme. Comme toujours, je remercie tous les collaborateurs pour leur travail sans relâche et leur professionnalisme.

Jean Pierre Cuoni,

Président du Conseil d'administration





Les chiffres clés d'EFG International pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 sont les suivants:

- EFG International a réalisé un résultat net IFRS de CHF 111,0 millions en 2012, contre CHF (294,1) millions l'année précédente. Si l'on exclut les charges non-recurrentes, le résultat net sous-jacent s'est monté à CHF 142,5 millions, en hausse de 71%. Le résultat opérationnel s'est élevé à CHF 824,6 millions, en hausse de 8%.
- Les actifs sous gestion générateurs de revenus ressortent à CHF 78,7 milliards au
 31 décembre 2012, soit une hausse de CHF 300 millions sur un an.
- L'afflux net de nouveaux capitaux s'élève à CHF 3,0 milliards pour les activités pour suivies (croissance annualisée 4%), contre CHF 0,6 milliard l'année précédente.
- Le nombre de Client Relationship Officers (CRO) s'établit à 477 fin 2012, contre 567 à la fin 2011.

REVUE DES ACTIVITÉS

Des performances nettement meilleures en 2012

Les performances d'EFG International en 2012 sont bien meilleures qu'en 2011 grâce aux mesures de réorganisation et aux solides performances réalisées par la plupart des entités. EFG International a réalisé un résultat net IFRS de CHF 111,0 millions en 2012 (qui aurait été supérieur de CHF 2,4 millions si la participation dans EFG Financial Products n'avait pas été réduite dans le cadre de son entrée en bourse), alors qu'il a enregistré une perte de CHF 294,1 millions un an auparavant. Le bénéfice net IFRS sous-jacent s'élevait à CHF 142,5 millions, après l'ajout de CHF 11,4 millions liés à l'exposition à la dette souveraine grecque et de CHF 20,1 millions dans le cadre de la restructuration (un gain de CHF 3,3 millions provenant de l'abandon d'activités, moins les coûts nets de liquidation se montant à CHF 9,9 millions et la perte nette d'exploitation de CHF 13,5 millions pour les activités abandonnées), ce qui représente une hausse de 71% par rapport à 2011 (CHF 83,5 millions).

Le résultat d'exploitation s'est élevé à CHF 824,6 millions en 2012, en hausse de 8% par rapport à l'année précédente. L'activité en suisse a été touchée par les sorties de fonds et le ralentissement de l'activité commerciale, mais toutes les autres entités ont généré des bénéfices plus importants, les compétences spécialisées fournies aux clients d'envergure se révélant précieuses. La marge s'est fixée à 105 pb, contre 94 pb l'année d'avant.

Les charges opérationnelles se sont élevées à CHF 658,3 millions en 2012, soit une baisse de 8% par rapport à l'année précédente (CHF 713,7 millions), liée aux économies réalisées grâce à la refonte des activités. La réduction des coûts sous-jacente dépasse les CHF 40 mil-

lions si l'on exclut les coûts liés à EFG Financial Products, les abandons d'activités et les bonus résultant de l'amélioration des performances opérationnelles. Le ratio coûts-revenus s'est établi à 79,2%, contre 91,6% pour 2011 (et 101,1% pour le deuxième semestre 2011).

Les actifs sous gestion générateurs de revenus représentaient CHF 78,7 milliards fin 2012, contre CHF 78,4 milliards un an plus tôt. La sortie de fonds de CHF 3,7 milliards liée à l'abandon d'activités (ce qui amène le total à CHF 5,5 milliards si l'on inclut les sorties de fonds du deuxième semestre 2011, CHF 2,2 milliards restant à venir; un chiffre légèrement supérieur à l'impact annoncé par la revue des activités) a été compensée par CHF 1,0 milliard dû aux effets de change et de marché et par l'afflux net de CHF 3,0 milliards de nouveaux capitaux provenant des activités poursuivies.

Evolution de la position en fonds propres

En 2012, EFG International a grandement amélioré le niveau et la composition de son capital. Indépendamment du bénéfice du Groupe, c'est le résultat d'un certain nombre d'initiatives spécifiques: la conversion de Bons de participation, la vente d'actions propres et l'entrée en bourse réussie d'EFG Financial Products. A la fin décembre 2012, EFG International affichait un ratio des fonds propres BRI de 18,1%, contre 12,9% fin 2011. Sur la même période, le ratio des fonds propres de base «durs» (CET 1) s'est amélioré de 4,1% à 11,9%. EFG International a déjà franchi la limite supérieure de la fourchette de fonds propres BRI fixée à 14–16% dans sa revue des activités en octobre 2011. Même en tenant compte des changements résultant des dispositions de Bâle III (entièrement intégrées) et de l'IAS 19 révisée, le ratio de fonds propres BRI demeure à 15,9% pro forma. EFG International compte renforcer encore sa position en fonds propres par génération de profits.

Implémentation réussie de la revue des activités - Fin de la phase de redéfinition

EFG International a non seulement amélioré sa position en fonds propres, il a aussi bien avancé vers les autres objectifs fixés dans la revue de ses activités:

- Se concentrer davantage sur le private banking EFG International se reconcentre sur son activité traditionnelle, le private banking. Les entités œuvrant dans un autre domaine ont été abandonnées, la dernière initiative dans ce sens étant la vente d'OnFinance, sa boutique de services financiers basée à Lugano, à son équipe dirigeante. L'entrée en bourse d'EFG Financial Products a été conclue avec succès en octobre 2012 et EFG Asset Management se positionne clairement comme partie intégrante des activités de private banking.
- Eliminer ce qui occulte les atouts d'EFG International en tant que banque privée L'exposition aux pays GIIPS a plus que diminué de moitié en 2012 (CHF 138 millions en fin d'année, soit seulement 0,6% du total des actifs au bilan) et l'exposition directe à la Grèce a été éliminée. Le Groupe a opté pour un traitement plus conservateur des polices d'assurance-vie et les malentendus concernant la Grèce ont été efficacement dissipés.
- Abandonner les activités/sites non rentables ou marginaux
 EFG International a délaissé toutes les activités non rentables et a supprimé 20 sites.
- Améliorer la productivité
 Le problème des Client Relationship Officers (CRO) improductifs a été résolu: leur effectif a été réduit de 23% et leur productivité (AUM par CRO) augmentée de 27% depuis septembre 2011.

Le résultat financier attendu: bien parti pour être atteint en totalité à partir de 2013

Depuis septembre 2011, l'effectif total (hors EFG Financial Products) a diminué de 14%, alors que la revue des activités ciblait une réduction de 10–15%. Sur la même période, le nombre de CRO en private banking a baissé de 23%, pour un objectif fixé à 15% lors de la revue des activités.

Lors de la revue de ses activités, EFG International se fixait un bénéfice net incrémental de CHF 35 millions, réalisé partiellement en 2012 et en totalité à partir de 2013, suite à l'abandon des activités et effectifs non rentables et aux mesures prises pour améliorer l'efficacité opérationnelle. EFG International a tenu ses engagements et espère maintenant réaliser un bénéfice incrémental net de plus de CHF 40 millions grâce aux mesures énoncées dans la revue de ses activités. Toutefois, les économies réalisées au second semestre 2012 ont été inférieures aux prévisions, car certaines activités ont été plus longues à clôturer que prévu à la mi-2012: plus précisément les entités de France, de Suède et de Gibraltar.

Afflux net de nouveaux capitaux pour les activités poursuivies, tendance à l'amélioration

L'afflux net de nouveaux capitaux pour les activités poursuivies s'est élevé à CHF 3,0 milliards (croissance annualisée de 4%), contre CHF 0,6 milliard en 2011. Hors EFG Financial Products, l'afflux net de nouveaux capitaux pour les activités poursuivies est passé de CHF (0,2) milliard à CHF 2,6 milliards (croissance annualisée de 4%).

Si la croissance de l'afflux net de nouveaux capitaux s'est située en deçà de la fourchette des 5–10% visée par EFG International, elle constitue un beau revirement de situation par rapport au deuxième semestre 2011, où la phase de réorganisation, coûteuse en temps et en ressources, a entraîné des sorties de fonds. La position s'est en outre améliorée après le premier semestre 2012, avec une croissance annualisée de 5% au second semestre contre 3% au premier et de 4% contre 3% si l'on exclut EFG Financial Products.

Des entités très performantes, sauf en Suisse

Par rapport à l'année précédente, trois des quatre segments régionaux du private banking ont réalisé de solides performances en 2012. Les entités du Royaume-Uni et d'Asie ont augmenté leurs contributions au résultat avant impôt de plus de 50% et l'afflux net de nouveaux capitaux a atteint la fourchette des 5 à 10% visée par EFG International. Les Amériques ont également accru leur contribution au résultat avant impôts à hauteur de plus de 50%. EFG Asset Management a fait une excellente année avec une augmentation de l'afflux net de nouveaux capitaux d'environ 30%. EFG Financial Products (entité dans laquelle EFG International a réduit sa participation de 56,7% à un peu plus de 20% suite à son introduction en bourse) a aussi réalisé de belles performances, avec un bénéfice net de CHF 21,8 millions, contre CHF 15,4 millions l'année précédente. EFG Financial Products étant une entreprise publique, elle déclare ses résultats financiers séparément (cf. sa publication annuelle de résultats du 21 février).

La seule déception est venue des opérations en Suisse, qui a connu une sortie de fonds, compensée en partie seulement par des entrées de fonds provenant d'autres entités d'Europe continentale. Monaco et Luxembourg ont tous deux enregistré des performances record. En Espagne, AyG a augmenté sa contribution malgré un repli problématique de l'économie nationale et tous sont poussés par un élan qui persiste en 2013. En Suisse, parallèlement à une considérable réduction des coûts, on s'attache à retrouver le chemin de la croissance et l'entité vise une hausse significative de la rentabilité en 2013. Un certain nombre de changements organisationnels ont été amorcés dans cette optique (cf. ci-dessous).

Mettre l'accent sur la productivité des CRO et devenir un employeur plus actif

Le nombre total de CRO s'est établi à 477 fin 2012, alors qu'ils étaient 567 un an auparavant. Les CRO (hors EFG Financial Products) étaient au nombre de 414 fin 2012, contre 531 au moment de la revue des activités en octobre 2011, 508 fin 2011 et 440 à la mi-2012. La diminution de leurs effectifs au second semestre 2012, bien supérieure aux 11 CRO identifiés dans les résultats semestriels d'EFG International, est le reflet d'une consolidation qui concerne les CRO marginaux, surtout en Asie, où l'on a mis l'accent sur une augmentation de la productivité pour 2012. Les actifs sous gestion et les revenus se montrant solides, il a été décidé qu'une dernière série de rationalisations se justifiait commercialement, de manière à permettre aux entités d'aborder 2013 avec un objectif clair en matière de recrutement. Pour illustrer le retour d'EFG International à une approche plus proactive: 24 personnes ont été recrutées dans le private banking au second semestre 2012, contre 19 au premier et le Groupe pense retrouver un fonctionnement net recruteur en 2013.

Tous les efforts tendus vers un objectif de croissance rentable et contrôlée

L'activité d'EFG International a été simplifiée, avec un défi désormais clairement posé: parvenir à une croissance rentable et contrôlée. A cet égard, le Groupe dispose d'une base solide, après avoir prouvé que sa capacité à générer de nouveaux capitaux nets à partir de ressources existantes était intacte. Bien que les objectifs ne soient pas atteints, une tendance positive se dégage en matière d'afflux net de nouveaux capitaux; elle devrait se renforcer à présent que la phase de redéfinition des activités est terminée. EFG International perçoit en outre le potentiel de hausse des revenus que recèlent plusieurs moteurs du Groupe:

- Le processus de rationalisation des effectifs de CRO est achevé et le Groupe a renoué avec le recrutement dans tous ses établissements de private banking. L'accent est clairement placé sur des recrues hautement qualifiées, et en particulier les équipes.
- Le Groupe a adopté une approche plus systématique des marchés sur lesquels EFG International a une prise et voit un potentiel significatif de croissance. Cela englobe l'Asie, les Amériques, le centre et l'Est de Europe ainsi que le segment «Global Indian». En Asie et dans les Amériques notamment, EFG International a des établissements bien implantés, rentables et en développement et le Groupe a bien l'intention de tirer parti de ces atouts.
- Comme l'a montré la performance d'EFG Asset Management, il y a largement de quoi élargir et approfondir les relations avec la clientèle. Sur ce dernier point, l'élan positif observé en 2012 devrait se poursuivre, EFG Asset Management étant désormais clairement positionné en matière d'«Investment Solutions» pour les besoins du private banking. De nettes améliorations sont prévues en terme de soutien pratique aux CRO, ainsi que des services supplémentaires pour les mois à venir, notamment du côté du conseil. Une approche similaire est adoptée pour la structuration de patrimoine, avec le regroupement de diverses compétences d'EFG International sous l'intitulé EFG Wealth Solutions.
- Les clients très fortunés Ultra-High Net Worth Individual (UHNWI) ont fourni une part importante des nouvelles affaires et EFG International s'efforce d'améliorer sa capacité à satisfaire ce segment, qu'il s'agisse de son offre ou du recrutement de nouveaux banquiers fortement axés sur les clients UHNWI.

Dans le même temps, EFG International s'engage à maintenir un strict contrôle des coûts. Le gel des recrutements reste en vigueur, hormis pour satisfaire aux exigences réglementaires et de gestion des risques applicables à l'ensemble du secteur, ou encore pour le recrutement sélectif de CRO hautement qualifiés.

Afin de se conformer à la réglementation, EFG International fait appel à une entreprise tierce qui évaluera de manière objective l'efficacité et l'efficience de l'approche actuelle. Adopter une approche solide est aujourd'hui plus que jamais essentiel: pour EFG International, il ne fait aucun doute que la conformité aux réglementations est un prérequis à la croissance.

Faire évoluer l'organisation et le leadership tout en maintenant le cap sur l'optimisation et le développement de l'activité

Pour concentrer encore davantage ses efforts sur une croissance rentable et contrôlée, EFG International prendra un certain nombre de mesures, qui entreront en vigueur au 1er avril 2013:

- Les comités exécutifs d'EFG International et d'EFG Bank seront alignés. En plus d'être la principale filiale suisse d'EFG International, EFG Bank remplit une mission de centre opérationnel et informatique pour l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, l'Asie est une entité géographiquement distincte, mais elle fait juridiquement partie d'EFG Bank et les filiales d'outre-Atlantique font largement appel à EFG Bank à des fins d'enregistrement d'opérations. Les personnes assumant des responsabilités fonctionnelles pour EFG International auront désormais les mêmes pour EFG Bank, ce qui apportera clarté, efficacité et éliminera la double exécution des tâches.
- La Suisse (avec le Liechtenstein) constituera à l'avenir un segment à part entière, reconnaissant les défis auxquels doit faire face le secteur en Suisse ainsi que la marge d'amélioration des performances. Cela veut dire que l'Europe continentale englobera le Luxembourg, Monaco et l'Espagne.
- Ludovic Chéchin-Laurans sera responsable du Private Banking en Suisse et prendra les mesures qui s'imposent pour renforcer les équipes de direction et de relation clientèle.
 Alain Diriberry restera en charge du segment Europe continentale et endossera également la responsabilité du développement des activités du Groupe sur les marchés d'Europe centrale et de l'Est.
- Les comités exécutifs d'EFG International/EFG Bank seront composés de: John Williamson (CEO), Giorgio Pradelli (CFO), Fred Link (Chief Risk Officer), Mark Bagnall (COO), Henric Immink (conseiller juridique général pour le Groupe), Jim Lee (Responsable Investment Solutions), Keith Gapp (Responsable Stratégie et Marketing) et Ludovic Chéchin-Laurans (Responsable du Private Banking pour la Suisse). Le Global Business Committee (qui comprend également les CEO des activités régionales) reste inchangé.

PERSPECTIVES

Rester concentré sur les objectifs à moyen terme

La redéfinition de notre activité étant achevée, nous entendons poursuivre sur la voie de la simplicité. EFG International vise une croissance organique, mais l'activité doit se développer sans perdre en productivité ou en rentabilité. Le Groupe peut tirer parti des évolutions positives sur les marchés et sur les changes, mais cela ne doit pas être présupposé – cela étant, le début de l'année 2013 est encourageant.

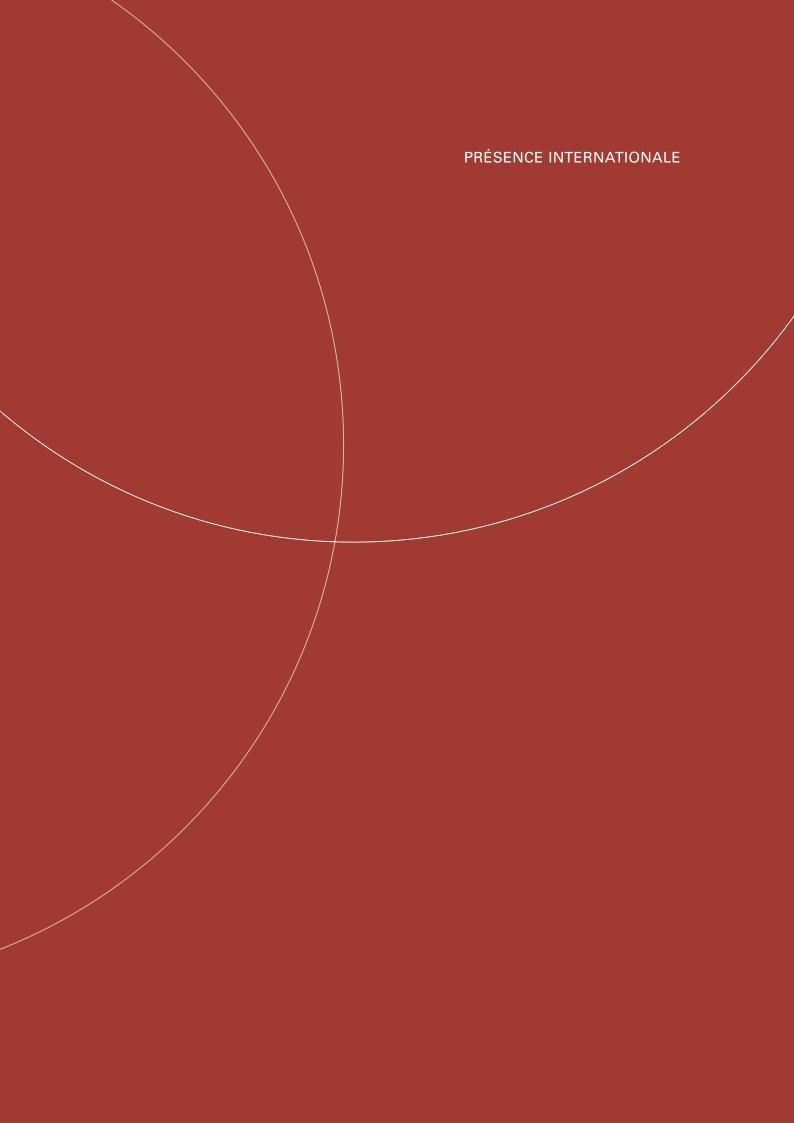
Nous restons engagés à atteindre nos objectifs à moyen terme:

- un afflux net de nouveaux capitaux de 5 à 10% par an;
- un ratio coûts-revenus limité (objectif moins de 75% pour 2014);
- maintien de la marge brute au niveau en vigueur au moment de la revue des activités (env. 94 pb – 84 pb hors EFG Financial Products).
- autrement dit, générer un solide bénéfice à deux chiffres et une rentabilité à deux chiffres pour les actionnaires. EFG International a fixé pour objectif un bénéfice net IFRS de CHF 200 millions. Cet objectif avait d'abord été fixé pour 2014, mais il semble maintenant difficile à atteindre en raison des conditions qui prévalent pour le secteur et de l'évolution de l'afflux net de nouveaux capitaux de ces 18 derniers mois. Il devrait toute-fois pouvoir être atteint en 2015.

John Williamson,
Chief Executive Officer

Une banque privée moderne et dynamique.

Une ascendance suisse et une présence mondiale. Présents là où nos clients ont besoin de nous.



Une empreinte mondiale NEWYORK LOS ANGELES CAÏMANS BOGOTÁ QUITO LIMA PUNTA DEL ESTE MONTEVIDEO EFG International bénéficie de sa diversification géographique et de son engagement de longue date dans des activités nationales et internationales. Les opérations régionales sont dirigées par des praticiens qui ont une longue expérience de leur marché local. De la sorte, les

relations avec les clients sont ancrées sur le terrain, tout en étant amplifiées par un accès à la totalité des ressources d'EFG International dans le monde.



PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS Giorgio Pradelli Chief Financial Officer



EFG International a nettement amélioré sa performance financière en 2012, réalisant un résultat net IFRS de CHF 111,0 millions sur un résultat opérationnel de CHF 824,6 millions, en hausse de 8%. Les actifs sous gestion générateurs de revenus atteignaient CHF 78,7 milliards et l'afflux net de nouveaux capitaux s'élevait à CHF 3,0 milliards pour les activités poursuivies.

Cette performance atteste qu'en dépit d'un environnement de marché difficile et de l'impact de la revue des activités, les activités principales de private banking d'EFG International sont demeurées intactes et clairement orientées sur la génération d'une croissance rentable. Parallèlement, diverses mesures visant à renforcer les capitaux propres du Groupe et à optimiser les actifs pondérés des risques ont été mises en place, résultant en une amélioration du ratio des fonds propres BRI de 12,9% (2011) à 18,1% à la fin 2012 et du ratio des fonds propres de base «durs» (CET I) de 4,1% à 11,9%.

Couplée aux autres mesures initiées – dont l'échange de Bons de participation, la vente d'actions propres et l'entrée en bourse réussie d'EFG Financial Products – cette progression organique notable du résultat net en 2012 a permis d'accroître les fonds propres réglementaires du Groupe de CHF 374 millions pour les porter à CHF 1095,7 millions.

FACTEURS AYANT INFLUENCÉ LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

En 2012, EFG International a achevé avec succès la revue des activités débutée en octobre 2011, ciblant l'abandon et la cession des opérations non rentables et marginales, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la diminution du risque de bilan et le renforcement de la base de capital. EFG Financial Products, une filiale spécialisée dans les produits structurés détenue à 57%, a en outre fait son entrée en bourse à la SIX Swiss Exchange en octobre 2012, à la suite de quoi EFG International a réduit sa participation à un peu plus de 20%.

Les actifs sous gestion générateurs de revenus ont augmenté pour s'établir à CHF 78,7 milliards à la fin 2012, contre CHF 78,4 milliards pour l'exercice précédent. La moyenne des actifs sous gestion générateurs de revenus s'est inscrite en baisse de 3%, à CHF 78,8 milliards, à la fin de l'année.

Le nombre de Client Relationship Officers a diminué de 90 pour s'établir à 477 à la fin 2012, en raison du départ de 159 Client Relationship Officers dans le cadre de la revue des activités, ce qui a eu un impact négatif très limité sur les actifs sous gestion et les revenus. Simultanément, 69 nouveaux Client Relationship Officers expérimentés ont rejoint EFG International en cours d'année, suite aux efforts de recrutement de toutes les régions.

ACTIFS SOUS GESTION CONSOLIDÉS

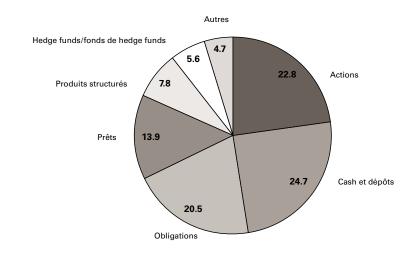
Fin 2012, les actifs sous gestion générateurs de revenus se chiffraient à CHF 78,7 milliards, contre CHF 78,4 milliards fin 2011, reflétant des mouvements de marché nets positifs de CHF 1,6 milliard, une diminution due aux effets de change de CHF 0,6 milliard, des apports nets

d'argent frais de CHF 3,0 milliards pour les activités poursuivies et des sorties de fonds nettes de CHF 3,7 milliards sur les opérations abandonnées ou vendues/destinées à être vendues parce que non fondamentales. Les apports nets d'argent frais se sont accélérés au cours du second semestre, enregistrant une hausse de CHF 1,8 milliard, contre CHF 1,2 milliard au premier semestre.

Les taux de change étaient plus stables que durant les dernières années; les taux de fin d'année reflétaient un raffermissement du franc suisse face au dollar et à l'euro, de respectivement 3% et 1%, ainsi qu'une dépréciation de 2% face à la livre sterling, ce qui s'est traduit par une diminution des actifs sous gestion de CHF 0,6 milliard nets.

Actifs sous gestion par catégories





ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel était de CHF 824,6 millions en 2012, contre CHF 763,2 millions en 2011. L'accroissement du résultat opérationnel sur l'année est imputable aux fortes performances enregistrées par la plupart des activités de private banking (à l'exception de la Suisse), EFG Asset Management et EFG Financial Products. Conjointement aux effets de change positifs et à l'amélioration de la marge de prêt, ceci a plus que compensé le recul lié à la cessation de certaines activités.

La vigueur persistante du franc suisse, monnaie de présentation des comptes d'EFG International, a entraîné une hausse de 6% et 5% respectivement des taux moyens du dollar et de la livre sterling et une baisse de 2% pour l'euro en comparaison annuelle. Il s'en est suivi une augmentation correspondante du résultat opérationnel d'environ CHF 30 millions. La croissance du résultat opérationnel pour les activités en Amérique et au Royaume-Uni a été globalement compensée par la baisse du résultat opérationnel pour les activités en Europe continentale, laquelle englobait un recul d'environ CHF 18 millions sur l'année en relation avec la cessation de certaines activités. Le résultat opérationnel d'EFG Financial Products s'est accru de CHF 17 millions.

Du fait de la hausse des revenus et du recul de 3% de la moyenne des actifs sous gestion, le rendement des actifs sous gestion a augmenté à 105 pb, contre 94 au précédent exercice. Ceci démontre la capacité de résistance des activités principales de private banking d'EFG

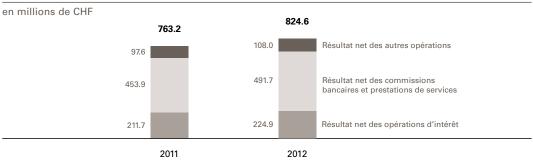
International face à des conditions de marché difficiles et à la réduction des sites et des Client Relationship Officers non rentables.

Le résultat net des opérations d'intérêt s'est établi à CHF 224,9 millions, soit une hausse de 6% ou de CHF 13,2 millions en comparaison annuelle. Ceci est essentiellement attribuable à l'amélioration de la marge sur prêts ayant accru les intérêts nets de près de CHF 12 millions sur l'année, aux effets de change ainsi qu'à l'impact négatif de CHF 7,7 millions découlant de l'émission d'obligations Tier 2 conformes à Bâle III en janvier 2012 dans le cadre de l'échange de Bons de participation (cette baisse doit cependant être considérée en relation avec la diminution de CHF 7,8 millions du dividende versé aux détenteurs de Bons de participation, qui est directement comptabilisée dans les capitaux propres et non portée au compte de résultat).

Le résultat net des opérations de commission s'est établi à CHF 491,7 millions (+8%), alimenté essentiellement par les effets de change et les revenus issus de transactions de grande envergure. Les actifs sous gestion sont les principaux moteurs des revenus de commissions: environ 50% des actifs sous gestion sont libellés en dollars (hausse de 6% du taux de change moyen en rythme annuel), 20% en euros (baisse de 2%) et 15% en livres sterling (hausse de 5%). Les activités ont bénéficié de quelques transactions clients importantes, qui constituent le principal moteur de l'augmentation résiduelle sur l'année.

Le résultat net des autres opérations a atteint CHF 108,0 millions, contre CHF 97,6 millions en 2011. Un rendement négatif net a été enregistré en 2011 sur le portefeuille d'investissements.

Résultat opérationnel



Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles se sont élevées à CHF 658,3 millions, soit un recul de CHF 55,4 millions par rapport à 2011. Ceci reflète la diminution des coûts liée à la cessation de certaines activités et l'accent placé sur la maîtrise des coûts en général en 2012, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions à hauteur de CHF 9,4 millions, l'amortissement des immobilisations corporelles de CHF 6,2 millions et la baisse des coûts juridiques nets. La rémunération variable a augmenté de CHF 10 millions suite à l'accroissement du résultat opérationnel net.

Le ratio coûts/revenus, qui correspond au rapport entre les charges d'exploitation (y compris amortissement des frais de logiciels et d'immobilisations corporelles) et les produits d'exploitation, a baissé de 92% à 79%. L'accroissement du résultat opérationnel et le recul des charges opérationnelles ont contribué à faire progresser le ratio vers l'objectif d'EFG International fixé à 75%.

Les charges de personnel ont augmenté de CHF 7,7 millions pour s'établir à CHF 467,0 millions. La rémunération variable (liée à la hausse des revenus totaux) a augmenté de CHF 10 millions, l'accroissement des charges de retraites et le recrutement de nouveaux Client

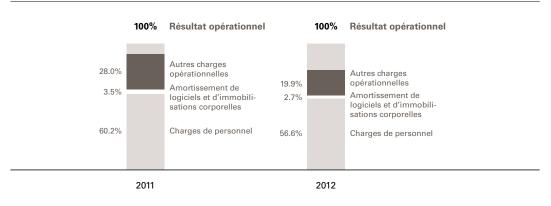
Relationship Officers (pour EFG Financial Products également) ayant contrebalancé les impacts résultant de la diminution des effectifs totaux à 2260 collaborateurs (–287 personnes). Cette baisse des effectifs reflète la réorientation significative des activités principalement en Europe, le départ de 202 collaborateurs ayant été compensé par les investissements continus en personnel dans certaines activités en forte croissance (Client Relationship Officers œuvrant dans le private banking: +43 nouvelles embauches; EFG Financial Products: +32; EFG Asset Management: +19).

Les autres charges d'exploitation ont baissé de CHF 63,1 millions à CHF 191,3 millions à la fin 2012, en raison de la diminution des provisions pour litiges et des frais juridiques de CHF 36 millions par rapport à 2011, de la réduction des coûts de CHF 10 millions pour les opérations abandonnées et du recul des charges de CHF 12 millions dans les activités de private banking poursuivies.

Des provisions pour charges de restructuration ont été constituées à hauteur de CHF 11,7 millions afin de couvrir les coûts en relation avec la fermeture des sites de France, Suède et Gibraltar, où la cessation des activités est prévue pour la mi-2013.

Le poste «charge d'impôt» reflète une charge nette de CHF 20,1 millions, contre CHF 2,1 millions en 2011. Cela provient principalement de la charge d'impôts courants de CHF 11,4 millions et de la charge d'impôts différés de CHF 8,7 millions résultant principalement des dépréciations d'actifs d'impôts différés en relation avec la cession de la part d'EFG International des revenus de MBAM début 2012 et l'utilisation des pertes fiscales enregistrées lors des exercices précédents.

Charges d'exploitation (y compris dépréciations d'immobilisations corporelles et amortissement de logiciels) en pourcentage du résultat opérationnel



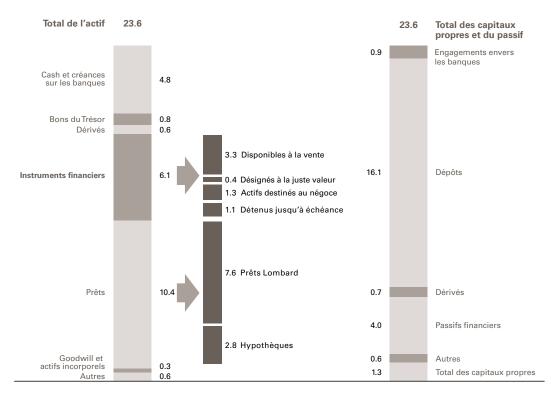
En 2012, EFG International a perçu des revenus nets de CHF 38,3 millions sur son portefeuille de polices d'assurance-vie (2011: CHF 17,7 millions). En 2011, les revenus nets avaient été affectés par des ajustements de rendement.

BILAN

Le total du bilan consolidé a augmenté à CHF 23,6 milliards (2011: CHF 21,0 milliards). Les prêts aux clients ont enregistré une hausse de 9%, à CHF 10,4 milliards. Ils comprenaient CHF 7,6 milliards de prêts garantis, presque entièrement couverts par des portefeuilles diversifiés de titres, liquides et négociables, ainsi que des hypothèques à hauteur de CHF 2,8 milliards.

Analyse du bilan

en milliards de CHF



Les engagements envers la clientèle ont augmenté de CHF 1,7 milliard (ou 12%) pour s'établir à CHF 16,1 milliards, en raison de trois facteurs aux impacts positifs quasiment identiques: les effets de change, les apports nets d'argent frais et les transferts depuis des dépôts fiduciaires externes vers des dépôts portés au bilan (l'environnement de bas taux d'intérêt rendant les dépôts fiduciaires dans certaines devises moins attractifs).

La majorité des actifs corporels restent exigibles ou disponibles dans les trois mois, à l'exception des polices d'assurance-vie de CHF 0,7 milliard et d'un montant de CHF 2,8 milliards d'hypothèques. Le ratio dépôts des clients/prêts aux clients de 189% s'est légèrement amélioré par rapport à l'exercice précédent et se maintient à un niveau très sain (y compris le financement issu de l'émission de produits structurés).

CAPITAUX PROPRES

Les fonds propres se montent CHF 1,3 milliard, contre CHF 1,0 milliard à la fin 2011, les variations sur un an résultant principalement des opérations suivantes:

Augmentations résultant de:

- CHF 123,7 millions: résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe et aux actionnaires minoritaires;
- CHF 120,6 millions: augmentation nette résultant de la vente d'EFG Financial Products et des nouvelles actions émises par EFG Financial Products via son entrée en bourse en octobre;
- CHF 76,1 millions: vente d'actions propres;
- CHF 41,0 millions: réévaluation nette positive de titres disponibles à la vente;
- CHF 6,2 millions: gain net sur écarts de conversion lors de la consolidation de filiales opérant en monnaies étrangères.

Diminutions résultant de transactions des actionnaires, comme suit:

- CHF 51,9 millions: rachat de Bons de participation dans le cadre de l'échange opéré en janvier 2012, lors de l'émission de EUR 67,6 millions d'obligations Tier 2 conformes à Bâle III;
- CHF 13,4 millions: distribution d'un dividende ordinaire;
- CHF 9,4 millions: distribution d'un dividende sur les Bons de participation.

Le ratio des fonds propres BRI atteignait 18,1% au 31 décembre 2012, contre 12,9% à la fin 2011, compte tenu de la distribution d'un dividende ordinaire de CHF 14,6 millions, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale 2012. Les actifs pondérés des risques ont augmenté de CHF 5,6 milliards à CHF 6,0 milliards au 31 décembre 2012 et comprenaient les éléments suivants (en milliards de CHF):

Total des actifs pondérés des risques selon BRI	5.6	6.0
contrepartie	0.6	0.6
Risque de marché, risque de règlement lié à une non-		
Risque opérationnel	1.4	1.4
Risque de crédit	3.6	4.0
	2011	2012

Le Tier 1 (fonds propres de base) s'élevait à CHF 1 037,1 millions au 31 décembre 2012, compte tenu de la distribution d'un dividende ordinaire, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale 2012. Le Tier 2 (fonds propres complémentaires) a augmenté de CHF 3,5 millions à la fin 2011 à CHF 58,6 millions suite à l'échange de Bons de participation contre des instruments de dette Tier 2 en janvier 2012. Le total des fonds propres BRI de CHF 1095,7 millions a considérablement augmenté par rapport à son niveau de CHF 722,7 millions à la fin 2011, ce qui a contribué à faire progresser le ratio des fonds propres BRI vers les niveaux ciblés par EFG International. Le total des fonds propres BRI représentait 4,7% du total des actifs, déduction faite des actifs incorporels.

DIVIDENDE ORDINAIRE

Le paiement d'un dividende se montant à CHF 0,10 par action et représentant une distribution d'environ CHF 14,6 millions sera proposé à l'Assemblée générale annuelle du 26 avril 2013 et sera versé le 7 mai 2013.

NOTATIONS

EFG International et EFG Bank sont suivis par les agences de notation Fitch et Moody's.

Les ratings sont actuellement les suivants:

EFG International

Fitch: note IDR à long terme: A; note IDR à court terme: F1.

Moody's: note d'émetteur à long terme: A3.

EFG Bank

Fitch: note IDR à long terme: A; note IDR à court terme: F1.

Moody's: note pour les dépôts à long terme: A2; note pour les dépôts à court terme: P1.

Des experts résolus.

Une détermination sans faille, l'expérience et la passion animent un métier qui progresse grâce à ses clients. EFG INTERNATIONAL CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION



CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EFG INTERNATIONAL AG

Jean Pierre Cuoni Chairman
Emmanuel L. Bussetil Member
Erwin Richard Caduff Member
Michael N. Higgin (nommé le 27 avril 2012) Member
Spiro J. Latsis Member
Hugh Napier Matthews Member
Hans Niederer Member
Pericles Petalas Member

COMITÉ EXÉCUTIF D'EFG INTERNATIONAL AG

John Williamson Chief Executive Officer Giorgio Pradelli (nommé le 1^{er} juin 2012) Chief Financial Officer Mark Bagnall Global Chief Operating Officer Henric Immink Group General Legal Counsel Frederick Link Chief Risk Officer

Ancien membres:

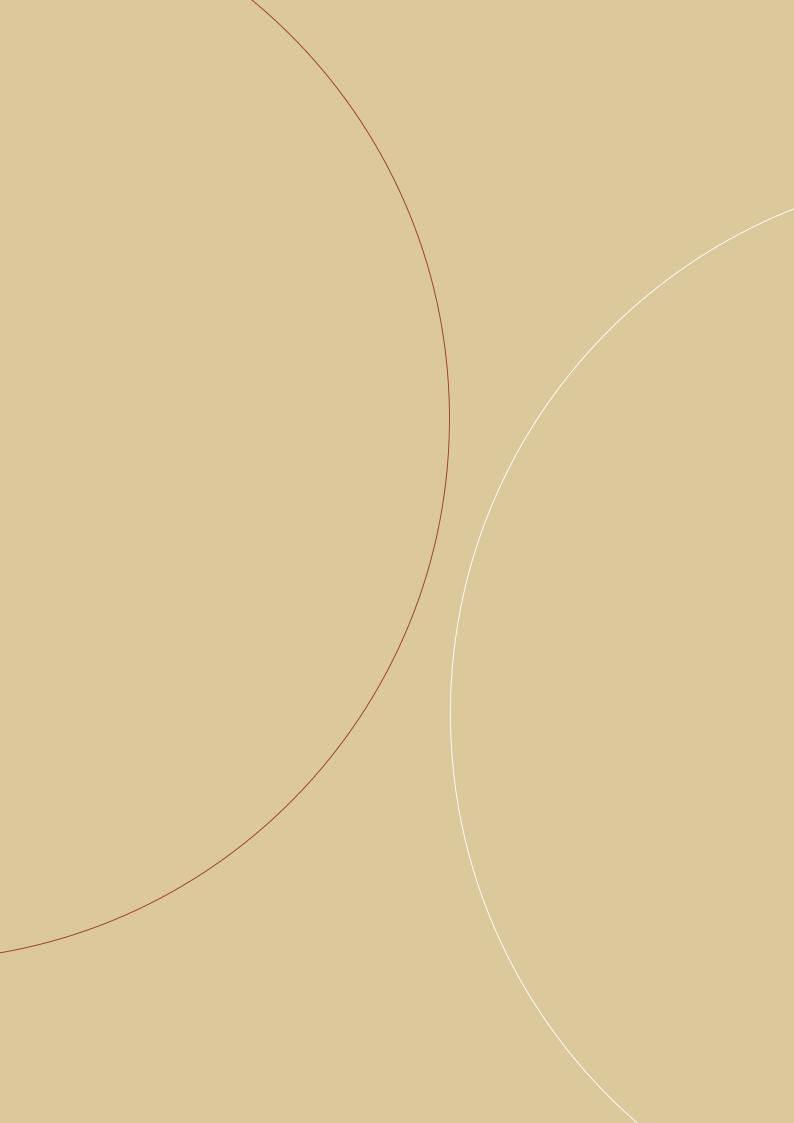
Lukas Ruflin (jusqu'au 31 décembre 2012) Deputy Chief Executive Officer Jean-Christophe Pernollet (jusqu'au 30 mai 2012) Chief Financial Officer

GLOBAL BUSINESS COMMITTEE (GBC) EFG INTERNATIONAL AG

Comité exécutif d'EFG International AG +
Keith Gapp Head of Strategic Marketing & Communications
Alain Diriberry CEO, Continental Europe
Ludovic Chéchin-Laurans Continental Europe
Albert Chiu CEO, Asia
Robert Chiu Executive Chairman, Asia
Anthony Cooke-Yarborough CEO, UK
Sixto Campano CEO, Americas
Victor M. Echevarria Chairman, Americas
James T. H. Lee CEO, Asset Management
Michael Hartweg EFG Financial Products (remplaçant)

Photo: Global Business Committee d'EFG International.





Une question d'alchimie.

Les gens comptent les uns sur les autres; certains, à titre individuel ou familial, comptent sur les conseils de nos Client Relationship Officers.



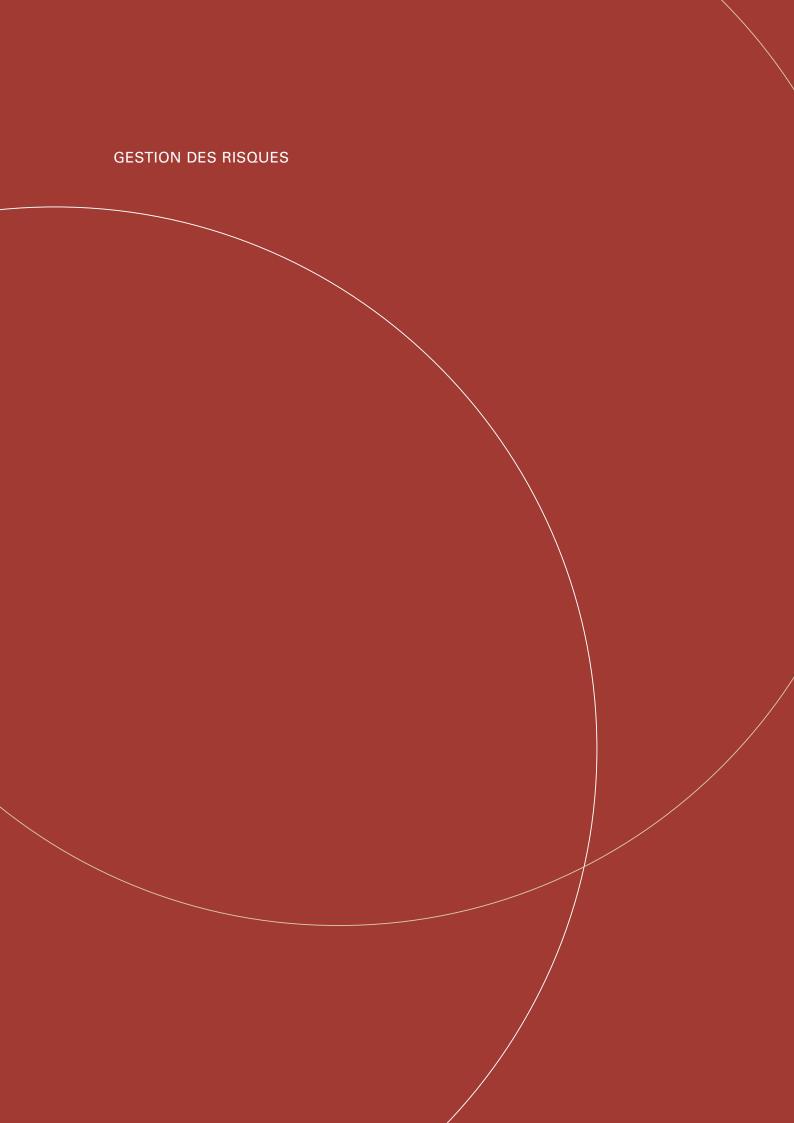
RIGHTTO PLAY

EFG International est fier de soutenir Right To Play, une organisation humanitaire internationale axée sur le développement, dont le but est d'améliorer la vie des enfants dans certains des pays les plus pauvres de la planète. Right To Play utilise des programmes de sport et de jeux pour transmettre des connaissances et valeurs fondamentales aux enfants de communautés en proie aux guerres, à la pauvreté et à la maladie.

Grâce aux dons de ses collaborateurs, EFG International soutient certains projets, comme en Ouganda et plus récemment en Thaïlande. Lancé en 2002, ce dernier projet vise à porter assistance à sept camps de réfugiés dans le Nord-Ouest du pays, qui abritent des personnes fuyant les persécutions ethniques et politiques en Birmanie.

Le projet initié en Thaïlande a touché un nombre jamais atteint de personnes en 2012. Quelque 30 000 jeunes de 62 écoles ouvertes dans les camps de réfugiés ont participé à des activités sportives et ludiques parascolaires et 16 000 enfants ont pris part aux journées de jeux mensuelles et aux ligues sportives communautaires. Right To Play a également formé 300 nouveaux gérants et professeurs aux techniques d'apprentissage centrées sur les enfants, leur enseignant des stratégies pratiques permettant d'encourager le développement des jeunes. Des investissements ont été réalisés dans la construction d'un nouvel espace d'entraînement multifonctionnel à l'usage de quelque 14 000 résidents de camps.

Right To Play vise à créer un monde plus sain et plus sûr pour les enfants par le biais des valeurs du sport et du jeu. Une série d'initiatives et de programmes novateurs permettent de convertir cet objectif en améliorations pratiques de la vie de jeunes personnes vulnérables. Son exemple nous motive tous.



La Direction d'EFG International estime qu'une évaluation et un contrôle appropriés des risques sont d'une importance primordiale pour l'avenir du Groupe. Conformément aux exigences réglementaires en vigueur aussi bien en Suisse que dans d'autres juridictions, EFG International a développé un dispositif global de surveillance des risques. Dans le cadre de ce dispositif de surveillance, EFG International est en charge d'établir et de maintenir ses propres directives et procédures pour assurer que les différentes catégories de risques (tels que les risques de crédit, pays, de marché et de liquidité ainsi que les risques opérationnels, juridiques et de réputation) puissent être identifiées au sein de l'ensemble du Groupe et contrôlées de façon efficace et cohérente par la Direction d'EFG International.

L'activité principale d'EFG International consiste à exécuter, par le biais de ses unités d'affaires, des transactions en lien avec ses clients, lesquels en supportent les risques. Dans les limites de tolérance aux risques définies et approuvées par le Conseil d'administration et le Risk Committee, le Groupe détient également des positions nostro dans certains secteurs. De ce fait, les risques de crédit, de marché et de liquidité supportés par le Groupe sont réduits, la majorité des risques de crédit se limitant aux prêts sur marge et autres engagements couverts envers ses clients ainsi qu'à son exposition aux banques et aux institutions financières. EFG International s'expose à un risque de marché limité (prix et liquidité), qui porte essentiellement sur le risque de change et les positions exposées aux impasses de taux d'intérêt (gap risk) et aux assurances-vie, maintenues toutefois à l'intérieur de paramètres prédéfinis, ainsi qu'aux risques de marché encourus par EFG Financial Products. EFG International s'expose également au risque opérationnel et au risque de réputation. En dernier ressort, la responsabilité de la supervision de la gestion des risques incombe au Conseil d'administration d'EFG International, qui définit les directives et la tolérance au risque. Le Conseil d'administration a délégué certaines fonctions d'évaluation et d'approbation à son Risk Committee.

La mise en œuvre des directives et le respect des procédures relèvent de la compétence du Comité exécutif d'EFG International, du Management Risk Committee d'EFG International ainsi que de l'Executive Credit Committee d'EFG International, avec le soutien des réviseurs internes.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'administration d'EFG International détermine le niveau global de risque acceptable pour EFG International.

Le Conseil d'administration a délégué les responsabilités de la gestion des risques comme suit:

- le Risk Committee a la responsabilité de déterminer l'orientation du profil de risque et l'organisation de la surveillance des risques;
- le Comité exécutif d'EFG International est responsable de la mise en œuvre et du respect des directives, des procédures et de la réglementation interne en la matière, ce qui inclut les risques opérationnels, juridiques et de réputation;
- le Comité exécutif d'EFG International a attribué la responsabilité de la mise en œuvre de ses directives concernant le risque de marché au Management Risk Committee, lequel surveille les risques de marché, de pays et de liquidité, y compris le respect des politiques et procédures en la matière, et vérifie que les expositions ne dépassent pas

les limites définies. En outre, le Management Risk Committee a le pouvoir d'approuver des crédits par délégation du Risk Committee s'agissant des relations avec les dépositaires et du risque de contrepartie lié aux crédits, à concurrence des limites prédéfinies par des paramètres et des lignes directrices pour les banques, les institutions financières, les compagnies d'assurance et certaines entreprises, y compris les limites par pays;

 l'Executive Credit Committee a la responsabilité de la gestion des risques de crédit clients.

En outre, le Product Approval Committee et/ou les procédures au sein des diverses filiales d'EFG International à l'étranger sont chargés d'évaluer les demandes portant sur l'offre et la vente de nouveaux produits d'investissement à la clientèle et de s'assurer que les règles et réglementations internes et externes sont respectées.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond à la possibilité d'une perte financière découlant de la détérioration de la solvabilité d'un emprunteur ou d'une contrepartie et/ou de son impossibilité à faire face à ses obligations financières. Les engagements de crédit d'EFG International concernant principalement des prêts garantis par des portefeuilles diversifiés et des hypothèques ou des placements auprès d'établissements financiers, l'exposition au risque de crédit est relativement faible.

RISQUES DE CRÉDIT LIÉS À LA CLIENTÈLE

Le processus d'approbation des crédits prévoit une séparation entre les activités de montage du crédit et celles de la gestion des risques de crédit de la Banque. Les demandes de crédit sont introduites par les Client Relationship Officers et doivent être appuyées par les Regional Business Heads.

En fonction de la définition de certains paramètres de risque et de taille, l'approbation de prêts et d'autres expositions a été déléguée aux départements des crédits des unités d'affaires d'EFG International, aux comités de crédit locaux, à des dirigeants spécifiques de la Banque et à des fonctions de management au sein de l'organisation ainsi qu'à l'Executive Credit Committee d'EFG International. Les compétences d'approbation des engagements importants et des engagements impliquant des risques accrus sont examinées, approuvées ou recommandées de manière centralisée en Suisse, conformément aux exigences réglementaires et légales applicables localement aux différentes unités internationales d'affaires. Les Regional Business Heads et les Client Relationship Officers ne sont habilités à autoriser l'octroi de crédits que dans certaines limites et en fonction des paramètres de diversification des sûretés fournies par la clientèle.

Pour répondre aux critères de couverture d'un prêt sur marge, le portefeuille titres d'un client doit être bien diversifié et en adéquation avec différentes marges définies par le type de profil de risque et la liquidité du titre. Des marges supplémentaires sont appliquées si le prêt et le nantissement ne sont pas dans la même monnaie ou que les critères de diversification ne sont pas complètement remplis. Les hypothèques comptabilisées dans les livres d'EFG Private Bank Ltd à Londres concernent principalement des propriétés sises dans les meilleurs quartiers de Londres.

La Direction insiste pour que les motifs et le but de tous les prêts – qui sont généralement destinés à financer l'achat de titres, de parts de fonds ou à être investis dans des placements de type polices d'assurances – de même que les risques relatifs aux garanties fournies en couverture, lui soient parfaitement connus.

Les départements de crédit des unités d'affaires d'EFG International contrôlent les expositions de crédit par rapport aux limites approuvées et aux sûretés remises en nantissement. La plupart des sûretés sont évaluées quotidiennement (mais peuvent l'être plus fréquemment en période de forte volatilité des marchés). Les notes structurées, les hedge funds et quelques autres fonds de placement sont toutefois évalués mensuellement, tandis que les polices d'assurances sont d'ordinaire évaluées annuellement et les hypothèques moins fréquemment.

Le système interne de rating d'EFG International, qui est subdivisé en dix catégories, permet d'attribuer une note à chaque engagement de crédit. Le processus de rating évalue la capacité de remboursement de l'emprunteur ainsi que la valeur, la qualité, la liquidité et la diversification des titres nantissant le crédit. Grâce à la politique de crédit et à la nature des prêts, le portefeuille de crédits d'EFG International est de première qualité. Aussi les engagements de crédit sont-ils classés, en grande majorité, dans les trois meilleures catégories de rating.

RISQUES DE CRÉDIT LIÉS AUX ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La gestion des engagements envers les établissements financiers repose sur un système de limites par contrepartie coordonné au niveau du Groupe EFG et soumis à des plafonds par pays. Les limites des engagements envers les contreparties sont établies sur la base d'une analyse interne. Jusqu'à un certain niveau ou plafond absolu, qui dépend du total des fonds propres et des ratings S&P de chaque contrepartie, les limites sont fixées par le Management Risk Committee d'EFG International. Les limites des engagements envers les compagnies d'assurance et certaines entreprises sont fixées en accord avec l'Executive Credit Committee sur la base d'une matrice prédéfinie, qui fixe les critères déterminant les limites maximum en fonction de la notation à long terme des entités concernées et de leur valeur nette consolidée.

RISQUE PAYS

Le risque pays correspond au «risque de transfert et de conversion lié aux transactions transfrontalières». Il comprend également le risque souverain direct et indirect, à savoir le risque de défaillance d'entités ou d'Etats souverains agissant en qualité d'emprunteurs, de garants ou d'émetteurs.

EFG International mesure le risque pays sur la base de ratings internes par pays établis essentiellement à partir d'informations fournies par des agences de notation externes telles que S&P, puis optimisés en fonction d'analyses internes comprenant: 1) une évaluation quantitative du risque économique et 2) une évaluation qualitative des tendances politiques et socio-économiques.

La gestion du risque pays est basée sur un processus centralisé au niveau d'EFG International.

Le Management Risk Committee d'EFG International surveille les expositions aux risques pays à l'intérieur de ces limites.

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché sont dus aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et du prix des matières premières. Ils proviennent du négoce de produits de trésorerie et instruments de placement dont le prix est fixé chaque jour, ainsi que des activités bancaires plus traditionnelles telles que les prêts.

EFG International s'implique dans le négoce de titres, de produits dérivés, de devises, de papiers monétaires et de métaux précieux pour le compte de ses clients depuis des salles de marchés situées à Genève, Hong Kong, Londres, Miami et Zurich. Dans le secteur des devises, EFG Bank ne conserve que des positions pour compte propres limitées en instruments de change linéaires contrôlées par des limites «overnight» nominales, des limites de stress test et des limites de «Value at Risk» (VaR). Les opérations sur devises sont également soumises à une surveillance «stop loss» quotidienne et sur dix jours glissants. En outre, l'activité d'émission et de marketing de produits alternatifs et structurés est assurée par EFG Financial Products. Ces activités sont également soumises à des limites de risques de marché spécifiques, la gestion du risque étant assurée par une unité de contrôle des risques indépendante au sein d'EFG Financial Products et supervisée par le Chief Risk Officer d'EFG International et son équipe. Le respect de toutes les limites est surveillé de manière indépendante par la division Global Risk Management, laquelle est responsable de la gestion, de la supervision et de la coordination du développement et de la mise en place de mesures du risque et de politiques de gestion des risques adéquates dans le domaine des risques de marché. Elle est également responsable de la surveillance des risques de marché, de contrepartie et de pays pour l'ensemble du Groupe.

MESURE DES RISQUES DE MARCHÉ ET LIMITES DE NÉGOCE

L'exposition aux risques de marché est mesurée de différentes manières: exposition nominale et VaR, impasse de taux d'intérêts, sensibilités et stress tests. La VaR n'est pas utilisée dans le cadre des rapports réglementaires sur les risques; elle est publiée au sein du Groupe EFG, à titre indicatif uniquement. La VaR est calculée sur la base des variations historiques que les paramètres du marché sont susceptibles de connaître pour une probabilité de durée de détention et un niveau de confiance donnés. Le modèle interne de VaR développé par le Groupe EFG et appliqué dans l'ensemble du Groupe prend en compte les preneurs de risque de marché et les unités concernés.

Le modèle interne est généralement basé sur une approche historique et utilise un niveau de confiance unilatéral de 99%. Le modèle de VaR est ajusté régulièrement pour tenir compte de l'évolution des marchés financiers et des besoins en matière de gestion des risques du Groupe. S'il s'avère nécessaire d'appliquer des modèles spécifiques, ceux-ci sont élaborés, testés et approuvés par le département Quantitative Models au sein de la division Global Risk Management d'EFG International.

Les paramètres de risque basés sur la méthodologie de la VaR sont calculés par la division Global Risk Management d'EFG International, qui établit chaque mois un rapport sur les risques de marché mettant au jour la relation entre les risques calculés sur la base de la VaR et les rendements y afférents.

Ces calculs de VaR sont complétés par différents stress tests qui visent à identifier l'impact potentiel de scénarios de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles. Ces tests simulent d'une part des mouvements exceptionnels de prix ou de taux et, d'autre part, des détériorations radicales des corrélations du marché. Ils constituent, outre les limites nominales, les limites de sensibilité et les «stop losses», l'outil principal de gestion interne des risques de marché. Les résultats des stress tests sont calculés mensuellement par la Market Risk Management Unit d'EFG Bank et transmis à la Direction.

Conformément à la circulaire 08/6 de la FINMA sur les produits des taux d'intérêt, des mesures de la sensibilité du produit net des intérêts («Net Interest Income», NII) et des revenus d'intérêt à risque («Interest Earnings at Risk», IEAR) ont été mises en place et régulièrement revues en fonction de certaines limites de scénario de stress.

Des rapports de risque quotidiens sont produits afin de s'assurer que les limites nominales et les limites de sensibilité ainsi que les limites «stop loss» sont respectées. Des informations détaillées sur les mesures et les expositions relatives aux risques du marché sont disponibles dans les Comptes annuels consolidés, note 4, Evaluation et gestion des risques financiers, page 98.

RISQUE DE CHANGE

Outre l'exposition aux devises étrangères liée aux activités bancaires et aux activités de négoce des filiales bancaires d'EFG International, qui sont gérées par les départements de Trésorerie locaux selon des paramètres de risque et des limites prédéfinis, le Groupe est également exposé aux fluctuations des taux de change, puisque le reporting de la plupart des filiales bancaires est établi en monnaies locales.

GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

EFG International utilise un système de «matched fund transfer pricing», qui distingue les marges réalisées sur les affaires de la clientèle et les bénéfices générés par certaines positions sur taux d'intérêt. Le système est basé sur les taux courants du marché et permet de calculer la rentabilité des centres de profit et des produits.

Le capital du Groupe et les fonds en dépôt constituent toujours une source de financement largement excédentaire. La non-concordance structurelle des échéances se reflète dans la position de taux d'intérêt d'EFG International, le résultat de la transformation étant inclus dans le produit net des intérêts.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, EFG International s'emploie à garantir qu'un niveau suffisant de liquidités est bien disponible pour faire face à ses engagements envers la clientèle, tant en termes de prêts que de remboursement des dépôts, et pour satisfaire aux propres besoins de trésorerie du Groupe dans toutes ses unités d'affaires.

Les opérations de refinancement visent à éviter une concentration des facilités. La fixation du prix des opérations sur actifs et de crédit est basée sur la situation de liquidité courante. EFG International a aussi mis en place un processus de gestion des liquidités qui inclut des mesures d'urgence, telles que des emprunts repo et la liquidation de titres négociables. Des stress tests sont réalisés chaque mois conformément aux exigences en matière de reporting figurant dans les directives relatives aux risques d'EFG International.

Compte tenu du volume des dépôts de la clientèle, de l'importance des fonds propres et réserves ainsi que de sa politique prudente en matière de refinancement des prêts à la clientèle, le risque de liquidité d'EFG International est limité.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels se réfèrent aux risques de pertes financières résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de processus ou de systèmes internes, d'erreurs humaines, de causes externes ou encore d'une combinaison de ces éléments.

EFG International vise à atténuer les risques opérationnels significatifs auxquels il peut être intrinsèquement exposé à un niveau qu'il juge approprié et proportionné à la taille, la structure, la nature et la complexité de ses offres de services/produits, protégeant ainsi ses actifs et les intérêts de ses actionnaires de manière adéquate.

Structure organisationnelle et gouvernance

Le Conseil d'administration et la Direction d'EFG International s'efforcent de mettre en place une culture du risque opérationnel, entre autres par la définition de la tolérance globale au risque opérationnel de l'organisation (exprimée en seuils quantitatifs et en énoncés qualitatifs), laquelle fait partie intégrante des pratiques de gestion des risques. La surveillance des risques opérationnels au niveau du Conseil d'administration est placée sous la responsabilité de l'Audit Committee.

La gestion au quotidien des risques opérationnels est principalement confiée aux équipes dirigeantes des différentes unités d'affaires locales, qui sont chargées d'atténuer les risques opérationnels via l'instauration d'un système de contrôle interne approprié et d'une solide culture du risque.

S'agissant de la gestion des risques au niveau d'EFG International, la surveillance des risques opérationnels et les directives en la matière, y compris l'élaboration d'un cadre de gestion des risques opérationnels, relèvent de la responsabilité de la fonction Operational Risk Management, dirigée par le Global Head of Operational Risk Management. La fonction Operational Risk Management est exercée en collaboration avec les Operational Risk Officers des unités d'affaires locales, les Regional Risk Officers au sein du Groupe EFG International ainsi que certaines fonctions centralisées du Groupe, également chargées de la supervision des risques opérationnels pour leurs domaines de responsabilités respectifs tels que le Chief Financial Officer, le Chief Operating Officer, le Global Head of Compliance et le General Counsel. La fonction Operational Risk Management a pour principal objectif de faire en sorte que le Groupe dispose d'un cadre et d'un programme adéquats de gestion des risques opérationnels lui permettant d'identifier, d'évaluer, d'atténuer et de surveiller les risques opérationnels, ainsi que d'établir des rapports ad hoc. Le Global Head of Operational Risk Management rend compte au Chief Risk Officer d'EFG International.

Cadre de gestion des risques opérationnels

Le cadre de gestion des risques opérationnels d'EFG International codifie l'approche du Groupe en matière d'identification, d'évaluation, d'atténuation, de surveillance et de reporting des risques opérationnels, tout en intégrant les normes définies par le Comité de Bâle pour la supervision bancaire. Ce cadre spécifie la philosophie, la portée, les définitions, les limites de risque opérationnel, les principaux domaines exposés aux risques opérationnels, les options d'atténuation/de transfert des risques opérationnels, l'approche relative à la charge de capital destinée à la couverture des risques opérationnels déterminée par le Groupe, les principes applicables à la gestion des risques opérationnels, la tolérance au risque opérationnel, la gouvernance et l'organisation, les rôles et responsabilités des différentes composantes de la structure de gouvernance, ainsi que les processus et outils de gestion des risques opérationnels. Sur ce dernier point, les principaux processus et outils utilisés par la fonction Operational Risk Management aux fins de l'identification, l'évaluation, la surveillance et le reporting des risques opérationnels sont notamment les suivants: (i) évaluation et surveillance du profil des principaux risques opérationnels; (ii) surveillance des principaux indicateurs de risque; (iii) collecte, analyse et reporting des événements et pertes en relation avec des risques opérationnels; (iv) reporting consolidé des risques opérationnels à l'intention du Chief Risk Officer, du Comité exécutif et de l'Audit Committee d'EFG International; (v) suivi des mesures prises en vue de régler les questions liées au contrôle des principaux risques opérationnels et (vi) mise en place d'un programme de sensibilisation aux risques opérationnels.

EFG International et ses unités d'affaires locales conçoivent et mettent en œuvre des mécanismes de contrôle interne et de surveillance afin d'atténuer les principaux risques opérationnels auxquels le Groupe est intrinsèquement exposé dans l'exercice de son activité. Les domaines concernés sont par exemple les activités de front office des Client Relationship Officers, les opérations de négoce et de trésorerie, la sécurité informatique et la confidentialité des données, l'approbation des produits et les pratiques de vente, la gestion d'actifs et le respect des exigences réglementaires (transactions transfrontalières, lutte contre le blanchiment d'argent, adéquation des produits, etc.). Au niveau d'EFG International, les risques juridiques et de compliance/réglementaires font notamment l'objet d'un suivi rigoureux par le General Counsel et le Global Head of Compliance du Groupe respectivement.

EFG International investit en permanence dans la gestion de la continuité des activités afin de garantir la poursuite de ses opérations critiques en cas de perturbation majeure. La gestion de la continuité des activités s'appuie sur des installations de sauvegarde des systèmes d'exploitation et des plans de récupération informatique en cas de sinistre mis en place à l'échelle de l'ensemble du Groupe et testés régulièrement.

Le cas échéant, EFG International instaure des mécanismes de transfert des risques opérationnels; toutes les filiales du Groupe disposent notamment d'assurances (sous réserve d'exclusions définies) couvrant la survenance d'événements rares à forte incidence. EFG International gère centralement pour toutes ses filiales trois niveaux de couverture d'assurance, à savoir une assurance tous risques contre les vols et les détournements, une assurance professionnelle et une assurance responsabilité pour les directeurs et officers. Les autres polices telles que les assurances générales sont gérées localement.

RISQUES DE COMPLIANCE

Le département Compliance veille à ce qu'EFG International observe toutes les règles et réglementations en vigueur. Les modifications des dispositions réglementaires font l'objet d'un suivi régulier et les directives et procédures sont adaptées en conséquence. La gestion de la compliance au niveau mondial est assurée de manière centralisée depuis Genève, des compliance officers locaux opérant dans la quasi-totalité des centres opérationnels des filiales d'EFG International dans le monde.

RISQUES JURIDIQUES

Le département juridique s'assure que les risques juridiques sont gérés et contrôlés de manière appropriée et supervise les conseillers juridiques externes dans différentes affaires.

Toute modification de l'environnement juridique peut remettre en cause les relations du Groupe avec les autorités compétentes, ainsi qu'avec ses clients et ses contreparties, tant au niveau suisse qu'international. Le département juridique assure la mise en place de règles et de procédures internes visant à contrôler ses risques juridiques. Il fournit en outre des conseils internes à la direction du Groupe, aux collaborateurs du back et du front office et gère les différends dans lesquels le Groupe est impliqué, ainsi que les réclamations des clients et les investigations spéciales.

RISQUES DE RÉPUTATION

EFG International considère que sa réputation compte parmi ses actifs les plus importants et s'engage à la protéger. Le risque de réputation auquel EFG International est exposé découle:

- du possible non-respect d'exigences réglementaires de plus en plus complexes;
- de ses relations avec des personnalités exposées politiquement ou d'autres clients au statut de personnes publiques;
- de son implication dans des transactions relatives à des produits d'investissement non standards, exécutées pour le compte de clients;
- d'éventuels comportements répréhensibles de ses collaborateurs.

Ces risques de réputation sont gérés et contrôlés par l'intermédiaire de la compliance et d'autres directives d'EFG International, y compris notamment sa politique du «Know Your Customer» et ses directives de lutte contre le blanchiment d'argent, sa politique en matière de risque de réputation relative aux transactions et ses procédures de recrutement.

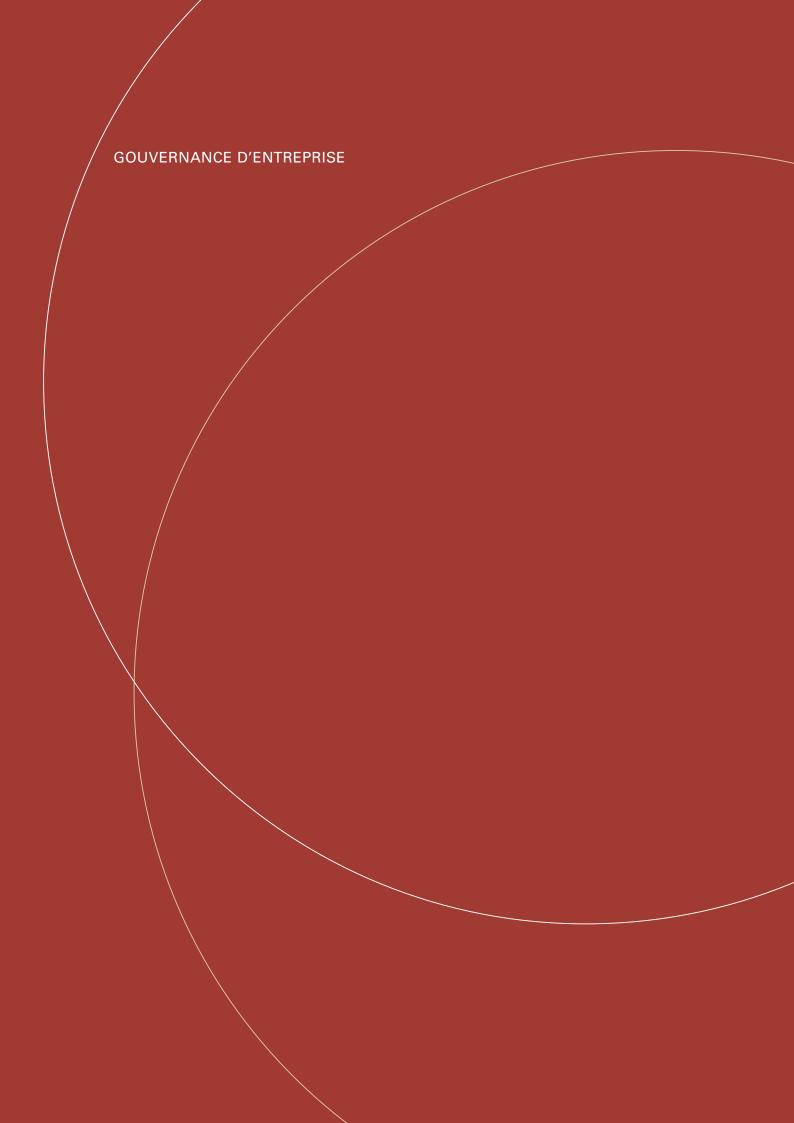
SOCIÉTÉS MÈRES

SOCIÉTÉS MÈRES

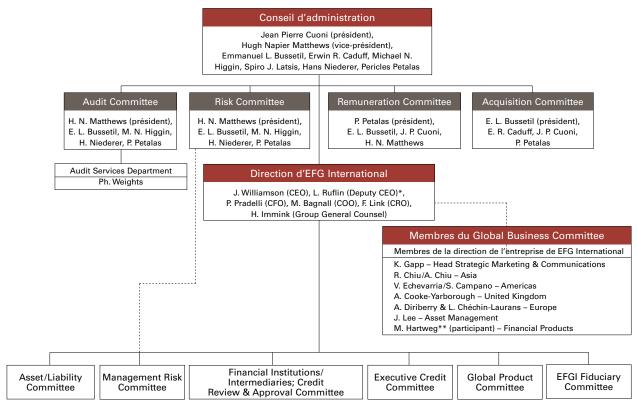
EFG International a pour actionnaire principal, à hauteur de 56,28%, EFG Bank European Financial Group SA, société mère réglementée d'EFG Group basée à Genève.

Pour de plus amples détails, prière de consulter www.efggroup.com

EFG Bank European Financial Group SA 24 Quai du Seujet 1211 Genève 2 Suisse

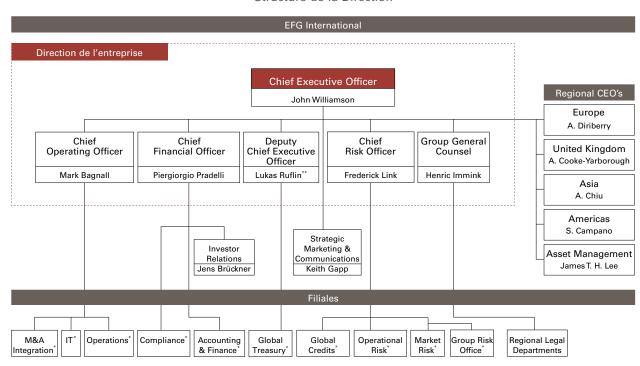


EFG International Conseil d'administration et Comités



- * Lukas Ruflin a quitté ses fonctions de Deputy CEO avec effet au 31 décembre 2012
- ** Michael Hartweg sera remplacé par Jan Schoch (CEO EFG Financial Products) à compter de 2013

Structure de la Direction



- * Situé dans EFG Bank mais rendant compte à EFG International
- ** Lukas Ruflin a quitté ses fonctions de Deputy CEO avec effet au 31 décembre 2012; à compter de 2013, Global Treasury rend compte au CFO
- Fonction de conseil
- ··· Rendant compte au Comité des risques du fait de l'approbation des limites de risque de marché au-delà d'un certain plafond

Société suisse cotée, EFG International AG (EFG International) est soumise à la Directive de SIX Swiss Exchange SA concernant les informations relatives à la Corporate Governance (DCG) et à ses annexes et commentaires. L'information fournie dans ce chapitre est conforme à la Directive de Corporate Governance de SIX Swiss Exchange SA, entrée en vigueur le 1er juillet 2002 et révisée le 1er juillet 2009. Cette information tient également compte des directives et recommandations du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise» publié par «economiesuisse», la Fédération des entreprises suisses, en date du 25 mars 2002 ainsi que de l'annexe 1 à ce Code intitulée «Recommandations sur les indemnités des membres du Conseil d'administration et de la Direction» publiée le 6 septembre 2007. Cette annexe intègre les nouveaux articles 663bbis et 663c, al. 3 du Code des obligations, entrés en vigueur le 1er janvier 2007, qui ont trait à la transparence s'agissant des indemnités versées au Conseil d'administration et à la Direction.

Sauf indication contraire, les informations qui suivent se réfèrent à la situation au 31 décembre 2012.

STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

1.1 Structure opérationnelle d'EFG International

EFG International, société holding domiciliée à Zurich, gère un groupe d'envergure mondiale spécialisé dans le private banking et la gestion d'actifs opérant sur plus de trente sites dans le monde entier. Le groupe EFG International (EFG International et ses filiales) est organisé en six unités d'affaires: Amériques, Asie, Royaume-Uni, Reste de l'Europe, Asset Management et Financial Products. Pour plus d'informations, veuillez consulter la note 50 aux comptes annuels consolidés.

La structure de la direction centrale d'EFG International en date du 31 décembre 2012 est présentée à la page précédente.

1.2 Entités du groupe

La liste des principales entités consolidées figure en page 137. Au sein du groupe EFG International, seules EFG International et – depuis le 19 octobre 2012 – EFG Financial Products Holding AG sont cotées en bourse:

- Les actions nominatives EFG International sont négociées sur le segment principal de SIX Swiss Exchange SA à Zurich (n° de valeur 002226822; ISIN CH0022268228; symbole EFGN). La capitalisation boursière de la société se montait à CHF 1,305,363,000 au 31 décembre 2012.
- EFG Financial Products Holding AG, dont le siège est sis à Zurich, a fait son entrée en bourse le 19 octobre 2012; ses actions nominatives sont également négociées sur le segment principal de SIX Swiss Exchange SA à Zurich (n° de valeur 19089118; ISIN CH0190891181; symbole FPHN). La capitalisation boursière d'EFG Financial Products Holding AG s'élevait à CHF 300,666,592 au 31 décembre 2012.

EFG International a réduit sa participation dans EFG Financial Product Holding AG à 20.25% (contre 58.3% au 5 octobre 2012) suite à l'introduction en bourse de cette dernière.

1.3 Principaux actionnaires

La structure de l'actionnariat d'EFG International au 31 décembre 2012 figure dans le tableau ci-après.

Au 31 décembre 2012	Nombre d'actions nominatives	Pourcentage de droits de vote	
EFG Bank European Financial Group SA*	82,545,117	56.28%	
Lawrence D. Howell et enfants	8,052,705	5.49%	
Intérêts de la famille Cuoni	6,909,500	4.71%	
Autres actionnaires	49,162,678	33.52%	
Total	146,670,000	100.00%	

^{*} EFG Bank European Financial Group SA est contrôlée par la famille Latsis par l'intermédiaire de plusieurs sociétés intermédiaires

Le 21 mai 2012, EFG International a annoncé la cession de sa part d'actions nominatives EFG International à son principal actionnaire EFG Bank European Financial Group SA au prix de CHF 7.43 par action, sous réserve du droit de préemption des autres actionnaires. Le 1^{er} juin 2012, les actionnaires existants ont acquis 68,188 actions au titre dudit droit de préemption et un total de 10,107,780 actions a été cédé à EFG Bank European Financial Group SA.

Pour les notifications reçues en 2012 par EFG International en vertu de l'article 20 de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (loi sur les bourses) du 24 mars 1995, veuillez consulter les rapports publiés sur la plateforme électronique de publication de SIX Swiss Exchange SA (http://www.six-swiss-exchange.com/shares/companies/major_shareholders_fr.html?fromDate=19980101&issuer=14226).

1.4 Conventions de blocage

Il n'y a pas actuellement de convention de blocage en vigueur.

1.5 Participations croisées

EFG International ne détient aucune participation croisée dépassant de part et d'autre 5% du capital ou de l'ensemble des droits de vote.

STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 Capital

2.1.1 Capital-actions

Le capital-actions en circulation se monte à CHF 73,335,000; il est constitué de 146,670,000 actions nominatives, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé s'élève à CHF 25,000,000 et le capital-actions conditionnel à CHF 12,282,500.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la note 46 aux comptes annuels consolidés.

2.1.2 Capital-participation

Le capital-participation en circulation de la société se monte à CHF 3,971,715; il est constitué de 264,781 Bons de participation préférentiels de catégorie B sans droit de vote, d'une valeur nominale de CHF 15.00 chacun. Ces Bons de participation ont été souscrits à titre fiduciaire par la Banque de Luxembourg dans le cadre de l'émission initiale par cette dernière de certificats fiduciaires EFG de EUR 400 millions en date du 14 novembre 2004 et du 17 janvier 2005 (pour de plus amples informations sur la réduction du capital-participation d'EFG International, veuillez vous reporter au chapitre 2.3 ci-dessous – Changements de la structure du capital).

Les certificats fiduciaires EFG sont cotés à la Bourse de Luxembourg (ISIN: XS0204324890). Les droits préférentiels attachés aux Bons de participation de catégorie B sont des droits préférentiels au dividende et au produit de la liquidation, tels que décrits dans l'art. 13 des statuts (document disponible sur le site Internet d'EFG International: www.efginternational.com/auditors-regulations). Il est entendu que les droits préférentiels au dividende relèvent en tout temps de la compétence de l'Assemblée générale.

2.2 Caractéristiques du capital autorisé et du capital conditionnel

2.2.1 Capital autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 27 avril 2014 le capital-actions à concurrence de CHF 25,000,000 au maximum, par l'émission de 50,000,000 actions nominatives au maximum, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées. Le prix d'émission des actions, la date à partir de laquelle elles donnent droit au dividende et le mode de libération seront déterminés par le Conseil d'administration.

En outre, le Conseil d'administration est autorisé à retirer leurs droits de souscription préférentiels aux actionnaires et aux porteurs de Bons de participation et de les allouer à des tiers en vue du financement de l'acquisition de tout ou partie d'une entreprise, d'un investissement dans une autre société ou encore de nouveaux investissements par EFG International aux conditions du marché en vigueur à la date d'émission ainsi que, plus particulièrement, en vue de lever directement ou indirectement des fonds sur les marchés internationaux des capitaux.

2.2.2 Capital conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 2,282,500 au maximum par l'émission d'au maximum 4,565,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux d'EFG International et des sociétés du groupe. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires et des porteurs de bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs de droits d'option. Les conditions d'allocation et d'exercice des droits d'option sont déterminées par le Conseil d'administration. Les actions peuvent être émises à un prix inférieur à celui du marché.

En outre, le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 10,000,000 au maximum par l'émission d'au maximum 20,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice de droits de conversion et/ou d'option octroyés en lien avec des emprunts obligataires convertibles, des emprunts obligataires avec droits d'option ou d'autres instruments de financement émis récemment par la société ou par l'une des sociétés du groupe.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation est supprimé en faveur des détenteurs de droits de conversion et/ou d'option.

Le Conseil d'administration peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel des actionnaires et des porteurs de Bons de participation à souscrire aux emprunts obligataires convertibles, emprunts obligataires avec droits d'option ou instruments de financement similaires, quand ils sont émis, si

- (a) l'émission par prise ferme par un syndicat de banques en vue de les offrir au public sans droit préférentiel de souscription paraît être la meilleure forme d'émission à ce moment-là, par rapport aux conditions ou au calendrier de l'émission ou
- (b) des instruments de financement assortis de droits de conversion et/ou d'option sont émis en vue de financer ou refinancer l'acquisition

Si le Conseil d'administration supprime le droit préférentiel de souscription, les conditions suivantes sont applicables

- (a) les droits de conversion pourront être exercés pendant sept ans au plus et les droits d'option pendant quatre ans au plus à compter de leur date d'émission;
- (b) les instruments de financement doivent être émis aux conditions du marché en vigueur.
- 2.3 Changements de la structure du capital La structure du capital d'EFG International n'a subi aucune modification depuis son introduction en bourse en octobre 2005.
- 2.3.1 Obligations Tier 2 conformes à Bâle III/Réduction du capital-participation d'EFG International

Le 30 novembre 2011, EFG International (Guernsey) Ltd, filiale détenue à 100% par EFG International, a proposé aux détenteurs de EUR 400,000,000 de nominal de certificats fiduciaires EFG d'échanger leurs titres pour des obligations Tier 2 conformes à Bâle III émises par EFG International (Guernsey) Ltd. Au total, 135,219 certificats fiduciaires EFG, représentant environ 33.8% du nominal des certificats fiduciaires EFG en circulation, ont été dûment apportés et acceptés pour échange par EFG International (Guernsey) Ltd. En échange, EFG International (Guernsey) Ltd a émis des obligations Tier 2 conformes à Bâle III pour un montant nominal de EUR 67,604,000 au règlement de l'offre d'échange, le 13 janvier 2012. Les obligations ont une échéance de 10 ans et donnent droit au cours des cinq premières années à un intérêt annuel de 8%. Les obligations Tier 2 sont cotées à la Bourse de Luxembourg (ISIN: XS0732522023).

Les 135,219 certificats fiduciaires EFG acquis ont été annulés, à la suite de quoi le nombre de certificats fiduciaires EFG en circulation a été ramené de 400,000 à 264,781, représentant un montant nominal total d'environ EUR 265 millions. Outre l'annulation susmentionnée des certificats fiduciaires EFG, EFG International a racheté 135,219 Bons de participation nominatifs de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 15 chacun et une réduction correspondante du capital-participation par annulation des Bons de participation nominatifs de catégorie B rachetés a été approuvée à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2012.

2.3.2 Offre publique d'achat de certificats fiduciaires EFG/Réduction du capital-participation d'EFG International

Le 12 décembre 2012, EFG Funding (Guernsey) Limited, filiale détenue à 100% par EFG International, a proposé aux détenteurs de EUR 400,000,000 de certificats fiduciaires EFG (ISIN: XS0204324890; montant principal alors en circulation: EUR 264,781,000) émis sur une base fiduciaire par la Banque de Luxembourg de racheter au comptant tous les certificats fiduciaires EFG et les a invités à approuver, par des résolutions extraordinaires, entre autres, les modifications proposées des conditions des certificats fiduciaires EFG. Au total, 251,399 certificats fiduciaires EFG, ou EUR 251,399,000 du nominal des certificats fiduciaires EFG en circulation – représentant 94.95% – ont été validement proposés et acceptés par EFG Funding (Guernsey) Ltd.

L'offre d'EFG Funding (Guernsey) Ltd était soumise à la condition de l'émission réussie (en janvier 2013) de titres en CHF qualifiés de capital Tier 2 selon Bâle III, assortie d'une garantie subordonnée par EFG International, ainsi que de l'approbation par les détenteurs de certificats fiduciaires EFG, par des résolutions extraordinaires, entre autres des modifications proposées des conditions desdits certificats.

A la suite de l'émission réussie de titres en CHF en date du 31 janvier 2013 (l'obligation Tier 2 est cotée à SIX Swiss Exchange SA à Zurich; ISIN: CH0204819301), les 251,399 certificats fiduciaires EFG ont été acquis et annulés. Le nombre de certificats fiduciaires EFG en circulation a été ramené de 264,781 à 13,382 en conséquence représentant un montant nominal total d'environ EUR 13.4 millions. Outre l'annulation susmentionnée des certificats fiduciaires EFG, EFG International a racheté 251'399 Bons de participation nominatifs de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 15 chacun et le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2013 une réduction correspondante du capital-participation par annulation des Bons de participation nominatifs de catégorie B rachetés.

2.4 Actions et Bons de participation

Actions

Nombre d'actions au 31 décembre 2012:

Actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50

146,670,000

264.781

Toutes les actions nominatives sont entièrement libérées et donnent droit aux dividendes. Chaque action donne droit à une voix. Aucun droit préférentiel ou analogue n'est attaché aux actions.

Bons de participation

Nombre de bons de participation au 31 décembre 2012:

Bons de participation préférentiels de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 15.00

Tous les Bons de participation préférentiels de catégorie B confèrent des droits préférentiels au dividende et au produit de la liquidation (voir points 2.1 et 2.3 ci-dessus). Ils ne sont assortis d'aucun droit de vote.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe aucun bon de jouissance en circulation.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des détenteurs à titre fiduciaire

Les actions d'EFG International sont librement cessibles, sans aucune restriction, pour autant que les acheteurs déclarent expressément avoir acquis les actions en question en leur propre nom et pour leur propre compte et qu'ils satisfont à l'obligation de déclarer stipulée par la Loi sur les bourses.

Les cessions de titres intermédiés, y compris l'octroi des droits y relatifs, sont soumis à la Loi fédérale sur les titres intermédiés. Les cessions d'actions non matérialisées par un certificat sont réalisées par le biais d'une écriture passée dans le compte titres par une banque ou un dépositaire sur instruction de l'actionnaire vendeur. La banque ou le dépositaire en informe la société. L'acheteur doit remplir un formulaire d'enregistrement lui permettant d'être enregistré dans le registre des actions de la société en tant qu'actionnaire détenteur des droits de vote. S'il omet de faire cette déclaration, l'acheteur ne peut pas exercer son droit de vote, ni participer aux assemblées des actionnaires, mais il perçoit les dividendes et autres droits financiers. Les actions non certifiées ne peuvent être cédées qu'avec l'aide de la banque qui gère les écritures comptables desdites actions pour le compte du vendeur. En outre, les actions ne peuvent être constitutives de sûretés qu'auprès de la banque qui gère les écritures comptables desdites actions pour le compte de l'actionnaire qui les dépose en nantissement. Le cas échéant, la société doit en être informée. Conformément aux statuts de la société, il incombe à l'acheteur des actions de demander son enregistrement dans le registre des actions de la société en tant que détenteur du droit de vote.

Les personnes morales, les partenariats, les associations ou les conventions de propriété collective liés par un rapport de participation ou des droits de vote, une gestion commune ou de toute autre manière, ainsi que les particuliers, les personnes morales et les partenariats (notamment les syndicats) qui agissent de concert dans le but d'éviter les restrictions d'inscription, seront considérés comme un seul actionnaire ou un seul détenteur à titre fiduciaire. Le Conseil d'administration est autorisé à édicter un règlement visant à mettre en œuvre les stipulations ci-dessus.

2.7 Emprunts convertibles et warrants/options

Agissant par l'intermédiaire de ses filiales, EFG Financial Products et EFG International Finance (Guernsey) Ltd, EFG International a émis des warrants et des notes structurées (Certificat express sur EFG International; ISIN: CH0115890904) ayant des actions d'EFG International comme sous-jacent. Le montant de l'émission s'élève à EUR 1,000,000, avec un prix d'émission au pair et une valeur faciale de EUR 1,000. Le ratio de conversion sera défini à la date de fixation finale, le 17 août 2015. Ces instruments sont généralement classés comme étant des dérivés dont le montant est réglé en trésorerie et qui sont destinés au négoce. Pour couvrir l'exposition économique, EFG Financial Products détient un nombre limité d'actions d'EFG International.

Outre les montants indiqués dans la note 55 aux comptes annuels consolidés, EFG International a émis des options et des «restricted stock units» en relation avec son plan d'intéressement en actions et a mis en circulation 42,000 options à un prix d'exercice de CHF 49.25 par action, 413,070 options à un prix d'exercice de CHF 24.00 par action et 16,457 unités d'actions de négoce restreint à un prix d'exercice de zéro au 31 décembre 2012. Chaque option et chaque unité d'actions de négoce restreint donne droit à l'achat d'une action de négoce restreint d'EFG International. Pour de plus amples détails, voir le point 5.1 ci-dessous.

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration compte actuellement huit membres, qui sont tous non exécutifs. Les membres des Conseils d'administration d'EFG Bank et d'EFG International sont les mêmes.

Aucun administrateur n'a occupé de fonction de direction au sein d'EFG International ou de toute autre société du groupe au cours des trois dernières années. Aucun administrateur n'a (en tant que personne physique ou en qualité de représentant d'un tiers) de rapports d'affaires significatifs avec EFG International ou l'une de ses filiales. Le cabinet d'avocats Niederer Kraft & Frey SA, dont Hans Niederer est associé, a fourni des services juridiques à EFG International en rapport avec plusieurs sujets.

Jean Pierre Cuoni (né en 1937) est citoyen suisse. Il est cofondateur d'EFG Bank. Il est président du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 1997 et a été nommé président du Conseil d'administration d'EFG International en 2005, au moment de la cotation de cette dernière à SIX Swiss Exchange SA. M. Cuoni est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank European Financial Group SA depuis 1995. Précédemment, M. Cuoni a été Chief Executive Officer de Coutts and Co International (1990–1994) et Chief Executive Officer de Handelsbank NatWest, la filiale suisse de NatWest (1988–1990). Auparavant, il a passé 28 ans chez Citibank à New York, Paris, Genève et Zurich. Au sein de Citibank, il a été Regional Head of Private Banking for Europe and Middle East/Africa et Senior Officer (Country Corporate Officer) pour Citicorp et Citibank en Suisse. M. Cuoni a été Senior Vice President de Citibank N.A. de 1981 à 1988 et président de Citibank (Switzerland) S.A. de 1982 à 1988.

M. Cuoni a obtenu le diplôme fédéral d'employé de banque en 1957 et a suivi l'Executive Development Program de l'IMD à Lausanne en 1974. M. Cuoni a fait partie de l'Association suisse des banquiers en qualité de membre du Conseil d'administration (1982–1993) et de membre du Comité Exécutif (1985–1993). Il a été président de l'Association des banques étrangères en Suisse (1986–1993), membre du Conseil d'administration de l'Association des bourses suisses (1988–1992) et membre du Conseil d'administration de la Chambre de commerce de Zurich (1988–1996). De 1998 à 2004, il a été vice-président de la British Swiss Chamber of Commerce. De 1985 à 2009, M. Cuoni a également été membre de l'Investment Advisory Board de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève. Il est actuellement membre du Conseil d'administration de Right to Play International, un organisme de bienfaisance, à Toronto et vice-président non exécutif de Right to Play Switzerland à Zurich.

Hugh Napier Matthews (né en 1943) possède la double nationalité suisse et britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005 et en assure la vice-présidence depuis avril 2012. Il est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 2003 et préside l'Audit Committee et le Risk Committee d'EFG International; il est également membre du Remuneration Committee. M. Matthews est aussi membre du Conseil d'administration d'EFG Bank European Financial Group SA depuis 2001 et il y préside le Risk Committee. Auparavant, M. Matthews a travaillé pour Coutts Bank (Switzerland) (1996–2000), en dernier lieu en qualité de Chief Executive Officer et pour Coutts Group, Londres (1994–1996), à partir de 1995 en qualité de Group Chief Operational Officer. Avant 1995,

M. Matthews a été au service de Peat, Marwick, Mitchell and Co. à Londres (1960–1969), Bruxelles, Los Angeles et New York (1969–1971) puis à Zurich (1971–1994).

M. Matthews a fait ses études à la Leys School de Cambridge avant de rejoindre Peat Marwick Mitchell en 1960 et d'obtenir le statut de Chartered Accountant en 1966.

Emmanuel Leonard Bussetil (né en 1951) est citoyen britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005 et est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 2001. Il est aussi membre du Conseil d'administration de European Financial Group EFG (Luxembourg) SA. Il est également membre du Conseil d'administration de Lamda Developments Limited, une société immobilière cotée à la Bourse d'Athènes, et de celui d'autres holdings commerciales et sociétés opérationnelles importantes contrôlées par la famille Latsis. Il a rejoint le groupe des sociétés Latsis en 1982 en qualité de Chief Internal Auditor. Auparavant, il a été Audit Manager auprès de Pricewaterhouse, au Royaume-Uni, où il a travaillé de 1976 à 1982.

Mr. Bussetil a obtenu un GCSE A Levels en Mathématiques et en Physique en 1970. Il a étudié à la Thames Polytechnic à Londres et a obtenu un Higher National Diploma en Mathématiques, Statistiques et Informatique en 1972. Il a commencé sa carrière professionnelle en tant qu'apprenti chez Dolby Summerskill, à Liverpool (1972–1973), puis chez Morland and Partners, à Liverpool (1974–1976). M. Bussetil est membre agréé de l'Institute of Chartered Accountants of England and Wales.

Erwin Richard Caduff (né en 1950) est citoyen suisse et a étudié en Suisse (école de commerce et formation bancaire). Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 29 avril 2009.

M. Caduff est propriétaire d'E.R.C. Consultants & Partners Pte Ltd à Singapour, une société spécialisée dans le recrutement de cadres dirigeants pour la gestion de fortune et le conseil en gestion d'entreprise. Il a travaillé auparavant à la Deutsche Bank AG (1998–2007) à Singapour en tant que directeur général et Regional Head of Private Wealth Management Asia Pacific. Précédemment, il a occupé le poste de responsable du private banking pour l'Asie du Sud-Est (1997–1998) à la Banque Paribas, Singapour et celui de responsable de la succursale de Zurich de Paribas (Suisse) SA (1993–1997). De 1990 à 1993, il a été Chief Representative de Coutts & Co à Singapour, après avoir été en poste cinq années à la Citibank à Zurich et Singapour. Entre 1976 et 1986, il a travaillé à la Banque populaire suisse à Zurich et Singapour.

Michael Norland Higgin (né en 1949) est citoyen britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 27 avril 2012. Après ses études universitaires, M. Higgin a rejoint Coopers & Lybrand en 1972 et a obtenu le statut de Chartered Accountant en 1975. Il a travaillé en qualité d'associé et de responsable d'unité d'affaires (audit bancaire/assurance) auprès de Coopers & Lybrand – devenu par la suite PricewaterhouseCoopers – en Suisse et à Londres jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2009.

M. Higgin est titulaire d'un diplôme de Bachelor of Arts (BA) obtenu à l'Université de Cambridge et a suivi le programme Senior Executive dispensé par l'Université de Stanford (Californie) en 1996. Il est membre agréé de l'Institute of Chartered Accountants of England and Wales. M. Higgin est administrateur et trésorier honoraire de la British School de Rome depuis 2006 et membre indépendant de l'Audit and Risk Committee de DCMS depuis le 1er août 2010.

Spiro J. Latsis (né en 1946) est citoyen grec. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre non exécutif du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 1997. M. Latsis est, depuis 1981, membre non exécutif du Conseil d'administration d'EFG Bank European Financial Group SA (Genève), qu'il préside depuis 1997. Il est également membre non exécutif du Conseil d'administration de European Financial Group EFG (Luxembourg) SA (depuis 2009 en qualité de président). M. Latsis est également président de SETE S.A., Genève et de Paneuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Luxembourg.

M. Latsis a fait toutes ses études à la London School of Economics, où il a obtenu successivement une licence en économie en 1968, un master en logique et méthode scientifique en 1970 et un doctorat en philosophie en 1974. Il est Honorary Fellow et membre de la Court of Governors de la London School of Economics. Il est également membre du Conseil d'administration de l'Institute for Advanced Study à Princeton.

Hans Niederer (né en 1941) est citoyen suisse et paraguayen. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 5 octobre 2005. M. Niederer est associé du cabinet d'avocats Niederer Kraft & Frey SA et membre du Conseil d'administration de différentes sociétés. Il est vice-président du Conseil d'administration de la Frankfurter Bankgesellschaft (Schweiz) AG ainsi que membre des Conseils d'administration de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, de Sberbank (Schweiz) AG et de LB (Swiss) Investment AG.

M. Niederer est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Zurich (1968) et a obtenu un master en droit (LL.M) de l'University of California, Berkeley en 1970. Il a été admis au barreau de Suisse en 1971.

Périclès Petalas (né en 1943) est citoyen suisse. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 1997 et d'EFG Private Bank Ltd, Londres depuis 2001. Depuis 1997, M. Petalas est Chief Executive Officer d'EFG Bank European Financial Group SA, la société mère d'EFG International. Il est également membre non exécutif du Conseil d'administration de European Financial Group EFG (Luxembourg) SA. Avant d'occuper la position à EFG Bank European Financial Group SA, M. Petalas a été vice-président senior et secrétaire général de la Banque de Dépôts, Genève. Auparavant, il a travaillé pour l'Union de Banques Suisses à Zurich (1978–1980) et Petrola International, Athènes (1977–1978).

- M. Petalas a obtenu un diplôme (1968) puis un doctorat (1971) en physique théorique de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il a en outre obtenu un diplôme postgrade en ingénierie industrielle et de gestion auprès du même établissement en 1977.
- 3.2 Autres activités et groupements d'intérêt des membres du Conseil d'administration Veuillez vous référer à la biographie des membres du Conseil d'administration sous le point 3.1 ci-dessus.

3.3 Election et durée des mandats

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration comprend au moins trois membres qui sont élus par l'Assemblée générale des actionnaires pour un mandat d'un an et peuvent être réélus. Le nombre de mandats n'est pas limité et tout mandat expire le jour de l'Assemblée générale ordinaire. Se référer à la biographie des membres du Conseil d'administration sous le point 3.1 ci-dessus pour les dates de début de mandat.

Le mandat de tous les membres actuels du Conseil d'administration expire le jour de L'Assemblée générale annuelle 2013, date à laquelle ils seront tous soumis à réélection par les actionnaires.

3.4 Organisation interne

La structure de l'organisation interne est définie par les règlements internes de la société (document disponible sur le site Internet d'EFG International: www.efginternational.com/auditors-regulations). Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que les affaires l'exigent, mais au minimum quatre fois par an, soit normalement une fois par trimestre. Les membres du Comité exécutif, les dirigeants et les conseillers externes peuvent être invités à participer aux séances du Conseil d'administration. La présence de la majorité simple des membres du Conseil d'administration est requise pour qu'une décision exécutoire puisse être prise. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président n'est pas prépondérante. La composition du conseil et de ses Comités est présentée à l'organigramme page 45 (EFG International Conseil d'administration et Comités).

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois en 2012. La durée habituelle des séances est d'une demi-journée. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous:

			H. N. Matthews						
#	Date	J. P. Cuoni (président)	(vice-	E. L. Bussetil	E. R. Caduff	S. J. Latsis	H. Niederer	P. Petalas	M. N. Higgin*
1	28.02.2012	Х	Х	Х	Х	Х	E	Х	
2	27.04.2012	Х	Х	Х	Х	Е	Х	Х	
3	24.07.2012	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	X
4	12.10.2012	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	X
5	04.12.2012	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х

[&]quot;X" – présent, "E" – excusé.

^{*} M. Higgin a été nommé au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale annuelle du 27 avril 2012.

Conformément aux dispositions des règlements internes, le Conseil d'administration a créé les comités suivants: Audit Committee, Risk Committee, Remuneration Committee et Acquisition Committee.

Audit Committee

L'Audit Committee est un comité du Conseil d'administration. Sa fonction première consiste à aider celui-ci à assumer ses responsabilités de surveillance en matière de:

- (i) processus de reporting financier et d'affaires
- (ii) processus de maîtrise des risques
- (iii) suivi et respect des lois, des réglementations et du code de conduite propre de la banque
- (iv) contrôle des risques opérationnels
- (v) systèmes intégrés de contrôle interne et
- (vi) processus d'audit interne et externe.

L'Audit Committee assume essentiellement un rôle de supervision et son autorité en matière de décision est limitée aux domaines y relatifs.

L'Audit Committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration (actuellement, ce comité est présidé par M. Matthews, assisté de MM. Bussetil, Petalas, Niederer et Higgin en qualité de membres nommés par le Conseil d'administration).

L'Audit Committee se réunit au minimum quatre fois par an ou aussi souvent que les affaires l'exigent, ainsi que pour vérifier les états financiers et les rapports connexes avant leur approbation par le Conseil d'administration. Les séances durent généralement de trois à quatre heures et se déroulent également en présence de membres de la direction générale responsables des domaines surveillés par l'Audit Committee. Durant l'exercice 2012, celui-ci s'est réuni à six reprises. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous:

#	Date	H. Matthews (président)	E.L. Bussetil	M. N. Higgin*	H. Niederer	P. Petalas
		η,		33		
1	16.02.2012	X	X		E	X
2	27.02.2012	Х	X		E	X
3	05.06.2012	Х	X		X	X
4	23.07.2012	Х	Х		Х	Х
5	11.09.2012	Х	E	Х	Х	X
6	13.11.2012	Х	Е	Х	E	X

[&]quot;X" - présent, "E" - excusé.

Les procès-verbaux de l'Audit Committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, le président de l'Audit Committee présente un rapport oral au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Risk Committee

Le Risk Committee est un comité du Conseil d'administration. Sa fonction première consiste à aider celui-ci à assumer ses responsabilités en matière de surveillance des

⁴ M. Higgin a été nommé officiellement membre de l'Audit Committee en date du 24 juillet 2012, mais a assisté aux séances de juin et de juillet.

risques liés au crédit, au marché, à la banque et aux pays. Le Risk Committee peut également recommander au Conseil d'administration des changements portant sur ses limites et sa politique en ce qui concerne les risques. Cependant, ce comité assume essentiellement un rôle de supervision et son autorité en matière de décision est limitée aux domaines y relatifs.

Le Risk Committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration (actuellement, ce comité est présidé par M. Matthews, assisté de MM. Bussetil, Petalas, Niederer et Higgin en qualité de membres).

Le Risk Committee se réunit tous les trimestres. Les séances durent généralement de trois à quatre heures, en présence de membres de la direction générale responsables de la gestion des risques. Durant l'exercice 2012, le Risk Committee s'est réuni à quatre reprises. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous:

#	Date	H. Matthews (président)	E.L. Bussetil	M. N. Higgin*	H. Niederer	P. Petalas
1	16.02.2012	Х	Х		Е	Х
2	05.06.2012	Х	Х		Х	X
3	11.09.2012	Х	E	Х	Х	X
4	13.11.2012	Х	E	Х	E	X

[&]quot;X" - présent, "E" - excusé

Les procès-verbaux du Risk Committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président du Risk Committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Remuneration Committee

Le Remuneration Committee est un comité du Conseil d'administration. Sa fonction première consiste à aider celui-ci à assumer ses responsabilités en matière de surveillance en contrôlant et assurant la mise en œuvre:

- (i) de la politique générale de rémunération d'EFG International et de ses filiales
- (ii) de la détermination de la rémunération des membres du Conseil d'administration d'EFG International, de ses principaux dirigeants et des principaux dirigeants de ses filiales
- (iii) du processus annuel de révision des rémunérations d'EFG International
- (iv) d'un processus d'approbation des demandes de crédit relatives aux membres du Conseil d'administration d'EFG International et des principaux dirigeants du groupe EFG International, ainsi que de parties liées
- (v) de toutes autres tâches que le Conseil d'administration lui confie, au besoin.

Des informations plus détaillées sur les compétences et les responsabilités du Remuneration Committee figurent en section 5. ci-après.

Le Remuneration Committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration (actuellement, ce comité est présidé par M. Petalas, assisté de MM. Cuoni, Bussetil et Matthews en qualité de membres).

^{*} M. Higgin a été nommé officiellement membre du Risk Committee en date du 24 juillet 2012, mais a assisté à la séance de juin.

Le Remuneration Committee se réunit chaque année au cours du premier trimestre pour examiner les décisions prises en matière de salaires et de bonus, ainsi que quand les circonstances l'exigent. Les séances durent généralement de deux à trois heures, en présence du Chief Executive Officer et du Human Resources Officer du groupe. Durant l'exercice 2012, le Remuneration Committee s'est réuni à quatre reprises. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous:

#	Date	P. Petalas (président)	J.P. Cuoni	H. N. Matthews	E.L. Bussetil	I.R. Cookson*	CEO EFG International**	Group HR Officer**
1	02.02.2012	Х	Х	Х	Е	Х	Х	Х
2	04.06.2012	Х	Х	Х	Х	Х	Х	X
3	10.09.2012	Х	Х	Х	Х	Х	Х	X
4	04.12.2012	Х	Х	Х	Х	Х	Х	X

[&]quot;X" - présent, "E" - excusé.

Les procès-verbaux du Remuneration Committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président du Remuneration Committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Acquisition Committee

L'Acquisition Committee est un comité du Conseil d'administration. Sa fonction première est d'assister le Conseil d'administration à évaluer et à approuver des acquisitions effectuées par le groupe EFG International. L'Acquisition Committee a le pouvoir d'approuver toute acquisition dont le prix est égal ou inférieur à CHF 150 millions. Les acquisitions dont la valeur dépasse CHF 150 millions doivent être approuvées par le Conseil d'administration en plénum, sur proposition de l'Acquisition Committee.

L'Acquisition Committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration (actuellement, ce comité est présidé par M. Bussetil, assisté de MM. Petalas, Cuoni et Caduff en qualité de membres).

L'Acquisition Committee se réunit de manière ad hoc en cours d'année afin d'examiner des transactions spécifiques ou de recevoir un compte-rendu actualisé du Chief Executive Officer et du Chief Financial Officer en ce qui concerne l'état des négociations en vue d'acquérir des sociétés ciblées. Il est également chargé d'examiner et d'approuver les propositions de cession émises par la direction. Ces réunions durent de une à trois heures et peuvent se dérouler en présence de membres de la Direction.

Les procès-verbaux de l'Acquisition Committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président de l'Acquisition Committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

L'Acquisition Committee s'est réuni une fois au cours de l'année 2012. La séance, dont l'ordre du jour portait sur l'introduction en bourse envisagée d'EFG Financial Products (examen de la transaction et proposition à approuver par le Conseil d'administration en plénum), a eu lieu le 10 septembre 2012, en présence de tous les membres de l'Ac-

Secrétaire du Committee.

^{**} Participant.

quisition Committee, de plusieurs membres de la direction et d'un consultant externe. En outre, l'Acquisition Committee a examiné plusieurs transactions, adopté différentes résolutions par voie de circulaire et a présenté des memorandums concernant la clôture et la vente d'activités.

3.5 Répartition des responsabilités

Le Conseil d'administration d'EFG International assume la responsabilité ultime de superviser la Direction d'EFG International. Il fixe l'orientation stratégique d'EFG International et s'assure de sa mise en œuvre.

Pour de plus amples détails sur les pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration, se référer au règlement d'organisation du Conseil d'administration, qui peut être consulté à l'adresse www.efginternational.com/auditors-regulations.

Le Conseil d'administration a délégué la gestion opérationnelle du groupe et de ses filiales au Chief Executive Officer («CEO») et au Comité exécutif. Les membres du Comité exécutif sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du CEO. Placés sous la responsabilité du CEO et le contrôle du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale gèrent les opérations de la société conformément à la réglementation interne et rendent régulièrement compte au Conseil d'administration.

Comité exécutif d'EFG International

Le groupe EFG International est organisé en une structure unique subordonnée au CEO. Différentes unités de soutien, de service ou de contrôle rendent comptent directement au Chief Executive Officer ou à un membre du Comité exécutif.

Les titres ainsi que de brèves descriptions des fonctions des membres de la Direction générale sont présentés ci-après:

Chief Executive Officer

Le CEO d'EFG International est responsable envers le Conseil d'administration de la gestion et de la performance générale du groupe EFG International. Il gère la mise en œuvre et le développement des décisions stratégiques et opérationnelles approuvées par le Conseil d'administration. Il représente le groupe EFG International envers les tiers et les autorités. Il est en outre coresponsable (avec le Conseil d'administration ainsi que d'autres membres de la direction générale) envers l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) pour que le groupe mène une gestion prudentielle et observe la réglementation dans ses activités.

Deputy Chief Executive Officer

Le Deputy CEO assiste le CEO dans l'exécution de toutes les tâches de ce dernier. Il est principalement responsable de la surveillance de certaines activités opérationnelles. Il est également responsable de l'allocation des capitaux et du financement au sein du groupe et, de concert avec le Chief Financial Officer (CFO), de la levée de fonds.

A la suite du départ de M. Ruflin de son poste de Deputy CEO en date du 31 décembre 2012 et de la décision prise par EFG International de ne pas suppléer cette fonction, les responsabilités incombant au Deputy CEO ont été réassignées à d'autres membres de la direction générale du groupe EFG International, principalement au CFO.

Chief Financial Officer

Le CFO assume la responsabilité globale de la gestion financière du groupe EFG International. Il est responsable des politiques d'EFG International en matière de comptabilité ainsi que de l'établissement des états financiers et des comptes de gestion du groupe. Le CFO est aussi responsable des rapports réglementaires, de la gestion financière, des liquidités¹ et des capitaux propres, ainsi que des relations avec les investisseurs. Il est membre désigné du Comité exécutif responsable de la Compliance et des relations avec les autorités réglementaires à l'échelle mondiale.

Chief Operating Officer

Le Chief Operating Officer (COO) est responsable de la gestion, de la coordination, de la supervision, de la planification et du contrôle des activités du groupe EFG International liées aux opérations et à la technologie. Il est également responsable de l'évaluation et de la gestion des risques opérationnels.

Chief Risk Officer

Le Chief Risk Officer (CRO) surveille et évalue les risques dans l'organisation d'EFG International dans son ensemble, comprenant les risques de marché, de contrepartie, de pays, de crédit clients, de liquidité et autres. Dans cette fonction, il établit également des rapports à l'intention du Risk Committee d'EFG International en fournissant une vue d'ensemble indépendante sur les risques opérationnels, étant entendu que ces risques relèvent principalement du Chief Operating Officer.

Group General Counsel

Le Group General Counsel fournit des conseils juridiques au groupe EFG International. Il est en outre responsable de la gouvernance d'entreprise du groupe EFG International dans son ensemble. Il est aussi responsable des questions relatives à la fiscalité d'entreprise.

Global Business Committee d'EFG International

En octobre 2011, le Comité exécutif d'EFG International a créé le Global Business Committee (GBC) d'EFG International, qui assume une fonction de conseil dans l'évaluation et la validation des stratégies d'affaires, des principaux aspects et priorités de l'activité et dans le débat sur les tendances et les enjeux du secteur. Le GBC se compose de membres du Comité exécutif d'EFG International et comprend en outre les CEO régionaux et certains dirigeants (cf. organigramme «Conseil d'administration et Comités» en page 45).

3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard du Comité exécutif

Le Conseil d'administration surveille la gestion d'EFG International en tenant différentes réunions avec la Direction, y compris lors des séances du Conseil d'administration et de ses comités.

Les membres du Comité exécutif assistent à chacune des séances du Conseil d'administration durant l'année et sont disponibles pour répondre à ses questions. Lors de chaque réunion statutaire, le Chief Executive Officer fournit un rapport écrit au Conseil d'administration résumant le développement des affaires (y compris le reporting financier et d'affaires, les propositions et approbations d'affaires, les questions relatives aux collabo-

¹ Responsabilité de la gestion des liquidités assumée à compter du 1er janvier 2013, après que M. Ruflin a quitté ses fonctions de Deputy CEO.

rateurs, les approbations de crédits, les aspects afférents à la gestion des risques et au contrôle interne, à la réglementation et à la Compliance, un rapport sur les litiges, un rapport sur les risques, un rapport sur les activités externes et toutes autres questions d'affaires). Le CEO se tient également à disposition du Conseil d'administration pour répondre à ses questions. Par ailleurs, le CFO présente les comptes au Conseil d'administration lors de chaque réunion.

Les membres de la Direction chargés de la gestion des finances et de la tenue de la comptabilité, y compris le Chief Financial Officer, assistent aux réunions de l'Audit Committee et sont disponibles pour répondre aux questions portant sur les comptes. De plus, le Chief Compliance Officer du groupe assiste aux réunions de l'Audit Committee et est disponible pour répondre aux questions se rapportant aux problèmes de Compliance. Le CRO supervise tous les grands domaines de risque au sein d'EFG International. Le CRO fournit en outre, lors de chaque réunion du Risk Commitee, un compte-rendu actualisé des principaux aspects d'ensemble des risques d'EFG International et une évaluation annuelle écrite des risques à l'Audit Committee.

Les membres de la direction chargés de la gestion des risques liés aux crédits, au marché et à la banque, ainsi qu'aux pays, assistent aux réunions du Risk Committee. Voir également l'information sur la gestion des risques sous la section débutant page 32.

Le département de l'audit interne (ASD), régi par une charte interne sur l'audit dûment approuvée par l'Audit Committee, fournit des services d'audit interne en faveur d'EFG International. Conformément au règlement d'organisation et à la charte interne sur l'audit, le département de l'audit interne a pour mission de soutenir le Conseil d'administration dans sa responsabilité statutaire visant à garantir que les opérations du groupe EFG International sont menées dans le respect des standards les plus élevés, en fournissant une assurance indépendante et objective ainsi que des conseils sur les meilleures pratiques. L'ASD entretient un dialogue régulier avec les réviseurs externes en vue de débattre des problèmes de risque découlant de leurs audits respectifs et de coordonner leurs activités. Par le biais d'une approche systématique et disciplinée, le département de l'audit interne assiste le groupe EFG International dans la réalisation de ses objectifs en évaluant l'efficacité des processus de gestion, de contrôle et de gouvernance des risques et en formulant des recommandations en vue de leur amélioration. Afin de garantir l'indépendance de l'audit, le département de l'audit interne est placé directement sous la tutelle de l'Audit Committee d'EFG International, lequel rend compte de ses activités au Conseil d'administration. Pour l'exercice des tâches lui incombant, le Chief Auditor dispose d'un droit d'accès illimité à toutes les informations ainsi qu'à l'ensemble des locaux et des collaborateurs nécessaires pour la réalisation des audits internes.

4 COMITÉ EXÉCUTIF

4.1 Membres du Comité exécutif

John Williamson est le CEO d'EFG International depuis juin 2011. Il est également membre des Conseils d'administration des filiales d'EFG International EFG Private Bank Ltd, Londres et EFG Asset Management Holding AG, Zurich, ainsi que d'EFG Financial Products Holding AG (cotée à SIX Swiss Exchange SA) et de sa filiale EFG Financial Products AG, Zurich. Il était auparavant le CEO d'EFG Private Bank Ltd, l'acti-

vité d'EFG International au Royaume-Uni et dans les îles anglo-normandes, de 2002 à 2011. Durant cette période, il a fait de cette activité l'un des principaux postes de contribution à la performance d'EFG International et il a piloté la reprise d'EFG Private Bank Ltd par EFG International en préparation de l'introduction en bourse de cette dernière.

John Williamson a réalisé l'ensemble de sa carrière dans la banque privée. Avant EFG Private Bank Ltd, il a occupé pendant 16 ans chez Coutts divers postes de direction jusqu'à devenir COO du groupe Coutts. De 1997 à 1999, il a travaillé aux Etats-Unis en tant qu'administrateur et COO, d'abord à New York, puis à Miami. A divers autres postes, il a été chargé de la stratégie, de la performance et de la planification et il a également une expérience dans le marketing et le crédit. Il a été Client Relationship Officer pendant deux ans, pour la clientèle française et belge.

M. Williamson est de nationalité britannique. Il est né en 1962 et il a obtenu un diplôme de MA en langues modernes de St. Catharine's College à Cambridge.

Il est aujourd'hui également un Trustee pour Southbank Sinfonia.

Lukas Ruflin a été nommé Deputy CEO d'EFG International en juin 2009, fonction qu'il a quittée avec effet au 31 décembre 2012. En 2010, il a également assumé la fonction de CEO d'EFG Bank. M. Ruflin était l'un des partenaires fondateurs d'EFG Financial Products en 2007, dont il a dirigé l'entité émettrice à Guernesey (2007–2009). Il est actuellement membre des Conseils d'administration d'EFG Financial Products Holding AG (cotée à SIX Swiss Exchange SA) et de sa filiale EFG Financial Products AG. Depuis le 1er janvier 2013, il agit à titre de conseiller auprès de John Williamson, CEO d'EFG International, sur des questions relatives aux marchés des capitaux. Il a rejoint EFG Bank en 2004 et occupé différents postes de direction au sein d'EFG Bank et d'EFG International à Zurich et à Londres. Lukas Ruflin a débuté sa carrière chez Lehman Brothers (2000–2004), JP Morgan (1999–2000) et PricewaterhouseCoopers.

Lukas Ruflin est de nationalité suisse, né en 1975 et titulaire d'un master en économie de l'Université de St-Gall ainsi que d'un master CEMS en management international.

Piergiorgio Pradelli a été nommé CFO d'EFG International en juin 2012. Il est également membre des Conseils d'administration des filiales d'EFG International EFG Private Bank Ltd, Londres et EFG Asset Management Holding AG, Zurich, ainsi que d'EFG Financial Products Holding AG (cotée à SIX Swiss Exchange SA) et de sa filiale EFG Financial Products AG, Zurich. Avant de rejoindre EFG International, il a occupé le poste de responsable des activités internationales au sein d'Eurobank, où il était également membre du Comité exécutif (2006–2012). De 2003 à 2006, il a assuré la fonction de Deputy Chief Financial Officer d'EFG Bank European Financial Group SA, principal actionnaire d'EFG International. Précédemment, il a occupé différents postes de direction au sein de la Deutsche Bank, où il a débuté sa carrière en 1991, dont ceux de responsable Private & Business Banking en Italie, de responsable Business Development pour la division Private Clients and Asset Management Group à Francfort et de responsable Business Development for Personal Banking à Francfort.

M. Pradelli est de nationalité italienne, né en 1967 et est titulaire d'un diplôme en économie et gestion d'entreprise de l'Université de Turin.

Frederick Link a été Group General Counsel d'EFG International de mars 2006 au 31 décembre 2010. Il a été nommé Chief Risk Officer en juillet 2008 et conserve cette fonction. En tant que tel, il est responsable de l'évaluation, de la gestion et du controlling des risques au sein du groupe EFG International. Il est également membre des Conseils d'administration d'EFG Financial Products Holding AG (cotée à SIX Swiss Exchange SA) et de sa filiale EFG Financial Products AG à Zurich. Avant de rejoindre EFG International, M. Link travaillait à l'étude d'avocats Allen & Overy LLP à Londres, où il représentait des établissements financiers et des entreprises en relation avec des offres sur les marchés des actions et du crédit ainsi que dans le cadre de fusions-acquisitions. Il les conseillait également en matière de réglementation et de législation concernant les produits dérivés et autres produits financiers complexes.

M. Link, de nationalité américaine, est né en 1975. Il est membre du barreau de New York et possède un doctorat en économie du Massachusetts Institute of Technology, un doctorat en droit de Harvard Law School et une licence en économie de l'Université du Michigan.

Henric Immink a été nommé Group General Counsel et membre du Comité exécutif d'EFG International à partir du 1^{er} janvier 2011. Il a rejoint EFG International en juillet 2010 en tant que Senior General Legal Counsel. Auparavant, il a été associé du cabinet d'avocats Python & Peter à Genève (2002–2010), associé du cabinet d'avocats Suter à Genève (1998–2001) et conseiller juridique et fiscal pour PricewaterhouseCoopers à Zurich (1995–1997).

De nationalité suisse et né en 1965, il est titulaire d'un master en droit de l'Université de Genève et a été admis au barreau de Genève en 2004.

Mark Bagnall a été nommé Chief Operating Officer d'EFG International avec effet au 1er janvier 2011. Il a rejoint EFG International en décembre 2008 comme Global Chief Technology Officer. Auparavant, il a travaillé de 2004 à 2008 chez Merrill Lynch à Londres et à Genève, où il a été Head of International Private Client & Wealth Management Technology, après avoir occupé de 1998 à 2003 des fonctions dirigeantes dans l'informatique chez Capital Markets & Investment Banking à Londres et à New York. Il a commencé sa carrière en 1989 chez British Petroleum, dans le cadre du programme de diplôme en informatique, avant de rejoindre JP Morgan en 1994.

M. Bagnall, né en 1967, est de nationalité britannique. Il est licencié en mathématiques et sciences informatiques de l'Université de Liverpool.

Membres ayant quitté leurs fonctions durant l'exercice sous revue: Jean-Christophe Pernollet (CFO) a quitté le Comité exécutif avec effet au 31 mai 2012.

Jean-Christophe Pernollet a été nommé Chief Financial Officer d'EFG International en octobre 2010. Auparavant, M. Pernollet a travaillé pendant plus de 17 ans pour PricewaterhouseCoopers à Genève et New York. Il était associé en charge du bureau de Genève depuis 2005 et était aussi responsable d'unité d'affaires à compter de 2008. Il a commencé sa carrière en 1990 en tant qu'auditeur chez Deloitte & Touche à Paris.

M. Pernollet est de nationalité française, né en 1966 et a suivi le programme pour cadres supérieurs de la Columbia Business School. Il détient un master en management de l'EDHEC Business School ainsi qu'une licence en sciences économiques et politiques. Il a

été auditeur bancaire agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et est membre de l'American Institute of CPA.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Aucun des membres du Comité exécutif n'assume d'autres fonctions au sein d'autres entités ou groupements d'intérêt (voir point 4.1 ci-dessus).

4.3 Contrats de management

EFG International et ses filiales n'ont conclu aucun contrat de management avec des

4.4 Changements intervenant dans le Comité exécutif d'EFG International en 2013

A compter du 1^{er} avril 2013, les Comités exécutifs d'EFG International et de sa principale filiale suisse, EFG Bank, seront alignés et se composeront des membres suivants: CEO (John Williamson), CFO (Piergiorgio Pradelli), CRO (Frederick Link), COO (Mark Bagnall), Group General Counsel (Henric Immink), Responsable Investment Solutions (James T. H. Lee), Responsable Strategy and Marketing (Keith Gapp) et Responsable Private Banking Suisse (Ludovic Chéchin-Laurans). Le Global Business Committee (qui comprend également les CEO des entités régionales) reste inchangé.

Ces changements ont pour principal objectif de simplifier la structure du groupe ainsi que d'optimiser le processus de prise de décision et de communication au niveau exécutif grâce à l'alignement des responsabilités de la direction sur l'organisation fonctionnelle du groupe.

Ces modifications de la structure de la direction ont été approuvées par les Conseils d'administration d'EFG International et d'EFG Bank lors de leurs séances respectives du 26 février 2013.

James T. H. Lee est responsable des opérations du groupe en relation avec les solutions d'investissement, qui font partie intégrante de l'activité de private banking. Il conserve sa fonction de CEO d'EFG Asset Management (à laquelle il a été nommé en juin 2009). Auparavant, il a été Deputy Chief Executive Officer d'EFG International et d'EFG Bank (2003–2009). Il a rejoint EFG Bank en 2001 en qualité de conseiller pour être ensuite nommé Head of Merchant Banking, président du Credit Committee en janvier 2002 et membre de la direction. Avant 2001, M. Lee a travaillé dans le domaine des acquisitions stratégiques et tactiques pour la division private banking d'UBS (1999-2000) et a été Global Head of International Private Banking à Bank of America (1997-1998). Entre 1973 et 1997, il a occupé différents postes au sein de Citigroup (Corporate, Investment et Private Banking), notamment comme responsable de la clientèle privée très fortunée en Asie et des affaires de Global Investment Advisory dans le secteur de la banque privée. En 2000, M. Lee a conseillé différentes start-ups actives dans les secteurs du commerce électronique et de la santé et a cofondé au Royaume-Uni une société informatique de création de portails pour certaines industries spécifiques, dans laquelle il ne détient aujourd'hui plus aucun intérêt financier.

M. Lee, de nationalité britannique, est né en 1948. Il a obtenu une licence (avec mention) en ingénierie électrique en 1970 et un master en gestion d'entreprise et recherche opérationnelle de l'Imperial College, University of London.

Keith Gapp est responsable de la stratégie d'entreprise, de marketing, de branding et de communication du groupe. Il a rejoint EFG International en juillet 2007 en qualité de responsable Strategic Marketing & Communications. Auparavant (1999–2007), il a été associé gérant de GMQ, dont il est cofondateur, une société de conseil en stratégie au service d'une clientèle de premier ordre de banques privées et de gérants de fortune en Europe, au Moyen-Orient et aux Etats-Unis. Il a également été corédacteur de The Wealth Partnership Review, le principal journal du secteur. Avant de fonder ces entreprises, Keith Gapp a travaillé durant 13 ans au sein du groupe Barclays, où il a occupé divers postes de direction, dont Head of Premier International et Head of Finance, Planning & Compliance, Barclays Offshore Services.

M. Gapp, de nationalité britannique, est né en 1964. Il a étudié l'économie au King's College, Université de Cambridge.

Ludovic Chechin-Laurans a été nommé Responsable Private Banking Suisse et membre du Comité exécutif d'EFG Bank en septembre 2012. Il a rejoint le groupe EFG International en 2005, tout d'abord en tant que Managing Director d'EFG Bank (Luxembourg) SA au Luxembourg, puis en qualité de Managing Director d'EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd à Nassau. M. Chéchin-Laurans a débuté sa carrière en 1997 au sein du groupe BNP Paribas, où il a occupé différentes fonctions à l'Inspection générale, en tant que Territory Compliance Officer aux Bahamas et, pour finir, en tant que responsable Private Banking chez UEB Luxembourg (filiale du groupe BNP Paribas).

M. Chéchin-Laurans, de nationalité française, est né en 1973. Il est titulaire d'un master en management de l'Ecole supérieure de commerce de Toulouse.

5. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

5.1 Procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Généralités

Depuis 2011, le groupe EFG International applique les dispositions de la circulaire n° 2010/1 de la FINMA qui définit les standards minimum applicables aux systèmes de rémunération mis en place dans les établissements financiers. Ces standards ont été transposés dans une politique générale interne au groupe et qui se traduit par:

La classification des collaborateurs et des organes de direction en fonction de leur profil de risque; les catégories définies sont les suivantes:

- (a) Membres des Conseils d'administration d'EFG International et de ses filiales;
- (b) CEO et autres membres du Comité exécutif;
- (c) Membres du Global Business Committee (membres de la direction générale, CEO régionaux);
- (d) CEOs locaux («Local Business Heads»)
- (e) Chargés de clientèle («Client Relationship Officers»);
- (f) Collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle;
- (g) Autres cadres dirigeants et autres collaborateurs.
- Une rémunération pour chaque catégorie compatible avec la stratégie d'affaires et le profil de risque.

- Une rémunération variable fondée à la fois sur la performance individuelle, sur la performance du domaine d'activité et, le cas échéant, sur les résultats de l'organisation dans son ensemble.
- Un système de rémunération transparent pour les Client Relationship Officers, conçu de manière à ce que toute contribution négative entraine directement une réduction des éléments variables de leur rémunération.
- Des mécanismes de rémunération en actions différée sur une période minimale pour les membres du Comité exécutif, les membres de la Direction générale et les cadres dirigeants principaux («key executive») ainsi que pour les autres catégories de poste identifiées comme «à risque plus élevé».

La rémunération des membres du Conseil d'administration, du CEO d'EFG International et des autres membres du Comité exécutif ainsi que celle des membres de la Direction générale et des cadres dirigeants principaux est fixée par le Remuneration Committee du Conseil d'administration d'EFG International. Ce comité tient séance au moins une fois par an pour fixer les niveaux de rémunération des membres du Conseil d'administration et ceux du Comité exécutif en tenant compte des paramètres définis par le Conseil d'administration au complet.

Des séances supplémentaires peuvent se tenir en cours d'année pour approuver, le cas échéant, la rémunération de tout nouveau membre du Comité exécutif.

Les responsabilités et compétences actuelles du Remuneration Committee sont définies comme suit:

- Il doit s'assurer que la Direction d'EFG International et de ses filiales tiennent à jour et respectent une procédure en vertu de laquelle les dispositions de la circulaire n° 2010/1 de la FINMA sont mises en œuvre et observées.
- Il doit s'assurer que le total des augmentations annuelles de salaires et les montants de rémunération variable se situent en deçà du montant global fixé par le Conseil d'administration.
- Il doit s'assurer que la politique de rémunération variable et les autres éléments variables de la rémunération des collaborateurs ne vont pas à l'encontre des intérêts des clients, des actionnaires ou de la circulaire n° 2010/1 de la FINMA.
- Il doit décider des dispositions contractuelles appliquées aux membres et au président du Conseil d'administration, au CEO d'EFG International et aux autres principaux dirigeants, y compris ceux des filiales d'EFG International.
- Il approuve toutes les augmentations de salaire des cadres dirigeants secondaires, à l'exception des augmentations résultant de clauses contractuelles existantes, dans le cas où ces augmentations placent les personnes dans le groupe de «cadre dirigeant principal».
- Il fixe les règles des prêts au personnel, en particulier pour les prêts octroyés en échange d'actions d'EFG International, et définit les seuils au-delà desquels un prêt est soumis à l'approbation du Remuneration Committee.
- Il décide de l'octroi de prêts aux membres du Conseil d'administration, aux cadres dirigeants principaux et à leurs proches.
- Il décide de la contribution d'EFG International aux caisses de pension et de protection sociale des entités suisses et de leurs succursales.
- Il examine l'enveloppe globale annuelle des salaires, les augmentations annuelles et la rémunération variable proposées par la direction pour tous les autres collaborateurs d'EFG International et de ses filiales.

- Il est informé des décisions prises par le président du Comité pour l'annulation de droits d'option sur actions d'EFG International ou d'unités d'actions de négoce restreint détenus par les collaborateurs qui quittent l'entreprise pour raison de maladie ou pour tout autre motif légitime.
- Il rend compte tous les ans au Conseil d'administration au moyen d'un rapport formel sur les rémunérations.

Rémunération fixe

La rémunération fixe des cadres dirigeants non principaux et des autres collaborateurs est définie en fonction du niveau d'études, de l'ancienneté, du niveau d'expertise et de compétences requis, des contraintes inhérentes à la fonction, de l'expérience professionnelle ainsi que du secteur d'activité et du marché. En Suisse, et dans certains autres pays où des données fiables sont disponibles, la fixation de la rémunération tient également compte d'études professionnelles de marché menées sur base annuelle dans le secteur bancaire.

EFG International utilise les évaluations de performance et les analyses comparatives de marché sur base individuelle afin de déterminer si une augmentation de salaire s'avère nécessaire ou fortement recommandée aux fins de fidélisation des meilleurs éléments. Dans les pays où la loi impose une augmentation minimale de salaire (par exemple sous forme d'indexation légale des salaires), toute augmentation allant audelà de ce minimum doit suivre les règles en matière d'augmentation de salaire applicables à l'échelle de l'ensemble du groupe. Le groupe a recours aux études salariales de marché pour déterminer le niveau de rémunération principalement des collaborateurs; ces études sont rarement utilisées pour la fixation de la rémunération des échelons les plus élevés de la Direction, la comparaison étant peu pertinente dans la mesure où peu d'organisations ont un niveau similaire de complexité à l'échelle internationale.

Les salaires font l'objet d'une revue une fois par an par le responsable du département, le département local des ressources humaines et le CEO local puis d'une remontée vers le CEO régional et le CEO d'EFG International pour soumission finale au Remuneration Committee. Des augmentations exceptionnelles peuvent être octroyées en cours d'année; au-delà d'un certain seuil, l'approbation préalable du Remuneration Committee est requise.

Rémunération variable

Pour la détermination de la rémunération variable de la Direction générale, le Remuneration Committee prend en compte un certain nombre de d'éléments quantitatifs et qualitatifs tels que la performance d'EFG International au cours de l'exercice, tant en termes de rentabilité que d'évolution du cours de l'action, la relation entre la rémunération variable et les principaux indicateurs de performance, le profil de risque de l'établissement et la performance individuelle.

La rémunération variable pour les autres cadres dirigeants et les autres collaborateurs est discrétionnaire et dépend de la performance annuelle (évaluation annuelle) et du département ou secteur d'activité de la personne concernée ainsi que de la performance de l'organisation. L'importance relative de chaque critère de performance est prédéterminée et pondérée afin de tenir compte de la fonction ou des responsabilités assumées par le collaborateur, définies par catégorie de poste. La part de rémunération variable à différer le cas échéant dépend de l'impact potentiel de la catégorie de poste

sur le profil de risque de l'organisation ainsi que des responsabilités assumées et des tâches effectuées. La durée de report minimale pour les catégories de poste «à risque élevé» est de trois ans.

L'enveloppe totale allouée à la rémunération variable annuelle pour les autres cadres dirigeants et les autres collaborateurs est déterminée sur base d'une approche à la fois ascendante «bottom-up» (débute au niveau du collaborateur par l'évaluation annuelle individuelle) et descendante «top-down» (évaluation de la performance de l'entité, du secteur d'activité ou de la région). Un processus a été mis en place afin de permettre la revue et appréciation critique des propositions par les CEO régionaux, le CEO d'EFG International et le Remuneration Committee. La rémunération fixe et la rémunération variable sont revues chaque année. La rémunération variable discrétionnaire des collaborateurs à faibles revenus est fortement axée sur la contribution personnelle à l'inverse des cadres dirigeants dont la rémunération variable dépend plus fortement de la performance (et en particulier la rentabilité) de l'organisation.

Une mauvaise performance du groupe peut conduire à une diminution importante, voire à la suppression de la rémunération variable discrétionnaire des membres de la direction générale. La rémunération variable peut être diminuée ou supprimée pour les membres du personnel qui enfreignent les règlements internes ou les exigences réglementaires ou légales et/ou augmentent de façon significative l'exposition aux risques de l'organisation.

Des primes variables exceptionnelles peuvent être octroyées en cours d'année; au-delà d'un certain seuil, l'approbation préalable du Remuneration Committee est requise.

Instruments de rémunération variable

La rémunération variable peut être versée sous forme d'espèces, de primes en espèces différées ou d'octroi différé d'actions. La politique du groupe impose une clause d'octroi différé d'actions à membres du personnel, parmi lesquels les membres du Comité exécutif, du Global Business Committee et des CEO locaux ainsi que toutes autres fonctions assorties d'un profil de risque justifiant un report. Le Remuneration Committee et la Direction ont également la possibilité, à leur entière discrétion, d'augmenter le délai de report pour tous les collaborateurs.

Plan de rémunération incitatif en options

Le 20 septembre 2005, le groupe EFG International a adopté un plan de rémunération incitatif en options pour les collaborateurs et les cadres dirigeants d'EFG International et de ses filiales (ci-après «plan d'intéressement en actions») afin que le groupe puisse disposer de moyens d'incitation plus stimulants pour les membres de la direction et les autres collaborateurs clés et accroître la valeur actionnariale à long terme grâce à l'amélioration des opérations et de la rentabilité. Le plan d'intéressement en actions a été révisé et modifié en 2011. Il couvre toutes les options attribuées au cours des exercices 2005 à 2012 et durera jusqu'à ce que toutes les options et «restricted stock units» attribuées en vertu du plan d'intéressement en actions aient été exercées ou soient échues. Certaines filiales ont mis en place des variations locales au plan d'intéressement en actions.

Chaque année, le CEO désigne les personnes éligibles pour participer au plan d'intéressement en actions et les recommande au Remuneration Committee, qui examine alors les recommandations et décide, à son entière discrétion, du nombre d'options à attribuer à chaque personne.

Les détails relatifs aux options octroyées en vertu du plan d'intéressement en actions figurent dans la note 55 aux comptes consolidés du groupe EFG International inclus dans le présent rapport annuel.

Jusqu'à leur acquisition, les options sont soumises à une condition de restitution ou de renoncement. La clause de restitution s'applique dans l'hypothèse où un comportement frauduleux avéré ou encore des décisions ou des mesures prises durant l'année de référence pour l'octroi de la rémunération variable se traduisent par des pertes pour l'organisation. Ces dispositions sont stipulées dans le contrat de travail ou tout autre document entériné avec le collaborateur au moment de l'attribution de la rémunération variable. Les options sont également soumises à une clause de renonciation en cas de démission ou de licenciement pour juste motif du collaborateur.

Le Remuneration Committee peut, à titre exceptionnel, décider d'accorder une acquisition accélérée à des collaborateurs quittant le groupe en fonction des circonstances du départ.

Autres éléments de rémunération variable

Les primes à la signature, rémunérations garanties, indemnités de départ ou tout autre régime spécial de rémunération sont subordonnés à des règles clairement définies (EFG International n'attribue en principe ni primes à la signature ni indemnités de départ). Au-delà d'un certain seuil, l'approbation préalable du Remuneration Committee est requise.

Membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration est déterminée par le Remuneration Committee et ne comprend aucun bonus en espèces ni autre élément variable. Aucun contrat conclu avec les membres du Conseil d'administration ne prévoit le versement d'indemnités ou autres paiements exceptionnels au moment où ils quittent le Conseil.

Les détails des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2012 et en 2011 figurent dans la note 21 aux comptes annuels de la maison mère inclus dans le présent rapport annuel.

Comité exécutif et autres membres de la Direction générale

La rémunération des membres du Comité exécutif et des autres membres de la Direction générale est fixée par le Remuneration Committee. Les éléments de rémunération suivants sont inclus dans cette fixation:

- Salaire de base en espèces
- Rémunération variable, fixée chaque année
- Autres rémunérations en espèces (indemnisation des dépenses, etc.)
- Plan d'intéressement en actions
- Fonds de pension

La rémunération variable des membres du Comité exécutif et de la Direction générale autres que le CEO est fixée par le Remuneration Committee, à son entière discrétion, sur recommandations du CEO (sauf en ce qui concerne sa propre rémunération variable). Le Remuneration Committee a défini un minimum de 60% de la rémunération variable des membres du Comité exécutif (50% pour les membres de la direction générale) devant être pris sous la forme de «restricted stock units», dont l'attribution est différée sur une

période minimale de trois ans dans le cadre d'un programme d'acquisition progressive. A titre exceptionnel, le Remuneration Committee peut approuver des dérogations à cette règle pour des cas individuels spécifiques.

La rémunération variable se fonde sur plusieurs facteurs examinés par le Remuneration Committee, parmi lesquels la performance individuelle, la performance des subordonnés, la bonne gestion des affaires, la maîtrise du budget et l'atteinte des objectifs fixés, la réalisation de projets/d'objectifs de dernière minute et toute autre contribution au bénéfice d'EFG International.

L'élément variable de la rémunération versée aux membres du Comité exécutif s'est établi entre 0 et 93% de la part fixe, avec une moyenne de 51.7%.

L'élément variable représente en moyenne 27% de la rémunération totale, dont un report moyen de 75.3% pour un membre du Comité exécutif.

Un membre du Comité exécutif bénéficie d'une acquisition automatique sur ses attributions d'options sur actions ou d'unités d'actions de négoce restreint, sur la période comprise entre sa date d'embauche et le 31 mars 2014.

Un autre membre du Comité exécutif bénéficie d'un contrat lui donnant droit à un préavis de 12 mois en cas de prise de contrôle d'ici à 2014, au lieu de 6 mois habituellement.

EFG International paie actuellement une indemnité de licenciement à un ancien membre du Comité exécutif jusqu'au 30 juin 2013.

Le Remuneration Committee peut, à titre exceptionnel, décider d'accorder une acquisition accélérée de droits, en fonction des circonstances du départ, à des membres du Comité exécutif quittant le groupe.

Les détails des rémunérations versées aux membres du Comité exécutif en 2012 et en 2011 figurent dans la note 21 aux comptes annuels de la maison mère inclus dans le présent rapport annuel.

Client Relationship Officers

En règle générale, le groupe EFG International recrute uniquement des banquiers expérimentés au poste de Client Relationship Officer avec une expérience préalable du développement des affaires. La rémunération fixe des Client Relationship Officers est définie à l'embauche et se fonde sur l'historique de leur rémunération; elle peut être revue périodiquement afin de garantir sa corrélation avec les pratiques du marché.

La rémunération variable est fixée par contrat sous la forme d'une formule de calcul (pourcentage des affaires comptabilisées par le Client Relationship Officer). Les affaires comptabilisées reflètent la contribution financière nette effective de chaque Client Relationship Officer et ne constituent pas une «avance» sur un revenu futur attendu. Elles englobent l'ensemble des revenus et coûts qui sont attribuables au Client Relationship Officer. Les erreurs opérationnelles non intentionnelles conduisant à des pertes sont déduites des affaires enregistrées au compte du Client Relationship Officer et affectent sa rémunération variable. Les pertes découlant d'erreurs opérationnelles répétées,

d'erreurs graves, du non-respect de réglementations internes et externes ou de dispositions légales entraînent directement une diminution de sa rémunération variable. Les Client Relationship Officers sont encouragés à prendre une partie de leur rémunération variable sous la forme d'un instrument différé.

Collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle

Le niveau de rémunération des collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle est présumé permettre d'employer du personnel qualifié et expérimenté. Le mix entre rémunération fixe et variable pour le personnel exerçant des fonctions de contrôle est pondéré en faveur de la rémunération fixe; la partie variable est fondée sur les objectifs spécifiques à la fonction et n'est pas déterminée par la performance financière individuelle du domaine d'activités sous contrôle.

Conseil externe

EFG International recourt à des études de marché local et, le cas échéant, fait appel à un conseiller indépendant (ancien membre du Comité exécutif d'EFG International) possédant un niveau élevé d'expertise et de connaissances des activités et opérations, y compris des domaines du risque, des ressources humaines et de la compliance.

Aucun mandat autre que ceux susmentionnés n'a été entrepris.

6. DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Les personnes ayant acquis des actions nominatives seront, lorsqu'elles soumettront leur demande, inscrites sans restriction aucune au registre des actions en qualité d'actionnaires habilités à voter, pour autant qu'elles déclarent expressément avoir acquis les actions en question en leur propre nom et pour leur propre compte et qu'elles satisfont à l'obligation de déclarer stipulée par la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (voir le point 2.6 ci-dessus pour plus de détails). Il n'existe pas de limitations des droits de vote, ni de clauses statutaires de groupe et par conséquent pas de règles permettant des dérogations. Conformément aux dispositions légales, tout actionnaire habilité à voter peut se faire représenter lors de toute Assemblée générale par un tiers auquel il confère des pouvoirs écrits ou par des personnes morales sur la base de procurations générales ou de procurations portant sur les actions déposées. Ces représentants ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

6.2 Quorums statutaires

Aucun quorum autre que ceux prévus par le droit suisse des sociétés et la Loi fédérale sur les fusions ne s'applique.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale annuelle

Les règles statutaires pour la convocation de l'Assemblée générale des actionnaires correspondent aux dispositions légales. En conséquence, l'Assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa tenue par un avis publié dans la Feuille officielle suisse du commerce et par lettre envoyée à l'adresse des actionnaires inscrits au registre des actions.

6.4 Ordre du jour

C'est le Conseil d'administration qui annonce l'ordre du jour. Les actionnaires qui détiennent des actions totalisant une valeur nominale d'au moins CHF 1 million peuvent requérir l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour au plus tard quarante jours avant la date de l'assemblée. La requête doit être formulée par écrit et dûment motivée.

6.5 Inscription au registre des actions

S'agissant de la participation à l'Assemblée générale, les règles statutaires ne prévoient pas de délai pour l'inscription des actionnaires au registre. Toutefois, pour des raisons d'organisation, aucun actionnaire ne sera inscrit au registre des actions pendant la période débutant quinze jours avant une Assemblée générale et finissant immédiatement après sa clôture.

7. PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

7.1 Obligation de présenter une offre

EFG International n'a adopté aucune mesure de défense contre d'éventuelles tentatives de reprise. Par conséquent, les statuts du groupe ne prévoient pas de clause d'«opting-up» et d'«opting-out». Les statuts ne contiennent aucune disposition qui libérerait l'acquéreur d'un nombre d'actions qui lui permettrait de dépasser le seuil de 33% (1/3) des droits de vote de l'obligation de présenter une offre publique d'achat (clause d'«opting-out» en vertu de l'art. 22, al. 2 de la Loi sur les bourses) ou qui relèverait ledit seuil jusqu'à 49% des droits de vote (clause d'«opting-up» en vertu de l'art. 32 al. 1 de la loi sur les bourses). L'«opting-up» est une règle qui permet d'augmenter le seuil des droits de vote à partir duquel une offre doit être présentée, tandis que l'«opting-out» est une règle qui dispense de l'obligation légale de soumettre une offre.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les options sur actions et les unités d'actions de négoce restreint (restricted stock units) attribuées aux dirigeants et employés peuvent être exercées dès qu'une offre publique d'achat obligatoire ou volontaire devient inconditionnelle selon la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières.

8. ORGANE DE RÉVISION

8.1 Durée du mandat de révision et de la fonction de réviseur principal

PricewaterhouseCoopers SA (PwC), Genève, a été désigné comme auditeur statutaire et auditeur du groupe EFG International le 8 septembre 2005, date de la constitution d'EFG International. Ce mandat doit être confirmé chaque année par les actionnaires lors de l'Assemblée générale.

M. Alex Astolfi a pris ses fonctions de réviseur principal le 29 avril 2008.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de PwC pour l'audit des états financiers de 2012 d'EFG International et de ses filiales s'élèvent à CHF 4.3 millions.

8.3 Honoraires supplémentaires

Au cours de l'exercice 2012, le groupe EFG International a versé à PwC des honoraires à hauteur de CHF 1.4 million pour des services supplémentaires liés aux audits portant entre autres sur la comptabilité, l'établissement de rapports de contrôle, la fiscalité et l'analyse de projets.

Au cours de l'exercice 2012, le groupe EFG International a versé à PwC des honoraires à hauteur de CHF 1.2 million pour des prestations additionnelles de conseil en matière légale, informatique et de compliance ainsi qu'en relation avec des projets.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

L'Audit Committee, sur mandat du Conseil d'administration, surveille les qualifications, l'indépendance et la performance des réviseurs du groupe et de leurs réviseurs principaux. De concert avec les réviseurs du groupe, l'Audit Committee examine l'efficacité des systèmes de contrôle internes au regard du profil de risque du groupe EFG International.

L'Audit Committee s'assure que les déclarations annuelles écrites soumises par les réviseurs externes ont été rédigées en totale indépendance. Les mandats confiés aux réviseurs du groupe EFG International concernant des audits supplémentaires, des travaux liés aux audits et des travaux autorisés mais non liés aux audits doivent être préalablement approuvés par l'Audit Committee.

Les réviseurs externes fournissent, en temps opportun, des rapports à l'Audit Committee portant sur des politiques et pratiques comptables critiques, sur des divergences de traitement de l'information financière ayant fait l'objet de discussions avec la direction et sur d'autres supports de communication écrits entre les réviseurs externes et la Direction.

L'Audit Committee rencontre périodiquement les réviseurs responsables de l'organe de révision, au moins quatre fois par an. Il rencontre également le responsable de l'audit interne du groupe à intervalles réguliers.

Au moins une fois par an, le président de l'Audit Committee évoque avec les réviseurs principaux de PwC le travail de révision réalisé, les principales constatations et les questions soulevées durant la révision.

Le président de l'Audit Committee rend compte de ses contacts et de ses discussions avec les réviseurs externes au Conseil d'administration.

Les réviseurs externes ont un accès direct et permanent à l'Audit Committee.

9. POLITIQUE D'INFORMATION

EFG International informe périodiquement ses actionnaires et le public au moyen de rapports annuels et semestriels et, suivant les besoins, de communiqués de presse, de présentations et de brochures. Ces documents sont mis à la disposition du public à la fois sous forme électronique sur

www.efginternational.com/financial-reporting et sur

www.efginternational.com/press-releases ainsi que sur papier.

Les personnes souhaitant être informées gratuitement et à temps d'événements pouvant influer sur les cours peuvent s'abonner au service de diffusion par e-mail à l'adresse:

www.efginternational.com/newsalert

Dates importantes

Une liste mise à jour des dates importantes est disponible sur la page d'accueil des relations avec les investisseurs à l'adresse

www.efginternational.com/investors (voir «Financial Calendar»).

L'adresse de contact peut être trouvée à la fin du présent rapport.

www.efginternational.com

Investor Relations

Jens Brückner, Head Investor Relations Téléphone +41 (0)44 212 7377 investorrelations@efginternational.com Une banque privée à nulle autre pareille.

Une expertise technique est à la base d'un conseil avisé, conçu pour chaque client individuellement.

COM	IPTE CONSOLIDÉ DES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	78						
BILA	BILAN CONSOLIDÉ 80							
VARI	ARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 81							
TABL	LEAU DES FLUX DETRÉSORERIE CONSOLIDÉS	83						
NOT	ES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	84						
1 2 3 4 4.1 4.2 4.3 4.4 5	Informations générales Principes comptables Estimations et jugements comptables critiques concernant l'application des principes comptables Evaluation et gestion des risques financiers Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Gestion des capitaux propres Résultat net des opérations d'intérêt Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	84 96 98 98 107 118 120 122						
7	Produits des dividendes	122						
8 9 10 11 12 13 14 15 16	Résultat net des opérations de négoce Gain net/(perte nette) sur instruments financiers à la juste valeur Gains moins pertes sur titres de placement Perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle Charges opérationnelles Charges de personnel Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente Perte sur cession de participations Charge d'impôt sur le résultat	122 123 123 123 124 124 124 124 125						
18 19	Impôts différés Répartition des produits et des charges de l'activité hancaire ordinaire entre la Suisse et	126						
20 21	Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire entre la Suisse et l'étranger sur la base de la localisation opérationnelle Espèces et avoirs auprès des banques centrales Trésorerie et équivalents de trésorerie	127 129 129						
22 23	Bons du Trésor et autres papiers monétaires Créances sur les banques	129 129						
24	Prêts et avances à la clientèle	130						
25 26	Provision pour créances compromises sur la clientèle Couverture des prêts	130 131						
27	Instruments financiers dérivés	131						
28 29	Actifs financiers à la juste valeur – destinés au négoce Actifs financiers à la juste valeur – désignés à l'origine	133 134						
30 31 32 33	Titres de placement – disponibles à la vente Titres de placement – réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente Titres de placement – détenus jusqu'à échéance Participations	135 136 136 137						
34 35	Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles	138 141						
36	Autres actifs	141						
37 38	Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle	142 142						
39	Emprunts subordonnés	142						
40 41	Passifs financiers à la juste valeur Autres passifs financiers	142 143						
42	Provisions	144						
43	Autres passifs	145						
44 45	Passifs éventuels Obligations à titre de prestations de retraites	145 146						
46	Capital-actions, primes d'émission et propres actions	150						
47 48	Autres réserves Eléments hors bilan	153 154						
49	Opérations fiduciaires	154						
50 E1	Information sectorielle	155						
51 52	Répartition de l'actif, du passif et des capitaux propres entre la Suisse et l'étranger Résultat de base et dilué par action	158 160						
53	Dividendes Transactions are les parties l'éco	161						
54 55	Transactions avec les parties liées Plans d'intéressement en actions	162 163						
56	Information relative aux certificats fiduciaires émis par EFG	165						
57 50	Actifs sous gestion et actifs sous administration	166						
58 59	Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes Conseil d'administration	167 167						
60	Dispositions de la Loi fédérale sur les banques	168						

COMPTE CONSOLIDÉ DES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2012

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2012 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2011 millions de CHF
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		437.9	419.5
Charges d'intérêts		(213.0)	(207.8)
Résultat net des opérations d'intérêt	5	224.9	211.7
Produits des commissions bancaires et prestations de services		628.0	561.1
Charges des commissions bancaires et prestations de services		(136.3)	(107.2)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	6	491.7	453.9
Produits des dividendes	7	24.2	19.3
Résultat net des opérations de négoce	8	70.4	83.1
Gain net/(perte nette) sur instruments financiers à la juste valeur	9	10.3	(10.8)
Gains moins pertes sur titres de placement	10	(1.9)	5.1
Autre résultat opérationnel		5.0	0.9
Résultat net des autres opérations		108.0	97.6
Résultat opérationnel		824.6	763.2
Charges opérationnelles	12	(658.3)	(713.7)
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	14	(1.4)	(244.4)
Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente	15		(72.5)
Provision pour charges de restructuration	42	(11.7)	(10.0)
Perte de conversion transférée depuis le Compte consolidé des			
autres éléments du résultat global		(3.3)	(10.0)
Perte sur cession de participations	16	(1.7)	
Perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle	11	(4.4)	(1.9)
Profit / (perte) avant impôt		143.8	(289.3)
Charge d'impôt sur le résultat	17	(20.1)	(2.1)
Profit / (perte) net de la période		123.7	(291.4)
Profit / (perte) net de la période attribuable:			
Profit/(perte) net attribuable aux actionnaires du Groupe		111.0	(294.1)
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires		12.7	2.7
		123.7	(291.4)
		CHF	CHF
Résultat par action	F0 1	0.70	(0.00)
ordinaire de base	52.1	0.73	(2.32)
dilué	52.2	0.70	(2.32)

COMPTE CONSOLIDÉ DES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2012

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2012 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2011 millions de CHF
Profit / (perte) net de la période		123.7	(291.4)
Autres éléments du résultat global			
Gain/(perte) de valeur sur titres de placement disponibles à la			
vente, avant impôts	31	49.0	(50.1)
Impact fiscal des variations de juste valeur des titres de place-			
ment disponibles à la vente	31	(9.9)	7.4
Transfert au Compte de résultat consolidé de la réalisation			
de la réserve de titres de placement disponibles à la vente,			
avant impôts, sans impact fiscal	31	1.9	(5.1)
Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente			
transférée vers le Compte de résultat consolidé, sans impact fiscal	15		72.5
Ecarts de conversion, avant impôts, sans impact fiscal		2.9	(15.8)
Perte de conversion transférée vers le Compte de résultat			
consolidé, sans impact fiscal		3.3	10.0
Autres éléments du résultat global pour la période, net d'impôts		47.2	18.9
Total du résultat global pour la période		170.9	(272.5)
Total du résultat global pour la période attribuable aux:			
Actionnaires du Groupe		158.4	(274.4)
Intérêts minoritaires		12.5	1.9
		170.9	(272.5)

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	20	1,364.4	1,079.3
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	22	816.8	823.9
Créances sur les banques	23	3,393.3	2,206.9
Prêts et avances à la clientèle	24	10,434.1	9,548.2
Instruments financiers dérivés	27	563.2	537.5
Actifs financiers à la juste valeur:			
Destinés au négoce	28	1,340.0	813.9
Désignés à l'origine	29	381.4	367.2
Titres de placement:			
Disponibles à la vente	30	3,297.8	3,984.3
Détenus jusqu'à échéance	32	1,093.6	1,098.3
Immobilisations incorporelles	34	294.6	300.6
Immobilisations corporelles	35	33.0	38.2
Actifs d'impôts différés	18	32.1	48.6
Autres actifs	36	581.6	194.0
Total de l'actif		23,625.9	21,040.9
Dont créances envers des participants qualifiés		9.7	8.7
Passif			
Engagements envers les banques	37	885.3	779.0
Engagements envers la clientèle	38	16,084.0	14,398.4
Emprunts subordonnés	39	57.0	
Instruments financiers dérivés	27	728.6	603.3
Passifs financiers à la juste valeur	40	1,131.3	490.7
Autres passifs financiers	41	2,938.1	3,356.5
Passifs d'impôts courants		2.1	11.4
Passifs d'impôts différés	18	40.3	37.6
Provisions	42	11.5	37.3
Autres passifs	43	431.3	315.2
Total des engagements		22,309.5	20,029.4
Capitaux propres			
Capital-actions	46.1	77.2	73.1
Primes d'émission	46.2	1,239.0	1,154.3
Autres réserves	47	120.9	77.8
Résultats non distribués		(225.0)	(318.3)
		1,212.1	986.9
Intérêts minoritaires		104.3	24.6
Total des capitaux propres		1,316.4	1,011.5
Total des capitaux propres et des engagements		23,625.9	21,040.9
Dont engagements envers des participants qualifiés		25.6	9.3

Les notes figurant aux pages 84 à 169 font partie intégrante des présents comptes consolidés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2012

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

			Attribuable a					
N	r m	apital- actions nillions de CHF	Primes d'émission millions de CHF	Autres réserves millions de CHF	Résultats non distribués millions de CHF	Total millions de CHF	Intérêts minoritaires millions de CHF	Total capitaux propres millions de CHF
Solde au 1 ^{er} janvier 2011		73.1	1,153.8	42.6	6.4	1,275.9	22.8	1,298.7
Perte nette de la période					(294.1)	(294.1)	2.7	(291.4)
Ecarts de conversion, nets d'impôts				(15.3)		(15.3)	(0.5)	(15.8)
Perte de conversion transférée								
depuis le Compte consolidé des								
autres éléments du résultat global				10.0		10.0		10.0
Perte de valeur sur titres de placemen	it							
disponibles à la vente transférée								
vers le Compte de résultat consolidé				72.5		72.5		72.5
Gains / (pertes) nets sur titres de								
placement disponibles à la vente,								
nets d'impôts				(47.5)		(47.5)	(0.3)	(47.8)
Total du Compte de résultat consolidé	é recon	-						
nu dans les autres éléments du résult	at glo-							
bal pour la période		_	-	19.7	(294.1)	(274.4)	1.9	(272.5)
Dividende payé sur les actions								
ordinaires	53				(13.4)	(13.4)		(13.4)
Dividendes payés sur les Bons								
de participation	53				(17.2)	(17.2)		(17.2)
Distribution nette aux intérêts								
minoritaires						-	(0.1)	(0.1)
Actions ordinaires vendues	46		0.5			0.5		0.5
Plans d'intéressement en actions	55			15.5		15.5		15.5
Solde au 31 décembre 2011		73.1	1,154.3	77.8	(318.3)	986.9	24.6	1,011.5

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2012

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	_		Attribuable a	aux actionna	aires du Groupe			
1	Vote	Capital- actions millions de CHF	Primes d'émission millions de CHF	Autres réserves millions de CHF	Résultats non distribués millions de CHF	Total millions de CHF	Intérêts minoritaires millions de CHF	Total capitaux propres millions de CHF
Solde au 1 ^{er} janvier 2012		73.1	1,154.3	77.8	(318.3)	986.9	24.6	1,011.5
Drofit not do la náviada					111.0	111.0	12.7	123.7
Profit net de la période Ecarts de conversion, nets d'impôts				3.0	111.0	3.0	(0.1)	2.9
Perte de conversion transférée				3.0		3.0	(0.1)	2.9
depuis le Compte consolidé des				3.3		3.3		3.3
autres éléments du résultat global				3.3		3.3		3.3
Gains/(pertes) nets sur titres de								
placement disponibles à la vente,							(0.4)	
nets d'impôts				41.1		41.1	(0.1)	41.0
Total du Compte de résultat consolid	é							
reconnu dans les autres éléments du								
résultat global pour la période		-	-	47.4	111.0	158.4	12.5	170.9
Dividende payé sur les actions								
ordinaires	53				(13.4)	(13.4)		(13.4)
Dividendes payés sur les Bons de					(101.7	(.0,		(101.1)
participation	53				(9.4)	(9.4)		(9.4)
Actions ordinaires vendues	46	5.1	71.0			76.1		76.1
Amortissement des plans d'intéres-								
sement en actions	55			12.0		12.0		12.0
Plans d'intéressement en actions								
exercés		1.0	14.4	(20.5)	5.1	_		_
Rachat de Bons de participation	46	(2.0)	(0.7)	(49.2)		(51.9)		(51.9)
Cession partielle de filiale			·	53.4		53.4	67.2	120.6
Solde au 31 décembre 2012		77.2	1,239.0	120.9	(225.0)	1,212.1	104.3	1,316.4

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2012

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2012 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2011 millions de CHF
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Intérêts perçus		410.8	388.8
Intérêts versés		(196.1)	(196.8)
Commissions bancaires et autres prestations de services perçues		599.8	540.2
Commissions bancaires et autres prestations de services versées		(134.7)	(103.8)
Dividendes perçus	7	24.2	19.3
Résultat net des opérations de négoce		75.5	68.6
Autres entrées de trésorerie opérationnelle		4.9	1.0
Charges de personnel payées		(489.4)	(434.1)
Autres charges opérationnelles payées		(178.6)	(150.0)
Impôts sur le résultat payés		(8.7)	(0.5)
Flux de trésorerie opérationnelle avant variations des actifs et passifs opérationnels		107.7	132.7
Variations des actifs et passifs opérationnels			
Diminution nette des bons du Trésor		122.1	828.8
(Augmentation) nette des créances sur les banques		(55.5)	(27.7)
Diminution/(augmentation) nette des instruments financiers dérivés		95.8	(214.1)
(Augmentation) nette des prêts et avances à la clientèle		(865.2)	(679.0)
(Augmentation) nette des autres actifs		(361.1)	(20.1)
Augmentation nette des engagements envers les banques		99.7	434.0
Augmentation/(diminution) nette des engagements envers la clientèle)	1,716.0	(463.7)
Augmentation nette des autres passifs		95.8	52.6
Flux de trésorerie opérationnelle net		955.3	43.5
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement Produits de la cession d'activités, nets des liquidités cédées		0.7	0.1
Achat de titres		(9,785.3)	(9,609.3)
Produits de la vente des titres		9,966.9	9,062.8
Achat d'immobilisations corporelles	35	(7.5)	(9.2)
Achat d'immobilisations incorporelles	34	(15.3)	(10.3)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		0.3	0.2
Flux de trésorerie net utilisé dans les activités d'investissement		159.8	(565.7)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Dividendes payés sur les Bons de participation	53	(9.4)	(17.2)
Dividende payé sur les actions ordinaires	53	(13.4)	(13.4)
Distribution aux intérêts minoritaires	46		(0.1)
Actions ordinaires vendues	46	76.1	0.5
Cession partielle de filiale		128.7	
Emission de produits structurés		10,077.1	7,810.7
Rachat de produits structurés		(9,802.6)	(7,344.7)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		456.5	435.8
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et		430.3	400.0
les équivalents de trésorerie		(40.6)	(12.8)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		1,531.0	(99.2)
·			
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	21	2,815.6	2,914.8
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		1,531.0	(99.2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	4,346.6	2,815.6

Les notes figurant aux pages 84 à 169 font partie intégrante des présents comptes consolidés

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

1. INFORMATIONS GENERALES

EFG International AG et ses filiales (ci-après collectivement désignées par le «Groupe») constituent un groupe mondial leader du private banking, offrant des services de banque privée et de gestion d'actifs. Les principales implantations du Groupe sont situées dans les villes et pays suivants: Bahamas, Caïman, Espagne, Hongkong, Îles Anglo-Normandes, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Singapour, Suisse, Taïwan, Royaume-Uni et Etats-Unis. Au 31 décembre 2012, le Groupe, dans son ensemble, employait 2,260 personnes (au 31 décembre 2011: 2,547).

EFG International AG est une société anonyme enregistrée et domiciliée en Suisse, et cotée à la SIX Swiss Exchange. Elle a son siège social à Bahnhofstrasse 12, 8001 Zurich. Pour de plus amples détails concernant les participants qualifiés, voir la note 12 des Comptes annuels de la maison mère.

Les présents comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 26 février 2013.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables appliqués à l'établissement des présents comptes consolidés sont essentiellement les suivants (sauf indication contraire, ces principes ont été appliqués à toutes les années figurant dans la présentation).

(a) Bases de la préparation des comptes

Les comptes consolidés couvrent l'exercice se terminant le 31 décembre 2012. Les présents comptes ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations de l'International Financial Reporting Standards Interpretations Committee émises et en vigueur, ou émises et adoptées par anticipation, applicables à l'exercice se terminant au 31 décembre 2012. Les présents comptes consolidés doivent être soumis à l'approbation des actionnaires.

Les comptes consolidés sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de la réévaluation des titres de placement disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers (y compris les opérations en instruments dérivés) à la juste valeur par résultat.

La préparation des comptes en conformité avec les normes IFRS nécessite l'usage d'estimations et d'hypothèses pouvant affecter la valeur des actifs et passifs figurant au bilan ainsi que des avoirs et engagements conditionnels, de même que des produits et charges figurant au compte de résultat de l'exercice. Bien que ces estimations soient faites par la Direction au mieux de ses connaissances actuelles, il se peut que les montants effectifs diffèrent de ces estimations. De plus amples informations sur les estimations critiques sont fournies dans les notes 3 et 34.

Le Groupe présente ses comptes consolidés en franc suisse (CHF), qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère du Groupe et d'EFG Bank, sa principale filiale opérationnelle.

Les comptes consolidés sont également disponibles en français et allemand, la version anglaise faisant foi.

Pour l'exercice sous revue, le Groupe a tenu compte de toutes les normes et interprétations, nouvelles et révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et par l'International Financial Reporting Interpretations Committee en vigueur pour les périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2012. Elles sont présentées ci-après.

Normes nouvelles et amendées adoptées par le Groupe:

Aucune interprétation IFRS ou IFRIC effective pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2012 ne devrait avoir un impact significatif sur le Groupe.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Normes, amendements et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore entrés en vigueur et n'ont pas encore été adoptés par anticipation par le Groupe:

Les normes et amendements suivants ont été publiés et sont obligatoires pour les périodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2013 ou à une date postérieure, mais le Groupe ne les a pas adoptés par anticipation:

- Amendement de l'IAS 1 «Présentation des états financiers» concernant les Autres éléments du résultat global La principale modification résultant de ces amendements est l'obligation pour les entités de regrouper les éléments présentés dans les Autres éléments du résultat global en fonction de leur possibilité de reclassement ultérieur dans le compte de résultat (reclassifications). Ces amendements ne précisent pas quels éléments doivent être présentés dans les Autres éléments du résultat global. Le Groupe appliquera cet amendement à partir du 1^{er} janvier 2013. Cela ne devrait pas avoir d'impact important sur les états financiers du Groupe.
- Amendement d'IAS 19 «Avantages du personnel»
 Ces amendements éliminent l'approche du corridor et précisent que les coûts de financement se calculent sur la base d'un financement net, c'est-à-dire par la comptabilisation immédiate de tous les coûts des services passés, le remplacement des charges d'intérêts et du rendement attendu des actifs du plan par un montant net d'intérêt calculé en appliquant le taux d'actualisation à l'engagement net au titre des prestations définies (actif). Le Groupe appliquera cet amendement à compter du 1^{er} janvier 2013. L'impact estimé sera une réduction des capitaux propres d'environ CHF 28.1 millions au 1er janvier 2013, provenant de la constatation de la perte actuarielle de CHF 33.4 millions (cf. note 45), net du passif d'impôts différés de CHF 5.3 millions.
- La norme IAS 28 (révisée en 2011) «Participations dans des entreprises associées et des coentreprises» exige, depuis la publication de l'IFRS 11, que les coentreprises et les participations dans les entreprises associées soient comptabilisées par mise en équivalence. Le Groupe appliquera cet amendement à partir du 1^{er} janvier 2013. Cela ne devrait pas avoir d'impact important sur les états financiers du Groupe.
- La norme IFRS 9 «Instruments financiers» (applicable à partir du 1^{er} janvier 2015) porte sur la classification, l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers. Publiée en novembre 2009 et octobre 2010, elle se substitue à la norme IAS 39 pour les aspects relatifs à la classification et à l'évaluation des instruments financiers.
 En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers sont répartis en deux catégories, en fonction de leur méthode d'évaluation: ceux évalués à la juste valeur et ceux évalués au coût amorti. La désignation s'effectue au moment de la comptabilisation initiale. Elle est fonction du modèle d'entreprise de l'entité pour la gestion de ses instruments financiers et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments. S'agissant des passifs financiers, la norme reprend la plupart des exigences de la norme IAS 39. La principale modification est que, pour les passifs financiers évalués selon l'option de la juste valeur, la portion de la modification de juste valeur due au risque de crédit propre de l'entité est comptabilisée en tant qu'Autre élément du résultat global, plutôt que dans le Compte de résultat, pour autant que cela ne crée pas de discordance comptable.
- Le 16 décembre 2011, l'IASB a repoussé la date obligatoire d'entrée en vigueur de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2015. Les amendements dispensent en outre de retraiter les informations comparatives et exigent la publication d'informations (selon l'IFRS 7) permettant de comprendre l'impact de la première application de l'IFRS 9. Le Groupe n'a pas encore complètement évalué l'impact d'IFRS 9. Il semblerait toutefois à ce stade que cette norme pourrait affecter la comptabilisation des actifs financiers obligataires disponibles à la vente. La norme IFRS 9 ne permet en effet de comptabiliser dans les Autres éléments du résultat global que les gains et pertes de juste valeur sur les placements en titres de participation qui ne sont pas destinés au négoce. Les gains et pertes de juste valeur sur les placements obligataires disponibles à la vente, par exemple, devront donc être comptabilisés directement dans le compte de résultat. Les polices d'assurance-vie ne seront plus classifiées dans le portefeuille des actifs «détenus jusqu'à échéance», entraînant ainsi une réduction potentielle des capitaux propres de CHF 205.6 millions. Le Groupe étudiera également l'impact des phases restantes de la norme IFRS 9 lorsqu'elles seront achevées par l'IASB.
- IFRS 10 «Etats financiers consolidés»
 L'objectif de la norme IFRS 10 est de fixer les principes de présentation et de préparation des états financiers consolidés d'une entité contrôlant une ou plusieurs autres entités pour l'établissement d'états financiers consolidés. Elle définit également le principe de contrôle, qu'elle établit comme fondement pour la consolidation. La norme précise comment appliquer le principe de contrôle pour déterminer si un investisseur contrôle une entreprise détenue et s'il doit par conséquent la consolider, et définit les exigences comptables pour l'établissement des états financiers consolidés.
 Le Groupe appliquera cette nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2013. Cela ne devrait pas avoir d'impact important sur les états financiers du Groupe.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

- La norme IFRS 11 «Partenariats» porte sur les droits et obligations du partenariat plutôt que sur sa forme juridique. Il existe deux sortes de partenariats: les activités communes et les coentreprises. Dans le cas d'une activité commune, le coparticipant a des droits sur les actifs et les obligations relatifs au partenariat et comptabilise par conséquent sa quote-part des actifs, passifs, produits et charges. Dans le cas d'une coentreprise, le coparticipant a des droits sur l'actif net du partenariat. Il doit par conséquent consolider sa participation par mise en équivalence. La consolidation proportionnelle des coentreprises n'est plus autorisée. Le Groupe appliquera cette nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2013. Cela ne devrait pas avoir d'impact important sur les états financiers du Groupe.
- La norme IFRS 12 «Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités» intègre les informations à fournir pour toutes les formes de participations dans d'autres entités, y compris les partenariats, les entreprises associées, les entités ad hoc et les autres entités hors bilan. Le Groupe appliquera cette nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2013. Cela ne devrait pas avoir d'impact important sur les états financiers du Groupe, sauf du point de vue de l'information à présenter.
- La norme IFRS 13 «Evaluation à la juste valeur» établit, dans un but d'harmonisation et de clarification, une définition précise de la juste valeur et constitue une source unique pour l'application de l'évaluation à la juste valeur et les informations afférentes à fournir dans le cadre du référentiel IFRS. Ses exigences n'étendent pas l'utilisation de la comptabilisation à la juste valeur, mais elles apportent une aide à l'application lorsque celle-ci est déjà exigée ou permise par d'autres normes au sein des IFRS. Le Groupe appliquera cette norme à partir du 1^{er} janvier 2013. Cela ne devrait pas avoir d'impact important sur les états financiers du Groupe, sauf du point de vue de l'information à présenter.

(b) Consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont les sociétés dont le Groupe a le contrôle direct ou indirect en termes de définition de leurs politiques financière et opérationnelle, lequel va généralement de pair avec une participation conférant plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet potentiel de droits de vote immédiatement exerçables ou convertibles sont pris en considération lorsqu'il s'agit d'établir si le Groupe a le contrôle sur une autre entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date du transfert du contrôle vers le Groupe et ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse.

Les acquisitions de filiales par le Groupe sont comptabilisées à la valeur d'acquisition. Le coût d'une acquisition est établi comme étant la juste valeur économique («fair value») des actifs acquis, des titres émis ou des dettes contractées en contrepartie de la participation acquise, ceci à la date d'acquisition, plus les coûts induits. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et engagements conditionnels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont calculés initialement à leur juste valeur, ceci à la date d'acquisition, sans tenir compte de la portée d'un quelconque intérêt minoritaire. L'écart positif entre le coût d'acquisition et la juste valeur est comptabilisé comme goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets, la différence est enregistrée directement dans le compte de résultat.

Les transactions, soldes et plus-values non réalisées entre entités du Groupe sont éliminées. Les pertes non réalisées sont aussi éliminées, mais considérées comme un indicateur de la perte de valeur de l'actif transféré. Le cas échéant, les principes comptables des filiales ont été adaptés à ceux adoptés par le Groupe.

Une liste des principales filiales opérationnelles du Groupe figure à la note 33.

(ii) Intérêts minoritaires

Le Groupe traite les transactions avec les intérêts minoritaires comme celles faites avec ses actionnaires. Concernant les achats à des intérêts minoritaires, la différence entre le montant payé et la valeur comptable de la part acquise des actifs nets de la filiale est comptabilisée en fonds propres. Les gains ou les pertes résultant de la cession à des intérêts minoritaires sont aussi comptabilisés en fonds propres.

Quand le Groupe cesse d'avoir le contrôle ou une influence notable, la participation conservée dans l'entité est réévaluée à la juste valeur et la variation de la valeur comptable est enregistrée dans le compte de résultat. La juste valeur est la valeur comptable initiale imputée ensuite aux participations conservées dans des entreprises associées, coentreprises ou actifs financiers. En outre, les montants comptabilisés auparavant dans les Autres éléments du résultat global pour l'entité concernée sont traités comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou passifs afférents. Cela peut signi-

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

fier que les montants comptabilisés auparavant dans les Autres éléments du résultat global sont reclassifiés en résultat. Si le Groupe diminue sa participation dans une entreprise associée tout en conservant une influence notable, seule la quote-part des montants comptabilisés auparavant dans les Autres éléments du résultat global est reclassifiée si nécessaire en résultat, le cas échéant.

Options de vente sur des intérêts minoritaires

Une filiale à 100% d'EFG International a émis une option de vente sur les actions d'une filiale détenue par des intérêts minoritaires. Comme les risques et avantages des actions faisant l'objet de l'option de vente n'ont pas été transférés au Groupe, celui-ci a adopté l'approche du double crédit pour sa comptabilisation au bilan. Il a continué de comptabiliser l'intérêt minoritaire et a comptabilisé l'option de vente séparément en tant que passif par reclassification provenant des capitaux propres du Groupe. Ce passif financier est évalué sur la base de la meilleure estimation, par la Direction, du montant de rachat. Les variations ultérieures de la valeur de ce passif sont enregistrées dans le compte de résultat.

(iii) Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe a une influence importante mais pas le contrôle, en général par le biais d'une participation de 20% à 50% des droits de vote. Ces entreprises sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. L'investissement du Groupe dans des entreprises associées comprend le goodwill (net de toutes pertes de valeur cumulées) reconnu lors de l'acquisition.

(c) Devises

(i) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité fonctionne (devise fonctionnelle). Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en francs suisses (CHF) qui est la devise fonctionnelle du Groupe, étant la devise de présentation de sa société mère et celle de ses principales filiales opérationnelles, EFG Bank AG et EFG Financial Products Holdings AG.

Les actifs et passifs ainsi que le compte de résultat des filiales étrangères, dont les comptes sont établis en devises, sont convertis en francs suisses, respectivement au taux de change du marché à la fin de la période de référence et au taux de change moyen de la période de référence. L'ensemble des différences de change qui en résultent est comptabilisé en tant que composante distincte au sein des fonds propres (écart de conversion cumulé) et figure dans les autres réserves.

Les différences de change qui résultent de la conversion des investissements nets au sein des filiales étrangères sont imputées aux fonds propres jusqu'à la cession des investissements nets, puis intégrées dans le compte de résultat.

Les goodwill et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités étrangères sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de clôture.

Les taux de change en fin d'exercice et les taux de change moyens appliqués à la conversion de filiales libellées en devises étrangères s'agissant des principales devises sont les suivants:

	2012 Cours de clôture	2012 Cours moyen	2011 Cours de clôture	2011 Cours moyen
USD	0.915	0.938	0.940	0.887
GBP	1.481	1.486	1.451	1.422
EUR	1.208	1.205	1.216	1.233
SEK	0.141	0.139	0.136	0.137

(ii) Transactions et soldes

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les variations de la juste valeur de titres monétaires libellés en monnaies étrangères et classés comme étant disponibles à la vente sont analysées entre les différences de conversion résultant de variations des coûts amortis du titre et

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

d'autres variations de la valeur comptable du titre. Les différences de conversion liées à des variations des coûts amortis sont comptabilisées dans le Compte de résultat et les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat global.

(d) Instruments financiers dérivés et opérations de couverture («hedging»)

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement au bilan à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé a été conclu et sont réévalués ultérieurement à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier dérivé est déterminée sur la base des prix du marché, comprenant les transactions récentes, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou les modèles de valorisation d'options selon la méthode la plus appropriée. Tous les instruments financiers dérivés sont portés à l'actif du bilan lorsque la juste valeur est positive et au passif du bilan lorsque celle-ci est négative.

La meilleure estimation de la juste valeur à la comptabilisation initiale d'un dérivé est le prix de la transaction (c'est-à-dire la juste valeur de ce qui a été offert ou reçu) à moins que la juste valeur puisse être obtenue par comparaison avec des transactions actuelles sur un autre instrument financier dérivé identique observées sur le marché (c'est-à-dire sans modification ni «repackaging») ou bien basée sur un modèle de valorisation dont les variables incluent uniquement des données observables sur le marché.

Certains dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, tels que le caractère optionnel d'un produit structuré, sont traités séparément du contrat principal dès lors que leurs caractéristiques économiques et les risques qui y sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et lorsque le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le compte de résultat. Ces dérivés incorporés sont évalués à leur juste valeur, les variations de cette dernière étant comptabilisées dans le compte de résultat, à moins que le Groupe ne choisisse de désigner le contrat hybride à sa juste valeur par le compte de résultat.

La méthode de comptabilisation de la réévaluation à la juste valeur dépend du fait que le dérivé est désigné comme étant un instrument de couverture, et le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme étant:

- 1) des couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements irrévocables non comptabilisés (couverture de juste valeur);
- 2) des couvertures d'exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables à un actif ou passif comptabilisé ou à des transactions futures hautement probables (couverture de flux de trésorerie);
- 3) des couvertures d'un investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissements net).

La comptabilité de couverture est utilisée pour les dérivés désignés comme tels, sous réserve que certains critères soient remplis.

Le Groupe documente, au moment de la transaction, la relation entre les éléments couverts et les instruments de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion du risque qui l'ont conduit à s'engager dans de telles opérations. Le Groupe documente aussi les analyses qu'il fait régulièrement et qui prouvent que les dérivés détenus dans un but de couverture compensent très efficacement les variations de juste valeur ou les flux de trésorerie des éléments couverts.

(i) Couverture de juste valeur

La réévaluation à la juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur et qui remplissent les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture est enregistrée au compte de résultat, symétriquement à la réévaluation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert pour le risque considéré.

Si la relation de couverture ne répond plus aux exigences de la comptabilité de couverture, l'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert, valorisé par la méthode du taux d'intérêt effectif, est enregistré au compte de résultat sur

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

la période restant à courir jusqu'à l'échéance. L'ajustement de la valeur comptable d'un titre de participation couvert continue à être comptabilisé dans les résultats non distribués jusqu'à sa vente.

(ii) Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie et qui remplissent les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture est enregistrée dans l'état des Autres éléments du résultat global. Le gain ou la perte ayant trait à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés dans l'état des Autres éléments du résultat global sont transférés au compte de résultat dès lors que la position couverte affecte le compte de résultat (par exemple, lorsque la transaction prévue et faisant objet de la couverture a lieu).

Quand un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou quand une relation de couverture ne répond plus aux exigences de la comptabilité de couverture, les gains ou pertes accumulés dans les capitaux propres jusqu'alors restent dans les capitaux propres et sont reconnus lorsque la transaction prévue est enregistrée dans le compte de résultat. Quand la réalisation d'une transaction prévue n'est plus attendue, le gain ou la perte accumulée dans les fonds propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

(iii) Couverture d'investissements nets

La couverture d'investissements nets dans des entités étrangères est comptabilisée de façon similaire à celle de flux de trésorerie. Le gain ou la perte associé à l'instrument de couverture et relatif à la partie efficace de la couverture est enregistré dans les Autres éléments du résultat global; le gain ou la perte relatif à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les gains ou les pertes accumulés dans les Autres éléments du résultat global sont transférés au compte de résultat lorsque l'entité étrangère est vendue.

(iv) Dérivés ne remplissant pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture. Certains instruments financiers dérivés ne remplissent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture. Les réévaluations à la juste valeur de ces instruments dérivés qui ne remplissent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées en compte de résultat.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés détenus aussi bien dans le cadre des activités de négoce qu'à des fins de couverture figurent à la note 27.

(e) Compensation en matière d'instruments financiers

Les créances et engagements relatifs aux instruments financiers sont portés au bilan de manière nette lorsqu'il existe une base légale permettant leur compensation et que les deux parties en présence ont l'intention de ne régler que le solde net des transactions conclues ou leur montant brut de manière simultanée.

(f) Compte de résultat

(i) Produits et charges des opérations d'intérêt et d'escompte

Les produits et charges de tous les instruments et opérations d'intérêt et d'escompte sont enregistrés au fur et à mesure dans le compte de résultat, en appliquant la méthode du rendement effectif sur la base du prix d'achat. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'escompter précisément la valeur comptable nette de l'actif ou passif financier en fonction des décaissements ou encaissements anticipés sur la durée prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une durée plus courte. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en tenant compte des termes contractuels de l'instrument financier, mais sans tenir compte du risque de crédit futur. Le calcul inclut l'ensemble des montants payés ou reçus par les parties contractantes et constituant une partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que de toutes autres primes ou escomptes.

Lorsque la valeur d'un actif financier ou d'un ensemble d'actifs financiers de même nature a été réduite en raison d'une dépréciation, le produit des opérations d'intérêt et d'escompte est calculé à l'aide du taux d'intérêt utilisé pour escompter les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la dépréciation.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(ii) Produits des commissions et prestations de services

Les produits des opérations de commission et des prestations de services sont, d'une manière générale, comptabilisés au fur et à mesure. Les commissions relatives aux opérations de change, aux frais bancaires, aux activités de courtage et à la gestion de portefeuille sont comptabilisées pro-rata temporis, à la date de la transaction ou au moment où la transaction sous-jacente est achevée, selon les cas.

Les commissions provenant de la négociation d'une transaction pour une tierce partie, telle que l'acquisition d'actions ou d'autres titres, sont enregistrées au moment où la transaction sous-jacente est achevée. Les commissions relatives à des portefeuilles ainsi que les autres commissions relatives à des conseils de gestion et des services sont comptabilisées selon les contrats applicables, normalement sur une base pro-rata temporis. Les commissions de gestion d'actifs en relation avec des fonds d'investissement sont comptabilisées dans la période durant laquelle le service est fourni. Le même principe est appliqué à la gestion de fortune, à la planification financière et aux services de garde qui sont fournis en continu sur une longue période. Les commissions qui sont liées à la performance, ou leurs éléments, sont comptabilisées au moment où les critères de performance sont remplis.

(g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. La valeur des immobilisations corporelles est revue périodiquement afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur. Le cas échéant, la charge de réduction de valeur est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée de vie économique estimée, cette dernière étant fixée comme suit:

- Installations montées dans des locaux loués: 5-20 ans
- Matériel informatique: 3-5 ans
- Meubles, équipements et véhicules à moteur: 3-10 ans

Les gains ou pertes réalisés lors de leur vente sont déterminés en comparant les produits de la vente à la valeur comptable et sont enregistrés dans le poste Autres charges opérationnelles du compte de résultat.

(h) Immobilisations incorporelles

(i) Goodwill

Le «goodwill» représente l'excédent du coût de regroupement sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables de l'entreprise acquise et cela à la date de la transaction. Le goodwill des acquisitions de filiales est comptabilisé sous «immobilisations incorporelles», tandis que le goodwill des entreprises associées est inclus dans les «participations dans des entreprises associées». La valeur des goodwill est révisée au moins chaque année. Quand il y a indication de dépréciation d'un goodwill, son montant comptabilisé est réévalué à la valeur recouvrable (celle-ci étant définie comme étant la plus grande entre la juste valeur de l'actif moins les coûts de la vente et la valeur d'utilité).

Le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie, afin d'en vérifier la dépréciation (note 34.3). Lors de la vente d'une filiale, le goodwill non amorti est porté en augmentation de la perte ou en diminution du gain réalisé.

(ii) Autres immobilisations incorporelles - Clientèle

Celles-ci sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 4 à 25 ans.

(iii) Autres immobilisations incorporelles - Marques

Celles-ci sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 10 à 14 ans.

(iv) Autres immobilisations incorporelles – Engagement de non-concurrence

Ceux-ci sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 3 à 10 ans (selon les accords contractuels).

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(v) Autres immobilisations incorporelles - Logiciels

Les logiciels sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements et des dépréciations accumulés. La valeur des logiciels est revue périodiquement afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur. Le cas échéant, la charge de réduction de valeur est enregistrée dans le compte de résultat. Les logiciels sont amortis linéairement sur une période allant de trois à cinq ans. Les coûts capitalisés des logiciels comprennent les coûts d'acquisition et les coûts de mise en œuvre des logiciels spécifiques.

(i) Actifs et passifs financiers

Tous les actifs financiers sont comptabilisés le jour de la transaction, à l'exception des dépôts et des prêts, qui sont portés au bilan à leurs dates de valeurs respectives.

Les achats et les ventes des titres appartenant aux catégories à la juste valeur, détenus jusqu'à leur échéance et disponibles à la vente sont comptabilisés à leur date de transaction, laquelle correspond à la date d'engagement d'achat ou de vente. Les prêts sont comptabilisés au moment où les fonds sont versés au débiteur. Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur plus les frais de transactions, excepté ceux évalués à la juste valeur par le compte de résultat. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à percevoir les flux de fonds attachés à ces actifs financiers ont expiré ou lorsque le Groupe a substantiellement transféré les risques et les avantages y relatifs.

Les actifs financiers disponibles à la vente, ainsi que les actifs financiers à la juste valeur, sont présentés à la juste valeur. Les prêts et créances ainsi que les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes provenant de variations de la juste valeur des actifs financiers de la catégorie juste valeur sont enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice. Les gains et les pertes découlant de variations de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans les Autres éléments de résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou déprécié. A ce moment-là, le gain ou la perte cumulée comptabilisé dans les Autres éléments du résultat global est comptabilisé dans le compte de résultat. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les dividendes provenant des titres de placement disponibles à la vente sont portés au compte de résultat dès que le droit au paiement est établi.

La juste valeur des titres cotés sur des marchés actifs est basée sur les cours offerts. En l'absence de marché actif, le Groupe détermine la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation. Celles-ci comprennent la référence à des transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, l'analyse d'actualisation de flux de trésorerie, des modèles de valorisation d'options et d'autres techniques d'évaluation utilisées communément par les participants au marché.

Les polices d'assurance-vie font partie des actifs financiers comme investissements à la juste valeur, disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance. Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie.

Les polices d'assurance-vie qui sont classifiées en tant que détenues jusqu'à l'échéance génèrent un rendement basé sur un taux de rendement interne inclus dans le produit des intérêts et qui accroît la valeur comptable au bilan. S'agissant des polices transférées hors de la catégorie disponible à la vente, toute réserve de titres disponibles à la vente à la date du transfert est amortie dans le compte de résultat sur la durée de vie résiduelle estimée des polices d'assurance.

S'il existe une indication objective qu'un investissement détenu jusqu'à l'échéance est déprécié, la perte de valeur est mesurée par la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle de l'estimation des flux de trésorerie futurs escomptés en utilisant le taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est réduite en conséquence et la perte est comptabilisée dans le compte de résultat. Les primes payées sont enregistrées comme faisant partie du coût de l'investissement et augmentent la valeur comptable inscrite au bilan.

Le Groupe classe ses différents actifs financiers dans les rubriques suivantes: juste valeur; prêts et créances; actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance; et titres de placement disponibles à la vente. La Direction détermine dans quelle catégorie l'actif financier doit être enregistré au moment de sa comptabilisation initiale.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(i) Actifs financiers à la juste valeur

Cette catégorie est subdivisée en deux sous-catégories: les actifs financiers destinés au négoce et ceux qui sont désignés comme étant des actifs à la juste valeur à l'origine.

Un actif financier est classé dans cette catégorie quand il a été acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ou s'il est considéré comme tel par la Direction. Les dérivés sont aussi classés dans cette catégorie à moins qu'ils ne soient considérés comme des instruments de couverture.

(ii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif autres que: a) ceux que le Groupe désigne, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur ou b) ceux que le Groupe désigne, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant disponibles à la vente. Les actifs classifiés comme étant des prêts et créances sont enregistrés dans cette catégorie lorsque le Groupe met des fonds, des marchandises ou des services directement à la disposition du débiteur.

(iii) Disponibles à la vente

Les titres de placement comptabilisés sous cette rubrique sont détenus pour une période indéterminée et peuvent être vendus pour faire face à des besoins de liquidités ou pour réagir à des modifications de taux d'intérêt, de change ou de cours des actions.

(iv) Détenus jusqu'à échéance

Les investissements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés à revenus et maturités fixes ou déterminables que la Direction du Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance. Si le Groupe décidait de vendre un titre qui fait partie de cette catégorie, sous réserve que le montant soit significatif, toute la catégorie serait affectée et reclassée dans la rubrique titres de placement disponibles à la vente.

(v) Passifs financiers à la juste valeur

Un passif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement en vue d'un achat à court terme ou, si la Direction l'a désigné comme tel, s'il sert de couverture pour un actif ou de couverture pour un composant dérivé d'un produit structuré.

(i) Réduction de valeur sur actifs financiers

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a des indications objectives de réduction de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est durablement déprécié et une perte est enregistrée si et seulement s'il peut être prouvé qu'un ou plusieurs événements ultérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif («indicateurs de perte de valeur») se sont produits et vont ainsi générer une réduction quantifiable des flux de trésorerie futurs escomptés. Le Groupe est attentif à différents facteurs susceptibles de démontrer qu'un actif ou un groupe d'actifs financiers est durablement déprécié, tels que:

- a) difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- b) infraction au contrat, telle que le non-paiement ou la défaillance de paiement des intérêts ou de la dette;
- c) le Groupe fait des concessions à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou légales liées aux difficultés financières de ce dernier, qu'il ne ferait pas autrement;
- d) probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou connaisse une restructuration financière;
- e) disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières; ou
- f) indications suffisantes pour conclure à une forte baisse des flux de trésorerie futurs d'un groupe d'actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale, bien que la diminution ne puisse pas encore être attribuée à un actif financier en particulier, incluant:
 - un changement défavorable dans l'état des paiements de débiteurs au sein du Groupe; ou
 - des conditions économiques nationales ou locales qui conduisent à des défauts de paiement sur les actifs au sein du Groupe.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(i) Actifs disponibles à la vente

Le Groupe détermine la perte de valeur potentielle des investissements disponibles à la vente en cas de:

- titres de participation connaissant un déclin significatif ou prolongé de la juste valeur des titres en dessous de leur coût.
 La Direction du Groupe a recours à son jugement pour déterminer ce qui constitue un déclin significatif ou prolongé.
 Parmi d'autres facteurs, le Groupe estime la volatilité normale de l'évaluation. Par ailleurs, une réduction de valeur peut s'avérer judicieuse en cas de détérioration de la situation financière de l'entité émettrice, de la performance de l'industrie ou du secteur, ou en cas de changements technologiques et de modification des flux de trésorerie opérationnels et financiers.
- des placements obligataires montrant que les débiteurs ou un groupe de débiteurs connaissant des difficultés financières sérieuses, le non-paiement ou la défaillance de paiement des intérêts ou de la dette, la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou connaisse une restructuration financière et où des indications suffisantes pointent vers une forte baisse des flux de trésorerie futurs, telles que des évolutions des arriérés ou de paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

Dans le cas de titres de participation classés comme titres de placement disponibles à la vente, un déclin significatif ou prolongé de la juste valeur des titres en dessous de leur coût est pris en compte afin de déterminer si ces actifs sont dépréciés. Si de telles indications existent pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte accumulée – déterminée comme étant la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, moins une éventuelle perte de valeur précédemment reconnue dans le compte de résultat – est reclassifiée des Autres éléments du résultat global et comptabilisée dans le compte de résultat. Les reprises de pertes de valeurs sur des titres de participation classifiés comme disponibles à la vente ne sont pas comptabilisées dans le compte de résultat. Si, lors d'une période ultérieure, la juste valeur d'un instrument productif d'intérêts classé comme titre disponible à la vente augmente et que l'augmentation peut être objectivement liée à un événement qui se serait produit après que la perte a été enregistrée dans le compte de résultat, la perte est décomptabilisée par le compte de résultat.

(ii) Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il y a des indications objectives d'une perte de valeur sur les prêts et créances ou sur les investissements détenus jusqu'à l'échéance portés au coût amorti, le montant de la perte est déterminé par la différence entre la valeur portée au bilan et la valeur des flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial (en excluant les pertes liées au risque de crédit qui n'ont pas été reconnues). La valeur de l'actif est réduite via un compte de provision et la perte est passée en compte de résultat. Si un prêt ou un investissement détenu jusqu'à l'échéance a un taux d'intérêt variable, le taux d'escompte pour la détermination de la dépréciation est le taux d'intérêt effectif actuel correspondant au contrat. Pour des raisons pratiques, le Groupe peut déterminer la dépréciation sur la base de la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix observable sur le marché. L'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier gagé représente la valeur de réalisation potentielle diminuée des coûts de récupération et de vente du gage, que cette réalisation soit probable ou non.

Quand un prêt ne peut pas être remboursé, il est amorti en utilisant le compte de provision pour créances compromises y relatif. De tels prêts sont amortis uniquement une fois que toutes les procédures nécessaires ont été suivies et que le montant de la perte a été déterminé. Les récupérations reçues ultérieurement sur des actifs déjà amortis diminuent le montant de la charge pour créances compromises au compte de résultat.

Si, lors d'une période ultérieure, le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement liée à un événement qui se serait produit après l'identification de la perte (telle qu'une amélioration du degré de solvabilité du débiteur), la perte reconnue précédemment est alors extournée en ajustant le compte de provision. Le montant de l'extourne est comptabilisé dans le compte de résultat.

(k) Titres de créance émis

Les créances sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, représentée par leur valeur d'émission (juste valeur du montant reçu) nette des coûts de transaction. Elles sont, par la suite, évaluées au coût amorti; toute différence entre les produits, nets des coûts de transaction, et le montant de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat pendant la durée des créances en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si le Groupe rachète ses propres dettes,

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

celles-ci sont retirées du bilan et la différence entre la valeur comptable du passif et le montant payé est inclue dans le résultat des opérations sur titres de placement.

(I) Leasings

Les leasings conclus par le Groupe sont des leasings d'exploitation. Les versements effectués au titre des leasings d'exploitation sont portés au compte de résultat pro-rata temporis sur la durée des contrats de leasing.

(m) Impôts différés

Les impôts sur le résultat différés sont traités, en utilisant la méthode du report variable, sur toutes les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leurs valeurs comptables utilisées pour l'établissement des rapports financiers. Pour déterminer les impôts différés, on utilise les taux d'imposition effectifs. Ces différences temporelles résultent principalement des amortissements de goodwill, d'immobilisations corporelles, d'obligations en matière de prestations de retraite et autres indemnités liées aux retraites, et de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés.

Un actif d'impôt différé n'est porté au bilan que s'il est probable qu'il se matérialise en avoir à l'avenir. Les impôts différés relatifs aux variations de juste valeur des titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans les Autres éléments du résultat global et, ultérieurement, dans le compte de résultat avec le résultat différé.

L'impôt sur le bénéfice, basé sur la législation fiscale locale applicable dans chaque juridiction, est comptabilisé comme charge durant la période où le bénéfice survient. Le report de pertes fiscales n'est comptabilisé comme actif d'impôt différé que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs surviendront et que les pertes fiscales reportées pourront en être déduites.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sur une base brute.

(n) Avantages du personnel

(i) Obligations en matière de retraites

Le Groupe participe à différents régimes de pension basés, selon l'usage prévalant dans chaque pays, sur des cotisations ou des prestations définies.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des dispositifs gérés par des organismes publics ou privés et n'est assujetti à aucune autre obligation de versement une fois le versement desdites cotisations effectué. Les cotisations sont comptabilisées en tant que charge résultant des avantages accordés au personnel lorsqu'elles deviennent exigibles. Ceci s'applique à presque tous les pays où le Groupe opère, à l'exception de la Suisse et des Îles Anglo-Normandes.

En Suisse, le Groupe gère plusieurs caisses de pension basées sur la primauté des contributions ou sur celle des prestations conformément à la Loi sur la prévoyance professionnelle. S'agissant de ces caisses de pension, l'obligation juridique du Groupe se limite au versement de cotisations à des taux définis (cotisations définies). Ces caisses de pension comprennent cependant certaines garanties d'accumulation minimum des intérêts et de conversion du capital en pension. En conséquence, elles ont été enregistrées en tant que régimes de retraites à primauté de prestations.

Les coûts et les passifs résultant des retraites ont été calculés sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées et les hypothèses ont été établies conformément à la norme IAS 19. Les calculs ont été effectués par des actuaires indépendants aux dates de clôture applicables.

Les charges de pension comptabilisées dans le compte de résultat et liées aux fonds de pension définis comme étant basés sur la primauté de prestations aux fins de conformité avec l'IAS 19 représentent les charges calculées de manière actuarielle diminuées du montant des cotisations versées par les employés.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les gains et pertes actuariels sont portés en tant que produit ou charge lorsque le cumul net des gains et pertes actuariels non comptabilisés des plans de retraite individuels à la fin de l'exercice précédent sont supérieurs à 10% de la valeur la plus haute entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs desdits plans à cette date. Ces gains et pertes sont portés au compte de résultat pro-rata temporis sur la durée moyenne de service restante des collaborateurs qui participent auxdits plans.

(ii) Avantages du personnel à court terme

Le Groupe comptabilise en tant que passif les absences rémunérées à court terme.

(iii) Rémunération en actions

Le Groupe gère un plan de rémunération en actions réglé en instruments de capitaux propres. La juste valeur des services reçus de l'employé en échange de l'octroi d'options ou d'unités d'actions de négociation restreinte est comptabilisée en tant que charge pendant la période d'acquisition desdites options.

Le montant total de cette charge est déterminé en se référant à la juste valeur de l'option ou de l'unité d'actions de négociation restreinte octroyée, hors effet de conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché (par exemple, objectifs de rentabilité et de croissance des revenus). Les conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché sont prises en compte dans les hypothèses concernant le nombre d'options et d'unité d'actions de négociation restreinte susceptibles d'être exercées. Les charges comptabilisées pour chaque période sont constituées du montant pro-rata temporis de la juste valeur des options susceptibles d'être exercées auquel s'ajoute, le cas échéant, l'effet de la révision des estimations initiales porté au compte de résultat et d'un ajustement correspondant des capitaux propres sur la période d'acquisition résiduelle.

Les produits nets de tous frais imputables directement sont portés au crédit du capital-actions (valeur nominale) et des primes d'émission au moment où les options sont exercées.

(o) Transactions avec les parties liées

La notion de parties liées inclut les entreprises associées, les filiales, les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction générale, de même que les membres proches de leur famille, les sociétés qu'ils détiennent ou contrôlent, ainsi que celles dont ils peuvent influencer la politique financière et opérationnelle. Les informations sur les transactions de nature similaire sont indiquées de manière cumulée.

(p) Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand:

- a) le Groupe a une obligation présente implicite ou juridique, résultant d'événements antérieurs;
- b) il est devenu probable qu'un règlement économique sera nécessaire à l'extinction de cette obligation; et
- c) son montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration comprennent les pénalités de résiliation des contrats de leasing et les indemnités de départ des salariés. Les pertes futures d'exploitation ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe plusieurs obligations similaires, la probabilité qu'un règlement économique sera nécessaire à l'extinction de ces obligations est estimée en considérant la catégorie d'obligations dans son ensemble. Une provision est comptabilisée même si la probabilité d'un règlement économique relatif à l'une ou l'autre obligation de la même catégorie est réduite.

(q) Capital-actions

Les actions ordinaires et les Bons de participation (sans droits de vote) émis sont classés comme capitaux propres.

(i) Coûts d'émission d'actions

Les coûts marginaux liés directement à l'émission de nouvelles actions ou de nouveaux Bons de participation sont enregistrés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(ii) Dividendes sur les actions ordinaires

Les dividendes des actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres dans la période dans laquelle ils sont approuvés par les actionnaires de la société.

(iii) Actions propres

Quand le Groupe rachète son propre capital-actions, le montant payé est déduit du total des capitaux propres et les actions sont classées en tant qu'actions propres jusqu'à leur annulation. Quand ces actions sont vendues ou réémises, les montants reçus sont inclus dans les capitaux propres.

(r) Opérations fiduciaires

Lorsque le Groupe agit à titre fiduciaire (en tant que «nominee», «trustee» ou agent), les actifs des clients ainsi détenus et leur rendement, ainsi que les engagements en restitution qui y sont associés, ne sont pas inclus dans les comptes consolidés.

(s) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les espèces et équivalents comprennent les fonds en caisse, les dépôts détenus au jour le jour auprès des banques, les dépôts à court terme et autres placements à court terme hautement liquides dont l'échéance originale est inférieure ou égale à trois mois.

(t) Comparaisons de données

Lorsque nécessaire, les données comparatives ont été ajustées afin de se conformer aux changements de présentation des comptes de l'exercice sous revue.

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES CONCERNANT L'APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES

Dans son application des principes comptables, la Direction du Groupe a recours à divers jugements, estimations et hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et passifs comptabilisés dans les états financiers des exercices suivants. Ces estimations et jugements sont examinés régulièrement et sont basés sur l'expérience historique ainsi que sur d'autres facteurs, tels que l'anticipation d'événements futurs jugée raisonnable compte tenu des circonstances.

(a) Perte de valeur sur immobilisations incorporelles

Le Groupe vérifie au moins une fois par an si la valeur du goodwill s'est dépréciée conformément au principe comptable exposé à la note 2 (h). La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée sur la base du maximum de valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, dont les calculs sont effectués sur la base des meilleures informations disponibles, sur le produit escompté de la vente des actifs à des conditions de concurrence normales, après déduction des coûts de la vente. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés en fonction des flux de trésorerie opérationnels de l'actif et de sa vente future après la période d'utilisation (n'excédant pas cinq ans). Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable. D'autres informations sont disponibles à la note 34.

(b) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation (note 4.2.1). Lorsque de telles techniques (par exemple des modèles) sont utilisées pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et revues périodiquement par des experts indépendants de ceux qui les ont créées. Tous les modèles sont validés avant leur utilisation et calibrés afin de garantir que les résultats soient compatibles avec les données réelles et les prix de marché comparables. Dans la mesure du possible, les modèles n'utilisent que des données observables. Toutefois, l'évaluation de facteurs tels que le risque de crédit (propre et celui de la contrepartie), la volatilité et la corrélation nécessite que la Direction ait recours à des estimations. La variation des estimations concernant ces facteurs peut avoir une incidence sur la juste valeur déclarée des instruments financiers.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(c) Actifs financiers à la juste valeur – Polices d'assurance-vie

Le Groupe suit les recommandations de la norme IAS 39 sur l'évaluation de polices d'assurance-vie non cotées désignées à leur juste valeur (note 4.2.1). Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie. Voir la note 4.2.4 concernant l'analyse de sensibilité à des variations de l'espérance de vie sur l'évaluation de polices d'assurance-vie. Par exemple, une hausse de 100 points de base du rendement de marché génèrerait une perte de CHF (29.4) millions portée au compte de résultat consolidé (2011: perte de CHF (1.1) million), et un allongement de trois mois de l'espérance de vie se traduirait par une perte de CHF (9.7) millions (2011: perte de CHF (16.1) millions).

(d) Disponibles à la vente - Polices d'assurance-vie

Le Groupe suit les recommandations de la norme IAS 39 sur l'évaluation de polices d'assurance-vie non cotées disponibles à la vente. Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie. Voir la note 4.2.4 concernant l'analyse de sensibilité à des variations de l'espérance de vie sur l'évaluation de polices d'assurance-vie. Par exemple, une hausse de 100 points de base du rendement de marché génèrerait une perte de CHF (0.8) million portée aux Autres éléments du résultat global (2011: perte de CHF (1.1) million), et un allongement de trois mois de l'espérance de vie se traduirait par une perte de CHF (1.2) million (2011: perte de CHF (2.1) millions).

(e) Réduction de valeur des autres titres de placement disponibles à la vente

Le Groupe détermine la perte de valeur de titres de placement disponibles à la vente au moyen d'une procédure en deux étapes. Il procède d'abord à une révision à la date de chaque rapport afin d'établir s'il existe une indication objective de perte de valeur de l'actif financier considéré. Le cas échéant, le Groupe évalue et enregistre la perte de valeur dans la période faisant l'objet du rapport. Le Groupe estime que la valeur d'un titre de placement disponible à la vente s'est potentiellement réduite lorsque, suite à un déclin significatif ou prolongé, la juste valeur du titre tombe en dessous de son coût. La Direction du Groupe a recours à son jugement pour déterminer ce qui constitue un déclin significatif ou prolongé. Parmi d'autres facteurs, le Groupe estime la volatilité normale de l'évaluation. Par ailleurs, une réduction de valeur peut s'avérer judicieuse en cas de détérioration de la situation financière de l'entité émettrice, de la performance de l'industrie ou du secteur, ou en cas de changements technologiques et de modification des flux de trésorerie opérationnels et financiers.

(f) Placements détenus jusqu'à échéance – Polices d'assurance-vie

Le Groupe a conclu qu'il est approprié de classifier certaines polices d'assurance-vie comme «détenues jusqu'à échéance» pour les raisons exposées ci-après et que ces actifs financiers sont conformes à la définition d'IAS 39.9 concernant la classification comme «détenu jusqu'à échéance».

- Actif financier non dérivé: les polices d'assurance-vie ne sont pas traitées comme des dérivés et sont apparentées à des instruments à taux fixe. Un produit dérivé se caractérise par l'implication d'un petit pourcentage seulement de l'exposition notionnelle payée et par un effet de levier. Cependant, la valeur totale des polices d'assurance-vie a été payée au moment de leur acquisition et n'offre aucun effet de levier.
- Paiements fixes ou déterminables: les flux de trésorerie liés aux polices d'assurance-vie sont les primes dont le paiement est requis pour que ces polices restent en vigueur et que les avantages en cas de décès puissent être perçus. Le timing des flux de trésorerie est déterminé par les hypothèses d'espérance de vie établies sur la base des tables de mortalité.
- Terme fixe: un actif financier à durée de vie indéterminée ne peut pas être classifié comme étant détenu jusqu'à échéance.
 Les polices d'assurance-vie comprennent un événement précis qui détermine l'échéance de l'instrument (à savoir le décès de l'assuré estimé sur la base de données actuarielles).
- Intention et capacité de détenir jusqu'à l'échéance: le Groupe a conclu en 2010 qu'il avait l'intention et la capacité de détenir ces polices jusqu'à l'échéance.

(g) Placements détenus jusqu'à échéance - Autres

Le Groupe suit les recommandations de la norme IAS 39 sur le classement d'actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe qu'il détient jusqu'à leur échéance. Ce classement nécessite un jugement important. Le Groupe évalue son intention de conserver ces placements jusqu'à leur échéance et sa capacité à le faire. S'il ne conserve pas ces placements jusqu'à leur échéance, il est obligé de reclasser toute cette catégorie comme disponible à la vente. Ces placements seraient par conséquent évalués à la juste valeur et non au coût amorti.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(h) Impôts sur le résultat

Le Groupe est soumis aux impôts sur le résultat dans différentes juridictions. Il est nécessaire de procéder à des estimations afin de déterminer les provisions à constituer dans le monde entier pour les impôts sur le résultat. Il existe plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination définitive de l'impôt est incertaine durant le cours ordinaire des affaires.

(i) Provisions juridiques

Les provisions pour les coûts des litiges et les frais juridiques sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés; qu'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour répondre à cette obligation; et que le montant en a été estimé de façon fiable. Déterminer le montant et la probabilité d'une sortie de fonds demande le jugement de la Direction du Groupe, effectué par la Direction en lien avec les conseillers juridiques du Groupe.

4. EVALUATION ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe développe principalement ses activités pour le compte de ses clients, qui assument les risques. Il supporte ainsi des risques de crédit, de marché et de liquidité limités. La majeure partie de ses risques de crédit se limite aux placements interbancaires auprès d'établissements financiers de premier ordre et d'organes souverains, aux hypothèques, aux prêts Lombard et autres prêts garantis, ainsi qu'au risque de crédit associé à la détention de polices d'assurancevie. Les risques de marché portent essentiellement sur des positions limitées de changes et de taux d'intérêt non symétriques auxquelles le Groupe est exposé, ainsi que sur les risques de marché découlant de la filiale EFG Financial Products AG.

La responsabilité de la supervision de la gestion des risques incombe en dernier ressort au Conseil d'administration d'EFG International, qui a délégué certaines fonctions à son Risk committee, lequel définit les principes et la tolérance au risque d'entente avec le Risk committee du Groupe EFG. La mise en œuvre des directives du Groupe et le respect des procédures relèvent de la responsabilité du Comité exécutif et des sous-comités pour les risques de marché et de crédit.

Conformément à l'art. 663b du Code des obligations suisse, le Conseil d'administration a délégué au Risk committee la responsabilité de l'analyse des principaux risques auxquels le Groupe pourrait être exposé. Il s'agit des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels détaillés ci-après. La surveillance des risques de crédit repose sur les critères de diversification et d'évolution des notations; celle des risques de marché, sur la moyenne des positions de l'exercice précédent et sur le calcul de la VaR (incluant des analyses de scénarios de stress); celle des risques opérationnels sur un catalogue des risques identifiés assorti du degré de probabilité de leur survenance et d'une estimation de leur impact financier potentiel. En outre, le Groupe a tenu compte, dans son analyse, des mesures d'atténuation des risques et du système de contrôle interne (procédures internes comprises). Le Conseil d'administration a également porté toute son attention sur la garantie d'une surveillance et d'une évaluation continue de ces risques, ainsi que sur l'estimation de leur impact potentiel sur les états financiers. Sur la base de cette analyse, il a approuvé la politique en matière de gestion des risques.

4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la possibilité d'une perte financière découlant de la détérioration de la solvabilité d'un emprunteur ou d'une contrepartie et/ou de son impossibilité à faire face à ses obligations financières. L'exposition du Groupe au risque de crédit est relativement faible, celle-ci provenant principalement des prêts garantis par des portefeuilles de titres et des hypothèques, ou des placements auprès d'établissements financiers de premier ordre.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1.1 Gestion du risque de crédit

(a) Prêts et avances

Notation

10

La séparation entre les activités d'origination du crédit et celles de la gestion de ses risques constitue une caractéristique essentielle du processus d'approbation. Les requêtes de crédit sont initiées par les Client Relationship Officers et doivent être appuyées par les Regional Business Heads. Elles sont ensuite analysées, soumises aux organes d'approbation des crédits compétents et traitées par les départements des crédits.

L'Executive credit committee du Groupe assume la responsabilité globale des affaires de crédit à la clientèle, ce qui comprend la mise en œuvre de la politique de crédit et des procédures définies par le Conseil d'administration du Groupe. Certaines tâches, dont la surveillance au jour le jour des opérations, ont été déléguées aux différents départements des crédits du Groupe, sous la supervision du Credit Department d'EFG Bank AG. En fonction des critères de risque et de taille, l'approbation de prêts, de limites ou d'autres expositions a été déléguée à des membres seniors des départements des crédits, à certains comités de crédit des unités internationales et à l'Executive credit committee du Groupe.

L'approbation d'expositions importantes et à risques accrus est centralisée en Suisse, conformément aux exigences de la législation et de l'autorité de surveillance locales de chacune des unités d'affaires internationales.

La Direction insiste pour avoir une parfaite connaissance des motifs et du but de tous les prêts (lesquels sont généralement destinés à financer l'achat de titres, de parts de fonds ou à être investis dans des placements liés à des polices d'assurance), de même que les risques relatifs aux garanties fournies en couverture.

Le système interne de rating du Groupe, qui est subdivisé en dix catégories, permet d'attribuer une note aux expositions de crédit de chaque client. Cette note évalue la capacité de remboursement de l'emprunteur, de même que la valeur, la qualité, la liquidité et la diversification des sûretés qui couvrent le crédit. Grâce à la politique de crédit et à la nature des prêts, le portefeuille de crédits du Groupe est de première qualité. Ainsi les engagements de crédit sont classés, en grande majorité, dans les trois meilleures catégories de rating.

Echelle des notations internes du Groupe et comparaison avec des notations externes:

du			
Groupe	Note	Description	Moody's
1	Excellent	Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie; bonne diversification	Aaa
2	Elevé	Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie; diversification imparfaite	Aa
3	Très bon	Couverts par d'autres sûretés	Α
4	Bon	En partie garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie	Baa
5	Acceptable	Non garanti par un emprunteur de qualité	Ва
6	Faible	La situation de l'emprunteur/la valeur des couvertures se dégrade	В
7	Mauvais	Les conditions initiales du crédit ne sont plus remplies	Caa
8	Inacceptable	Les intérêts ne sont plus versés; la couverture est détenue par le prêteur	Ca
9	Perte potentielle	La banque détient une couverture non liquide, non recouvrable ou aucune couverture	С

Les notations d'une agence importante (illustrées dans le tableau ci-dessus) sont rapprochées de celles du Groupe sur la base des définitions internes ci-dessus et du taux de défaillance moyen à long terme pour chaque notation externe. Le Groupe utilise les notations externes comme référence pour ses évaluations internes du risque de crédit.

Aucune couverture ou couverture non recouvrable

(b) Titres de créance et autres effets

Pour gérer les risques de crédit des titres de créance et des autres effets, le Groupe utilise des notations externes telles que celles de Moody's ou équivalentes.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1.2 Politiques de contrôle des limites et d'atténuation des risques

Pour répondre aux critères de couverture d'un prêt sur marge, le portefeuille titres d'un client doit généralement être bien diversifié. Différentes marges s'y appliquent selon le profil de risque et le degré de liquidité des titres. Des marges supplémentaires sont appliquées si le prêt et le nantissement ne sont pas dans la même devise ou si les critères de diversification ne sont pas complètement remplis. Près de 80% des hypothèques sont enregistrées auprès d'EFG Private Bank Ltd, la filiale britannique, et la majorité d'entre elles se rapportent à des immeubles situés dans les meilleurs quartiers de Londres.

Les départements des crédits surveillent l'adéquation des expositions par rapport aux limites approuvées et aux couvertures gagées. Des mesures correctives sont mises en œuvre si nécessaire. La plupart des couvertures sont évaluées quotidiennement (mais elles peuvent l'être plus fréquemment en période de forte volatilité des marchés). Les notes structurées, certains hedge funds et autres fonds de placement sont toutefois évalués mensuellement, tandis que les polices d'assurance sont évaluées au moins une fois par an. La valeur des hypothèques britanniques est revue chaque année en utilisant des méthodes statistiques (indexation).

La gestion des engagements envers les établissements financiers repose sur un système de limites par contrepartie coordonné au niveau du Groupe et soumis à des plafonds par pays. Les limites des engagements envers les contreparties sont établies sur la base d'une analyse interne. Les limites sont définies et surveillées par le Risk committee, avec délégation d'autorité au Management Risk committee jusqu'à un certain niveau absolu, qui dépend du total des capitaux propres et des ratings Fitch ou Moody's de chaque contrepartie (notes individuelles ou notes de soutien).

D'autres mesures spécifiques de contrôle et d'atténuation des risques sont exposées ci-après.

(a) Couverture

Le Groupe recourt à une série de politiques et de pratiques pour atténuer le risque de crédit. La plus traditionnelle consiste en la prise de nantissement pour les engagements de crédit.

Le Groupe a mis en place des directives relatives à l'acceptation de catégories spécifiques de couverture pour atténuer les risques de crédit.

Les principaux types de couverture pour les prêts et avances sont:

- des hypothèques sur des immeubles résidentiels ou commerciaux;
- des sûretés sur des instruments financiers tels que titres de créance et actions.

(b) Dérivés

Le Groupe assure un contrôle strict des limites spécifiques autorisées concernant les expositions au risque de crédit provenant de transactions de gré à gré sur des instruments dérivés. L'exposition au risque de crédit prend en compte l'exposition actuelle au risque de crédit par la valeur de marché des transactions et l'exposition potentielle future avec des facteurs additionnels dédiés, appliqués sur le notionnel des transactions. Si les unités d'affaires d'EFGI ne sont pas prises en compte dans le calcul du risque de crédit, elles ont signé des accords d'atténuation des risques avec les principales institutions financières agissant comme contreparties d'EFGI, les couvertures versées ou reçues étant prises en considération.

(c) Crédits liés à des engagements

Les crédits liés à des engagements sont les suivants:

- Garanties, opérations à terme et lettres de crédit stand-by: celles-ci comportent les mêmes risques de crédit que des prêts.
- Engagements d'augmentations de crédit: ceux-ci représentent la partie non utilisée d'augmentations autorisées de crédit sous la forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Le Groupe est potentiellement exposé à une perte d'un montant égal à la totalité des engagements non utilisés. Toutefois, les engagements d'augmentations de crédit sont conditionnés au respect par les clients du maintien de critères de crédit spécifiques.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1.3 Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-après compare l'hypothèse la plus défavorable possible de l'exposition du Groupe au risque de crédit au 31 décembre 2012 et 2011, avant et après la prise en compte de couvertures ou d'autres mesures d'atténuation du risque de crédit. Les instruments financiers liés aux capitaux propres ne sont pas inclus dans l'analyse ci-dessous, dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme étant exposés à des risques de crédit.

Total	22,687.5	20,359.8	10,050.9	9,610.5		
Actifs hors bilan	505.7	452.8	44.9	31.2		
liées à des crédits	219.8	130.4	38.1	27.2		
Engagements de prêts et autres garanties						
Garanties financières	285.9	322.4	6.8	4.0		
notina portea du bildii	22,101.0	19,307.0	10,000.0	9,579.5		
Actifs portés au bilan	22,181.8	19,907.0	10,006.0	9,579.3		
Autres actifs	581.6	197.0	581.6	197.0		
Titres de placement - Titres de créance	4,363.6	5,049.4	4,363.6	5,049.4		
Désignés à l'origine – Titres de créance	381.0	350.7	87.0	87.5		
Actifs destinés au négoce – Titres de créance	283.8	114.1	283.8	114.1		
Actifs financiers à la juste valeur:						
Instruments financiers dérivés	563.2	537.5	463.2	389.2		
Hypothèques	2,782.8	2,282.8				
Découverts, prêts Lombard et prêts à terme	7,651.3	7,265.4	78.8	68.7		
Prêts et avances à la clientèle						
Créances sur les banques	3,393.3	2,206.9	1,966.8	1,770.2		
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	816.8	823.9	816.8	823.9		
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	1,364.4	1,079.3	1,364.4	1,079.3		
	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF		
	2012	2011	2012	2011		
		ou autres mesures du risque de crédit		u autres mesures u risque de crédit		
'	Exposition maximal		·			

Voir note 26 «Couverture des prêts et avances aux clients», qui montre que la couverture atteignait 99.0% (2011: 99.1%) du total. Les hypothèques sont couvertes à 100%.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Exposition après couverture détenue ou autres mesures d'atténuation du risque de crédit, par notation

Situation au 31 décembre 2012, sur la base des notations attribuées par Moody's:

	Aaa-Aa millions de	A millions de	Baa-Ba millions de	B-C millions de	Non noté millions de	Total millions de
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	1,364.4					1,364.4
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	816.8					816.8
Créances sur les banques	699.7	945.1	5.3	0.8	315.9	1,966.8
Prêts et avances à la clientèle:						
Découverts, prêts Lombard et prêts à terme			77.3	1.5		78.8
Hypothèques						
Instruments financiers dérivés	22.5	141.7	4.0		295.0	463.2
Actifs financiers à la juste valeur:						
Actifs destinés au négoce - Titres de créance	145.1	34.1	104.6			283.8
Désignés à l'origine – Titres de créance	29.4	31.4	26.2			87.0
Titres de placement – Titres de créance	3,267.8	874.1	209.6		12.1	4,363.6
Autres actifs					581.6	581.6
Actifs portés au bilan 2012	6,345.7	2,026.4	427.0	2.3	1,204.6	10,006.0
Actifs portés au bilan 2011	6,344.5	2,089.0	432.3	93.3	620.2	9,579.3
Garanties financières					6.8	6.8
Engagements de prêts et autres garanties liées à						
des crédits					38.1	38.1
Actifs hors bilan 2012	_	_	_	_	44.9	44.9
Actifs hors bilan 2011					31.2	31.2

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Exposition au risque de crédit de certains pays européens

Au 31 décembre, l'exposition du Groupe au risque de crédit des pays européens se détaille comme suit, sur la base des valeurs comptables au bilan:

	Souverains millions de CHF	Etablissements financiers millions de CHF	Autres millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2012				
Espagne	64.7	39.5		104.2
Grèce		0.2		0.2
Portugal		20.0		20.0
Italie	12.5	1.2		13.7
Irlande				-
Total	77.2	60.9		138.1
31 décembre 2011				
Espagne	240.3	24.8	2.1	267.2
Grèce	22.2	66.9	0.3	89.4
Portugal		22.3		22.3
Italie	12.1	1.2	0.7	14.0
Irlande				-
Total	274.6	115.2	3.1	392.9

L'exposition au risque pays, basée sur les valeurs comptables au bilan, relative aux contreparties bancaires ou aux titres de placement, est présentée en fonction du pays où la contrepartie contractuelle a son siège social. Un titre de créance émis par une société domiciliée dans un pays A est imputé au pays A, indépendamment de l'endroit où elle exerce principalement son activité ou du marché sur lequel le titre est coté.

Concentration des risques des actifs financiers exposés au risque de crédit

Le Groupe gère le risque de concentration en contrôlant et en assurant un suivi régulier de ses expositions importantes.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1.4 Prêts et avances

Les prêts et avances sont résumés comme suit:

	Prêts et avances à la clientèle millions de CHF	31 décembre 2012 Créances sur les banques millions de CHF	Prêts et avances à la clientèle millions de CHF	31 décembre 2011 Créances sur les banques millions de CHF
Ni en retard de paiement, ni dépréciés a) 10,379.7	3,393.3	9,518.7	2,206.9
En retard de paiement mais non dépréciés b) 54.4		29.5	
Dépréciés	10.3		8.4	
Brut	10,444.4	3,393.3	9,556.6	2,206.9
Moins: déduction pour perte de valeur	(10.3)		(8.4)	
Net	10,434.1	3,393.3	9,548.2	2,206.9

La provision totale pour perte de valeur des prêts et avances s'élevant à CHF 10.3 millions (2011: CHF 8.4 millions) comprend des provisions spécifiques sur des prêts individuels. La note 25 a trait aux déductions pour perte de valeur des prêts et avances aux clients.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(a) Prêts et avances ni en retard de paiement, ni dépréciés

La qualité de crédit du portefeuille de prêts et avances qui ne sont ni en retard de paiement ni dépréciés peut être évaluée en se référant au système de notation interne adopté par le Groupe (voir la note 4.1.1 pour la définition des notes internes).

	Prêts et avances à la clientèle			
	Découverts, prêts			
	Lombard et prêts à terme	Hypothèques	Total	
Note(s)	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	
31 décembre 2012				
Notes 1–2	5,629.6	279.0	5,908.6	
Note 3	1,828.7	2,063.7	3,892.4	
Notes 4–5	190.2	386.0	576.2	
Notes 6-7	1.0		1.0	
Note 8				
Notes 9–10	1.5		1.5	
	7,651.0	2,728.7	10,379.7	
31 décembre 2011				
Notes 1–2	5,470.8	244.0	5,714.8	
Note 3	1,591.1	1,641.0	3,232.1	
Notes 4–5	200.9	369.0	569.9	
Notes 6–7	1.9		1.9	
Note 8				
Notes 9–10				
	7,264.7	2,254.0	9,518.7	

(b) Prêts et avances en retard de paiement, mais non dépréciés

Les prêts et avances en retard de paiement de moins de 180 jours ne sont pas considérés comme étant dépréciés sauf information contraire. Les montants bruts des prêts et avances aux clients en retard de paiement mais non dépréciés, par catégorie, sont les suivants:

	Découverts, prêts Lombard et prêts à terme millions de CHF	Hypothèques millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2012			
En retard de paiement de plus de 180 jours	0.3	50.5	50.8
En retard de paiement de moins de 180 jours		3.6	3.6
Total	0.3	54.1	54.4
Juste valeur des couvertures	1.9	80.2	82.1
31 décembre 2011			
En retard de paiement de plus de 180 jours		25.3	25.3
En retard de paiement de moins de 180 jours	0.7	3.5	4.2
Total	0.7	28.8	29.5
Juste valeur des couvertures	1.6	31.8	33.4

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1.5 Pertes de valeur et politiques en matière de provisions

Les systèmes de notation interne et externe décrits dans la note 4.1.1 se concentrent davantage sur la détermination de la qualité du crédit à partir de l'origine du prêt et de son placement. Par contre, les provisions pour pertes de valeur ne sont comptabilisées dans les états financiers que pour des pertes attendues à la date du bilan sur la base d'indications objectives de dépréciation (voir note 2 (j)).

Toutes les provisions pour dépréciation proviennent des notes inférieures. Le tableau ci-dessous montre le pourcentage des éléments figurant au bilan du Groupe relatifs à des prêts et avances à la clientèle et les provisions pour pertes de valeur qui leur sont associées pour chacune des notations internes du Groupe:

Note(s)	2012 Prêts et avances %	2012 Provision pour dépréciation %	2011 Prêts et avances %	2011 Provision pour dépréciation %
Notes 1–2	56.4		59.8	
Note 3	37.2		33.9	
Notes 4–5	5.9		6.0	
Notes 6–7	0.4		0.2	
Note 8	0		0.0	
Notes 9–10	0.1	100.0	0.1	100.0
	100.0	100.0	100.0	100.0

L'outil de notation interne aide la Direction à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation selon la norme IAS 39, sur la base des critères établis par le Groupe, comprenant un défaut de paiement contractuel des intérêts ou du principal, une violation des accords ou des conditions du prêt, l'engagement d'une procédure de faillite, une détérioration de la valeur de la couverture et une dégradation de la notation en dessous de «investment grade».

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1.6 Titres de créance, Bons du Trésor et autres papiers monétaires

Le tableau ci-dessous présente une analyse des titres de créance, Bons du Trésor, autres papiers monétaires et titres de placement exposés au risque de crédit, par notation au 31 décembre 2012, sur la base des ratings internes:

				Titres de	Titres de	
	Bons du Trésor et			placement	placement déte-	
	autres papiers	Actifs destinés	Désignés à	disponibles	nus jusqu'à	
	monétaires	au négoce	l'origine	à la vente	échéance	Total
	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
31 décembre 2012						
Notes 1–2	816.8	145.1	146.1	2,823.6	444.1	4,375.7
Note 3		34.1	193.8	323.8	550.3	1,102.0
Notes 4-5		104.6	39.8	113.0	96.7	354.1
Sans notation			1.3	9.6	2.5	13.4
Total	816.8	283.8	381.0	3,270.0	1,093.6	5,845.2
31 décembre 2011						
Notes 1-2	823.9	3.4	109.6	3,248.1	453.4	4,638.4
Note 3		22.9	215.1	569.7	597.5	1,405.2
Notes 4-5		87.8	15.0	123.6	47.4	273.8
Sans notation			11.0	9.7		20.7
Total	823.9	114.1	350.7	3,951.1	1,098.3	6,338.1

4.2 Risque de marché

Les risques de marché englobent les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et du prix des matières premières. Ils proviennent du négoce au niveau de la trésorerie et d'instruments de placement dont le prix est fixé chaque jour, ainsi que des activités bancaires plus traditionnelles telles que les prêts.

Le Groupe est engagé dans le négoce de titres, de produits dérivés, de devises, de papiers monétaires et de matières premières pour le compte de ses clients essentiellement depuis des salles de marchés situées à Genève, Zurich, Caïman, Hong Kong, Londres et Monaco. Il n'effectue pas d'opérations sur titres pour compte propre autres que la détention d'instruments à revenu fixe et de polices d'assurance-vie dans son portefeuille bancaire ainsi que d'actions et de matières premières détenues dans le cadre des activités de couverture d'EFG Financial Products AG. Le Groupe ne conserve que de petites positions propres en instruments de change.

Les expositions aux taux d'intérêt et aux devises sont strictement contrôlées par des limites de sensibilité, de Value at Risk (VaR) et de stress tests. Le commerce des devises est également soumis à une surveillance stop loss quotidienne et sur dix jours glissants. Le respect de toutes les limites est surveillé de manière indépendante en interne par le Market Risk Control & Reporting Department.

Du fait de la nature des activités du Groupe, et vu le peu d'importance des opérations pour compte propre, le risque de marché lié aux positions de négoce est faible comparé à l'ensemble des risques de marché. L'exposition au risque de marché la plus significative a trait au risque lié aux écarts de taux induit par les positions obligataires conservées pour la gestion de bilan, tandis que l'exposition au risque de change est due aux fonds propres, libellés en monnaie locale, de nos filiales bancaires et à la valeur comptable des polices d'assurance-vie.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.2.1 Actifs et passifs évalués à la juste valeur

(a) Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 7 impose une classification des instruments financiers selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à l'évaluation. Cette hiérarchie comprend les niveaux suivants:

- Niveau 1: prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- Niveau 2: données autres que les prix cotés du niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
- Niveau 3: données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables
 (données non observables)

	oins passifs évalués à la juste valeur	4,272.7	(673.3)	123.1	3,722.5	3,722.5
Total des	passifs évalués à la juste valeur	50.2	1,473.3	336.4	1,859.9	1,859.9
	a juste valeur					1,131.3
	al des passifs financiers désignés		742.2		142.2	
	s à des polices d'assurance-vie		742.2	311.5	311.5 742.2	
	brides		26.0		26.0	
	res de créance	2.9			2.9	
	res de capitaux propres	30.8		17.9		
	nanciers désignés à la juste valeur:	-			v	
						,
	al des instruments financiers dérivés		555.0	7.0	010.0	728.6
	tres dérivés	0.9	506.0	7.0	513.9	
	rivés sur devises	10.0	124.0		124.0	
	nts financiers dérivés (passifs): rivés sur devises	15.6	75.1		90.7	
	actifs évalués à la juste valeur	4,322.9	800.0	459.5	5,582.4	5,582.4
à la	a vente					3,297.8
Tota	al des titres de placement disponibles	3				
Liés	s à des polices d'assurance-vie			44.8	44.8	
Titr	res de créance	2,896.2	329.0		3,225.2	
	res de capitaux propres	1.2		26.6	27.8	
Titres de	placement: disponibles à la vente					
	al des actifs financiers désignés à l'or	igine				381.4
Aut	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
	s à des polices d'assurance-vie	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		329.9	329.9	
	res de créance	51.1			51.1	
	res de capitaux propres	0.4			0.4	
	à l'origine:					
	al des actifs destinés au négoce	203.0			200.0	1,340.0
	res de créance	283.8			283.8	
	anciers à la juste valeur: res de capitaux propres	1,056.2			1,056.2	
Tota	al des instruments financiers dérivés	actifs				563.2
	s à des polices d'assurance-vie			53.6	53.6	
Aut	tres dérivés		330.5	4.6	335.1	
Dér	rivés sur taux d'intérêt	0.4	74.6		75.0	
Dér	rivés sur devises	33.6	65.9		99.5	
Instrumer	nts financiers dérivés (actifs):					
		millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CH
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
				31 décembre 2	012	

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Total des instruments financiers dérivés a	ctifs				537.5
Total des instruments financiers dérivés a	ctifs				537.5
Actifs financiers à la juste valeur:					
Titres de capitaux propres	699.8			699.8	
Titres de créance	88.1	26.0		114.1	
Total des actifs destinés au négoce					813.9
Dácianás à Variaina.					
Désignés à l'origine:		1.4		1.4	
Titres de capitaux propres Titres de créance	51.3			51.3	
Liés à des polices d'assurance-vie	51.3		299.4		
Autres			15.1	15.1	
Total des actifs financiers désignés à l'orig	uine		13.1	13.1	367.2
	,				
Titres de placement: disponibles à la vente					
Titres de capitaux propres	4.4		28.8	33.2	
Titres de créance	3,190.1	716.7		3,906.8	
Liés à des polices d'assurance-vie			44.3	44.3	<u> </u>
Total des titres de placement disponibles					2.004.2
à la vente					3,984.3
Total des actifs évalués à la juste valeur	4,063.1	1,197.1	442.7	5,702.9	5,702.9
	'				
Instruments financiers dérivés (passifs):					
Dérivés sur devises	37.7			127.2	
Dérivés sur taux d'intérêt	0.6			66.7	
Autres dérivés	326.6	75.1	7.7	409.4	
Total des instruments financiers dérivés pa	assits				603.3
Passifs financiers désignés à la juste valeur:					
Titres de capitaux propres	148.2		18.0	166.2	
Titres de créance	20.1			20.1	
Hybrides		25.1		25.1	
Liés à des polices d'assurance-vie			279.3		
Total des passifs financiers désignés					
à la juste valeur					490.7
Total des passifs évalués à la juste valeur	533.2	255.8	305.0	1,094.0	1,094.0
and process of the second of the process of the second of	000.2		200.0	1,00 1.0	1,00 1.0
Actifs moins passifs évalués à la juste valeur	3,632.5	838.7	137.7	4,608.9	4,608.9

^{*} L'évaluation d'options de vente détenues par des intérêts minoritaires pour CHF 17.9 millions se base sur une évaluation contractuelle et par conséquent, ne dépend pas d'hypothèses internes concernant les inputs; les options de vente sont classées comme des instruments de niveau 3 du fait de l'absence de prix cotés ou de données observables.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(b) Mouvements des instruments de niveau 3

consolidé pour des passifs détenus à la fin de l'exercice

(b) Mouvements des instruments de niveau 3				
		Actifs	de niveau 3	
	Instruments	D / · · /	D: 11.1	Total de
	financiers dérivés	Désignés à l'origine	Disponibles à la vente	actifs de niveau 3
		•	millions de CHF n	
	illinono do Orii	minono do om	Timiono do orii Ti	illiono do orn
Au 1 ^{er} janvier 2012	55.1	314.5	73.1	442.7
Total des gains ou pertes				
dans le compte de résultat consolidé	4.0	13.8	6.2	24.0
dans le compte consolidé des Autres éléments du résultat	global		(7.4)	(7.4)
Achats/primes payées	1.5	33.6	4.9	40.0
Cessions/primes reçues	(1.0)	(24.0)	(4.3)	(29.3)
Différences de change	(1.4)	(8.0)	(1.1)	(10.5)
	F0.0	329.9	71.4	459.5
Au 31 décembre 2012 Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte de résultat consolidé pour des actifs détenus à la fin de l'exercice	4.0	13.8	6.2	24.0
Au 31 décembre 2012 Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte		13.8	6.2	24.0
Au 31 décembre 2012 Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte		13.8	6.2	24.0
Au 31 décembre 2012 Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte			6.2 assifs de niveau 3	24.0
Au 31 décembre 2012 Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte		Pa Instruments	assifs de niveau 3 Passifs	Total des
Au 31 décembre 2012 Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte		Pa Instruments financiers	assifs de niveau 3 Passifs financiers à la	Total des passifs
Au 31 décembre 2012 Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte		Pa Instruments financiers dérivés	assifs de niveau 3 Passifs financiers à la juste valeur	Total des passifs de niveau 3
Au 31 décembre 2012 Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte		Pa Instruments financiers dérivés	assifs de niveau 3 Passifs financiers à la	Total des passifs de niveau 3
Au 31 décembre 2012 Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte		Pa Instruments financiers dérivés	assifs de niveau 3 Passifs financiers à la juste valeur	Total des passifs de niveau 3
Au 31 décembre 2012 Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte de résultat consolidé pour des actifs détenus à la fin de l'exercice		Pa Instruments financiers dérivés millions de CHF	assifs de niveau 3 Passifs financiers à la juste valeur millions de CHF n	Total des passifs de niveau 3 nillions de CHF
Au 31 décembre 2012 Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte de résultat consolidé pour des actifs détenus à la fin de l'exercice		Pa Instruments financiers dérivés millions de CHF	assifs de niveau 3 Passifs financiers à la juste valeur millions de CHF n	Total des passifs de niveau 3 nillions de CHF
Au 31 décembre 2012 Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte de résultat consolidé pour des actifs détenus à la fin de l'exercice Au 1er janvier 2012 Total des gains ou pertes	4.0	Pa Instruments financiers dérivés millions de CHF 7.7	assifs de niveau 3 Passifs financiers à la juste valeur millions de CHF n 297.3	Total des passifs de niveau 3 nillions de CHF 305.0
Au 31 décembre 2012 Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte de résultat consolidé pour des actifs détenus à la fin de l'exercice Au 1er janvier 2012 Total des gains ou pertes dans le compte de résultat consolidé	4.0	Pa Instruments financiers dérivés millions de CHF 7.7	assifs de niveau 3 Passifs financiers à la juste valeur millions de CHF n 297.3	Total des passifs de niveau 3 nillions de CHF 305.0
Au 31 décembre 2012 Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte de résultat consolidé pour des actifs détenus à la fin de l'exercice Au 1er janvier 2012 Total des gains ou pertes dans le compte de résultat consolidé dans le compte consolidé des Autres éléments du résultat en	4.0	Pa Instruments financiers dérivés millions de CHF 7.7	Passifs de niveau 3 Passifs financiers à la juste valeur millions de CHF n 297.3	Total des passifs de niveau 3 nillions de CHF 305.0
Au 31 décembre 2012 Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte de résultat consolidé pour des actifs détenus à la fin de l'exercice Au 1er janvier 2012 Total des gains ou pertes dans le compte de résultat consolidé dans le compte consolidé des Autres éléments du résultat s'Achats/primes payées	4.0	Pa Instruments financiers dérivés millions de CHF 7.7	assifs de niveau 3 Passifs financiers à la juste valeur millions de CHF n 297.3 16.1	Total des passifs de niveau 3 nillions de CHF 305.0

(0.7)

16.1

15.4

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

		Actifs	de niveau 3	
	Instruments			Total
	financiers		Disponibles	des actifs
	dérivés millions de CHF	· ·	à la vente millions de CHF r	de niveau 3 millions de CHF
A 1871 1 2014				
Au 1 ^{er} janvier 2011	47.5	307.0	76.7	431.2
Total des gains ou pertes				
dans le compte de résultat consolidé	7.3	(26.6)	5.9	(13.4)
dans le compte consolidé des Autres éléments du résulta	at global		(11.5)	(11.5)
Achats/primes payées		33.5	5.0	38.5
Cessions/primes reçues		(1.1)	(1.7)	(2.8)
Différences de change	0.3	1.7	(1.3)	0.7
Au 31 décembre 2011	55.1	314.5	73.1	442.7
resultat consolide pour des actifs detenus à la fin de l'exercice	7.3	(26.6)	5.8	(13.5)
résultat consolidé pour des actifs détenus à la fin de l'exercice	7.3	(26.6)	5.8	(13.5)
		D	assifs de niveau 3	
		Instruments	Passifs	Total
		financiers	financiers à la	des passifs
		dérivés	juste valeur	de niveau 3
		millions de CHF	millions de CHF r	nillions de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2011		3.3	289.2	292.5
Total des gains ou pertes				
dans le compte de résultat consolidé		4.5	(20.5)	(16.0)
dans le compte consolidé des Autres éléments du rés	sultat global			-
Achats/primes payées			29.0	29.0
Cessions/primes reçues			(1.4)	(1.4)
Différences de change		(0.1)	1.0	0.9
Au 31 décembre 2011		7.7	297.3	305.0
Total des rains au noutes aux la période inclus de la constant	مام			
Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte résultat consolidé pour des passifs détenus à la fin de l'exercic		4.5	(20.5)	(16.0)
	-	1.0	(=5.0)	(.5.0)

Le total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte de résultat pour les actifs et passifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice est composé de CHF 9.6 millions comptabilisés dans le résultat net des opérations d'intérêt (2011: CHF 9.2 millions) et de CHF (1.0) million dans le poste «gain (perte) net sur instruments financiers à la juste valeur» (2011: CHF (6.6) millions).

Aucun transfert significatif entre les instruments financiers de niveaux 1, 2 et 3 n'a été opéré durant l'exercice.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

- (c) Détermination de la juste valeur pour les instruments financiers de niveau 3 technique d'évaluation S'il n'y a pas de marché actif pour un instrument financier, le Groupe détermine la juste valeur en utilisant l'une des techniques d'évaluation suivantes:
- i) transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes (si disponibles)
- ii) référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance
- iii) analyse des flux de trésorerie actualisés
- iv) modèles d'évaluation d'options

Technique d'évaluation	3	1 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Transactions récentes dans des conditions			
de concurrence normale Disponibles à la vente –Titres de capitaux	Produits		
propres	Participation dans une société non cotée		2.2
Analyse des flux de trésorerie actualisés			
Instruments financiers dérivés	Swaps de défaut de crédit	(2.4)	(4.0)
Disponibles à la vente – Titres de capitaux	Actions en bourse et dans des établissements	3	
propres	de clearing	26.6	26.6
Passifs financiers à la juste valeur	Engagements d'acheter des intérêts minoritai	res (17.9)	(18.0)
Analyse des flux de trésorerie actualisés et	espérance de vie (données non observables su	r le marché)	
Instruments financiers dérivés	Polices d'assurance-vie synthétiques	53.6	51.4
Actifs financiers à la juste valeur	Polices d'assurance-vie physiques	35.9	36.2
Actifs financiers à la juste valeur	Polices d'assurance-vie physiques*	294.0	263.2
Actifs financiers à la juste valeur	Droit contractuel à un flux de revenus perpétu	ıel	15.1
Disponibles à la vente	Polices d'assurance-vie physiques	44.8	44.3
Passifs financiers à la juste valeur	Polices d'assurance-vie synthétiques*	(311.5)	(279.3)
Total		123.1	137.7

^{*} Les actifs évalués à CHF 294.0 millions (2011: CHF 263.2 millions) et les passifs évalués de manière similaire sont liés de sorte qu'une variation de la valeur des uns se reflétera en grande partie dans une variation de valeur des autres.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.2.2 Actifs et passifs non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant résume les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers qui ne sont pas présentés à la juste valeur dans le bilan du Groupe. Les changements dans le risque de crédit lié au Groupe ne sont pas reflétés dans le tableau ci-dessous.

	Note	Valeur comptable millions de CHF	Juste valeur millions de CHF	Différence millions de CHF
31 décembre 2012	Note	millions de Chr	millions de Chr	millions de Chr
Actifs financiers				
Créances sur les banques	(i)	3,393.3	3,396.6	3.3
Prêts et avances à la clientèle	(ii)	10,434.1	10,500.5	66.4
Titres de placement – détenus jusqu'à échéanc	e –			
liés à des polices d'assurance-vie	(iii)	682.4	476.8	(205.6)
Titres de placement – détenus jusqu'à échéanc				
titres de créance	(iv)	411.2	363.9	(47.3)
		14,921.0	14,737.8	(183.2)
Passifs financiers				
Engagements envers les banques	(v)	885.3	882.1	3.2
Engagements envers la clientèle	(vi)	16,084.0	16,083.0	1.0
Autres passifs financiers	(vii)	2,938.1	2,964.2	(26.1)
		19,907.4	19,929.3	(21.9)
Instruments financiers nets		(4,986.4)	(5,191.5)	(205.1)
31 décembre 2011				
Actifs financiers				
Créances sur les banques		2,206.9	2,213.4	6.5
Prêts et avances à la clientèle		9,548.2	9,602.2	54.0
Titres de placement – détenus jusqu'à échéanc	e –			
liés à des polices d'assurance-vie		680.8	471.7	(209.1)
Titres de placement – détenus jusqu'à échéanc	e –			
titres de créance		417.5	349.5	(68.0)
		12,853.4	12,636.8	(216.6)
Passifs financiers				
Engagements envers les banques		779.0	778.8	0.2
Engagements envers la clientèle		14,398.4	14,396.4	2.0
Autres passifs financiers		3,356.5	3,382.1	(25.6)
Autres passiis iiiidiiciers				
The second field of the second		18,533.9	18,557.3	(23.4)
Instruments financiers nets		(5,680.5)	(5,920.5)	(240.0)

(i) Créances sur les banques

Les créances sur les banques comprennent des placements interbancaires et des éléments en cours de recouvrement. La juste valeur de placements à taux variables, de dépôts overnight et à terme avec une échéance inférieure à 90 jours est présumée être leur valeur comptable.

(ii) Prêts et avances à la clientèle

Les prêts et avances sont nets de provisions pour perte de valeur. L'estimation de la juste valeur des prêts et avances représente le montant actualisé de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus jusqu'à la prochaine date de refixation du taux d'intérêt. Pour déterminer la juste valeur, les flux de trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(iii) Titres de placement - détenus jusqu'à échéance - liés à des polices d'assurance-vie

Le calcul de la juste valeur pour les actifs détenus jusqu'à échéance liés au portefeuille de polices d'assurance-vie repose sur les flux de trésorerie attendus, revus à la baisse pour refléter la baisse du taux de mortalité dans le secteur de l'assurance-vie. Ces flux de trésorerie ont été actualisés à un taux de rentabilité interne (TRI) de 12.3%. Ce TRI équivaut à un TRI de 16% pour des flux de trésorerie non ajustés (2011: 16.0%). La valeur comptable est calculée à partir d'une valeur d'acquisition (sur la base d'un TRI de 10.7% à l'acquisition) et d'un rendement au taux d'intérêt effectif de 4.7% (2011: 8.1%) sur les polices d'assurance-vie en cours en fin d'exercice.

(iv) Titres de placement - détenus jusqu'à échéance - titres de créance

Le calcul de la juste valeur des actifs détenus jusqu'à échéance repose sur les flux de trésorerie attendus actualisés aux taux courants du marché, sur la base d'estimations à partir des cotations de marché de titres assortis de caractéristiques identiques en termes de crédit, d'échéance et de rendement.

(v) & (vi) Engagements envers les banques et les clients

La juste valeur estimée de dépôts ne comportant pas d'échéance indiquée, comprenant les dépôts ne portant pas intérêts, est le montant payable sur demande.

(vii) Autres passifs financiers

La valeur des produits structurés vendus aux clients est reflétée sur la base du rendement effectif de la dette sous-jacente (et sur la juste valeur pour le dérivé incorporé). La juste valeur de la dette sous-jacente est basée sur le montant actualisé de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus devant être versés jusqu'à la date d'échéance de l'instrument. Pour déterminer la juste valeur, les flux de trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché.

4.2.3 Gain ou perte au jour 1 différé

Le tableau ci-dessous reflète les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles d'évaluation où toutes les données ne sont pas observables sur le marché. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés dans les états financiers du Groupe à leur prix de transaction, bien que les valeurs obtenues à partir du modèle d'évaluation pertinent au jour 1 puissent être différentes. Le tableau montre la différence globale à comptabiliser dans le compte de résultat au début et à la fin de la période.

	31 décembre 2012	31 décembre 201	
	millions de CHF	millions de CHF	
Au 1 ^{er} janvier	1.7	1.8	
Perte comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	(0.2)	(0.1)	
Au 31 décembre	1.5	1.7	

4.2.4 Techniques d'évaluation des risques de marché

L'exposition aux risques de marché est mesurée de différentes manières: exposition nominale et selon la VaR, tables d'impasse («gap reports»), sensibilité aux facteurs de risque et stress tests. La VaR n'est pas utilisée dans le cadre des rapports réglementaires sur les risques, mais uniquement en interne à des fins de contrôle et de gestion. Dans le cadre de la gestion des risques de marché, le Groupe peut, de manière ponctuelle, appliquer différentes stratégies de couverture (note 27). Il conclut des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé aux obligations à taux fixe et aux engagements à taux fixe.

Les principales techniques d'évaluation utilisées pour évaluer et contrôler le risque de marché sont décrites ci-après.

(a) Value at Risk

La Value at Risk (VaR) est un outil d'analyse des risques conçu pour pouvoir estimer statistiquement la perte potentielle maximale sur une période donnée causée par des mouvements adverses de taux d'intérêt (hors spreads de crédits), de devises et de cours des actions dans des conditions normales de marché. La VaR est calculée sur la base des variations de marché estimées statistiquement pendant une période de détention donnée pour un degré de probabilité fixé. La technique d'évaluation de la VaR utilisée par le Groupe est basée sur une approche historique de valorisation totale.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

La filiale du Groupe EFG Financial Products AG calcule la VaR et suppose une période de détention d'un jour avec une période d'observation de 301 jours, en utilisant un outil commercial (Sophis®). Le reste du Groupe emploie un outil interne de calcul de la VaR intégrant une période de détention de dix jours et une période d'observation de 201 jours. EFG Financial Products AG calcule également une VaR pour les matières premières, alors que le Groupe ne la calcule pas et ne la reporte pas; par conséquent, les chiffres de la VaR pour matières premières d'EFG Financial Products AG sont ajoutés à la VaR liée au cours des actions calculée au niveau du Groupe.

Le calcul de la VaR ne prétend pas représenter les pertes effectives de juste valeur et leurs impacts sur les revenus réalisés par le Groupe et ne tient pas compte non plus des effets de variations favorables des taux du marché. Le Groupe ne peut pas prédire les mouvements réels de ces taux de marché à l'avenir; il ne considère pas que les résultats des VaR soient une indication des mouvements de ces taux à l'avenir, ni qu'ils soient représentatifs d'un impact que des variations futures de ces taux pourraient avoir sur les résultats futurs des opérations ou des positions financières du Groupe.

Des rapports de risque journaliers vérifient la conformité aux limites de risque de marché. Le tableau suivant présente la VaR (telle que décrite plus haut) pour les risques de marché, par type de risque:

VaR par type de risque	Au 31 décembre	12	12 mois au 31 décembre			
		Moyenne	Maximum	Minimum		
	CHF millions	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF		
2012						
Risque de taux d'intérêt	1.9	4.1	5.6	1.9		
Risque de change	0.5	0.5	1.0	0.4		
Risque lié au cours des actions	3.8	4.4	5.4	3.7		
VaR	6.2	9.0	12.0	6.0		
2011						
Risque de taux d'intérêt	5.1	5.3	7.1	2.8		
Risque de change	1.0	1.4	2.4	0.5		
Risque lié au cours des actions	4.3	3.8	5.4	1.8		
VaR	10.4	10.5	14.9	5.1		

Le Groupe considère que les interdépendances entre les variables de risque sont négligeables.

(b) Analyse alternative de sensibilité

Une analyse alternative de sensibilité est réalisée sur les instruments financiers suivants, non couverts par la VaR:

- i) Actifs destinés au négoce et désignés à la juste valeur par le résultat, comprenant des polices d'assurance-vie, des produits structurés et des actions non cotées
- ii) Disponibles à la vente polices d'assurance-vie
- iii) Engagements financiers polices d'assurance-vie et engagements d'acquérir des intérêts minoritaires

L'analyse de sensibilité calcule l'impact de variations des cours des actions, des taux d'intérêt et de l'espérance de vie. Ce calcul ne prétend pas représenter des gains et des pertes effectifs réalisés par le Groupe. Le Groupe ne peut pas prédire les mouvements réels de ces taux de marché à l'avenir; il ne considère pas que les résultats de sensibilité soient une indication des mouvements de ces taux à l'avenir, ni qu'ils soient représentatifs d'un impact que des variations futures de ces taux pourraient avoir sur les résultats futurs des opérations ou des positions financières du Groupe.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les risques suivants existaient au 31 décembre 2012 pour les positions pour lesquelles la VaR n'est pas calculée ci-dessus.

Type de risque	Produit				Compte de résul-	Autres éléments du
			Valeur	de marché	tat consolidé	résultat global
		Impact de			millions de CHF	Ü
i) Risque de prix						
Disponibles à la vente	Actions non cotées	Baisse de prix de	10%	26.6		(2.7)
Actifs financiers à la						
juste valeur	Sociétés d'assurance-vie	Baisse de prix de	10%	294.0	(29.4)	
Passifs financiers	Exposition synthétique à					
à la juste valeur	des polices d'assurances-vie	Baisse de prix de	10%	(311.5)	31.2	
Passifs financiers	Engagements d'acheter	Hausse des reven	us			
à la juste valeur	des intérêts minoritaires	de 20%		(17.9)	_	
ii) Risque de taux d'intérêt						
Actifs financiers à la		Hausse du TRI				
juste valeur	Polices d'assurance-vie	de 100 pb**		35.9	(1.3)	
		Hausse du TRI				
Disponibles à la vente	Polices d'assurance-vie	de 100 pb**		44.8		(0.8)
iii) Espérance de vie (change	ements effectifs basés sur des	données actuariel	les)			
Actifs financiers à la						
juste valeur	Polices d'assurance-vie	3 mois d'augment	tation	329.9	(9.7)	
Disponibles à la vente	Polices d'assurance-vie	3 mois d'augment	tation	44.8		(1.2)
Passifs financiers à la	Exposition synthétique à					
juste valeur	des polices d'assurances-vie	3 mois d'augment	tation	(311.5)	8.2	

^{*} Les justes valeurs des actifs et des passifs sont liées de sorte qu'une perte sur l'actif contrebalancera une partie du gain sur le passif.

(c) Stress tests

Les calculs de la VaR sont complétés par différents stress tests qui visent à identifier l'impact potentiel de scénarios de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles. Ces tests simulent d'une part des mouvements exceptionnels de prix ou de taux, et d'autre part des détériorations radicales des corrélations du marché. Ils constituent, outre les limites nominales et les limites stop loss, l'outil principal de gestion interne des risques de marché. Les résultats des stress tests sont calculés quotidiennement par l'unité Market Risk Management et transmis à la Direction.

Les stress tests fournissent une indication de l'ampleur potentielle des pertes susceptibles de survenir dans des conditions extrêmes. Ils sont réalisés de la manière suivante:

- i) facteurs de risque: des mouvements extrêmes sont appliqués à chacune des catégories de risque;
- ii) tests ad hoc: des événements extrêmes possibles sont appliqués à des positions ou à des régions spécifiques.

Les résultats des stress tests sont passés en revue par des cadres supérieurs de chaque unité d'affaires et par le Risk committee du Conseil d'administration. Les stress tests sont calibrés sur mesure pour les activités concernées et recourent à des analyses de scénarios.

(d) Earnings at risk

Conformément à la circulaire 08/6 de la FINMA sur les revenus de taux d'intérêt, des mesures de la sensibilité du Résultat net des opérations d'intérêt (Net Interest Income sensitivity – NII) et du risque sur les revenus de taux d'intérêt (Interest Earnings at Risk – IEAR) ont été instaurées, dont les résultats sont examinés périodiquement par référence aux limites définies des stress tests.

^{**} Inclut les variations de la perception du marché concernant les changements éventuels de l'espérance de vie (c'est-à-dire hors changements effectifs de l'espérance de vie basés sur des données actuarielles).

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.2.5 Risque de taux d'intérêt

Le Conseil d'administration fixe des limites de réajustement ou de non-concordance des échéances liées aux fluctuations des taux d'intérêt et l'unité Market Risk Management en assure le suivi. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt. Il comprend les instruments financiers du Groupe à leur valeur comptable, répartis selon la plus courte durée résiduelle par rapport aux dates de réajustement ou aux échéances contractuelles.

31 décembre 2012	Jusqu'à 3 mois millions de CHF	3–12 mois millions de CHF	1–5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Ne portant pas intérêt millions de CHF	Total millions de CHF
Actif						
Espèces et avoirs auprès des banques					1 204 4	1 204 4
centrales Bons du Trésor	639.4	177.4			1,364.4	1,364.4 816.8
Créances sur les banques	2.978.9	98.8	52.6	8.2	254.8	3,393.3
Prêts et avances à la clientèle	8,636.9	1,014.5	743.3	6.8	32.6	10,434.1
Instruments financiers dérivés	149.3	2.3	42.2	4.9	364.5	563.2
	143.3	2.3	42.2	4.5	304.3	303.2
Actifs financiers à la juste valeur: Actifs destinés au négoce	51.1	2.0	165.1	79.8	1,041.1	1,340.0
	12.6	2.9 38.4	103.1	330.0	0.4	381.4
Désignés à l'origine Titres de placement:	12.0	30.4		330.0	0.4	301.4
Disponibles à la vente	1,696.0	200.2	1,286.6	72.3	42.7	3,297.8
Détenus jusqu'à échéance	1,030.0	411.2	1,280.0	682.4	42.7	1,093.6
Autres actifs		411.2		082.4	581.6	581.6
Total des actifs financiers	14,164.2	1,945.7	2,289.8	1,184.4	3,682.1	23,266.2
iotal des actils illialiciers	14,104.2	1,040.7	2,203.0	1,104.4	3,002.1	25,200.2
Passif						
Engagements envers les banques	820.5	0.1	48.3		16.4	885.3
Engagements envers la clientèle	14,816.9	1,180.4	58.7		28.0	16,084.0
Emprunts subordonnés	,	.,	57.0			57.0
Instruments financiers dérivés	75.1	2.1	25.6	3.7	622.1	728.6
Passifs financiers à la juste valeur	148.3	358.2	446.1	117.9	60.8	1,131.3
Autres passifs financiers	579.9	743.0	1,444.8	170.4		2,938.1
Provisions			.,		11.5	11.5
Autres passifs					431.3	431.3
Total des passifs financiers	16,440.7	2,283.8	2.080.5	292.0	1,170.1	22,267,1
	,		_,		.,	
Ecart de modification d'intérêt au bilan	(2,276.5)	(338.1)	209.3	892.4	2,512.0	999.1
Ecart de modification d'intérêt hors bilan	751.4	(19.6)	(704.5)	(27.3)	, -	
31 décembre 2011						
Total des actifs financiers	14,321.8	2,198.8	1,735.9	1,056.4	1,340.6	20,653.5
Total des passifs financiers	15,320.7	1,640.5	1,543.8	592.2	883.2	19,980.4
	-,	,	7. 7.2			.,
Ecart de modification d'intérêt au bilan	(998.9)	558.3	192.1	464.2	457.4	673.1
Ecart de modification d'intérêt hors bilan	394.2	(55.6)	(255.0)	(11.8)		71.8
		<u> </u>				

4.2.6 Risque de change

Les risques de change découlent de transactions commerciales futures, d'actifs et de passifs enregistrés et de placements nets dans des opérations à l'étranger. Les positions globales nominales nettes par monnaie font l'objet d'une surveillance par rapport à des limites overnight. En outre, des limites stop loss journalières ont été définies sur dix jours glissants. Les

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

entités du Groupe utilisent des instruments financiers dérivés, tels que des opérations à terme ou des options, principalement dans le but de couvrir des transactions pour le compte de clients.

Outre l'exposition aux devises étrangères liée aux activités bancaires et de négoce de ses filiales, le Groupe est également exposé aux fluctuations des taux de change, étant donné que la plupart des filiales et des succursales d'EFG Bank AG utilisent leur monnaie locale comme monnaie de présentation. Le Groupe peut être amené de temps en temps à conclure des opérations de couverture du risque de change afin de réduire les effets des fluctuations des taux de change sur ses revenus.

Le Groupe n'est soumis qu'à une exposition limitée aux effets de fluctuations des principales monnaies étrangères sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le Conseil d'administration fixe des limites aux niveaux d'exposition. Voir la note 4.2.4 qui fournit des informations sur la VaR liée au risque de change.

4.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité consiste pour le Groupe à ne pas pouvoir faire face à ses obligations de paiement liées à ses engagements financiers à leur échéance et de remplacer des fonds lorsqu'ils sont retirés.

Le Groupe gère le risque de liquidité auquel il est exposé de façon à garantir qu'un niveau suffisant de liquidité est disponible pour faire face à ses engagements envers la clientèle, tant en termes de demande de crédit que de remboursement des dépôts, et pour satisfaire ses propres besoins de trésorerie.

4.3.1 Processus de gestion du risque de liquidité

Le Groupe s'efforce d'éviter la concentration de ses moyens de refinancement. Il examine la position courante de ses liquidités et détermine la valeur de ses actifs et de ses opérations de crédit. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un processus de gestion des liquidités qui prévoit des mesures d'urgence. Ces mesures comprennent l'activation de transactions repo avec des contreparties de premier ordre, la liquidation de titres négociables et/ou le recours à des lignes de crédit ouvertes auprès de la Banque nationale suisse (facilité Lombard).

Le Groupe agit conformément aux dispositions réglementaires et observe les limites concernant le niveau de liquidité overnight dans les différents pays où il opère. Il fait chaque jour rapport de sa situation de liquidité à la Direction sur une base individuelle par entité pour ses filiales bancaires. Des stress tests sont effectués mensuellement ou plus souvent si nécessaire. Les positions du Groupe en termes de capitaux propres et de réserves ainsi que sa politique conservatrice en matière de refinancement des prêts à la clientèle font que le risque de liquidité du Groupe est minime.

Le processus de gestion du risque de liquidité est assuré par le service Financial Markets et surveillé par l'unité Market Risk Management. Il comprend:

- Le refinancement au jour le jour, géré en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer que les besoins peuvent être couverts. Cela implique de réapprovisionner les fonds qui arrivent à échéance ou sont empruntés par les clients.
- Le maintien d'un portefeuille d'actifs très recherchés pouvant être facilement cédés (remboursement ou vente) pour se protéger contre une rupture imprévue des flux de trésorerie.
- La surveillance des ratios de liquidité du bilan par rapport aux dispositions internes et réglementaires.
- La gestion de la concentration et du profil d'échéances des dettes.

La surveillance et le reporting s'effectuent sous la forme d'une évaluation des flux de trésorerie et de projections pour le jour, la semaine et le mois suivants, qui sont des périodes-clés de la gestion de la liquidité. Le point de départ de ces projections est une analyse des échéances contractuelles des passifs financiers et de la date attendue de recouvrement des actifs financiers (notes 4.3.3 et 4.3.4).

Le service Financial Markets surveille également les actifs à moyen terme dont les échéances sont asymétriques et l'utilisation des facilités de découvert.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.3.2 Approche de refinancement

Les sources de financement sont passées régulièrement en revue par le service Financial Markets afin de conserver une large diversification par monnaie, pays, fournisseur, produit et échéance.

4.3.3 Flux de trésorerie des passifs financiers

Le tableau suivant analyse les passifs financiers du Groupe par échéances contractuelles résiduelles, à la date du bilan. Les montants figurant dans le tableau sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

					Plus de	
	Jusqu'à	1–3 mois	3–12 mois	1–5 ans	5 ans	Total
	1 mois	millions	millions	millions	millions	millions
31 décembre 2012	millions de CHF	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF
Passif						
Engagements envers les banques	745.5	47.2	45.8	48.3		886.8
Engagements envers la clientèle	12,644.6	1,187.2	621.5	1,639.1		16,092.4
Instruments financiers dérivés	6,528.0	2,487.9	1,251.1	247.5	24.9	10,539.4
Passifs financiers à la juste valeur	44.3	21.3	307.6	322.0	436.0	1,131.2
Autres passifs financiers	316.2	197.6	753.5	1,456.9	240.1	2,964.3
Provisions	2.9	0.9	2.8	4.9		11.5
Autres passifs	364.0	8.1	48.1	4.3	6.8	431.3
Total des passifs financiers	20,645.5	3,950.2	3,030.4	3,723.0	707.8	32,056.9
Total hors bilan	32.9	18.9	164.1	226.5	63.3	505.7
31 décembre 2011						
Passif						
Engagements envers les banques	643.6	34.9	55.1	48.8		782.4
Engagements envers la clientèle	12,625.4	1,170.9	497.0	116.6		14,409.9
Instruments financiers dérivés	5,617.3	4,265.3	1,913.2	101.9	19.1	11,916.8
Passifs financiers à la juste valeur	156.5	1.5	6.1	11.5	315.1	490.7
Autres passifs financiers	869.8	294.4	718.6	1,466.5	34.1	3,383.4
Provisions		5.7	31.6			37.3
Autres passifs	255.1	25.2	28.7	1.8	4.4	315.2
Total des passifs financiers	20,167.7	5,797.9	3,250.3	1,747.1	372.7	31,335.7
Total hors bilan	15.1	32.8	170.4	170.0	64.4	452.7

4.3.4 Résumé de la liquidité

La trésorerie centrale du Groupe gère les risques de liquidité et de financement sur une base intégrée. Les positions de liquidités des entités du Groupe sont gérées et surveillées quotidiennement et dépassent les minimums réglementaires, conformément au cadre et à la politique en matière de risques de marché du Groupe. Dans l'ensemble, le Groupe bénéficie, par l'intermédiaire de ses unités d'affaires, d'une base de financement favorable grâce aux dépôts stables et diversifiés de ses clients, qui fournissent la grande majorité du financement total du Groupe. Avec ses ressources en capitaux, l'excédent des dépôts stables de ses clients sur les prêts octroyés aux clients du Groupe est placé dans les unités de trésorerie qui gèrent le financement et les liquidités du Groupe, afin de s'assurer de la conformité aux différentes dispositions réglementaires locales. En outre, toutes les entités opèrent dans le cadre des politiques et directives du Groupe en matière de liquidités.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.3.5 Risque de concentration

Le Groupe contrôle le risque de concentration par le biais des mécanismes suivants:

- Le niveau global des expositions aux risques de marché et de crédit est surveillé rigoureusement par le biais de paramètres et indicateurs de risques spécifiques approuvés par le Conseil d'administration et/ou le Risk committee sur délégation du Conseil d'administration et conformément au niveau de tolérance au risque du Groupe en évitant tout risque de concentration.
- Ces expositions et les limites correspondantes sont analysées de manière proactive par le Management Risk committee et/ou le Risk committee sur délégation du Conseil d'administration afin d'assurer la pleine prise en compte des conditions de marché et de liquidité et du cadre réglementaire du Groupe en matière de risque et afin d'éviter tout risque de concentration dans des environnements de marché changeants.

4.4 Gestion des capitaux propres

Lorsqu'il gère les capitaux propres réglementaires, le Groupe a pour objectif de se conformer aux dispositions de l'autorité réglementaire dans les juridictions où il opère et à sauvegarder la capacité du Groupe à poursuivre l'exploitation.

L'adéquation des capitaux propres et l'utilisation des capitaux propres réglementaires sont surveillées en permanence par la direction du Groupe, en utilisant le cadre développé par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Les dispositions relatives aux capitaux propres du Groupe sont en fin de compte déterminées par les règles édictées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les capitaux propres du Groupe entrant en considération comprennent deux catégories:

- Le Tier 1 (fonds propres de base) constitué par le capital-actions (net de la valeur comptable des propres actions détenues), les intérêts minoritaires dans les filiales consolidées provenant des intérêts dans les capitaux propres permanents, les résultats non distribués et les réserves créées par attributions de résultats non distribués, sous déduction de la valeur comptable du goodwill net des engagements liés aux acquisitions.
- Le Tier 2 (fonds propres complémentaires) constitué de réductions collectives de valeur et de gains non réalisés sur la juste valeur d'instruments de placement disponibles à la vente.

Les actifs pondérés des risques sont déterminés en fonction de dispositions spécifiques qui reflètent les différents niveaux de risque liés à ces actifs et aux expositions hors bilan. Ces dispositions comprennent des montants relatifs au risque de crédit, risque de marché, risque lié à une non-contrepartie, risque de règlement et risque opérationnel.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le tableau ci-après résume la composition des capitaux propres réglementaires et les ratios du Groupe pour les exercices se terminant au 31 décembre 2012 et 2011. Au cours de ces deux exercices, les entités individuelles au sein du Groupe et le Groupe lui-même se sont conformés à toutes les exigences relatives aux capitaux propres imposées par les autorités de surveillance.

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Tier 1		
Capital-actions Capital-actions	77.2	73.1
Primes d'émission	1,239.0	1,154.3
Autres réserves	120.9	77.8
Résultat non distribué	(225.0)	(318.3)
Intérêts minoritaires	104.3	24.6
IFRS: total des capitaux propres	1,316.4	1,011.5
Moins: dividende proposé sur actions ordinaires (note 53)	(14.6)	(13.4)
Moins: réserve pour dividende futur estimé sur les Bons de participation	(1.3)	(2.3)
Moins: réserve pour réévaluation de titres de placement disponibles à la vente	e (17.6)	(7.8)
Moins: prêts aux employés	(0.5)	(0.4)
Moins: goodwill (net des engagements liés aux acquisitions) et		
immobilisations incorporelles (hors logiciels)	(245.3)	(254.8)
Moins: actif financier à la juste valeur lié à MBAM net des intérêts minoritaires	3	(13.6)
Total des capitaux propres Tier 1	1,037.1	719.2
Tier 2 Emprunts subordonnés	50.7	
Réserve pour réévaluation de titres de placement disponibles à la vente		
(pondération 45%)	7.9	3.5
Total des capitaux propres réglementaires	1,095.7	722.7
Actifs pondérés des risques Bâle II: (BRI)		
Risque de crédit, y compris risque de règlement	3,977.5	3,588.7
Risque lié à une non-contrepartie	55.7	56.7
Risque de marché*	620.7	610.9
Risque opérationnel*	1,392.3	1,357.6
Total des actifs pondérés des risques	6,046.2	5,613.9
	31 décembre 2012 %	31 décembre 2011 %
Ratio BRI (après déduction du dividende proposé sur les actions ordinaires)	18.1	12.9

^{*} Montant pondéré du risque en multipliant par 12.5 les capitaux propres requis.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

5. RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊT

Résultat net des opérations d'intérêt	224.9	211.7
Total charges d'intérêts	(213.0)	(207.8)
Passifs financiers	(46.8)	(48.8)
Banques et clients	(166.2)	(159.0)
Charges d'intérêts		
Total produits des opérations d'intérêt et d'escompte	437.9	419.5
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	2.5	7.6
Détenus jusqu'à échéance	37.7	27.8
Actifs financiers à la juste valeur	51.9	48.9
Titres de placement disponibles à la vente	63.5	72.7
Banques et clients	282.3	262.5
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		
	millions de CHF	millions de CHF
	31 décembre 2012	31 décembre 2011

Produits d'intérêts courus sur actifs financiers ayant subi une perte de valeur: CHF 0.2 million (2011: CHF 0.9 million).

6. RÉSULTAT NET DES COMMISSIONS BANCAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Produits des commissions bancaires et prestations de services		
Commissions sur négoce de titres et placements	567.8	484.8
Autres commissions de prestations de services	60.2	76.3
Total des produits des commissions bancaires et prestations de services	628.0	561.1
Charges de commissions	(136.3)	(107.2)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	491.7	453.9

7. PRODUIT DES DIVIDENDES

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Titres destinés au négoce	23.0	18.2
Titres de placement disponibles à la vente	1.2	1.1
Produit des dividendes	24.2	19.3

8. PRODUIT NET DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Devises	70.4	83.2
Titres de capitaux propres		(0.1)
Produit net des opérations de négoce	70.4	83.1

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

9. GAIN / (PERTE) NET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
	millions de CHF	millions de Chr
Titres de capitaux propres	(20.5)	(2.5)
Titres de créance	6.3	3.1
Instruments financiers dérivés	10.1	
Liés à des polices d'assurance-vie	0.5	(11.4
Cession de parts de revenus de MBAM	13.9	
Gain net / (perte nette) sur instruments financiers à la juste valeur	10.3	(10.8)
10. GAINS MOINS PERTES SUR TITRES DE PLACEMENT		
	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Gains sur cessions de titres disponibles à la vente –		
transféré à partir des Autres éléments du résultat global		
Titres de créance	(0.3)	4.8
Liés à des polices d'assurance-vie	(1.6)	0.3
Gains moins pertes sur titres de placement	(1.9)	5.1
11. PERTE DE VALEUR SUR PRÊTS ET AVANCES À LA CLIENTÈLE		
	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Pertes de valeur sur prêts et avances à la clientèle	(4.7)	(2.5)
Reprise de pertes de valeur sur prêts et avances à la clientèle	0.3	0.6
Perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle (note 25)	(4.4)	(1.9)

12. CHARGES OPÉRATIONNELLES

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Charges de personnel (note 13)	(467.0)	(459.3)
Services professionnels	(20.0)	(22.6)
Publicité et marketing	(11.7)	(11.4)
Charges administratives	(66.5)	(72.1)
Loyers et leasings d'exploitation	(31.5)	(33.9)
Amortissements des immobilisations corporelles (note 35)	(11.8)	(18.0)
Amortissements des immobilisations incorporelles		
Logiciels et licences informatiques (note 34)	(10.4)	(8.6)
Autres immobilisations incorporelles (note 34)	(4.9)	(14.3)
Frais juridiques et coût des litiges	(6.5)	(6.7)
Provision pour litiges (note 42)	9.9	(26.0)
Autres	(37.9)	(40.8)
Charges opérationnelles	(658.3)	(713.7)

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

13. CHARGES DE PERSONNEL

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Salaires, rémunérations et gratifications	(385.2)	(379.2)
Charges sociales	(30.0)	(32.3)
Charges de retraites		
Primauté des prestations (note 45)	(9.0)	(8.8)
Autres charges de retraites nettes	(9.5)	(2.4)
Plans d'intéressement en actions (note 48)	(12.0)	(15.5)
Autres	(21.3)	(21.1)
Charges de personnel	(467.0)	(459.3)

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2012 était de 2,260 et la moyenne des effectifs sur l'année était de 2,357 (au 31 décembre 2011: 2,547; moyenne annuelle: 2,532).

14. PERTE DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles		(74.3)
Perte de valeur sur goodwill	(1.4)	(170.1)
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	(1.4)	(244.4)

Voir note 34.1

15. PERTE DE VALEUR SURTITRES DE PLACEMENT DISPONIBLES À LA VENTE

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Titres de créance – Souverains		(67.5)
Titres de créance – Banques		(5.0)
Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente	-	(72.5)

16. PERTE SUR CESSION DE PARTICIPATIONS

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Perte sur cession de participations	(1.7)	
Total	(1.7)	_

La perte nette de CHF 1.7 million est liée à la cession d'EFG Wealth Management (India) Private Ltd et de Quesada Kapitalförvaltning AB.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

17. CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Charges d'impôts courants	(11.4)	(9.7)
Produit/(charges) d'impôts différés (note 18)	(8.7)	7.6
Total charge d'impôt sur le résultat	(20.1)	(2.1)

L'impôt prélevé sur la perte avant impôts du Groupe diffère du montant théorique découlant du taux moyen pondéré du Groupe, comme suit:

Profit/(perte) opérationnel avant impôt	143.8	(289.3)
Charge d'impôt selon la moyenne pondérée du taux applicable de 15% (2011: 11%)	(21.6)	31.8
Impact fiscal:		
de dépréciations d'actifs d'impôts différés	(4.8)	(7.7)
de différents taux d'imposition dans différents pays	(3.2)	13.4
du profit/(perte) exonéré d'impôts	8.3	(2.9)
des pertes relatives à l'exercice en cours non comptabilisées	(3.0)	(14.5)
des bénéfices des exercices futurs comptabilisés	2.8	(8.0)
de la reprise de provisions d'impôts excédentaires constituées lors		
d'exercices précédents	2.2	1.2
des pertes de valeur non déductibles		(19.4)
des pertes relatives aux exercices précédents comptabilisées		4.3
des autres différences	(0.8)	(0.3)
Total charge d'impôt sur le résultat	(20.1)	(2.1)

La moyenne pondérée du taux d'imposition de 15% est basée sur les taux d'imposition locaux des entités opérationnelles relativement au résultat imposable dans ces juridictions.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

18. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sur le résultat ressortent de toutes les différences en termes d'engagement («liability method»), en appliquant le taux fiscal local prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés comprennent les éléments suivants:

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Actifs d'impôts différés	32.1	48.6
Passifs d'impôts différés	(40.3)	(37.6)
Actifs / (passifs) d'impôts différés, nets	(8.2)	11.0
Author (passing) a imports unities, nots	(0.2)	11.0
Le mouvement enregistré au compte de l'impôt différé net est:		
Au 1 ^{er} janvier	11.0	(3.9)
Charge/(gain) enregistrée au compte de résultat pour la période	(8.7)	7.6
Ajustement par les Autres éléments du résultat global sur titres de placemen	t	
disponibles à la vente	(9.9)	7.4
Diminution suite à la vente de filiale	(0.5)	
Différences de change	(0.1)	(0.1)
Au 31 décembre	(8.2)	11.0
Les actifs et passifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants	3 :	
Pertes fiscales reportées	30.9	43.0
Différences temporaires: produits selon les IFRS non comptabilisés dans le ré	ésultat	
imposable*	1.2	5.6
Actifs d'impôts différés	32.1	48.6
Provenant d'acquisitions d'immobilisations incorporelles	(26.8)	(25.9)
Différences temporaires: charges selon les IFRS non comptabilisées dans le r	ésultat	
imposable**	(13.5)	(11.7)
Passifs d'impôts différés	(40.3)	(37.6)
(Passifs) / actifs d'impôts différés, nets	(8.2)	11.0
La (charge)/gain d'impôts différés dans le compte de résultat se compose de	s différences temporaire	es suivantes:
Utilisation des pertes fiscales reportées	(2.5)	(8.4)
Création d'actifs d'impôts différés	2.8	1.7
Dépréciations d'actifs d'impôts différés	(4.8)	(7.7)
Passifs d'impôts différés liés à des immobilisations incorporelles dépréciées		17.7
Passifs d'impôts différés liés à des immobilisations incorporelles amorties	0.8	3.5
Autres différences temporaires	(5.0)	0.8

^{*} Les différences temporaires résultant en actifs d'impôts différés de CHF 1.2 million (2011: CHF 5.6 millions) correspondent d'une part aux différences entre la réglementation fiscale locale et les normes de comptabilisation à hauteur de CHF 0.9 million (2011: CHF 4.8 millions) et d'autre part à un montant de CHF 0.3 million (2011: CHF 0.8 million) lié à des correctifs de valeur apportés aux actifs et passifs financiers reflétés uniquement dans les comptes servant de base à la taxation locale.

(8.7)

7.6

(Charge)/gain d'impôts différés

^{**} Les différences temporaires résultant en passifs d'impôts différés de CHF 13.5 millions (2011: CHF 11.7 millions) correspondent à l'évaluation d'actifs financiers non reflétés dans les comptes servant de base à la taxation locale à hauteur de CHF 6.7 millions (2011: CHF 6.7 millions), des actifs de retraite comptabilisés conformément aux normes IFRS mais pas pour la taxation locale à hauteur de CHF 5.3 millions (2011: CHF 4.2 millions), les différences temporaires de comptabilisation de produits de CHF néant (2011: CHF 0.7 million) et de CHF 1.5 million (2011: CHF 0.1 million) lié à d'autres différences temporaires entre les réglementations fiscales locales et les normes comptables.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le Groupe affiche des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportées de CHF 30.9 millions (2011: CHF 43 millions) découlant de certaines filiales qui présentent des pertes fiscales de CHF 178.7 millions (2011: CHF 263 millions), à déduire des impôts sur les résultats futurs. Sur les pertes fiscales reportées, CHF 42.2 millions expireront dans moins de trois ans, CHF 136.4 millions expireront dans plus de trois ans mais moins de sept ans et CHF 0.1 million dans plus de sept ans. Le Groupe n'entend pas rapatrier les bénéfices de ses filiales dans un avenir proche et n'enregistre par conséquent pas d'impôts différés s'agissant des bénéfices non distribués.

19. RÉPARTITION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE ORDINAIRE ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER SUR LA BASE DE LA LOCALISATION OPÉRATIONNELLE

milli	Suisse ons de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
Exercice se terminant le 31 décembre 2012			
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	150.5	287.4	437.9
Charges d'intérêts	(88.2)	(124.8)	(213.0)
Résultat net des opérations d'intérêt	62.3	162.6	224.9
Produits des commissions bancaires et prestations de services	315.4	312.6	628.0
Charges des commissions bancaires et prestations de services	(76.5)	(59.8)	(136.3)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	238.9	252.8	491.7
nesaltat net des commissions surrounes et prestations de services	200.0	202.0	401.7
Produits des dividendes	24.0	0.2	24.2
Résultat net des opérations de négoce	(24.5)	94.9	70.4
Gain net/(perte nette) sur instruments financiers à la juste valeur	31.6	(21.3)	10.3
Gains moins pertes sur titres de placement	0.4	(2.3)	(1.9)
Autre résultat/(perte) opérationnel	20.6	(15.6)	5.0
Résultat net des autres opérations	52.1	55.9	108.0
Résultat opérationnel	353.3	471.3	824.6
Charges opérationnelles	(310.9)	(347.4)	(658.3)
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	(0.7)	(0.7)	(1.4)
Provision pour charge de restructuration		(11.7)	(11.7)
Perte de conversion transférée depuis le Compte consolidé des			
autres éléments du résultat global		(3.3)	(3.3)
Perte sur cession de participations		(1.7)	(1.7)
Perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle	(2.7)	(1.7)	(4.4)
Profit avant impôt	39.0	104.8	143.8
Charge d'impôt sur le résultat	(4.8)	(15.3)	(20.1)
Profit net de la période	34.2	89.5	123.7
Profit net de la période attribuable:			
Profit net attribuable aux actionnaires du Groupe	22.4	88.6	111.0
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires	11.8	0.9	12.7
	34.2	89.5	123.7

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
Exercice se terminant le 31 décembre 2011			
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	168.7	250.8	419.5
Charges d'intérêts	(101.5)	(106.3)	(207.8)
Résultat net des opérations d'intérêt	67.2	144.5	211.7
Produits des commissions bancaires et prestations de service		302.8	561.1
Charges des commissions bancaires et prestations de service		(36.2)	(107.2)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de se	rvices 187.3	266.6	453.9
Produits des dividendes	19.1	0.2	19.3
Résultat net des opérations de négoce	38.7	44.4	83.1
(Perte)/gain net sur instruments financiers à leur juste valeur	(9.6)	(1.2)	(10.8)
Gains moins pertes sur titres de placement	1.3	3.8	5.1
Autre résultat/(perte) opérationnel	30.2	(29.3)	0.9
Résultat net des autres opérations	79.7	17.9	97.6
Résultat opérationnel	334.2	429.0	763.2
Charges opérationnelles	(359.2)	(354.5)	(713.7)
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	(28.0)	(216.4)	(244.4)
Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente		(72.5)	(72.5)
Provision pour charge de restructuration	(2.5)	(7.5)	(10.0)
Perte de conversion transférée depuis le Compte consolidé d	es		
autres éléments du résultat global		(10.0)	(10.0)
Perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle	(0.2)	(1.7)	(1.9)
Perte avant impôt	(55.7)	(233.6)	(289.3)
(Charge)/goin d'impôt que la régultat	/11 1\	0.0	(2.1)
(Charge)/gain d'impôt sur le résultat	(11.1)	9.0	(2.1)
Perte nette de la période	(66.8)	(224.6)	(291.4)
Profit / (perte) net attribuable:			
Perte nette attribuable aux actionnaires du Groupe	(79.3)	(214.8)	(294.1)
Profit/(perte) net attribuable aux intérêts minoritaires	7.8	(5.1)	2.7
	(71.5)	(219.9)	(291.4)

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

20. ESPÈCES ET AVOIRS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Espèces	9.8	9.2
Avoirs auprès des banques centrales	1,354.6	1,070.1
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	1,364.4	1,079.3

21. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes suivants ayant une échéance inférieure à 90 jours:

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	1,364.4	1,079.3
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	184.1	69.1
Créances sur les banques à vue	1,103.1	800.8
Créances sur les banques à terme	1,695.0	866.4
Trésorerie et équivalents de trésorerie ayant une échéance inférieure à 90 jours	s 4,346.6	2,815.6

22. BONS DU TRÉSOR ET AUTRES PAPIERS MONÉTAIRES

31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
738.1	620.6
78.7	203.3
816.8	823.9
	millions de CHF 738.1 78.7

Bons du Trésor en nantissement auprès des banques centrales et des organismes de compensation – 56.8

23. CRÉANCES SUR LES BANQUES

millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
1,103.1	800.8
1,695.0	866.4
595.2	539.7
3,393.3	2,206.9
	1,103.1 1,695.0 595.2

Créances sur les banques mises en nantissement 353.1 354.5

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

24. PRÊTS ET AVANCES À LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Créances sur la clientèle	7,660.4	7,271.7
Hypothèques	2,784.0	2,284.9
Prêts et avances, brut	10,444.4	9,556.6
Moins: provision pour créances compromises (note 25)	(10.3)	(8.4)
Prêts et avances à la clientèle	10,434.1	9,548.2

La répartition géographique des prêts et avances à la clientèle du Groupe se présente comme suit:

	31 décembre 2012		31 déc	embre 2011
	millions de CHF	%	millions de CHF	%
Amérique latine et Caraïbes	2,977.1	28.6	2,883.5	30.2
Asie et Océanie	2,462.6	23.6	2,497.5	26.2
Europe (autres pays)	1,902.0	18.2	1,933.6	20.2
Royaume-Uni	1,440.2	13.8	1,237.8	13.0
Luxembourg	671.9	6.4	179.7	1.9
Afrique et Moyen-Orient	416.3	4.0	292.4	3.0
Etats-Unis et Canada	349.4	3.3	304.1	3.2
Suisse	214.6	2.1	219.6	2.3
Total	10,434.1	100.0	9,548.2	100.0

Cette analyse est basée sur le lieu de résidence du client et non en fonction du domicile du risque de crédit.

25. PROVISION POUR CRÉANCES COMPROMISES SUR LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	8.4	6.1
Perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle (note 11)	4.4	1.9
Utilisation de provision	(2.4)	
Différences de change	(0.1)	0.4
Au 31 décembre	10.3	8.4

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

26. COUVERTURE DES PRÊTS

Prêts et avances à la clientèle	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Hypothèques	2.782.8	2.282.8
пуротпециеѕ	2,702.0	2,202.0
Couverts par d'autres sûretés	7,572.5	7,196.7
Non couverts*	78.8	68.7
Total des prêts et avances à la clientèle	10,434.1	9,548.2
Engagements hors bilan		
Engagements conditionnels couverts par d'autres sûretés	460.8	421.6
Engagements conditionnels non couverts	44.9	31.2
Total des engagements hors bilan	505.7	452.8

^{*} Les prêts non couverts comprennent un montant de CHF 30.0 millions (2011: 23.0 millions) pour des prêts sans garanties et un montant de CHF 48.8 millions (2011: CHF 45.7 millions) pour des prêts couverts mais dont la valeur des garanties est inférieure à la valeur des prêts. La partie non garantie de ces prêts est certes classée comme non couverte, mais elle reste inférieure aux limites accordées aux clients pour leur part non couverte.

Voir note 4.1 pour plus de détails sur les couvertures.

27. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

27.1 Instruments financiers dérivés

Pour le Groupe, le risque de crédit est limité au coût potentiel de remplacement du contrat de swap ou du contrat à terme si la contrepartie venait à faire défaut. Ce risque fait l'objet d'une surveillance permanente basée sur la juste valeur courante des contrats, sur une fraction de leur montant notionnel et sur la liquidité du marché. Afin de contrôler le niveau de risque de crédit encouru, le Groupe évalue les contreparties selon les mêmes techniques que celles employées dans le cadre de ses activités de prêt, ou à partir des justes valeurs des instruments dérivés, avec des accords de prise de collatéraux bilatéraux portant sur des montants supérieurs ou égaux à un seuil convenu.

Le risque de crédit sur les contrats à terme de type «futures» portant sur des obligations, des taux d'intérêt et des indices est négligeable car ces contrats sont garantis par des espèces ou des titres négociables et les variations de leur valeur font l'objet d'un règlement journalier.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les montants notionnels d'instruments financiers constituent une base de comparaison, mais ne donnent aucune indication sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur courante des instruments sous-jacents. Par conséquent, ils n'indiquent pas quelle est l'exposition du Groupe au risque de crédit ou de marché. Les instruments financiers dérivés peuvent être favorables (créances) ou défavorables (engagements) en fonction des fluctuations des taux d'intérêt du marché, des spreads de crédit, des taux de change ou de leur échéance. La juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés peut connaître sporadiquement des fluctuations importantes.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés détenus par le Groupe sont les suivantes:

		31	décembre 2012		31	décembre 2011
	Montant			Montant		
	contractuel	Justes valeurs	Justes valeurs	contractuel	Justes valeurs	Justes valeurs
	ou notionnel	Actifs	Passifs	ou notionnel	Actifs	Passifs
	millions	millions	millions	millions	millions	millions
Instruments dérivés destinés au négoce	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF
Dérivés sur devises						
Opérations de change à terme	10,340.2	79.7	69.6	13,873.4	159.8	98.9
Options de gré à gré sur devises	1,935.0	19.7	21.1	2,232.9	29.8	26.0
Contrats à terme de type «futures»	1.5	0.1		30.7		2.3
		99.5	90.7		189.6	127.2
Dérivés sur taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	5,425.4	64.7	45.4	2,853.7	52.8	31.7
Options de gré à gré sur taux	5,425.4	04.7	45.4	2,855.7	52.0	31.7
d'intérêt	191.2	7.7	0.3	131.2	5.9	0.3
Contrats à terme de type «futures»		7.7	0.0	101.2	0.0	0.0
sur taux d'intérêt	895.6	0.5	0.3	291.4	0.6	0.6
		72.9	46.0	20111	59.3	32.6
Autres dérivés Options sur capitaux propres et contrats à terme de type «futures»	0.040.0	220.2	505.0	4.502.0	220.7	200.2
sur indices	6,848.0	328.3	505.9	4,582.6	228.7	399.3
Swaps de défaut de crédit	300.8	4.6	7.1	160.8	3.7	7.7
Total return swaps	123.6	53.6		126.9	51.4	
Options et contrats à terme de type	33.9	2.2	0.9	74.0	3.4	2.4
«futures» sur matières premières	33.8			74.0		
Total des actifs et passifs dérivés destiné		388.7	513.9		287.2	409.4
au négoce	· 5	561.1	650.6		536.1	569.2
Dérivés détenus à des fins de couverture		301.1	000.0		300.1	
Dérivés désignés comme couverture de j	uste valeur					
Swaps de taux d'intérêt	905.5	2.1	78.0	654.9	1.4	34.1
Total des actifs et passifs dérivés détenus	S					
à des fins de couverture		2.1	78.0		1.4	34.1
Total des actifs et passifs dérivés		563.2	728.6		537.5	603.3

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

27.2 Activités de couverture

Les pratiques en matière de couverture et de traitement comptable figurent à la note 2 (d).

Couverture de juste valeur

Le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux découlant d'une baisse éventuelle de la juste valeur de prêts à la clientèle ou d'actifs obligataires à taux fixes. Au 31 décembre 2012, la juste valeur nette de ces swaps était négative pour un montant de CHF 75.9 millions (2011: négative pour un montant de CHF 32.7 millions).

28. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR – DESTINÉS AU NÉGOCE

		31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Emis par des émetteurs publics:	Gouvernements	123.5	42.7
Emis par des émetteurs non publics:	Banques	145.3	90.6
Emis par des émetteurs non publics:	Autres	1,071.2	680.6
Total		1,340.0	813.9
Mouvement du compte durant l'exercic Au 1 ^{er} janvier	e:	813.9	624.7
Achats		8,027.2	7,296.9
Cessions (ventes et remboursements)		(7,483.4)	(7,104.9)
Pertes résultant de variations de juste v	aleur	(17.7)	(2.8)
Au 31 décembre		1,340.0	813.9

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

29. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR – DÉSIGNÉS À L'ORIGINE

		31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
		minons de cm	millions de Crii
Emis par des émetteurs publics:	Gouvernements	51.1	51.1
Emis par des émetteurs non publics:	Autres	0.4	1.6
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie*	294.0	263.2
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie	35.9	36.2
Autres	Part des revenus de MBAM		15.1
Total		381.4	367.2
Titres de capitaux propres	Non listés mais cotés	0.4	1.4
Titres de créance	Listés	51.1	51.3
	Non cotés – modèles de flux de trésorer	ie	
Titres de polices d'assurance-vie	actualisés*	294.0	263.2
	Non cotés – modèles de flux de trésorer	ie	
Titres de polices d'assurance-vie	actualisés	35.9	36.2
	Non cotés – modèles de flux de trésorer	ie	
Autres	actualisés		15.1
Total		381.4	367.2
Mouvement du compte durant l'exerc	nica:		
mouvement au compte aurant rexert	JIUG.		
Au 1 ^{er} janvier		367.2	370.8

Au 1 ^{er} janvier	367.2	370.8
Achats	33.8	123.2
Cessions (ventes et remboursements)	(25.3)	(119.9)
Gains/(pertes) résultant de variations de juste valeur	13.8	(5.5)
Différences de change	(8.1)	(1.4)
Au 31 décembre	381.4	367.2

^{*} Voir note 40.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

30. TITRES DE PLACEMENT - DISPONIBLES À LA VENTE

		31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Emis par des collectivités publiques:	Gouvernements	1,796.8	1,857.8
Emis par des collectivités publiques:	Autres institutions du secteur public	381.2	286.0
Emis par d'autres émetteurs:	Banques	1,047.6	1,762.4
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie	44.8	44.3
Emis par d'autres émetteurs:	Autres	27.4	33.8
Total		3,297.8	3,984.3
Titres de créance:	Listés/cotés	2,858.7	3,182.1
Titres de créance:	Non listés	37.5	8.0
	Non cotés – modèles de flux de trésore	rie	
Titres de créance:	actualisés	329.0	716.7
Titres de capitaux propres:	Listés/cotés	1.0	4.4
Titres de capitaux propres:	Non cotés – autres modèles d'évaluatio	n 26.8	28.8
	Non cotés – modèles de flux de trésore	rie	
Liés à des polices d'assurance-vie:	actualisés	44.8	44.3
Total		3,297.8	3,984.3
Titres en nantissement auprès des ba	anques centrales, des organismes		
de compensation ou de banques tier	ces*	2,590.2	2,502.0
Mouvement du compte durant l'exer	cice:		
Au 1 ^{er} janvier		3,984.3	3,690.3
Différences de change		(21.9)	40.1
Achats		1,680.0	2,136.0
Cessions (ventes et remboursements)	(2,392.9)	(1,841.8)
Gains/(pertes) résultant de variations	s de juste valeur	49.1	(50.3)
Intérêts courus		(8.0)	10.0
Au 31 décembre		3,297.8	3,984.3

^{*} Le Groupe a mis des investissements financiers en nantissement pour un montant de CHF 2,383.7 millions (2011: CHF 2,090.0 millions). Cette mesure est liée au rôle de fournisseur de garanties assumé par le Groupe par rapport aux produits structurés émis par une filiale, dès lors que les détenteurs des produits structurés assument un risque de défaut qui varie selon le degré de solvabilité de l'émetteur. La non-solvabilité de l'émetteur peut entraîner une perte totale pour l'investisseur. Afin de réduire ce risque au maximum, SIX Swiss Exchange offre un service de garantie par nantissement des produits structurés et le Groupe a mis des actifs en nantissement auprès de SIX Swiss Exchange.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

31. TITRES DE PLACEMENT - RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Autres éléments du résultat global – réévaluation des titres de placement disponibles à la vente:

Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur des titres de placement disponibles à la vente sont enregistrés dans une réserve de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente dans les Autres éléments du résultat global (note 47).

Mouvement de la réserve durant l'exercice:

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	millions de CHF	millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	(117.8)	(142.8)
Gains/(pertes) de juste valeur sur titres de placement disponibles à la vente,		
avant impôts, net des intérêts minoritaires	49.1	(50.3)
Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente transférée		
vers le Compte de résultat consolidé		72.5
Transfert au Compte de résultat consolidé de la réalisation de la réserve de		
titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	1.9	(4.6)
Impact fiscal des variations de juste valeur des titres de placement		
disponibles à la vente	(9.9)	7.4
Au 31 décembre	(76.7)	(117.8)

32. TITRES DE PLACEMENT - DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE

	04 1/ 1 0040	04 1/ 1 0044
	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
	millions de on	millions de em
Emis par des collectivités publiques: Gouvernements	108.8	109.7
Emis par des collectivités publiques: Autres institutions du s	secteur public 302.4	304.8
Emis par d'autres émetteurs: Sociétés américaines d	'assurance-vie 685.2	685.2
Emis par d'autres émetteurs: Services financiers		3.0
Titres de placement détenus jusqu'à échéance, bruts	1,096.4	1,102.7
Perte de valeur sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	e (2.8)	(4.4)
Total	1,093.6	1,098.3
Mouvement du compte durant l'exercice:		
	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	1,098.3	1,024.5
Différences de change	(20.8)	(5.0)
Achats/primes payées	44.3	53.2
Remboursements	(65.3)	(3.8)
Intérêts courus	37.1	29.4
Au 31 décembre	1,093.6	1,098.3

Titres en nantissement auprès des banques centrales et organismes de compensation

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

33. PARTICIPATIONS

Liste des principales filiales du Groupe au 31 décembre 2012:

Nom	Type d'activité	Pays de domicile	% de détention*		Capital- actions (en milliers)
Filiales principales					
EFG Bank SA, Zurich	Banque	Suisse	100	CHF	162,410
EFG Bank (Monaco), Monaco	Banque	Monaco	100	EUR	26,944
EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd, Nassau	Banque	Bahamas	100	USD	32,000
EFG Bank von Ernst AG, Vaduz	Banque	Liechtenstein	100	CHF	25,000
EFG Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	Banque	Luxembourg	100	EUR	28,000
		Angleterre et			
EFG Private Bank Ltd, London	Banque	Pays de Galles	100	GBP	1,596
PRS Investment Services (Cayman) Ltd,	Conseil en investissements				
George Town	et administration de fonds	Iles Caïmans	100	USD	-
PRS International Consulting Inc, Miami	Conseil en investissements				
	et administration de fonds	Etats-Unis	100	USD	-
EFG Capital International Corp, Miami	Courtier-négociant	Etats-Unis	100	USD	12,200
EFG Finance (Guernsey) Ltd, Guernsey	Société financière	Guernesey	100	EUR	26
EFG Finance (Jersey) Ltd, Jersey	Société financière	Jersey	100	CHF	3
EFG Investment (Luxembourg) SA,					
Luxembourg	Holding	Luxembourg	100	EUR	579,803
EFG Asset Management Holding AG, Zurich	Holding	Suisse	100	CHF	600
Asesores Y Gestores Financieros S.A., Madrid	Conseil en investissements	Espagne	72.0	EUR	92
EFG Financial Products Holding AG, Zurich	Holding	Suisse	20.25	CHF	13,333
LFS Investment VII AB, Stockholm	Société d'investissements	Suède	10.7	SEK	100

^{*} Toutes les filiales ci-dessus ont les mêmes pourcentages de détention et de droits de vote, hormis EFG Financial Products Holding AG (détention à 20.25% mais contrôle effectif) et LFS Investment VII AB (10.7% et contrôle).

Suite à l'introduction en bourse, le Groupe continue de contrôler EFG Financial Products Holding AG, Zurich («EFG FP») en vertu d'une convention d'actionnaires, selon laquelle les autres actionnaires d'EFG FP ne sont généralement pas en mesure d'affecter le résultat d'un quelconque vote d'actionnaires. Le Groupe continuera à consolider à 100% EFG Financial Products à des fins comptables, de supervision réglementaire et de fonds propres réglementaires tant qu'il détiendra au moins 20% du capital-actions de la société et que la majorité du Conseil d'administration a été nommée par le Groupe en vertu de la convention d'actionnaires.

34. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 1 ^{er} janvier 2011	Logiciels et licences informatiques millions de CHF	Autres immobilisations incorporelles millions de CHF	Goodwill millions de CHF	Total des immobilisations ncorporelles millions de CHF
Coût	40.8	296.5	805.9	1,143.2
Amortissement cumulé	(24.8)	(165.0)	(374.6)	(564.4)
Valeur comptable nette	16.0	131.5	431.3	578.8
Exercice se terminant le 31 décembre 2011				
Valeur comptable nette, solde d'ouverture	16.0	131.5	431.3	578.8
Acquisition de logiciels et de licences informatiq	ues 10.3			10.3
Charge d'amortissement pour l'exercice				
- logiciels et licences informatiques (note 12)	(8.6)			(8.6)
Charge d'amortissement pour l'exercice				
- autres immobilisations incorporelles (note 12)		(14.3)		(14.3)
Charge pour perte de valeur de l'exercice		(74.3)	(170.1)	(244.4)
Cession liée à la restructuration de MBAM			(14.7)	(14.7)
Différences de change		(1.9)	(4.6)	(6.5)
Valeur comptable nette, solde de clôture	17.7	41.0	241.9	300.6
Au 31 décembre 2011	F1 C	100.0	616.0	050.2
Coût	51.6	190.8	616.8	859.2
Amortissement cumulé et perte de valeur	(33.9)	(149.8)	(374.9)	(558.6)
Valeur comptable nette	17.7	41.0	241.9	300.6
Exercice se terminant le 31 décembre 2012				
Valeur comptable nette, solde d'ouverture	17.7	41.0	241.9	300.6
Acquisition de logiciels et de licences informatiq	ues 15.3			15.3
Charge d'amortissement pour l'exercice				
- logiciels et licences informatiques (note 12)	(10.4)			(10.4)
Charge d'amortissement pour l'exercice				
– autres immobilisations incorporelles (note 12)		(4.9)		(4.9)
Charge pour perte de valeur de l'exercice (note 3			(1.4)	(1.4)
Réévaluation des engagements de paiements fut	urs			
(note 34.2)			3.5	3.5
Cession de Goodwill			(8.1)	(8.1)
Différences de change		0.2	(0.2)	-
Valeur comptable nette, solde de clôture	22.6	36.3	235.7	294.6
Au 31 décembre 2012				
Coût	66.9	190.8	611.7	869.4
Amortissement cumulé et perte de valeur	(44.3)	(154.5)	(376.0)	(574.8)
Valeur comptable nette	22.6	36.3	235.7	294.6

Depuis sa création, le Groupe a acquis plusieurs sociétés et/ou secteurs d'activité. Ces opérations ont généralement été réalisées pour atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants: acquérir des relations clients, du savoir-faire ou des produits spécifiques ou établir une base permanente dans certaines villes ou certains pays.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le traitement comptable de ces regroupements d'entreprises diffère selon les normes comptables en vigueur au moment de l'acquisition, comme indiqué ci-dessous.

34.1 Charge pour perte de valeur de l'exercice

	Autres immobilisations		
	incorporelles	Goodwill	Total
31 décembre 2011	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
Derivative Structured Asset Management, Suède/Îles Caïmar	n (6.7)	(57.6)	(64.3)
Asesores y Gestores Financieros S.A., Espagne	(24.9)	(21.9)	(46.8)
PRS International Consulting Inc, Etats-Unis	(27.0)	(12.0)	(39.0)
EFG Bank von Ernst AG, Liechtenstein	(1.9)	(27.5)	(29.4)
EFG Banque Privée, France	(5.3)	(17.0)	(22.3)
On Finance S.A., Suisse	(3.1)	(17.2)	(20.3)
Bansabadell Finance, Suisse		(7.4)	(7.4)
EFG Wealth Management Chiltern, Royaume-Uni	(1.8)	(5.1)	(6.9)
EFG Wealth Management (India) Private Limited, Inde	(2.5)	(0.6)	(3.1)
EFG Bank (Gibraltar) Ltd, Gibraltar		(2.4)	(2.4)
Bull Wealth Management Group Inc, Canada	(1.1)	(1.1)	(2.2)
Bruxinter, Suisse		(0.3)	(0.3)
Total	(74.3)	(170.1)	(244.4)
	Autres immobilisations		
	incorporelles	Goodwill	Total
31 décembre 2012	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
EFG Bank (Gibraltar) Ltd, Gibraltar		(0.7)	(0.7)
Bruxinter, Suisse		(0.7)	(0.7)
Total	-	(1.4)	(1.4)

34.2 Réévaluation des engagements de paiements futurs

Au cours de la période, un ajustement net de CHF 3.5 millions a été apporté aux engagements de paiements futurs, suite à leur réévaluation annuelle. Ces engagements se basent sur les niveaux de revenus générés par les filiales après acquisition.

Les ajustements de paiements futurs portent tous sur des acquisitions effectuées avant 2010, et sont par conséquent comptabilisés comme ajustements du goodwill.

34.3 Tests de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles du Groupe, regroupés sous le terme d'immobilisations incorporelles, acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, sont revus au moins une fois par année à la date du 31 décembre afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ces immobilisations ont été attribuées.

En se fondant sur la méthode de test de dépréciation décrite ci-après, le Groupe a conclu que les montants des immobilisations incorporelles allouées à toutes ses UGT à fin 2012 restaient recouvrables.

Pour la comparaison des valeurs comptables aux montants recouvrables selon l'approche de la «valeur d'utilité», les taux d'escompte ajustés du risque utilisés se basent sur les rendements observables des obligations d'Etat à long terme (dix ans) libellées dans les devises concernées, assortis d'une prime de risque de 4% à 6.2%. Une période de cinq ans est utilisée pour toutes les projections de flux de trésorerie.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Pour la comparaison des valeurs comptables à la «juste valeur diminuée des coûts de vente», les justes valeurs ont été calculées selon deux méthodes. Premièrement, sur la base des valeurs d'actif net et d'immobilisations incorporelles recouvrables de transactions comparables (2 à 4% des actifs sous gestion). Deuxièmement, sur la base d'un rapport cours/bénéfice (PER) compris entre 11 et 12.3 pour des transactions similaires effectuées par des sociétés cotées comparables. Cette approche repose sur les bénéfices futurs attendus.

Les valeurs comptables des goodwill et des immobilisations incorporelles attribuées au 31 décembre 2012 à chaque unité génératrice de trésorerie sont les suivantes:

	Unité génératrice	Taux d'escompte/		Immobilisations incorporelles	Goodwill millions	Total millions
Segment	de trésorerie	taux de croissance	Période	millions de CHF	de CHF	de CHF
Valeur d'utilité						
Royaume-Uni	Harris Allday	4.5%/3.5%	5 ans	20.0	36.1	56.1
Europe continentale	PRS Group	6.0%/1.0%	5 ans	0.8	33.9	34.7
Europe continentale	Asesores y Gestores					
	Financieros SA	5.5%/1.0%	5 ans	2.5	21.9	24.4
Europe continentale	EFG Bank von Ernst AG	4.6%/1.0%	5 ans	0.2	4.7	4.9
Juste valeur diminué	e des coûts de vente	P/E	AuM multiple			
Europe continentale	Banque Edouard Constant	12.3	3.1%		76.3	76.3
	Banque Monégasque de					
Europe continentale	Gestion	11.0	3.8%	4.9	23.3	28.2
Autres						
	Autres unités génératrices					
Divers	de trésorerie	Divers*		7.9	39.5	47.4
Total des valeurs con	nptables			36.3	235.7	272.0

^{*} Les taux d'escompte pour l'approche de la valeur d'utilité sont compris entre 4.6% et 5.8%. Les PER basés sur les résultats se situent entre 11 et 12.3.

L'évaluation de la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles du Groupe tient compte des perspectives de performance de chaque UGT et des opérations sous-jacentes pour pouvoir déterminer si le montant recouvrable pour ces UGT couvre la valeur comptable. Sur la base des tests effectués, le Groupe a conclu que les immobilisations incorporelles et les goodwill demeuraient recouvrables au 31 décembre 2012.

Les revenus sont estimés sur la base des activités actuelles et futures et des résultats qui en découlent.

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité à des baisses permanentes des actifs sous gestion qui auraient un impact sur les résultats futurs attendus. Le tableau présente l'impact de baisses de 20% et de 50% du résultat anticipé avant impôts.

	Impact en termes	Impact en termes	Impact en termes	
	de perte de valeur	de perte de valeur	de perte de valeur	Baisse du résultat
	d'une baisse de	d'une baisse de	d'une hausse de	anticipé nécessaire
	20% du résultat	50% du résultat	100 pb du taux	pour atteindre la
	anticipé	anticipé	d'escompte	valeur comptable
Unité génératrice de trésorerie	(millions de CHF)	(millions de CHF)	(millions de CHF)	(millions de CHF)
Banque Edouard Constant	0.4	28.9	-	20%
Harris Allday	-	-	-	55%
PRS Group	-	10.0	-	30%
Banque Monégasque de Gestion	2.9	12.3	-	11%
Asesores y Gestores Financieros SA	-	-	-	69%
EFG Bank von Ernst AG	-	2.8	-	42%

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

35. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et immeubles millions de CHF	Installations dans des locaux loués millions de CHF	ments, véhicules à moteur	Matériel informatique millions de CHF	Total millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2011					
Coût	3.8	40.2	21.4	39.1	104.5
Amortissements cumulés	(0.5)	(18.0)	(11.7)	(26.8)	(57.0)
Valeur comptable nette	3.3	22.2	9.7	12.3	47.5
Exercice se terminant le 31 décembre 2011					
Valeur comptable nette, solde d'ouverture	3.3	22.2	9.7	12.3	47.5
Achats		1.4	1.7	6.1	9.2
Charge d'amortissements pour l'exercice					
(note 12)	(0.1)	(7.8)	(3.1)	(7.0)	(18.0)
Cessions et dépréciations		(0.1)	(0.1)	-	(0.2)
Différences de change			(0.2)	(0.1)	(0.3)
Valeur comptable nette, solde de clôture	3.2	15.7	8.0	11.3	38.2
Au 31 décembre 2011					
Coût	3.8	41.0	21.7	44.8	111.3
Amortissements cumulés	(0.6)	(25.3)	(13.7)	(33.5)	(73.1)
Valeur comptable nette	3.2	15.7	8.0	11.3	38.2
Exercice se terminant le 31 décembre 2012	2				
Valeur comptable nette, solde d'ouverture	3.2	15.7	8.0	11.3	38.2
Achats		1.3	1.0	5.2	7.5
Charge d'amortissements pour l'exercice					
(note 12)		(3.8)	(2.4)	(5.6)	(11.8)
Cession de participations		(0.1)	(0.2)		(0.3)
Cessions et dépréciations		(0.3)	(0.3)	(0.1)	(0.7)
Différences de change	0.1				0.1
Valeur comptable nette, solde de clôture	3.3	12.8	6.1	10.8	33.0
Au 31 décembre 2012					
Coût	4.0	40.9	20.1	47.2	112.2
Amortissements cumulés	(0.7)	(28.1)	(14.0)	(36.4)	(79.2)
Valeur comptable nette	3.3	12.8	6.1	10.8	33.0

36. AUTRES ACTIFS

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Actifs transitoires	98.4	65.4
Soldes de règlement*	407.4	55.0
Actifs d'impôts courants	3.5	15.7
Autres actifs	72.3	57.9
Autres actifs	581.6	194.0

^{*} Les soldes de règlement reflètent l'application du principe comptable de la date d'opération par rapport à la date de règlement sur l'émission de produits structurés; cette position dépend des transactions réalisées en fin d'année.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

37. ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Engagements envers les banques à vue	817.1	528.8
Engagements envers les banques à terme	68.2	250.2
Engagements envers les banques	885.3	779.0

38. ENGAGEMENTS ENVERS LA CLIENTÈLE

Engagements envers la clientèle	16,084.0	14,398.4
Portant intérêt	7,060.8	7,054.9
Ne portant pas intérêt	9,023.2	7,343.5
	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF

39. EMPRUNTS SUBORDONNÉS

Emprunt d'EUR 67.6 millions (équivalents à CHF 81.6 millions) échu au 13 janvier 2022 avec un coupon fixe annuel de 8% pour les cinq premières années, net de la décote non amortie à l'émission de CHF 24.6 millions.

40. PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

		31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
	N		
	Non cotés – transactions récentes		
	dans des conditions de concurrence		
Produits structurés	normales	742.2	
	Non cotés – modèles de flux de		
Assurances-vie synthétiques	trésorerie actualisés	311.5	279.3
Actions (positions courtes)	Listés/cotés	30.8	148.2
Actions (engagements d'acheter des	Modèle de flux de trésorerie		
intérêts minoritaires)	actualisés	17.9	18.0
Titres de créance (positions courtes)	Listés/cotés	2.9	20.1
	Non cotés – transactions récentes		
	dans des conditions de concurrence		
Titres hybrides	normales	26.0	25.1
Total des passifs financiers désignés	à la juste valeur	1,131.3	490.7

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Impact de la notation de crédit

Les modifications des facteurs de risque de marché se traduisent par des variations de juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur. La notation de crédit du Groupe n'a pas eu d'impact sur l'évolution de la juste valeur de ces passifs.

Assurances-vie synthétiques

Le passif financier constitué par les assurances-vie synthétiques se réfère à une transaction structurée qui est couverte, sur le plan économique, par un portefeuille de polices d'assurance-vie classé comme actif financier – assurance-vie à la juste valeur à CHF 294.0 millions (2011: CHF 263.2 millions, voir note 29).

Engagements d'acheter des intérêts minoritaires

Les actionnaires minoritaires d'Asesores y Gestores Financieros SA ont le droit de vendre leurs actions à une filiale détenue à 100% par EFG International AG. Ce droit est applicable à partir du 1^{er} janvier 2010 et expire à la survenance d'événements futurs potentiels. Conformément à la norme IAS 32, ces options de vente donnent lieu à un passif financier qui correspond au montant du rachat actualisé. Au 31 décembre 2012, ce passif financier était évalué à CHF 17.9 millions (2011: CHF 18.0 millions).

41. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Produits structurés émis	2,938.1	3,356.5
Total des autres passifs financiers	2,938.1	3,356.5

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

42. PROVISIONS

	Provisions pour litiges millions de CHF	Provisions pour charges de restructuration millions de CHF	Autres provisions millions de CHF	Total millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2011	-	-	6.9	6.9
Dotations aux provisions comptabilisées				
dans le compte de résultat	26.0	10.0	0.7	36.7
Reprise de provisions comptabilisées dans				
le compte de résultat			(0.4)	(0.4)
Provisions utilisées au cours de l'exercice		(2.5)	(3.3)	(5.8)
Différences de change			(0.1)	(0.1)
Au 31 décembre 2011	26.0	7.5	3.8	37.3

	Provisions pour litiges millions de CHF	Provisions pour charges de restructuration millions de CHF	Autres provisions millions de CHF	Total millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2012	26.0	7.5	3.8	37.3
Dotations aux provisions comptabilisées				
dans le compte de résultat	1.2	12.0	0.8	14.0
Reprise de provisions comptabilisées dans				
le compte de résultat	(11.1)	(0.3)	(0.3)	(11.7)
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(12.8)	(12.4)	(3.2)	(28.4)
Différences de change	0.2	0.1		0.3
Au 31 décembre 2012	3.5	6.9	1.1	11.5
Paiement prévu dans les 12 mois		5.5	1.1	6.6
Paiement prévu ultérieurement	3.5	1.4		4.9
	3.5	6.9	1.1	11.5

Provisions pour litiges

Au 31 décembre 2011, les provisions pour litiges comprenaient principalement des provisions à hauteur de CHF 16.0 millions pour une plainte relative à un produit d'investissement vendu à un client scandinave et CHF 5.7 millions concernant un règlement convenu en décembre 2011 dans le cadre d'une action collective aux Etats-Unis en lien avec l'escroquerie Madoff.

En 2012, le cas du client scandinave a fait l'objet d'un arbitrage et le règlement obtenu a conduit à la reprise de CHF 11.1 millions de provisions excédentaires, l'essentiel du règlement étant couvert par une police d'assurance.

La provision de CHF 5.7 millions concernant le règlement convenu en décembre 2011 d'une action collective américaine en rapport avec l'affaire Madoff a été utilisée lors du règlement début 2012.

Le montant restant en provisions pour litiges à fin 2012, CHF 3.5 millions, regroupe un nombre de petites provisions pour litiges dont les règlements sont prévus au cours des deux ou trois prochaines années.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Provisions pour restructuration

Le Groupe a pris la décision de mettre un terme à ses activités en France, en Suède et à Gibraltar. Ces provisions seront utilisées essentiellement au cours des six premiers mois de 2013. Elles couvrent les coûts de fermeture de ces entités, dont le programme de fermeture est déjà entamé.

43. AUTRES PASSIFS

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Passifs transitoires	194.5	198.9
Soldes de règlement	206.6	75.8
Absences de courte durée rémunérées	6.1	7.2
Obligations d'acquisitions conditionnelles		3.8
Autres passifs	24.1	29.5
Total des autres passifs	431.3	315.2

44. PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires et d'arbitrage dans le cadre normal de ses activités. Il constitue des provisions pour des procédures en cours ou potentielles si la Direction est d'avis que le Groupe est susceptible de devoir faire face à des paiements ou à des pertes et si leur montant peut être estimé de façon fiable.

Les passifs éventuels connus de la Direction et présentés ci-dessous sont liés à des procédures judiciaires susceptibles d'avoir un impact significatif sur le Groupe. Cependant, aucun de ces passifs éventuels ne devrait conduire à des provisions ou à d'autres passifs significatifs.

Le Groupe est engagé dans certaines procédures de litiges mentionnées ci-dessous et il s'oppose vigoureusement à cellesci. Il pense posséder de solides arguments pour sa défense. Le Groupe n'envisage pas que la résolution finale des litiges mentionnés ci-dessous dans lesquels il est impliqué ait un impact significatif sur sa position financière. Se référer à la note 42 «Provisions» lorsque ces procédures sont provisionnées en totalité.

Le Groupe est engagé dans un litige en Suisse en relation avec des contrats frauduleusement autorisés et dans lequel des plaintes contre le Groupe à hauteur d'une exposition nette d'environ EUR 23 millions plus intérêts courus ont été déposées. Si le volet probatoire des procédures est terminé, l'issue demeure incertaine. Le Groupe pense toujours qu'il a de solides arguments de défense et continue à les faire valoir vigoureusement.

Plusieurs entités du Groupe ont été citées comme défenderesses dans des actions en justice par les liquidateurs de Fairfield Sentry Ltd et Fairfield Sigma Ltd devant l'US Bankruptcy Court du district sud de New York et la Haute cour de justice des lles vierges britanniques, alléguant que les remboursements reçus par les entités du Groupe pour le compte des clients devaient être restitués à Fairfield Sentry Ltd et Fairfield Sigma Ltd. Le montant demandé est incertain, mais le Groupe le situe aux alentours d'USD 160 millions. Les entités du Groupe s'y opposent vigoureusement et pensent posséder de solides arguments pour leur défense.

Le trustee de Bernard L, Madoff Investment Securities LLC («BLMIS») a déposé une plainte auprès de l'US Bankruptcy Court du district sud de New York, alléguant que des remboursements d'un montant total d'USD 355 millions reçus par certaines entités du Groupe pour le compte de clients par l'intermédiaire de fonds nourriciers Fairfield et Kingate devaient être restitués à BLMIS. Cette plainte comprend les remboursements demandés par les liquidateurs de Fairfield (cf. paragraphe précédent). Les entités du Groupe s'y opposent vigoureusement et pensent posséder de solides arguments pour leur défense.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le Groupe est engagé dans une procédure d'arbitrage initiée par un client alléguant qu'il avait été trompé en pensant que son capital investi était protégé, que la stratégie d'investissement n'avait pas été suivie et que des transactions non autorisées avaient eu lieu. Le montant demandé atteint approximativement CHF 57 millions plus les intérêts à 5%. Les entités du Groupe s'y opposent vigoureusement et pensent posséder de solides arguments pour leur défense.

Le Groupe est engagé dans un contentieux initié par un ancien employé. Sur la base de différents d'arguments, il demande des montants de SEK 36 millions et de CHF 10.5 millions. Les entités du Groupe s'y opposent vigoureusement et pensent posséder de solides arguments pour leur défense.

Deux entités du Groupe sont engagées dans des contentieux initiés par le trustee d'un trust pour lequel une entité du Groupe a agi précédemment en tant que trustee. Ce trustee avance différents arguments juridiques, essentiellement l'abus de confiance, la négligence grave et l'assistance déloyale. Le montant demandé s'élève à GBP 7 millions. Les entités du Groupe concernées s'y opposent vigoureusement et pensent posséder de solides arguments pour leur défense.

Le passif éventuel connu de la Direction suivant est lié à des obligations qui pourraient donner lieu à des sorties de fonds mais qui ne peuvent être estimées de façon fiable. La Direction estime cependant que cette affaire ne devrait pas avoir un impact significatif sur le Groupe.

Le Tribunal fédéral suisse a tranché la question de savoir si les commissions de suivi et autres compensations similaires, communément appelées «rétrocessions», payées pour la distribution ou le placement de produits financiers comme les fonds d'investissement ou les produits structurés, appartenaient au client en cas de relation de mandat discrétionnaire de gestion de fortune avec le distributeur. Suite à la décision du Tribunal fédéral, les distributeurs ne peuvent conserver ces rétrocessions dans le cadre d'un mandat de gestion de fortune avec le client, à moins que celui-ci n'y renonce expressément de manière qualifiée. La durée de la prescription concernant la plainte d'un client relative à la rétrocession de commissions perçues dans le passé est controversée. Elle pourrait être de cinq ou dix ans ou même encore plus longue à compter de la réception des rétrocessions par le distributeur. Suite à cette décision et aux exigences strictes de renonciations en vigueur, des clients du Groupe pourraient essayer de lui demander la restitution de telles rétrocessions, ce qui pourrait affecter sa profitabilité. Cet impact dépendra in fine de nombreux facteurs qui ne peuvent être prévus avec certitude. En conséquence, le Groupe estime qu'il ne peut estimer de façon fiable les sorties de fonds qui pourraient survenir. Le Groupe pense que la décision du Tribunal fédéral n'aura pas d'impact financier significatif pour lui.

45. OBLIGATIONS À TITRE DE PRESTATIONS DE RETRAITES

Le Groupe a trois régimes définis comme à prestations définies selon la norme IFRS. Ces régimes sont gérés en Suisse («plans suisses»), l'un pour EFG Bank AG et l'autre pour EFG Financial Products, et dans les Îles Anglo-Normandes («plan des Îles Anglo-Normandes»). Les «plans suisses» sont considérés comme des régimes à prestations définies selon les IFRS en raison d'un rendement garanti minimum prévu par la législation suisse sur les retraites, le Groupe n'ayant pas d'autre obligation que de fournir ce rendement minimum garanti.

Le «plan des Îles Anglo-Normandes» n'est pas agrégé avec le «plan suisse» en raison de sa taille relative. Le «plan des Îles Anglo-Normandes» a financé des engagements pour un montant de CHF 4.5 millions et la juste valeur de ses actifs s'élève à CHF 4.6 millions.

Les informations ci-dessous concernent les plans suisses.

Le Groupe applique la méthode dite du «corridor», qui consiste à comptabiliser les gains et pertes actuariels sur la période résiduelle de travail des employés en tant que produit ou charge si le cumul net des gains et pertes actuariels est supérieur à 10% de la valeur la plus haute entre l'obligation à titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de tout régime de retraite.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le «plan suisse»

Mouvements de la valeur actuelle des engagements financés:

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Au 1er janvier	196.4	184.6
Coûts des services	9.4	9.8
Cotisations des employés	7.3	7.4
Prestations versées	(21.1)	(3.8)
Coût financier	5.3	5.4
Règlements		(3.0)
Transferts de pensions	(2.6)	(3.1)
Modifications du plan	(1.1)	
Perte actuarielle/(gain) actuariel de l'exercice	8.4	(0.9)
Au 31 décembre	202.0	196.4
Mouvements de la juste valeur des actifs du plan:		
Au 1 ^{er} janvier	178.2	165.4
Cotisations des employés	7.3	7.4
Cotisations de l'employeur	15.5	14.4
Prestations versées	(21.1)	(3.8)
	F 4	0.7

Au 1 ^{er} janvier	178.2	165.4
Cotisations des employés	7.3	7.4
Cotisations de l'employeur	15.5	14.4
Prestations versées	(21.1)	(3.8)
Rendement attendu des actifs du plan	5.4	6.7
Gain actuariel/(perte) actuarielle de l'exercice	6.8	(6.0)
Règlements		(2.8)
Transferts de pensions	(2.6)	(3.1)
Au 31 décembre	189.5	178.2

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Mouvement des engagements durant l'exercice:

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Au 31 décembre		
Valeur actuelle des engagements financés	202.0	196.4
Juste valeur des actifs du plan	(189.5)	(178.2)
Déficit	12.5	18.2
Pertes actuarielles non comptabilisées	(33.4)	(32.6)
Actif net comptabilisé au bilan	(20.9)	(14.4)

Des actifs du plan à hauteur de CHF 3.7 millions (2011: CHF 3.7 millions) ont été mis en nantissement auprès de tiers qui ont octroyé des prêts hypothécaire aux employés pour le financement de leur résidence principale.

Mouvements de l'actif net comptabilisé au bilan:

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Au 1er janvier	(14.4)	(8.8)
Coûts nets des pensions sur la période	9.0	8.8
Cotisations de l'employeur	(15.5)	(14.4)
Pensions prépayées	(20.9)	(14.4)
Au 31 décembre	(20.9)	(14.4)
Mouvements des pertes actuarielles non comptabilisées:		
Au 1 ^{er} janvier	32.6	28.0
Perte actuarielle/(gain) actuariel de l'exercice résultant des engage-		
ments pour prestations définies	8.4	(0.9)
(Gain) actuariel/perte actuarielle provenant des actifs du plan	(6.8)	6.0
Amortissement de la variation du corridor	(0.8)	(0.5)
Au 31 décembre	33.4	32.6

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Mouvements comptabilisés dans le compte de résultat:

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Coûts des services	9.4	9.8
Coût financier	5.3	5.4
Rendement attendu des actifs du plan	(5.4)	(6.7)
Règlements, net des réductions		(0.2)
Coûts des services passés	(1.1)	
Amortissement de la variation du corridor	0.8	0.5
Coût total des pensions sur la période (note 13)	9.0	8.8
Allocation d'actifs:		
Instruments de dette	55.9%	62.6%
Instruments de capitaux propres	23.8%	25.2%
Liquidités	19.2%	11.4%
Autre	1.1%	0.8%
	100.0%	100.0%

Le rendement effectif des actifs du plan atteignait CHF 12.2 millions en 2012 (2011: CHF 0.8 million).

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF	31 décembre 2008 millions de CHF
Valeur actuelle des obligations					
du régime à prestations définies	202.0	196.4	184.6	182.4	189.0
Juste valeur des actifs du plan	189.5	178.2	165.4	163.1	167.3
Couverture: (déficit)/excédent	(12.5)	(18.2)	(19.2)	(19.3)	(21.7)
Ajustements liés à l'expérience					
des actifs du plan	6.8	(6.0)	(7.9)	(8.3)	(21.6)
Ajustements liés à l'expérience					
des passifs du plan	8.4	(0.9)	(1.1)	(3.6)	(4.6)

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes:

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Taux d'escompte (p.a.)	1.90%	2.75%
Rendement attendu des actifs du plan (p.a.)	3.00%	3.00%
Augmentation future des salaires (p.a.)	1.00%	1.00%
Augmentation future des pensions (p.a.)	0.00%	0.00%
Taux de rotation (moyen) (p.a.)	15.00%	15.00%
	Age	Age
Age de la retraite (homme/femme)	65/64	65/64

Les hypothèses concernant les taux de mortalité attendus reposent sur des conseils, des statistiques officielles et l'expérience. Au 31 décembre 2012, l'espérance de vie moyenne d'un retraité homme était de 16.2 ans, sur la base d'un âge moyen de 69.1 ans, et celle d'une retraitée femme, de 18.2 ans, sur la base d'un âge moyen de 69.3 ans (références: tableaux LPP 2010).

Le rendement attendu des actifs du plan est déterminé en considérant les rendements attendus des actifs sous-jacents de la politique d'investissement.

Les rendements attendus des investissements à taux fixe sont basés sur les taux actuariels bruts à la date du bilan. Les rendements attendus sur les investissements en actions et en immeubles sont le reflet des taux de rendement à long terme réels historiques des marchés respectifs.

Les contributions attendues de l'employeur aux avantages postérieurs à l'emploi prévus par le plan de prévoyance pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 s'élèvent à CHF 14.5 millions.

46. CAPITAL-ACTIONS, PRIMES D'ÉMISSION ET PROPRES ACTIONS

Le tableau suivant détaille les mouvements du capital-actions et des primes d'émission. La valeur nominale des actions nominatives d'EFG International est de CHF 0.50 (actions ordinaires) et la valeur nominale des Bons de participation «B» (actions préférentielles) du Groupe est de CHF 15.00. Toutes les actions et tous les Bons de participation «B» émis par EFG International sont entièrement libérés.

46.1 Capital-actions

	Actions ordi-	Bons de partici-	Duamura antiona	Propres actions	
	naires avec droit de vote	pation sans droit de vote*	Propres actions Actions ordinaires	Bons de partici- pation B*	Net
	millions de CHF	millions de CHF		•	millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2011	73.3	6.0	(6.2)	_	73.1
Actions ordinaires vendues					
Actions ordinaires rachetées					
Au 31 décembre 2011	73.3	6.0	(6.2)	_	73.1
Actions ordinaires vendues			5.1		5.1
Actions ordinaires rachetées					_
Plans d'intéressement en actions exercés			1.0		1.0
Rachat de Bons de participation		(2.0)			(2.0)
Au 31 décembre 2012	73.3	4.0	(0.1)	-	77.2

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

46.2 Primes d'émission

	Actions ordi- naires avec droit de vote millions de CHF	Bons de parti- cipation sans droit de vote* millions de CHF	Propres actions Actions ordinaires millions de CHF	Propres actions Bons de parti- cipation B* millions de CHF	Net millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2011	1,330.6	2.0	(178.8)		1,153.8
Actions ordinaires vendues			0.5		0.5
Actions ordinaires rachetées					_
Au 31 décembre 2011	1,330.6	2.0	(178.3)	_	1,154.3
Actions ordinaires vendues			71.0		71.0
Plans d'intéressement en actions exercés			14.4		14.4
Rachat de Bons de participation		(0.7)			(0.7)
Au 31 décembre 2012	1,330.6	1.3	(92.9)	_	1,239.0

^{*} Chaque Bon de participation «B» représente une partie du Certificat fiduciaire émis par EFG International AG et est lié à un intérêt dans les actions de classe «B» émises par EFG Finance (Guernsey) Ltd.

46.3 Nombre d'actions

Le tableau suivant détaille les mouvements du nombre d'actions émises par le Groupe:

	Actions ordi- naires avec droit de vote	Bons de parti- cipation sans droit de vote*	Propres actions Actions ordinaires	Propres actions Bons de parti- cipation B*	Net
Nominal	CHF 0.50	CHF 15	CHF 0.50	CHF 15.–	
Au 1 ^{er} janvier 2011	146,670,000	400,000	(12,412,211)		
Actions ordinaires vendues			54,007		
Actions ordinaires rachetées			(579)		
Au 31 décembre 2011	146,670,000	400,000	(12,358,783)	_	
Actions ordinaires vendues			12,085,620		
Actions ordinaires rachetées			(2,445)		
Rachat de Bons de participation		(135,219)			
Au 31 décembre 2012	146,670,000	264,781	(275,608)		
Capital-actions net (millions de CHF)	73.3	4.0	(0.1)	_	77.2

Toutes les transactions portant sur les actions d'EFG International AG ont été négociées aux prix du marché.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le nombre total d'actions vendues en 2012 s'élève à 12,085,620 (2011: 54,007) à un cours moyen de CHF 7.58 par action (2011: CHF 9.81). Le nombre total d'actions propres acquises en 2012 se monte à 2,445 (2011: 579) à un prix moyen de CHF 8.16 par action (2011: CHF 12.97).

Le 13 janvier 2012, le Groupe a acquis 135,219 Bons de participation en échange de l'émission de nouvelles obligations Tier 2 conformes aux critères de Bâle III. En contrepartie, une filiale détenue à 100% a émis des obligations pour un montant nominal d'EUR 67,604,000. Les nouvelles obligations sont dotées d'une échéance de dix ans et verseront un coupon annuel de 8% durant les cinq premières années.

Le 28 janvier 2013, le Groupe a acquis 251,399,000 Bons de participation en espèces, conjointement avec l'émission par une filiale détenue à 100% de CHF 180,000,000 de nouvelles obligations subordonnées Tier 2 conformes aux critères de Bâle III avec un coupon annuel de 4.75%, une option de rachat exerçable dans 5 ans et une échéance finale à dix ans.

Capital-actions conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 2,282,500 au maximum par l'émission de 4,565,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, par l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux du Groupe et de ses sociétés. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs des droits d'option.

Le capital-actions peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 10,000,000 au maximum par l'émission de 20,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, par l'exercice de droits de conversion et/ou d'option octroyés en relation avec de nouveaux emprunts obligataires convertibles ou d'autres instruments de financement émis par le Groupe ou l'une de ses sociétés. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs des droits de conversion et/ou d'option.

Capital-actions autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 27 avril 2014 le capital-actions à concurrence de CHF 25,000,000 au maximum par l'émission de 50,000,000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

47. AUTRES RÉSERVES

	Réserve IAS 39	Plan d'intéressement en actions en faveur des employés	Autres	Total
	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	(142.8)	82.6	102.8	42.6
Plans d'intéressement en actions		15.5		15.5
Pertes de juste valeur sur titres de place-				
ment disponibles à la vente, avant impôts,				
net des intérêts minoritaires	(50.3)			(50.3)
Perte de valeur sur titres de placement dis-				
ponibles à la vente transférée au Compte				
de résultat consolidé	72.5			72.5
Transfert au Compte de résultat consolidé				
de la réalisation de la réserve de titres de				
placement disponibles à la vente, avant				
impôts	(4.6)			(4.6)
Impact fiscal des variations de juste valeur				
des titres de placement disponibles à la				
vente	7.4			7.4
Pertes sur écarts de conversion transférées				
au Compte de résultat consolidé			10.0	10.0
Ecarts de conversion, avant impôts			(15.3)	(15.3)
Au 31 décembre 2011	(117.8)	98.1	97.5	77.8
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	(117.8)	98.1	97.5	77.8
Plans d'intéressement en actions		12.0		12.0
Plans d'intéressement en actions exercés		(20.5)		(20.5)
Rachat de Bons de participation			(49.2)	(49.2)
Cession partielle de filiale*			53.4	53.4
Gains de juste valeur sur titres de place-				
ment disponibles à la vente, avant impôts,				
net des intérêts minoritaires	49.1			49.1
Perte de valeur sur titres de placement dis-				
ponibles à la vente transférée au Compte				
de résultat consolidé				
Transfert au Compte de résultat consolidé				
de la réalisation de la réserve de titres de				
placement disponibles à la vente, avant				
impôts	1.9			1.9
Impact fiscal des variations de juste valeur				
des titres de placement disponibles à la				
vente	(9.9)			(9.9)
Pertes sur écarts de conversion transférées				
au Compte de résultat consolidé			3.3	3.3
Ecarts de conversion, avant impôts			3.0	3.0
Au 31 décembre 2012	(76.7)	89.6	108.0	120.9

^{*} En octobre 2012, le Groupe a réduit sa participation de 56.9% à 20.25% avec l'introduction en bourse d'EFG Financial Products, réalisant un gain net de CHF 53.4 millions.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

48. ÉLÉMENTS HORS BILAN

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Garanties émises en faveur de tiers	285.9	322.4
Engagements irrévocables	219.8	130.4
Engagements de contrats de location	110.7	172.4
Total	616.4	625.2

Le tableau suivant résume les éléments hors bilan du Groupe par échéances:

	Moins d'1 an millions de CHF	1–5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2012				
Garanties émises en faveur de tiers	150.7	77.2	58.0	285.9
Engagements irrévocables	65.2	149.3	5.3	219.8
Engagements de contrats de location	29.7	57.8	23.2	110.7
Total	245.6	284.3	86.5	616.4
31 décembre 2011				
Garanties émises en faveur de tiers	189.3	68.7	64.4	322.4
Engagements irrévocables	29.1	101.3		130.4
Engagements de contrats de location	70.2	74.3	27.9	172.4
Total	288.6	244.3	92.3	625.2

L'échéance des garanties financières est basée sur la date d'échéance contractuelle la plus proche. L'échéance des engagements irrévocables est basée sur les dates auxquelles les engagements de prêts à des clients cessent d'exister. Quand une société du Groupe est le preneur de bail, les paiements minimums futurs de contrats de location irrévocables sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

49. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Placements fiduciaires auprès de banques tierces	1,766.9	2,272.2
Prêts et autres opérations fiduciaires	5.2	5.1
Total	1,772.1	2,277.3

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

50. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe repose sur la manière dont la Direction passe en revue la performance des opérations. La principale distinction est opérée entre les segments Private Banking et Wealth Management, Asset Management et Financial Products.

Le segment Private Banking et Wealth Management est géré sur une base régionale et est partagé entre l'Europe continentale, les Amériques, le Royaume-Uni et l'Asie. L'Europe continentale englobe les opérations de private banking en Suisse (indiquées séparément ci-après en raison de leur taille relative). Le «Reste de l'Europe» comprend les opérations en France, à Gibraltar, au Liechtenstein, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne et en Suède, ainsi qu'On Finance et les activités de PRS. La région Amériques inclut les Etats-Unis, le Canada, les Bahamas et les Îles Caïman. La région Asie comprend Hong Kong, Singapour et Taïwan.

Le segment Asset Management englobe les entités EFG Asset Management sur tous les sites, étant donné qu'il est géré sur une base mondiale. Les activités de Financial Products sont considérées comme un segment à présenter séparément. L'allocation des charges entre les secteurs repose sur le principe de pleine concurrence.

En 2012, le Corporate Centre a pris la responsabilité de la gestion du domaine lié aux polices d'assurance vie, de certains portefeuilles d'investissement, des coûts de financement (y compris ceux d'EFG Financial Products), du marketing lié à la marque globale, du back office suisse et des fonctions informatiques utilisées au niveau mondial.

Les éléments de comparaison au 31 décembre 2011 ont été retraités pour refléter la composition des segments résultant des changements intervenus dans la structure organisationnelle.

	Private Banking et Wealth management				
	Suisse millions de CHF	Reste de l'Europe	Amériques millions de CHF	Royaume-Uni	
	millions de Chr	millions de CHF	millions de Chr	millions de Chr	
Au 31 décembre 2012					
Revenus du segment provenant de clients externes	155.9	122.8	113.0	154.1	
Charges du segment	(123.8)	(100.4)	(77.4)	(107.8)	
Amortissements d'immobilisations corporelles et de logiciels	(1.6)	(2.2)	(1.4)	(1.6)	
Marge opérationnelle totale	30.5	20.2	34.2	44.7	
Coûts d'acquisition et perte de valeur d'immobilisations					
incorporelles	(0.1)	(4.0)	(0.4)	(1.8)	
(Perte de valeur)/reprise de perte de valeur sur prêts et					
avances à la clientèle	(0.1)	(2.5)	(0.5)	(1.3)	
Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente	9				
Provision pour charges de restructuration		(12.0)			
Gain sur cession de participations		0.1			
Perte de conversion transférée depuis le Compte consolidé					
des autres éléments du résultat global		(0.9)			
Résultat du segment avant impôts	30.3	0.9	33.3	41.6	
(Charge)/gain d'impôt sur le résultat	(3.1)	0.9	(2.4)	(3.1)	
Bénéfice/(perte) net de la période	27.2	1.8	30.9	38.5	
Perte/(bénéfice) nette attribuable aux intérêts minoritaires		(0.3)			
Résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe	27.2	1.5	30.9	38.5	
Actifs sous gestion	15,297	14,678	12,093	16,359	
Collaborateurs	473	306	247	483	
A 04 1/ . I . 0044					
Au 31 décembre 2011	470.0	404.4	77.0	100.0	
Revenus du segment provenant de clients externes	173.8	134.4	77.2	132.6	
Charges du segment	(165.5)	(122.5)	(69.5)	(93.6)	
Amortissements d'immobilisations corporelles et de logiciels		(3.6)	(2.0)	(1.5)	
Marge opérationnelle totale	2.0	8.3	5.7	37.5	
Coûts d'acquisition et perte de valeur d'immobilisations	,		, ·		
incorporelles	(7.7)	(235.9)	(2.7)	(8.9)	
(Perte de valeur)/reprise de perte de valeur sur prêts et	(2.0)			(4.7)	
avances à la clientèle	(0.2)			(1.7)	
Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente	9	(40.0)			
Provision pour charges de restructuration		(10.0)			
Gain sur cession de participations					
Perte de conversion transférée depuis le Compte consolidé		(40.0)			
des autres éléments du résultat global		(10.0)			
Résultat du segment avant impôts	(5.9)	(247.6)	3.0	26.9	
(Charge)/gain d'impôt sur le résultat	(7.1)	13.3	(0.2)	(4.4)	
Bénéfice/(perte) net de la période	(13.0)	(234.3)	2.8	22.5	
Perte/(bénéfice) nette attribuable aux intérêts minoritaires		5.4			
Résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe	(13.0)	(228.9)	2.8	22.5	
Actifs sous gestion	15,318	17,705	11,777	14,802	
Collaborateurs	557	426	265	505	
Collanolarania	557	420	200	505	

^{*} Les revenus externes provenant des clients qui ont été comptabilisés dans les deux segments Asset Management et Private Banking relèvent de la gestion de fortune sous mandat de la clientèle privée. Ce double décompte est éliminé en vue du rapprochement avec le total du résultat opérationnel.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

		Asset Management	Financial Products	Corporate Centre	Eliminations*	Total
Asie millions de CHF	Total millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
109.2	655.0	72.7	125.5	21.9	(50.5)	824.6
(73.3)	(482.7)	(30.4)	(92.9)	(40.7)	15.5	(631.2)
(1.9)	(8.7)	(0.1)	(9.3)	(4.1)		(22.2)
34.0	163.6	42.2	23.3	(22.9)	(35.0)	171.2
	(6.3)					(6.3)
	(4.4)					(4.4)
0.3	(11.7)					(11.7)
(1.8)	(1.7)					(1.7)
(2.4)	(3.3)					(3.3)
30.1	136.2	42.2	23.3	(22.9)	(35.0)	143.8
(4.6)	(12.3)	(6.6)	(1.5)	0.3		(20.1)
25.5	123.9	35.6	21.8	(22.6)	(35.0)	123.7
0.2	(0.1)	(0.9)	(11.7)			(12.7)
25.7	123.8	34.7	10.1	(22.6)	(35.0)	111.0
14,380	72,807	7,364	3,505	782	(4,989)	79,469
375	1,884	98	266	15	(3)	2,260
0,0	1,001				(0)	
103.3	621.3	53.8	108.9	20.9	(41.7)	763.2
(81.5)	(532.6)	(28.0)	(85.2)	(40.0)	13.0	(672.8)
(2.3)	(15.7)	(0.2)	(6.1)	(4.6)		(26.6)
19.5	73.0	25.6	17.6	(23.7)	(28.7)	63.8
(3.5)	(258.7)					(258.7)
	(1.9)					(1.9)
				(72.5)		(72.5)
	(10.0)					(10.0)
	(10.0)					(10.0)
16.0	(207.6)	25.6	17.6	(96.2)	(28.7)	(289.3)
(3.3)	(1.7)	4.6	(2.2)	(2.8)	/oc =:	(2.1)
12.7	(209.3)	30.2	15.4	(99.0)	(28.7)	(291.4)
0.2 12.9	5.6 (203.7)	(0.5) 29.7	(7.8) 7.6	(99.0)	(28.7)	(2.7) (294.1)
14,099	73,701	5,713	3,181	651	(4,213)	79,033
469	2,222	79	234	15	(3)	2,547

51. RÉPARTITION DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2012			one de crii
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	1,129.3	235.1	1,364.4
Bons du Trésor et autres papiers monétaires		816.8	816.8
Créances sur les banques	3,310.9	82.4	3,393.3
Prêts et avances à la clientèle	2,858.7	7,575.4	10,434.1
Instruments financiers dérivés	445.3	117.9	563.2
Actifs financiers à la juste valeur:			
Destinés au négoce	1,340.0		1,340.0
Désignés à l'origine		381.4	381.4
Titres de placement:			
Disponibles à la vente	35.9	3,261.9	3,297.8
Détenus jusqu'à échéance	48.4	1,045.2	1,093.6
Immobilisations incorporelles	114.3	180.3	294.6
Immobilisations corporelles	15.5	17.5	33.0
Actifs d'impôts différés	9.0	23.1	32.1
Autres actifs	425.7	155.9	581.6
Total de l'actif	9,733.0	13,892.9	23,625.9
Passif Engagements envers les banques	2,609.8	(1,724.5)	885.3
Engagements envers la clientèle	4,629.3	11,454.7	16,084.0
Emprunts subordonnés	187.5	(130.5)	57.0
Instruments financiers dérivés	534.7	193.9	728.6
Passifs financiers à la juste valeur	775.3	356.0	1,131.3
Autres passifs financiers		2,938.1	2,938.1
Passifs d'impôts courants		2.1	2.1
Passifs d'impôts différés	33.5	6.8	40.3
Provisions		11.5	11.5
Autres passifs	260.9	170.4	431.3
Total des engagements	9,031.0	13,278.5	22,309.5
Capitaux propres			
Capital-actions	77.2		77.2
Primes d'émission	1,239.0	,	1,239.0
Autres réserves	763.8	(642.9)	120.9
Résultats non distribués	24.7	(249.7)	(225.0)
Total des capitaux propres	2,104.7	(892.6)	1,212.1
Intérêts minoritaires	97.8	6.5	104.3
Total des capitaux propres	2,202.5	(886.1)	1,316.4
Total des capitaux propres et des engagements	11,233.5	12,392.4	23,625.9
Total and supricum propres of dea engagements	11,200.0	12,002.7	20,020.0

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2011			
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	539.9	539.4	1,079.3
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	50.0	773.9	823.9
Créances sur les banques	5,632.6	(3,425.7)	2,206.9
Prêts et avances à la clientèle	3,092.3	6,455.9	9,548.2
Instruments financiers dérivés	411.2	126.3	537.5
Actifs financiers à la juste valeur:			
Destinés au négoce	813.9		813.9
Désignés à l'origine	51.2	316.0	367.2
Titres de placement:			
Disponibles à la vente	76.9	3,907.4	3,984.3
Détenus jusqu'à échéance	48.8	1,049.5	1,098.3
Immobilisations incorporelles	105.7	194.9	300.6
Immobilisations corporelles	15.5	22.7	38.2
Actifs d'impôts différés	19.3	29.3	48.6
Autres actifs	84.9	109.1	194.0
Total de l'actif	10,942.2	10,098.7	21,040.9
Passif Engagements envers les banques	3,565.5	(2,786.5)	779.0
Engagements envers la clientèle	3,618.3	10,780.1	14,398.4
Instruments financiers dérivés	548.5	54.8	603.3
Passifs financiers à la juste valeur	168.3	322.4	490.7
Autres passifs financiers	2,987.2	369.3	3,356.5
Passifs d'impôts courants	7.1	4.3	11.4
Passifs d'impôts différés	30.9	6.7	37.6
Provisions	16.2	21.1	37.3
Autres passifs	190.0	125.2	315.2
Total des engagements	11,132.0	8,897.4	20,029.4
Capitaux propres			
Capital-actions	73.1		73.1
Primes d'émission	1,154.3		1,154.3
Autres réserves	117.7	(39.9)	77.8
Résultats non distribués	(70.2)	(248.1)	(318.3)
Total des capitaux propres	1,274.9	(288.0)	986.9
	.,_,	(200.0)	220.0
Intérêts minoritaires	19.0	5.6	24.6
Total des capitaux propres	1,293.9	(282.4)	1,011.5
Total des capitaux propres et des engagements	12,425.9	8,615.0	21,040.9

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

52. RÉSULTATS DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION

52.1 Résultat de base

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Profit/(perte) net de la période	111.0	(294.1)
Montant pro-forma estimé des dividendes courus sur les Bons		
de participation	(8.1)	(16.8)
Profit / (perte) net attribuable aux actionnaires ordinaires	102.9	(310.9)
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires		
(en milliers d'actions)	141,213	134,278
Résultat de base par action ordinaire (CHF)	0.73	(2.32)

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires émises durant l'année, en excluant la moyenne des actions ordinaires détenues par le Groupe et s'élevant à 5,456,715 (2011: 12,391,574). Dans le but de calculer le résultat par action ordinaire, le résultat net de l'exercice a été corrigé d'un montant pro-forma estimé pour le dividende couru sur les Bons de participation. Ce dividende a été calculé en utilisant un taux de distribution de 2.840% entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2012, de 2.462% du 1^{er} mai au 30 octobre 2012 et de 2.096% jusqu'à la fin de l'exercice.

52.2 Résultat dilué

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Profit/(perte) net de la période	111.0	(294.1)
Montant pro-forma estimé des dividendes courus sur les Bons		
de participation	(8.1)	(16.8)
Profit / (perte) net attribuable aux actionnaires ordinaires	102.9	(310.9)
Moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires		
(en milliers d'actions)	146,076	134,278
Résultat dilué par action ordinaire (CHF)	0.70	(2.32)

Conformément à son Plan d'intéressement en actions, EFG International a émis 1,069,992 unités d'actions de négoce restreint d'EFG International en 2012 (2011: 793,245), qui ont augmenté la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires d'EFG International de 4,862,426 (2011: 6,016,501) actions à 146,075,710 (2011: 134,278,426) actions.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le résultat dilué par action ordinaire est calculé en ajustant la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte du potentiel de dilution de toutes les actions ordinaires non émises. A fin 2011, l'impact des options et des unités d'actions de négoce restreint aurait augmenté la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires d'EFG International de 6,016,501 actions à 140,294,927 actions. En 2011, une moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires de 134,278,426 actions a été utilisée sur le principe que, lorsqu'une entité a subi perte provenant des activités ordinaires poursuivies, les options «in the money» ne sont dilutives que si elles augmentent la perte par action provenant des activités ordinaires poursuivies.

Pour des informations concernant le Plan d'intéressement en actions d'EFG International, voir la note 55.

53. DIVIDENDES

Il n'est pas tenu compte des dividendes finaux par action tant qu'ils n'ont pas été approuvés par l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 26 avril 2013. Les actionnaires se verront proposer le paiement d'un dividende par action de CHF 0.10 pour 2012 (2011: CHF 0.10), s'élevant à CHF 14.6 millions environ (2011: CHF 13.4 millions); il ne sera pas versé de dividende sur les propres actions. Les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 ne contiennent pas cette proposition, qui sera comptabilisée dans les capitaux propres en tant que répartition des résultats non distribués pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2013, sans impact fiscal sur le Groupe.

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Dividendes sur les actions ordinaires		
CHF 0.10 par action concernant 2011 et payé en 2012	13.4	
CHF 0.10 par action concernant 2010 et payé en 2011		13.4
	13.4	13.4
Dividendes sur les Bons de participation		
Pour la période du 1 ^{er} novembre 2010 au 30 avril 2011 à 3.036%		7.8
Pour la période du 1er mai 2011 au 30 octobre 2011 à 3.858%		9.4
Pour la période du 1 ^{er} novembre 2011 au 30 avril 2012 à 2.840%	5.5	
Pour la période du 1er mai 2012 au 30 octobre 2012 à 2.462%	3.9	
	9.4	17.2

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

54. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

54.1 Transactions

	Groupe EFG	Organes dirigeants
31 décembre 2012	millions de CHF	millions de CHF
Actif		
Créances sur les banques	0.5	
Prêts et avances à la clientèle	0.5	11.1
Autres actifs	0.5	11.1
Autros dollo	0.0	
Passif		
Engagements envers les banques	10.7	
Instruments financiers dérivés	0.4	
Engagements envers la clientèle		21.1
Exercice se terminant le 31 décembre 2012		
Produit des opérations d'intérêt		0.1
Produit de commissions	1.0	0.3
Résultat net des autres opérations	1.7	
·		
	Groupe EFG millions de CHF	Organes dirigeants millions de CHF
31 décembre 2011		
Actif		
Créances sur les banques	66.0	
Instruments financiers dérivés	0.1	
Prêts et avances à la clientèle		9.8
Titres de placement	1.2	
Autres actifs	1.8	
Passif		
Engagements envers les banques	8.2	
Engagements envers la clientèle	0.1	23.6
Exercice se terminant le 31 décembre 2011		
Produit des opérations d'intérêt	2.0	0.2
Produit de commissions	1.0	0.3
Charge de commissions	(1.0)	
Résultat net des autres opérations	2.4	
Perte de valeur sur titres de placement disponibles à la vente	(5.0)	

Un certain nombre de transactions bancaires sont réalisées avec des parties liées. Ces transactions comprennent des prêts, des dépôts, des opérations sur instruments dérivés et des prestations de services. Le montant figurant sous «Créances sur les banques» représente des dépôts en numéraire qui, à l'instar d'autres montants de tiers classés comme «Créances sur les banques», ne sont pas couverts et sont placés dans des conditions normales de concurrence.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

En 2011, le Groupe considérait Eurobank Ergasias S.A. («Eurobank») comme une partie liée car Eurobank était contrôlée à 44.7% par le Groupe EFG. Le Groupe EFG est un participant qualifié dans EFG International AG. En 2012, Eurobank a annoncé que le Groupe EFG avait transféré 43.55% des actions à neuf plus jeunes membres de la famille Latsis et à la John S Latsis Public Benefit Foundation, lesquels détiendront chacun approximativement 4.4% des actions Eurobank, alors que le groupe EFG en conservera 1.15%. Ce transfert d'actions est une anticipation dans le cadre de la succession naturelle des générations et du passage à l'âge adulte des jeunes membres de la famille Latsis et a eu lieu afin de satisfaire les autorités de régulation. En conséquence, Eurobank n'est plus consolidée dans les états financiers du Groupe EFG et les membres du Conseil d'administration d'Eurobank nommés par le Groupe EFG et réciproquement ont démissionné. Eurobank n'est ainsi plus consolidérée comme une partie liée en 2012.

Au cours de l'année, le Groupe a vendu pour leur valeur comptable des titres de placement d'une valeur au bilan de CHF 2.2 millions à un ancien membre des organes dirigeants.

Font partie des organes dirigeants les membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants de la société et de sa maison mère, ainsi que leurs proches.

Aucune provision n'a été constituée sur les prêts accordés à des parties liées (2011: néant).

54.2 Rémunération des organes dirigeants (y compris les membres du Conseil d'administration)

La rémunération des membres du Comité exécutif pour l'exercice 2012 se composait d'une rémunération en espèces de CHF 5,464,658 (2011: 10,185,223), de contributions aux fonds de prévoyance de CHF 353,368 (2011: 387,660) et d'unités d'actions de négoce restreint valorisées à environ CHF 1,800,000 (2011: CHF 895,000). Les autres rémunérations s'élevant à CHF 1,822,571 (2011: CHF 3,159,440) comprennent un montant de CHF 1,628,571 représentant une indemnité pro-rata comptabilisée sur 3.5 ans (2011: CHF 1,628,571).

La rémunération des membres du Conseil d'administration concernant l'exercice 2012 se chiffrait à CHF 1,336,680 en espèces (2011: CHF 1,190,016). Aucune contribution aux fonds de prévoyance n'a été versée pour les membres du Conseil d'administration.

Pour de plus amples détails requis par la législation suisse (Code des obligations suisse, art. 663b bis), voir la note 21 à la page 180 du rapport annuel de la maison mère.

55. PLAN D'INTÉRESSEMENT EN ACTIONS

Le Plan d'intéressement en actions d'EFG International (ci-après le Plan) comprend différentes catégories d'options et d'unités d'actions de négoce restreint qui ont une période d'acquisition de trois ans et différentes catégories dont la date d'exercice la plus proche varie de trois à cinq ans à compter de la date d'octroi et expirent au plus à sept ans.

Les charges portées au compte de résultat consolidé étalent les frais d'attribution de manière égale sur toute la période d'acquisition. Des hypothèses sont utilisées concernant le taux de renoncement, qui est ajusté pendant la période d'acquisition de telle sorte qu'il n'y ait qu'une imputation pour les montants acquis à la fin de cette période. Les charges totales relatives au Plan portées au compte de résultat consolidé pour la période se terminant le 31 décembre 2012 s'élevaient à CHF 12.0 millions (2011: CHF 15.5 millions).

Le Plan a été développé en interne par le Groupe sans recourir à des conseillers externes, mais il existe un contrat de services avec une société spécialisée pour l'administrer.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le tableau ci-après résume la situation des options et des unités d'actions de négoce restreint en circulation au 31 décembre 2012, qui, lorsqu'elles seront exercées, entraîneront chacune l'émission d'une action ordinaire:

Date	Prix d'e	xercice	En début				
d'attribution	Туре	CHF	d'exercice	Attribuées	Echues	Exercées	En circulation
2006	In-the-money	25.33	754,746				754,746
2007	In-the-money	32.83	954,255				954,255
2007	At-the-money	49.25	1,229,953				1,229,953
2008	In-the-money	24.00	502,268		9,949		492,319
2008	At-the-money	35.95	757,378				757,378
	Unités d'actions de négoce res-						
2008	treint avec blocage de cinq ans	0	773,800		3,952		769,848
2009	In-the-money	5.00	1,199,069				1,199,069
	Unités d'actions de négoce res-						
2009	treint avec blocage de trois ans	0	2,129,609		24,082	1,890,773	214,754
	Unités d'actions de négoce res-						
2009	treint avec blocage de cinq ans	0	1,120,533				1,120,533
2010	In-the-money	12.19	91,036				91,036
	Unités d'actions de négoce res-						
2010	treint avec blocage de trois ans	0	695,776		10,787		684,989
	Unités d'actions de négoce res-						
2010	treint avec blocage de cinq ans	0	68,540		160		68,380
	Unités d'actions de négoce res-						
2011	treint avec blocage de trois ans	0	729,288		3,940		725,348
	Unités d'actions de négoce res-						
2011	treint avec blocage de cinq ans	0	63,957		679		63,278
	Unités d'actions de négoce res-						
2012	treint avec blocage de trois ans	0		1,032,813	30,389		1,002,424
	Unités d'actions de négoce res-						
2012	treint avec blocage de cinq ans	0		67,568			67,568
			11,070,208	1,100,381	83,938	1,890,773	10,195,878

55.1 Plan d'intéressement 2012

En 2012, EFG International a attribué 1,100,381 options et unités d'actions de négoce restreint. Il existe deux catégories d'unités d'actions de négoce restreint: les unités bloquées durant trois ans («Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de trois ans») avec une acquisition pro-rata temporis sur trois ans à un tiers par an, et celles bloquées pendant cinq ans («Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de cinq ans») avec une acquisition sur trois ans. La valeur unitaire présumée est de CHF 7.46 pour les unités d'actions de négoce restreint avec blocage de trois ans et de CHF 6.84 pour les unités d'actions de négoce restreint avec blocage de sinq ans. Les valeurs des unités d'actions de négoce restreint ont été estimées à l'aide d'un modèle tenant compte du rendement attendu des actions au cours de la durée comprise entre la fin de la période d'acquisition et la date d'exercice la plus proche.

Les principaux éléments entrant dans ce modèle sont le prix de l'action au comptant (CHF 8.62), le taux de distribution (30%) et la durée de vie attendue des unités d'actions de négoce restreint (36 et 60 mois). Le taux de distribution a été calculé sur la base des estimations de la Direction concernant le paiement de dividendes à long terme.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

55.2 Plan d'intéressement 2013

EFG International attribuera des unités d'actions de négoce restreint en mars 2013 à des prix fixés selon les éléments d'évaluation applicables à la date d'émission.

56. INFORMATION RELATIVE AUX CERTIFICATS FIDUCIAIRES ÉMIS PAR EFG

En relation avec l'émission, sur base fiduciaire, par la Banque de Luxembourg de certificats fiduciaires émis par EFG pour un montant d'EUR 400,000,000 en son propre nom mais aux risques et bénéfices exclusifs des détenteurs de ces certificats, la Banque de Luxembourg a acquis 400,000 Bons de participation de classe B émis par EFG International et 400,000 actions de classe B émises par EFG Finance (Guernsey) Limited. Les fonds provenant de l'émission des actions de classe B par EFG Finance (Guernsey) Limited ont été investis dans des actifs générateurs de revenus. L'unique critère de sélection pour l'investissement des fonds provenant de l'émission des actions de classe B est que les investissements soient notés au moins BBB- par Standard & Poor's, ou une notation équivalente par Moody's ou Fitch.

Le 11 janvier 2012, des détenteurs de certificats fiduciaires EFG d'une valeur notionnelle d'EUR 135.2 millions ont convertis leurs participations en nouvelles obligations Tier 2 conformes aux critères de Bâle III. En conséquence, les capitaux propres ont été réduits de CHF 51.9 millions durant la période sous revue.

Le 28 janvier 2013, des détenteurs de certificats fiduciaires EFG d'une valeur notionnelle d'EUR 251,399,000 ont revendu leurs participations au Groupe pour environ CHF 189 millions.

57. ACTIFS SOUS GESTION ET ACTIFS SOUS ADMINISTRATION

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Genre d'actifs de la clientèle	minoris de crii	minoris de em
Actions	17,932	18,310
Dépôts	17,621	17,037
Obligations	16,135	14,647
Prêts	10,919	10,067
Notes structurées	6,141	6,920
Hedge funds/Fonds de hedge funds	4,394	5,042
Dépôts fiduciaires	1,809	2,485
Actions d'EFG International	782	651
Autres	3,736	3,874
Total des actifs sous gestion	79,469	79,033
Total des actifs sous administration	8,295	9,162
Total des actifs sous gestion et sous administration	87,764	88,195

Les actifs sous administration sont des actifs de trusts administrés par le Groupe.

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Actifs sous gestion		
Caractéristique des actifs sous gestion:		
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs		
sous gestion propre	2,753	2,169
Avoirs sous mandat de gestion	15,157	15,350
Autres avoirs administrés	50,640	51,447
Total des actifs sous gestion (y c. doubles prises en compte)	68,550	68,966
dont doubles prises en compte	2,717	3,462
Prêts	10,919	10,067
Total des actifs sous administration	8,295	9,162
Total des actifs sous gestion et sous administration	87,764	88,195
Apports/(sorties) nets d'argent frais (y c. doubles prises en compte)	205	(1,207)

Les doubles prises en compte concernent principalement les instruments de placement collectifs sous gestion propre et les produits structurés émis par des sociétés du Groupe, qui sont aussi inclus dans les portefeuilles des clients alors qu'ils sont déjà compris dans les actifs sous gestion.

Les apports nets d'argent frais comprennent l'acquisition de nouveaux clients, le départ de clients existants et des flux de trésorerie entrants ou sortants attribuables à des clients existants (en numéraire ou en titres). Les crédits octroyés aux clients ou remboursés et les découverts, ainsi que les charges d'intérêts correspondantes, sont intégrés dans les apports nets d'argent frais. En revanche, les produits des intérêts et des dividendes provenant des actifs sous gestion, des mouvements du marché et des changes ainsi que les frais et commissions ne font pas partie des apports nets d'argent frais, de même que les effets résultant de l'acquisition ou de la cession de sociétés du Groupe.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

58. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Le 16 janvier 2013, le Groupe a annoncé le placement auprès d'investisseurs institutionnels et privés de CHF 180 millions de titres subordonnés Tier 2 conformes aux exigences de Bâle III, émis par EFG Funding (Guernsey) Limited et garantis par EFG International sur une base subordonnée. Les titres portent intérêt à un taux de 4.75% et incluent une option de rachat exerçable dans 5 ans et, par la suite, à chaque date de paiement subséquent d'intérêts, jusqu'à la date d'échéance finale le 31 janvier 2023, sous réserve d'approbation de la FINMA.

Le 28 janvier 2013, le Groupe a annoncé que sa filiale à 100%, EFG Funding (Guernsey) Limited («EFG Funding»), avait acquis pour environ CHF 189 millions de certificats fiduciaires EFG auprès de titulaires d'un montant nominal cumulé d'EUR 251,399,000. L'offre a été réglée au 31 janvier 2013.

Le 19 février 2013, le Groupe a vendu On Finance SA pour sa valeur nette comptable.

59. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration d'EFG International AG se compose de:

Jean Pierre Cuoni*, Président Emmanuel L. Bussetil Erwin Richard Caduff* Michael Higgin*, nommé le 27 avril 2012 Spiro J. Latsis Hugh Napier Matthews*, Vice-président Hans Niederer* Pericles Petalas

^{*} Membres indépendants

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

60. DISPOSITIONS DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES BANQUES

Le Groupe est soumis à la surveillance consolidée de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les comptes consolidés du Groupe sont préparés en conformité avec les normes «International Financial Reporting Standards» (IFRS). Si le Groupe présentait ses comptes conformément aux dispositions des articles 23 à 27 de l'Ordonnance sur les banques (OB) et aux directives relatives à l'établissement des comptes édictées par la FINMA, il en résulterait les différences suivantes:

(a) Titres de placement

Selon les normes IFRS, les titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les changements de cette valeur apparaissent en augmentation ou diminution des capitaux propres (voir tableau «Compte consolidé des Autres éléments du résultat global») jusqu'à la vente, au remboursement ou à toute autre cession ou jusqu'à ce que l'investissement soit considéré comme ayant perdu sa valeur. Au moment où un titre de placement disponible à la vente est considéré comme ayant perdu sa valeur, le gain ou la perte cumulé non réalisé, auparavant comptabilisé dans le Compte consolidé des Autres éléments du résultat global, est porté au compte de résultat consolidé de la période. Lors de la cession d'un titre disponible à la vente, la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable, incluant tout gain ou perte non réalisé résultant d'une variation de la juste valeur comptabilisée dans le Compte consolidé des Autres éléments du résultat global, est portée au compte de résultat consolidé de la période.

En droit suisse, les investissements financiers sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre celle d'acquisition et celle de marché. Les baisses de valeur, ainsi que les gains ou pertes résultant de cessions, sont inclus dans les gains ou pertes sur autres titres de placement.

(b) Option de juste valeur

Conformément aux normes IFRS, le Groupe a deux catégories d'actifs financiers, ceux destinés au négoce et ceux qui dès leur création sont désignés comme étant des actifs à la juste valeur par résultat. Un actif financier est classé dans cette catégorie quand il a été acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ou est désigné comme tel par la Direction. En droit suisse, l'option de juste valeur n'est pas applicable. Les instruments hybrides se décomposent comme suit: le dérivé incorporé est valorisé au prix du marché par le résultat net des opérations de négoce et le contrat hôte est comptabilisé sur la base des frais encourus. Les instruments hybrides ne font l'objet d'aucun ajustement pour propre crédit. En général, les prêts sont comptabilisés au coût amorti moins perte de valeur, les engagements de prêt figurent hors bilan et les placements en fonds sont comptabilisés en tant que titres de placement.

(c) Instruments financiers dérivés

Selon les règles spécifiques de la norme IAS 39, la majorité des instruments financiers dérivés du Groupe sont détenus à des fins de négoce et indiqués au bilan à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont reflétées dans le résultat net des opérations de négoce et leurs valeurs de remplacement sont présentées sur une base brute, à moins que certaines dispositions restrictives soient remplies. En droit suisse, les instruments financiers dérivés du Groupe sont inscrits au bilan à leur juste valeur (valeurs brutes de remplacement négatives et positives). Les valeurs de remplacement sont présentées sur une base nette, pour autant que les accords de compensation soient légalement valables.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(d) Goodwill et immobilisations incorporelles

Autant en IFRS qu'en droit suisse, le goodwill et les immobilisations incorporelles résultant des fusions et acquisitions sont capitalisés au bilan. Selon les normes IFRS, le goodwill n'est pas amorti mais testé pour dépréciation au moins une fois par an et est comptabilisé au coût diminué des pertes cumulées pour réduction de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties systématiquement sur la base de leur durée d'utilité. En outre, les immobilisations incorporelles sont testées pour dépréciation s'il y a une indication que leur valeur pourrait être réduite. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements et pertes cumulées pour réduction de valeur. En droit suisse, le goodwill et les immobilisations incorporelles sont amortis linéairement sur la période correspondant à leur durée estimée de vie économique. Par ailleurs, la valeur nette comptabilisée des immobilisations incorporelles est réévaluée annuellement. Toute réduction de cette valeur est enregistrée immédiatement en tant que charge au compte de résultat consolidé.

(e) Produits et charges extraordinaires

Selon les normes IFRS, il est interdit de présenter tout élément de produits ou de charges au titre d'élément extraordinaire dans le compte de résultat consolidé ou le compte de résultat séparé (si présenté) ou dans les notes. En droit suisse, les produits et charges provenant d'autres exercices comptables, dans la mesure où ils résultent de corrections ou d'erreurs survenues lors des périodes précédentes, et/ou non directement liés aux activités principales de l'entreprise (p.ex.: gains réalisés sur la vente de participations dans des entreprises associées ou d'immobilisations corporelles) sont comptabilisés en tant que produits ou charges extraordinaires.

(f) Activités abandonnées

Selon les normes IFRS, les actifs et passifs d'une entité détenue en vue de la vente sont présentés séparément dans le bilan et figurent en tant qu'activités abandonnées dans le compte de résultat. En outre, ces actifs et passifs sont réévalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

En droit suisse, ces positions demeurent dans le bilan jusqu'à leur cession et ne sont pas réévaluées.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de EFG International AG Zürich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de EFG International AG, comprenant le compte de résultat, le compte de résultat des autres éléments du résultat global, le bilan, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et les notes (pages 78 à 169) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Christophe Kratzer Expert-réviseur

Genève, 26 février 2013



SOMMAIRE	173
Compte de résultat pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012	174
Bilan au 31 décembre 2012	175
NOTES RELATIVES AUX COMPTES DE LA MAISON MÈRE	176
1 Passifs éventuels	176
2 Actifs mis en gage ou cédés en garantie des propres engagements	176
	176
3 Engagements hors bilan découlant de contrats de leasing 4 Assurance incendie des immobilisations corporelles	176
	176
5 Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle	176
6 Obligations émises	176
7 Principales participations 8 Dissolution de réserves latentes	
	176
9 Réévaluation des actifs à long terme	176
10 Actions propres détenues par la maison mère et les sociétés du Groupe	177
11 Capital-actions	177
12 Participants qualifiés	178
13 Produits provenant de filiales	178
14 Gains sur cession de participations	178
15 Charges opérationnelles	178
16 Correctifs de valeur pour engagements hors bilan	179
17 Réserve légale générale	179
18 Résultats non distribués	179
19 Proposition de répartition du résultat	179
20 Gestion des risques	179
21 Rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif	180
22 Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes	183
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	184
CONTACTS ET ADRESSES	188

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012 EFG INTERNATIONAL, ZURICH

		Exercice se terminant le 31 décembre 2012	Exercice se terminant le 31 décembre 2011
	Note	millions de CHF	millions de CHF
Produits			
Produits des opérations d'intérêt provenant de filiales	i	13.2	10.7
Produits provenant de filiales	13	36.2	25.4
Gains sur cession de participations	14	51.4	
Gains de change		1.5	
Autres produits		2.3	
Total des produits		104.6	36.1
Charges			
Charges de personnel		(14.3)	(14.2)
Charges opérationnelles	15	(13.2)	(9.4)
Amortissements		(0.1)	(0.8)
Charges d'intérêt payées aux filiales		(1.2)	(1.1)
Pertes de change			(0.1)
Amortissement sur participations	7	(12.0)	(459.1)
Dissolution/(augmentation) de correctifs de valeur			
sur créances subordonnées envers des filiales		5.0	(6.0)
Dissolution/(augmentation) de correctifs de valeur			
pour engagements hors bilan	16	1.3	(301.7)
Total des charges		(34.5)	(792.4)
Gain/(charge) d'impôt		3.1	(1.4)
Bénéfice / (perte) net		73.2	(757.7)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

		Exercice se terminant le 31 décembre 2012	Exercice se terminant le 31 décembre 2011
	Note	millions de CHF	millions de CHF
Actif			
Créances envers des filiales		16.6	5.0
Autres actifs		1.7	0.5
Actifs courants		18.3	5.5
Participations		753.7	760.3
Créances subordonnées envers des filiales		258.1	259.0
Immobilisations incorporelles			0.1
Actifs non courants		1,011.8	1,019.4
Total de l'actif		1,030.1	1,024.9
Passif			
Engagements envers les filiales		2.1	47.1
Comptes de régularisation		11.4	11.9
Autres passifs		0.3	6.0
Passifs courants		13.8	65.0
Provisions	16	300.4	301.7
Total des engagements		314.2	366.7
Capitaux propres			
Capital-actions	11	73.3	73.3
Titres de capitaux propres sans droit de vote			
(Certificats de participation)	11	4.0	6.0
Réserves légales		1,779.9	1,793.4
dont réserves issues d'apports en capital		1,778.0	1,590.0
dont réserves issues d'apports en capital pour			
propres actions		1.9	203.4
Résultats non distribués		(1,214.5)	(456.8)
Bénéfice/(perte) net de la période		73.2	(757.7)
Total des fonds propres		715.9	658.2
Total des fonds propres et des engagements		1,030.1	1,024.9

NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

Les états financiers de la maison mère d'EFG International AG ont été établis conformément au Code suisse des obligations.

Si nécessaire, les données comparatives ont été ajustées afin de se conformer aux changements de présentation des comptes de l'exercice sous revue.

1. PASSIFS ÉVENTUELS

EFG International AG a conclu avec des filiales plusieurs accords de garantie susceptibles de conduire à des engagements potentiels de l'ordre de CHF 3,301 millions (2011: CHF 3,180 millions). Ce montant comprend une somme de CHF 2,751 millions (2011: CHF 3,104 millions) en lien avec des produits structurés émis par une filiale (qui ne bénéficie pas d'une notation de crédit distincte) et garantis par EFG International AG qui possède une notation externe. Les risques inhérents à ces engagements de la filiale sont entièrement couverts et garantis par des actifs de valeur équivalente (essentiellement des dépôts en espèces).

2. ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DES PROPRES ENGAGEMENTS

Il n'y a pas d'actifs de ce type.

3. ENGAGEMENTS HORS BILAN DÉCOULANT DE CONTRATS DE LEASING

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

4. ASSURANCE INCENDIE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'élèvent à CHF 0.03 million (2011: CHF 0.04 million) et sont couvertes par l'assurance incendie souscrite par une filiale pour les locaux de Zurich pour un total de CHF 0.5 million (2011: CHF 0.4 million).

5. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

6. OBLIGATIONS ÉMISES

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

7. PRINCIPALES PARTICIPATIONS

Les participations principales sont indiquées dans la note 33 (page 137) relative aux comptes annuels consolidés. Au cours de l'exercice, la société a procédé à une dépréciation de la valeur comptable des participations à hauteur de CHF 12.0 millions (2011: CHF 459.1 millions) à la suite de la perte de valeur de ces dernières.

8. DISSOLUTION DE RÉSERVES LATENTES

Il n'y a pas eu de dissolution de réserves latentes au cours de l'exercice (2011: CHF 3.1 millions).

9. RÉÉVALUATION DES ACTIFS À LONG TERME

Il n'y a eu aucune réévaluation d'actifs à long terme.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

10. ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR LA MAISON MÈRE ET LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au 31 décembre 2012, les filiales détenaient 275,608 actions nominatives (2011: 12,358,783). Voir note 46.3 des comptes annuels consolidés en page 151.

Le 13 janvier 2012, le Groupe a acquis 135,219 Bons de participation en échange de l'émission de nouvelles obligations Tier 2 conformes à Bâle III. Au total, 135,219 Bons de participation, représentant environ 33.8% du montant nominal émis, ont été validement proposés à l'échange, offre acceptée par une filiale détenue à 100%. En contrepartie, ladite filiale a émis des obligations pour un montant nominal d'EUR 67,604,000. Les nouvelles obligations sont dotées d'une échéance de dix ans et verseront un coupon annuel de 8% durant les cinq premières années.

Le 28 janvier 2013, le Groupe a acquis 251,399,000 Bons de participation pour une contrepartie en espèces, en lien avec l'émission d'obligations Tier 2 subordonnées et conformes à Bâle III par une filiale détenue à 100%, à hauteur de CHF 180,000,000. Les nouveaux titres versent un coupon annuel de 4.75%; ils sont assortis d'une option de rachat au terme de 5 ans et dotés d'une échéance finale de 10 ans.

11. CAPITAL-ACTIONS

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
146,670,000 actions nominatives à la valeur nominale de CHF 0.50	73.3	73.3
264,781 (2011: 400,000) Bons de participation B à la valeur nominale		
de CHF 15.00	4.0	6.0
Capital-actions total	77.3	79.3

Capital-actions conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 2,282,500 au maximum par l'émission d'au maximum 4,565,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux d'EFG International et des sociétés du Groupe. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation est supprimé en faveur des détenteurs de droits d'option.

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 10,000,000 au maximum par l'émission d'au maximum 20,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des droits de conversion et/ou d'option octroyés en lien avec de nouveaux emprunts obligataires convertibles avec droits d'option ou d'autres instruments de financement émis par le Groupe ou l'une de ses sociétés. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs de droits de conversion et/ou d'option.

Capital-actions autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 27 avril 2014 le capital-actions à concurrence de CHF 25,000,000 au maximum, par l'émission de 50,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

12. PARTICIPANTS QUALIFIÉS

Les participants qualifiés et groupes d'actionnaires dont les droits de vote dépassent 5% sont les suivants:

	Actions	31 décembre 2012 Participation de %	Actions	31 décembre 2011 Participation de %
EFG Bank European Financial Group SA*	82,545,117	56.28%	72,366,556	49.34%
Lawrence D. Howell et enfants	8,052,705	5.49%	8,052,705	5.49%

^{*} EFG Bank European Financial Group SA est contrôlé par la famille Latsis par l'intermédiaire de plusieurs sociétés détentrices.

13. PRODUITS PROVENANT DE FILIALES

Les produits provenant de filiales se décomposent comme suit:

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Royalties	14.0	13.9
Commissions de gestion	3.8	9.5
Honoraires d'administration	6.7	1.6
Dividendes	11.4	
Autres services	0.3	0.4
Total	36.2	25.4

Il n'y a pas d'autres informations requises par l'art. 663b du Code suisse des obligations.

14. GAINS SUR CESSION DE PARTICIPATIONS

A la suite de l'introduction en bourse d'EFG Financial Products Holding AG, Zurich, en date du 18 octobre 2012, EFG International AG a enregistré des gains sur cession de participations à hauteur de CHF 51.4 millions.

15. CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles se décomposent comme suit:

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Autres charges opérationnelles	(9.2)	(7.6)
Services fournis par des filiales	(4.0)	(1.8)
Total	(13.2)	(9.4)

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

16. CORRECTIFS DE VALEUR POUR ENGAGEMENTS HORS BILAN

Des garanties à hauteur de CHF 463.2 millions ont été fournies à des filiales (2011: CHF 310.8 millions), en relation avec des prêts octroyés à d'autres sociétés du Groupe. Sur la base de la valeur nette de réalisation des actifs de ces dernières, un engagement potentiel de CHF 300.4 millions (2011: CHF 301.7 millions) existe en fin d'exercice, dans l'hypothèse d'un appel de la garantie.

17. RÉSERVE LÉGALE GÉNÉRALE

En 2012, un dividende d'un montant de CHF 13.4 millions a été payé à partir des réserves issues d'apports en capital (CHF 0.10 par action nominative).

18. RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS

	31 décembre 2012 millions de CHF	31 décembre 2011 millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	(456.8)	-
Résultat net de la période précédente	(757.7)	(456.8)
Transfert des réserves issues d'apports en capital pour paiement		
de dividende	13.4	13.4
Dividende payé	(13.4)	(13.4)
Au 31 décembre	(1,214.5)	(456.8)

19. PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires, que le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 73.2 millions soit reporté en tant que résultat négatif cumulé non distribué et de distribuer un montant de CHF 0.10 par action, totalisant CHF 14.6 millions (hors distribution anticipée non payable sur les 248,725 actions détenues au 31 décembre 2012 par une filiale). Le Conseil d'administration propose de prélever la distribution de CHF 0.10 par action proposée en 2012 du poste du bilan «Réserves issues d'apports en capital». Sous réserve d'approbation de cette proposition par l'Assemblée générale des actionnaires, cette distribution sera exonérée de l'impôt anticipé suisse.

20. GESTION DES RISQUES

Voir note 4 des comptes annuels consolidés en page 98.

21. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

(i) Rémunération pour l'exercice 2012

R	émunération	Rém	unération	Autre		
	de base (5)		variable	rémunération	Charges sociales	
		Bonus en	Plans d'intéresse-			Total
	Cash	espèces (1)	ment (2)	(3)	(6)	2012
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Conseil d'administration						
Jean Pierre Cuoni, Président	660,000				39,555	699,555
Emmanuel L. Bussetil (4)						-
Erwin Richard Caduff	100,008				7,130	107,138
Michael Higgin	91,668				6,490	98,158
Spiro J. Latsis (4)						-
Hugh Napier Matthews	335,004				20,509	355,513
Hans Niederer	150,000				8,032	158,032
Pericles Petalas (4)						-
Total Conseil d'administration	1,336,680	-	-	-	81,716	1,418,396
Pericles Petalas (4)		-	-	-	·	

Total Comité exécutif	5,464,658	925,000	1,900,000	1,822,571	911,439	11,023,668
dont rémunération la plus						
élevée:	1,603,612	600,000	900,000	144,000	168,379	3,415,991
John Williamson						

Notes

- 1) Ce montant représente la charge comptabilisée pour les bonus en espèces versés en 2012.
- 2) Ce montant représente la valeur des plans d'intéressement attribués en 2013 (en lien avec des services passés) aux membres du Comité exécutif. Pour les détails des plans d'intéressement en actions, se référer à la note 55 des comptes annuels consolidés.
- 3) Les autres rémunérations du Comité exécutif s'élevant à CHF 1,822,571 comprennent un montant de CHF 1,628,571 représentant une indemnité pro-rata comptabilisée sur 3.5 ans.
- 4) Aucune rémunération versée à ces administrateurs.
- 5) Y compris contributions pour charges sociales des employés.
- 6) Les charges sociales du Comité exécutif s'élevant à CHF 911,439 comprennent un montant de CHF 353,368 de contributions aux fonds de prévoyance.

En vertu d'un accord conclu avec l'ancien Chief Executive Officer (en fonction jusqu'au 24 juin 2011), celui-ci a perçu un montant de CHF 3.0 millions en 2012, sous réserve qu'il ne concurrence pas, de quelque manière que ce soit, les activités et intérêts d'EFG International AG.

Aucune rémunération n'a été versée à des proches des membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du Groupe pour les transactions internes.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

(ii) Rémunération pour l'exercice 2011

	Rémunération de base (7)	Rémun v	ération ariable	Autre rémunération		
	F.,	Bonus	Plans d'intéresse-	(4)	Observation and in large	Total 2011
	En espèces CHF	en espèces (1) CHF	ment (2) CHF	(4) CHF	Charges sociales CHF	CHF
Conseil d'administration	СНГ	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Jean Pierre Cuoni, Président	660,000				245,423	905,423
Emmanuel L. Bussetil (5)						-
Erwin Richard Caduff	100,008				7,030	107,038
Spiro J. Latsis (5)						
Hugh Napier Matthews	280,008				16,818	296,826
Hans Niederer	150,000				7,899	157,899
Pericles Petalas (5)						_
Total Conseil d'administratio	n 1,190,016	_	_		277,170	1,467,186
Comité exécutif						
Total Comité exécutif (6)	10,185,223	680,000	895,000	3,159,440	1,650,178	16,569,841
dont rémunération la plus						
élevée:						
Lawrence D. Howell (3) & (4)	4,001,804			1,500,000	583,857	6,085,661

Notes

- 1) Ce montant représente la charge comptabilisée pour les bonus en espèces versés en 2011.
- 2) Ce montant représente la valeur des plans d'intéressement attribués en 2012 (en lien avec des services passés) aux membres du Comité exécutif. Pour les détails des plans d'intéressement en actions, se référer à la note 55 des comptes annuels consolidés.
- 3) Un accord a été conclu entre l'ancien Chief Executive Officer (jusqu'au 24 juin 2011, l'«ancien CEO») et EFG International AG, en vertu duquel l'ancien CEO est en droit de:
 - 1) percevoir du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2013 une somme annuelle de CHF 3 millions versée au cours de la période, dès lors qu'il ne concurrence pas, de quelque manière que ce soit, les activités et intérêts d'EFG International AG; 2) percevoir son salaire jusqu'à la fin 2011, sans modification de la période d'acquisition de ses unités d'actions de
 - 2) percevoir son salaire jusqu'à la fin 2011, sans modification de la periode d'acquisition de ses unites d'actions de négoce restreint.
- 4) Les autres rémunérations du Comité exécutif s'élevant à CHF 3,159,440 comprennent un montant de CHF 1,628,571 représentant une indemnité pro-rata comptabilisée sur 3.5 ans ainsi qu'un montant de CHF 1,500,000 lié à l'accord de non-concurrence conclu avec l'ancien CEO (mentionné au chiffre 3).
- 5) Aucune rémunération n'a été versée à ces administrateurs.
- 6) Le CEO d'EFG Bank AG et le responsable de l'activité d'Asset Management étaient membres du Comité exécutif d'EFGI jusqu'en octobre 2011. Leur rémunération a été payée par d'autres entités du Groupe.
- 7) Y compris contributions pour charges sociales des employés.

Aucune rémunération n'a été versée à des proches des membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du Groupe pour les transactions internes.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

(iii) Prêts et crédits

Au 31 décembre 2012, les prêts et crédits en cours octroyés par des filiales aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif étaient les suivants:

	2012	2011
	CHF	CHF
Intérêts de la famille Cuoni*	8,672,684	8,370,000
Autres membres du Conseil d'administration		
Total Conseil d'administration	8,672,684	8,370,000
John Williamson, CEO (membre du Comité exécutif ayant perçu la rémunération la plus élevée en 2012)**	1,689,380	
Lawrence D. Howell, ancien CEO (membre du Comité exécutif ayant perçu la rémunéra-		
tion la plus élevée en 2011)		12,148
Autres membres du Comité exécutif	757,481	1,215,002
Total Comité exécutif	2,446,861	1,227,150

^{*} Prêts totalement couverts accordés à des proches.

Des taux d'intérêt variant de 0.54% p.a. à 6.03% p.a. sont appliqués sur les prêts en francs suisses et en livres sterling, dont l'échéance varie entre un et trois mois.

^{**} Prêts totalement couverts.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

(iv) Participations

Au 31 décembre 2012, les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif ainsi que leurs proches détenaient les participations suivantes:

Spiro J. Latsis* Hugh Napier Matthews	82,545,117 8,055	72,437,337 7,500		
<u> </u>	· · · · · ·			
<u>'</u>	· · · · · ·			
Michael Higgin Spire I Lateie*	92 545 117	72 /27 227		
Erwin Richard Caduff Michael Hissip	11,500	11,500		
Emmanuel L. Bussetil	11 500	11 500		
Jean Pierre Cuoni, Président	6,909,500	6,809,500	623,087	
Conseil d'administration	2012	2011	actions acquises	actions attributes
	Actions 2012	Actions 2011	Options sur actions acquises	Options su actions attribuée

Total Comité exécutif:	295,417	244,412	1,220,602	241,770
John Williamson	118,140	110,000	88,600	
Lukas Ruflin	138,988	129,412	1,120,068	
Mark Bagnall	5,370	5,000		
Henric Immink				
Giorgio Pradelli				
Jean-Christophe Pernollet**				
Frederick Link	32,919		11,934	

^{*} Nombre total des actions détenues par les intérêts de la famille Latsis.

Les membres du Comité exécutif ont obtenu 241,770 options sur actions et unités d'actions de négoce restreint assorties de conditions liées à leur acquisition, laquelle sera possible durant la période allant de 2013 à 2015.

22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Le 19 février 2013, le Groupe a vendu On Finance SA pour sa valeur nette comptable.

^{**} Membre du Comité exécutif jusqu'au 1er juin 2012.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de EFG International AG Zürich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de EFG International AG, comprenant le compte de résultat, le bilan et les notes (pages 174 à 183) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

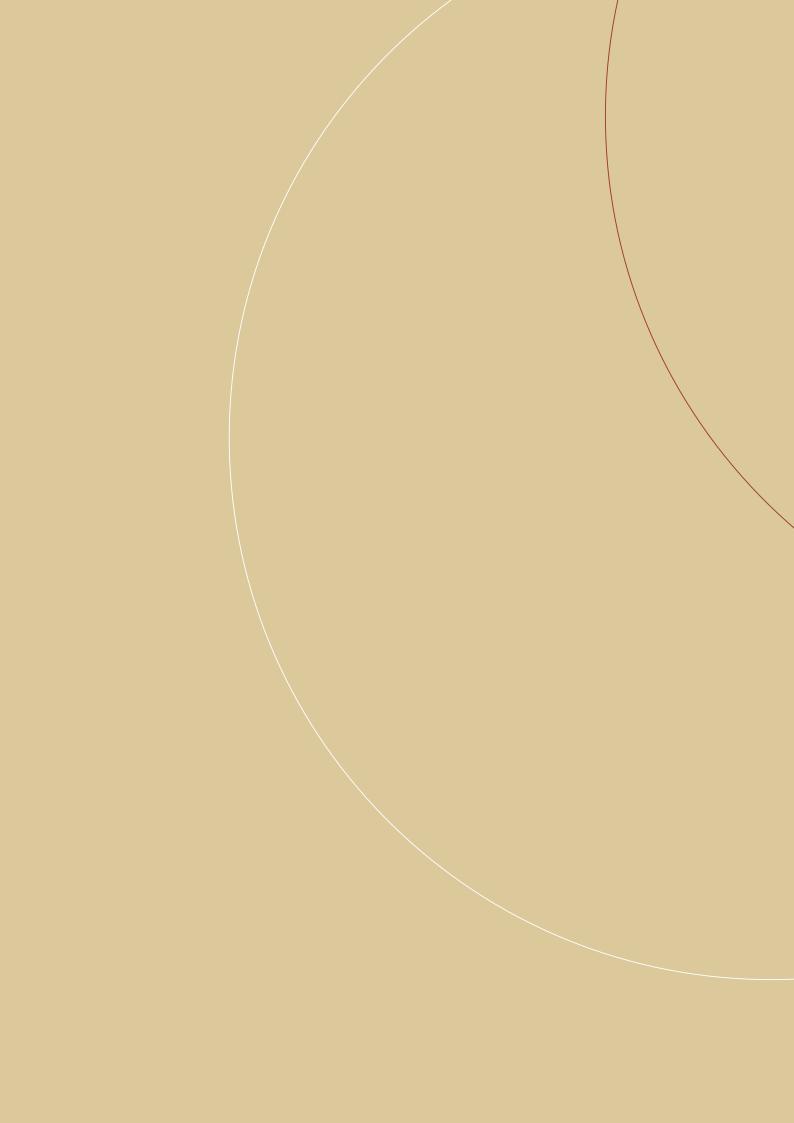
Alex Astolfi

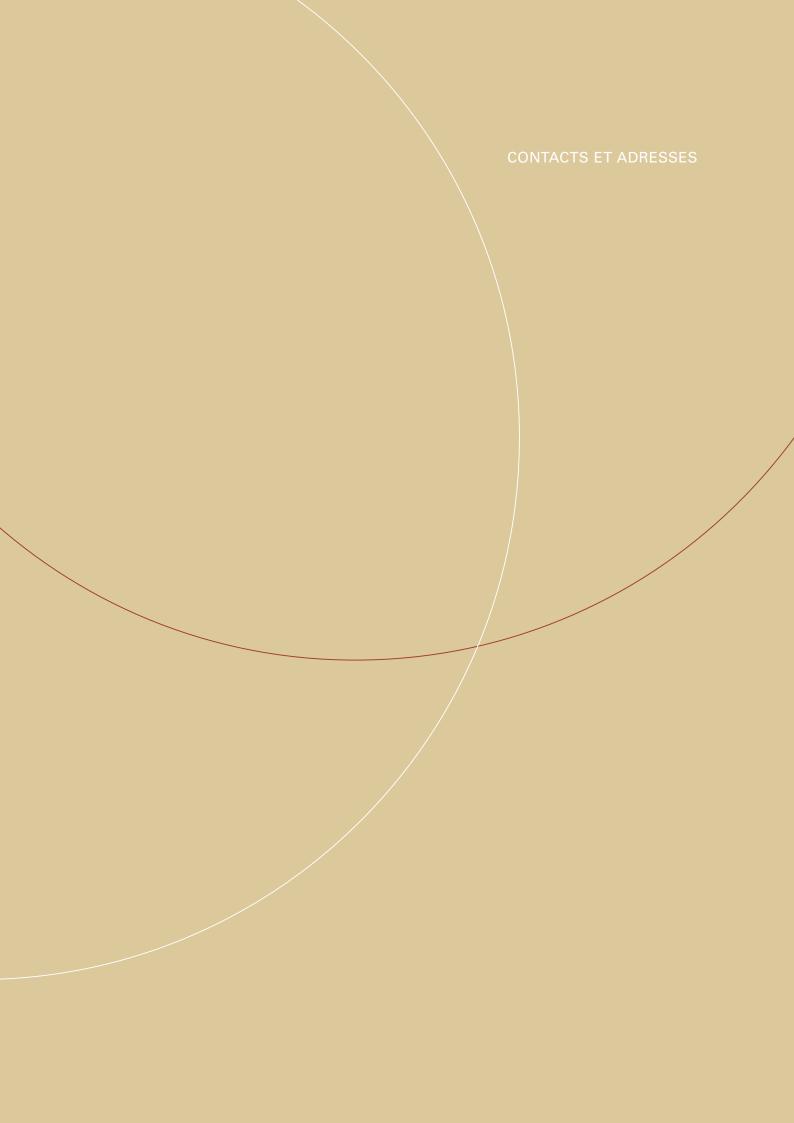
Expert-réviseur

Réviseur responsable

Christophe Kratzer Expert-réviseur

Genève, 26 février 2013





EUROPE

SUISSE

ZURICH

EFG International AG

Bahnhofstrasse 12 8001 Zurich Tél. +41 44 226 18 50

www.efginternational.com

EFG Bank AG

Bahnhofstrasse 16 / P.O. Box 2255 8022 Zurich Tél. +41 44 226 17 17

EFG Asset Management Services SA

Bahnhofstrasse 16 / P.O. Box 2255 8022 Zurich

Tél. +41 44 226 17 17

EFG Asset Management (Switzerland) SA

Bahnhofstrasse 12 / P.O. Box 2255 8022 Zurich Tél. +41 44 226 18 50

EFG Financial Products AG

Brandschenkestrasse 90 / P.O. Box 1686 8027 Zurich Tél. +41 58 800 10 00 www.efgfp.com

GENEVE

EFG Bank SA

24 Quai du Seujet / P.O. Box 2391 1211 Geneva 2 Tél. +41 22 918 71 71

EFG Asset Management Services SA

24 quai du Seujet / P.O. Box 2391 1211 Geneva 2 Tél. +41 22 918 71 71

EFG Asset Management

(Switzerland) SA

24 quai du Seujet / P.O. Box 2391 1211 Geneva 2 Tél. +41 22 918 71 71

ÎLES ANGLO-NORMANDES

GUERNSEY

EFG Private Bank (Channel Islands) Ltd

P.O. Box 603, EFG House St. Julian's Ave., St Peter Port Guernsey GY1 4NN – Channel Islands Tél. +44 1481 730 859

EFG Financial Products (Guernsey) Ltd

EFG House St. Julian's Avenue, St. Peter Port Guernsey GY1 4PR Channel Islands Tél. +44 1481 709 022

JERSEY

EFG Offshore Ltd

P.O. Box 641 / 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tél. +44 1534 605 600

EFG Fund Administration Ltd

P.O. Box 641 / 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tél. +44 1534 605 600

EFG Private Bank (Channel Islands) Ltd

Jersey Branch P.O. Box 641 / 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tél. +44 1534 605 700

EFG Trust Company Ltd

P.O. Box 641 / 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tél. +44 1534 605 600

FRANCE

PARIS

EFG Financial Products (Europe) GmbH

Branch Paris 5-5 Bis Boulevard de la Tour Maubourg 75007 Paris Tél. +33 1 406 27936 www.efgfp.fr

ALLEMAGNE

FRANCFORT

EFG Financial Products (Europe) GmbH

Goetheplatz 2 60329 Frankfurt am Main Tél. +49 69 970 979 901

LIECHTENSTEIN

VADUZ

EFG Bank von Ernst AG

Egertastrasse 10 9490 Vaduz Tél. +423 265 53 53 www.efgbankvonernst.com

LUXEMBOURG

EFG Bank (Luxembourg) SA

Villa Marconi, 14, Allée Marconi Boîte postale 385 2013 Luxembourg Tél. +352 26 454 1 www.efgbank.lu

MONACO

EFG Bank (Monaco)

Villa Les Aigles 15 avenue d'Ostende, BP 37 98001 Monaco Tél. +377 93 15 11 11

EFG Financial Products (Monaco) SAM

Villa Les Aigles 15, avenue d'Ostende, BP 37 98001 Monaco Tél. +377 93 15 11 66

ESPAGNE

MADRID

EFG Bank (Luxembourg) SA

Sucursal en España Joaquin Costa 26 28002 Madrid Tél. +34 91 308 93 70

A&G Group

Asesores y Gestores Financieros Joaquin Costa 26 28002 Madrid Tél. +34 91 590 21 21 www.ayg.es

EFG Financial Products (Europe) GmbH

Branch Madrid Joaquin Costa 26 28002 Madrid Tél. +34 91 563 2562 www.efgfp.es

ROYAUME-UNI

LONDRES

EFG Private Bank Ltd Leconfield House Curzon Street London W1J 5JB Tél. +44 207 491 9111

www.efgl.com

EFG Asset Management (UK) Ltd

Leconfield House Curzon Street London W1J 5JB Tél. +44 207 491 9111

EFG Independent Financial

Advisers Limited Leconfield House Curzon Street London W1J 5JB Tél. +44 207 491 9111 www.efg-ifa.com

EFG Financial Products (Europe) GmbH

Branch London 100 Wigmore Street London W1U 3RN Tél. +44 207 467 5350 www.efgfp.co.uk

BIRMINGHAM

EFG Harris Allday

33 Great Charles Street Birmingham B3 3JN Tél. +44 121 233 1222 www.efgha.com

EFG Independent Financial

Advisers Limited

33 Great Charles Street Birmingham B3 EJN Tél. +44 121 200 22 55

BRIDGENORTH

EFG Harris Allday

25a St. Leonard's Close Bridgnorth, Shropshire WV16 4EJ Tél. +44 1746 761 444

WORCESTER

EFG Harris Allday

Church Mews Ombersley, Worcestershire WR9 0EW Tél. +44 1905 619 499

WOLVERHAMPTON

EFG Independent Financial

Advisers Limited
Waterloo Court
31 Waterloo Road
Wolverhampton WV1 4DJ
Tél. +44 1902 710 402

ASIE

CHINE

HONG KONG

EFG Bank AG

Hong Kong Branch 18th Floor, International Commerce Centre 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong Tél. +852 2298 3000

EFG Asset Management (Hong Kong) Ltd

18th Floor, International Commerce Centre 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong Tél. +852 2298 3000

EFG Trust Company (Singapore) Ltd

Hong Kong Representative Office 18th Floor, International Commerce Centre 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong Tél. +852 6305 2138

EFG Financial Products (Hong Kong) Ltd.

F/18, International Commercial Centre
1 Austin Road West
Kowloon – Hong Kong
Tél. +852 2298 3000
www.efgfp.hk

SHANGHAI

EFG Bank AG

Shanghai Representative Office Unit 10, 65th Floor Shanghai World Financial Center 100 Century Avenue, Pudong New Area Shanghai 200120 Tél. +86 21 6168 0518

INDONÉSIE

JAKARTA

EFG Bank – Representative Office Wisma 46 Kota BNI 31st Floor, Suite 31.06 Jalan Jend. Sudirman Kav 1 Jakarta 10220 Tél. +6221 579 00123

SINGAPOUR

EFG Bank AG

Singapore Branch 25 North Bridge Road #07-00 EFG Bank Building Singapore 179104 Tél. +65 6595 4888

EFG Trust Company (Singapore) Ltd

25 North Bridge Road #07-00 EFG Bank Building Singapore 179104 Tél.: +65 6595 4998

EFG Asset Management

(Singapore) Pte. Ltd 25 North Bridge Road #07-00 EFG Bank Building Singapore 179104 Tél. +65 6595 4888

TAIWAN

TAÏPEI

EFG Securities Investment Consulting Co. Ltd

Suite A-1, 14th Floor, Hung Tai Center No. 168 Tun Hwa North Road Taipei Tél. +886 2 8175 0666

LES AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

MIAMI

EFG Capital International Corp 701 Brickell Avenue, Ninth Floor Miami, FL 33131

Tél. +1 305 482 8000

EFG Capital Asset Management LLC

701 Brickell Avenue, Ninth Floor Miami, FL 33131 Tél. +1 305 482 8000

PRS International Investment Advisory Services Ltd

801 Brickell Avenue, 16th Floor Miami, FL 33131 Tél. +1 305 381 8340 www.prs-efg.com

EFG Capital International Corp

200 Crandon Boulevard, Suite 109 Key Biscayne, FL 33149 Tél. +1 305 482 8000

EFG Capital Asset Management LLC

200 Crandon Boulevard, Suite 109 Key Biscayne, FL 33149 Tél. +1 305 482 8000

NEWYORK

EFG Asset Management (New York) Inc

110 William Street, Suite 2510 New York, NY 10038 Tél. +1 212 609 2549

LOS ANGELES

EFG Capital Asset Management LLC

10940 Wilshire Blvd., 24th Floor Los Angeles, CA 90024 Tél. +1 310 208 1590

BAHAMAS

NASSAU

EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd

Centre of Commerce, 2nd Floor 1, Bay Street

P.O. Box SS-6289

Nassau

Tél. +1 242 502 5400

EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd

Lyford Cay Office P.O. Box SS-6289 Nassau

Tél. +1 242 502 5400

ÎLES CAÏMANS

EFG Bank

Cayman Branch Suite 3208 45 Market Street Camana Bay P.O. Box 10360

Grand Cayman KY1-1003 Tél. +1 345 943 3350

EFG Wealth Management (Cayman) Ltd

Suite 3208 45 Market Street Camana Bay P.O. Box 10360 Grand Cayman KY1-1003

Tél. +1 345 943 3350

COLOMBIE

BOGOTÁ

EFG Bank – Representative Office Carrera 7 No. 71-21 Torre B Oficina 506 Bogotá D.C. Tél. +571 317 4332

ÉQUATEUR

QUITO

EFG Bank – Representative Office Av. Amazonas No. 3429 y Nuñez de Vela, Edifico El Dorado, Oficina 701, Floor 7 Quito

Tél. +59322 241195

PÉROU

LIMA

EFG Capital Asesores Financieros S.A.C.

Amador Merino Reyna 295, Of. 501 San Isidro

Lima 27

Tél. +511 212 5060

URUGUAY

MONTEVIDEO

EFG Oficina de Representación

Uruguay S.A.

Av. Dr. Luis A. de Herrera 1248 WTCTorre II – Piso 20 CP 11300 Montevideo Tél. +598 2 628 6010

PUNTA DEL ESTE

EFG Oficina de Representación

Uruguay S.A.

Rambla Gral. Artigas esq. Calle 15 Edificio Calypso – Of. 003 CP 20100 Punta del Este Tél. +598 42 44 8882

ÉNONCÉS PRÉVISIONNELS

Le présent rapport annuel a été préparé par EFG International AG pour votre seul usage, à des fins d'information générale uniquement, ne contient aucun conseil, recommandation, offre ou invitation à souscrire ou à vendre des titres d'EFG International AG, et ne doit pas être compris comme tel.

Le présent rapport annuel contient certains énoncés prévisionnels, identifiables à l'utilisation d'expressions telles que «nous pensons», «nous estimons», «nous tablons sur». Ces énoncés représentent les estimations et attentes d'EFG International AG et sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui peuvent faire naître d'importantes divergences entre d'une part, les résultats réels, la situation financière et/ou l'évolution de la performance de la société et d'autre part, ceux suggérés de manière implicite ou explicite dans ces énoncés. Ces facteurs comprennent entre autres: (1) les tendances générales des marchés, les tendances macroéconomiques, gouvernementales et réglementaires, (2) la capacité d'EFG International AG à poursuivre son programme de réduction des coûts, (3) les mouvements sur les marchés des valeurs mobilières, les taux de change et les taux d'intérêt, (4) la pression concurrentielle, (5) aucune dépense supplémentaire ne découlera de la fermeture ou de la cession d'activités suite à la revue des activités annoncée le 18 octobre 2011 et (6) d'autres risques et incertitudes inhérents à l'activité de la banque. EFG International AG n'est en aucun cas tenue de mettre à jour ou de modifier ses énoncés prévisionnels, pour quelque raison que ce soit (nouvelle information, événements futurs ou autres), sauf si la loi ou la réglementation l'y obligent, et rejette toute obligation en ce sens.

CONTACTS ADRESSE EFG International AG Bahnhofstrasse 12 8001 ZURICH Tél +41 44 226 18 50 Fax +41 44 226 18 55 www.efginternational.com **INVESTOR RELATIONS** Tél +41 44 212 73 77 investorrelations@efginternational.com MEDIA RELATIONS Tél +41 44 212 73 87 $media relations@\,efginternational.com$ PHOTOS Erwin Windmüller & Sabine Dreher / Right To Play IMPRESSION Printlink AG, Zurich Ce report annuel est disponible également en allemand et en anglais. © EFG INTERNATIONAL AG 2013